

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



Office Ivoirien des Parcs et Réserves



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Parc national de Taï
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial
en 1982



2020

2029

Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de Taï



Nos Partenaires

Le présent document a été élaboré par l'OIPR avec l'appui technique et financier de ses partenaires



EE-00218
ARRETE N° /MINEDD/CAB du 27 JUIL 2020

**portant approbation du Plan d'Aménagement et de Gestion
du Parc national de Taï**

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Vu la loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code Forestier ;
- Vu le décret n°72-544 du 28 août 1972 portant création du Parc National de Taï ;
- Vu le décret n°72-545 du 28 août 1972 portant création de la Réserve partielle de faune du N'Zo ;
- Vu le décret n°2002-359 du 24 juillet 2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'office Ivoirien des Parcs et Réservés ;
- Vu le décret n°2018-495 du 24 juillet 2002 portant modification des limites de la Réserve partielle de Faune N'Zo ;
- Vu le décret n°2018-496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du Parc National de Taï ;
- Vu le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-617 du juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n°2018-949 du 04 décembre 2018 portant organisation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Vu le décret n°2019-755 du 18 septembre 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2020-456 du 13 mai 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Considérant que les objectifs et les opérations définies dans le Plan d'Aménagement et Gestion du Parc national de Taï répondent aux enjeux de conservation qui ont motivé la création du Parc national de Taï et de la Réserve partielle de Faune du N'Zo ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de Taï tel qu'annexé est approuvé et valable pour la période 2020-2029.

Article 2 : Ce plan définit les options et les grandes orientations de gestion du Parc national de Taï et de la Réserve partielle de faune du N'zo en vue de leur gestion durable.

Article 3 : La Direction de Zone Sud-ouest de l'OIPR et ses partenaires sont chargés de la mise en œuvre de ce Plan d'Aménagement et de Gestion.

Article 4 : Le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de la date de signature et sera publié partout où besoin sera.


Le Ministre
Ministère de l'Environnement et du Développement
Union - Discipline - Travail
Joseph Séka SEKA

Ampliations :

| | |
|---------------------------------------|----|
| - Présidence de la République | 1 |
| - Cabinet Premier Ministre | 1 |
| - Secrétariat Général du Gouvernement | 1 |
| - Tous Ministères | 41 |
| - Directions MINEDD | 9 |
| - Archives MINEDD | 1 |
| - OIPR | 1 |
| - Conseils Régionaux | 3 |

Mot du Directeur Général

Conservateur Général TONDOSSAMA Adama



Dans un contexte d'érosion de la biodiversité, les enjeux de la conservation des aires protégées deviennent de plus en plus importants. La préservation de la diversité biologique a toujours constitué une priorité dans les politiques de développement de la Côte d'Ivoire. Elle répond à l'impérieuse nécessité d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales afin d'inverser la tendance actuelle de dégradation des ressources naturelles.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts a permis de créer 2 nouvelles aires protégées, la Réserve Naturelle de Mabi-Yaya

et celle d'Aghien, respectivement en 2019 et 2020. Ceci témoigne de l'intérêt pour la Côte d'Ivoire de renforcer la préservation d'un échantillon représentatif de la biodiversité nationale. Le réseau d'aires protégées de Côte d'Ivoire est désormais constitué de 8 parcs nationaux et de 8 réserves naturelles avec une superficie d'environ 2 160 744 ha, soit 6,7% du territoire national. Il convient de protéger ces importants réservoirs d'espèces rares ou en voie de disparition contre les pressions anthropiques multiformes notamment le braconnage, l'orpaillage clandestin et les défrichements illégaux.

Pour le Parc national de Taï (PNT), Réserve de Biosphère et Patrimoine mondial de l'UNESCO, l'implémentation d'outils stratégiques notamment le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) depuis 2006, couplé aux outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion, ont permis d'inscrire ce site dans une dynamique de gestion adaptative.

C'est pour moi l'occasion de remercier les partenaires techniques et financiers de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves ainsi que l'ensemble des parties prenantes, pour leur appui constant dans la gestion du réseau national d'aires protégées en général et en particulier celle du Parc national de Taï.

Cette gestion est orientée par le PAG, outil de planification stratégique, qui nous renseigne sur les défis et les actions prioritaires à développer au cours de la décennie 2020-2029 afin de préserver les valeurs universelles exceptionnelles du PNT.

Au cours de sa mise en œuvre, l'un des défis reste l'obtention du label «Liste Verte» de l'UICN qui consacrera une reconnaissance supplémentaire de l'efficacité de son système de gestion. En outre, la mobilisation des ressources financières nécessaires demeure un challenge à relever pour l'atteinte des objectifs de gestion.

A ce titre, la contribution des partenaires financiers pour combler le gap de financement permettra d'accompagner l'OIPR dans ses efforts inlassables pour la préservation de l'intégrité de ce joyau naturel.

J'engage tous mes collaborateurs à poursuivre sans relâche les efforts pour la mise en œuvre efficiente de cet outil stratégique.

Une équipe forte au service
de la **CONSERVATION**

ENGAGEMENT

FERMETE

DETERMINATION

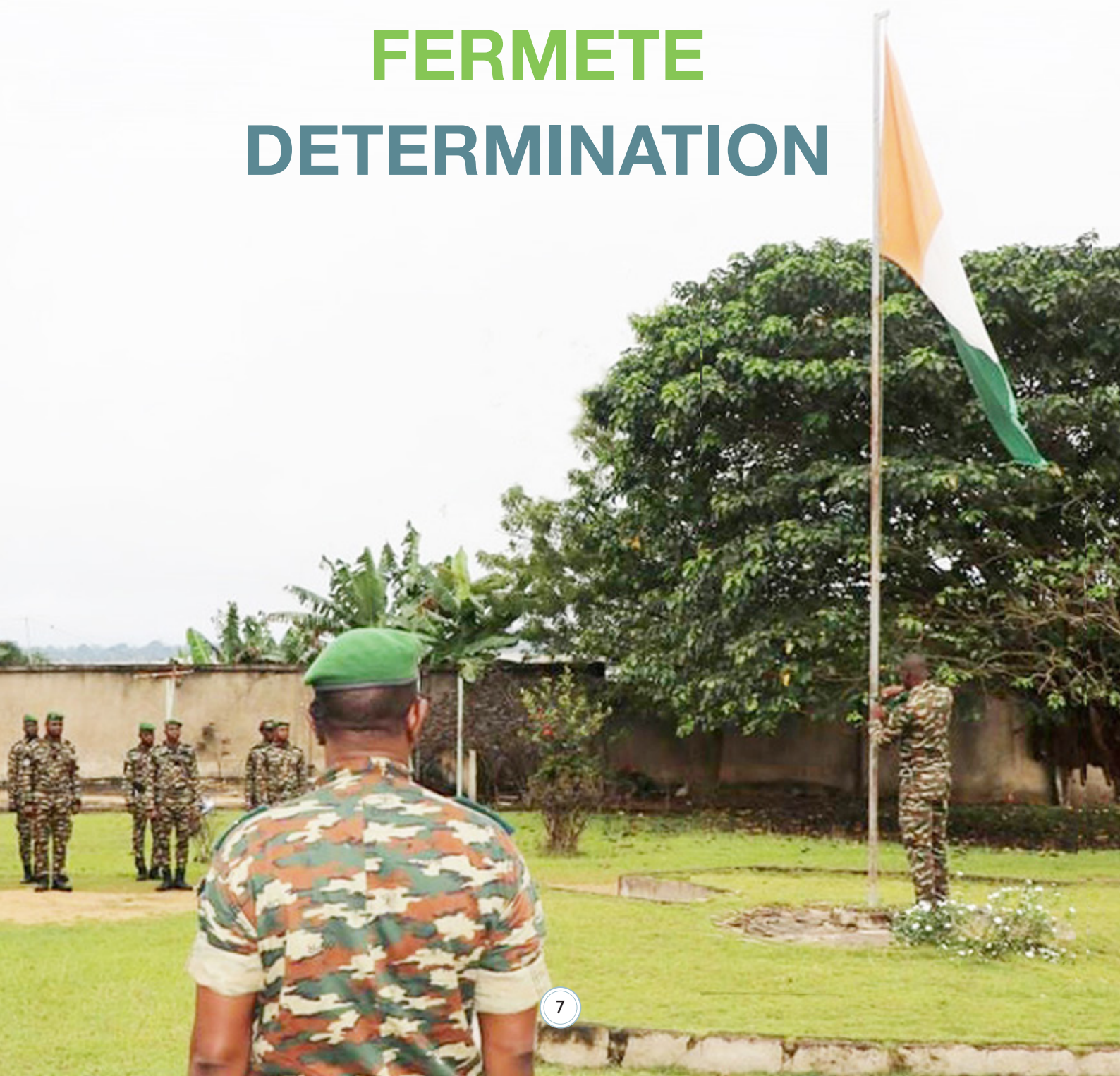


Table des matières

| | |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ..... | 16 |
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS | 18 |
| AVANT-PROPOS | 22 |
| INTRODUCTION | 24 |
| TITRE I : PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE TAÏ | 31 |
| CHAPITRE 1: DESIGNATION ET SITUATION | 32 |
| 1.1. Situation administrative et géographique | 32 |
| 1.2. Historique | 33 |
| 1.2.1. Création | 33 |
| 1.2.2. Structure antérieure de gestion | 36 |
| CHAPITRE 2 : MILIEU NATUREL | 37 |
| 2.1. Climat | 37 |
| 2.2. Topographie, géologie et sols | 39 |
| 2.3. Hydrographie | 40 |
| 2.4. Habitats et diversité floristique | 42 |
| 2.5. Etat de la dynamique végétale | 42 |
| 2.6. Faune | 45 |
| 2.6.1. Mammifères | 45 |
| 2.6.2. Avifaune | 46 |
| 2.6.3. Amphibiens et reptiles | 47 |
| 2.6.4. Faune ichtyologique | 47 |
| 2.7. Services écosystémiques | 48 |
| CHAPITRE 3 : ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL | 51 |
| 3.1. Peuplements | 51 |
| 3.2. Démographie | 53 |
| 3.3. Activités économiques | 53 |
| 3.3.1. Agriculture | 54 |
| 3.3.2. Élevage | 56 |
| 3.3.3. Pêche et aquaculture | 56 |
| 3.3.4. Agro-industries | 57 |
| 3.3.5. Production de bois d'œuvre | 57 |
| 3.3.6. Produits forestiers non ligneux et autres ressources | 58 |
| 3.3.6.1. Produits comestibles et d'artisanat | 58 |
| 3.3.6.2. Bois énergie | 59 |
| 3.3.6.3. Ressources cynégétiques | 59 |
| 3.3.7. Exploitation minière artisanale et industrielle | 59 |
| 3.4. Infrastructures | 60 |
| 3.4.1. Voies de communication | 60 |
| 3.4.2. Réseaux de communication | 62 |
| 3.4.3. Equipements collectifs et services de base | 62 |
| TITRE II : CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL | 67 |
| CHAPITRE 4 : CADRE JURIDIQUE | 68 |
| 4.1. Conventions internationales | 68 |
| 4.2. Statuts internationaux | 68 |

| | |
|---|-----------|
| 4.3. Législations nationales relatives à la conservation la nature | 69 |
| 4.4. Politique nationale en matière de gestion des aires protégées | 69 |
| CHAPITRE 5 : CADRE INSTITUTIONNEL | 70 |
| 5.1. Structure de gestion | 70 |
| 5.2. Partenaires | 74 |
| 5.3. Équipements et infrastructures | 75 |
| 5.3.1. Limites | 75 |
| 5.3.2. Pistes, layons et sentiers | 75 |
| 5.3.3. Bâtiments et équipements. | 76 |
| TITRE III : MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION | 81 |
| CHAPITRE 6 : CONSIDERATIONS GENERALES | 82 |
| 6.1. Zonage du PNT | 82 |
| 6.2. Valeurs patrimoniales du PNT | 85 |
| 6.2.1. Valeur universelle exceptionnelle | 85 |
| 6.2.2. Autres valeurs | 86 |
| 6.2.2.1. Valeur scientifique | 86 |
| 6.2.2.2. Valeur sociale et culturelle | 87 |
| 6.2.2.3. Valeur économique | 88 |
| 6.2.2.4. Valeur écologique | 88 |
| 6.3. Pressions et menaces sur les valeurs du PNT | 89 |
| 6.3.1. Orpaillage | 89 |
| 6.3.2. Braconnage et pêche illégale | 90 |
| 6.3.3. Pression de l'agriculture. | 91 |
| 6.3.4. Autres menaces | 91 |
| 6.3.4.1. Epizooties. | 91 |
| 6.3.4.2. Déconnexion génétique | 91 |
| 6.3.4.3. Feux de forêt | 91 |
| 6.3.4.4. Pollution chimique. | 92 |
| 6.3.4.5. Plantes envahissantes | 92 |
| 6.4. Bilan de la mise en œuvre du PAG 2014-2018 | 93 |
| 6.4.1. Résultats par programme de gestion | 93 |
| Programme 1 : Surveillance et protection | 93 |
| Programme 2 : Suivi écologique et Recherche | 94 |
| Programme 3 : Gestion participative et appui au developpement local | 97 |
| Programme 5 : Ecotourisme | 99 |
| Programme 6 : Infrastructures et équipements | 100 |
| Programme 7 : Management. | 101 |
| 6.4.2. Effets et impacts | 103 |
| 6.4.3. Problèmes identifiés. | 105 |
| 6.4.3.1. Persistance des activités illégales | 106 |
| 6.4.3.2. Faible documentation de certaines cibles de conservation | 106 |
| 6.5. Vision et objectifs du PNT | 108 |
| 6.5.1. Vision | 108 |
| 6.5.2. Objectifs de gestion. | 108 |
| 6.5.3. Résultats attendus | 108 |
| 6.5.4. Cibles de conservation. | 109 |

| | |
|---|------------|
| CHAPITRE 7 : PROGRAMMES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION | 115 |
| 7.1. Surveillance et Protection | 115 |
| 7.1.1. Régression des agressions commises à partir des villages riverains | 116 |
| 7.1.2. Renforcement de l'opérationnalité des unités de surveillance | 116 |
| 7.1.3. Mise en œuvre des opérations de surveillance | 116 |
| 7.1.3.1. Exécuter un programme de patrouilles | 116 |
| 7.1.3.2. Réaliser des actions d'appui à la surveillance | 117 |
| 7.2. Suivi écologique et Recherche | 118 |
| 7.2.1. Amélioration de la qualité des résultats de suivi écologique | 118 |
| 7.2.1.1. Développer des mesures incitatives au profit des auxiliaires | 119 |
| 7.2.1.2. Renforcer les capacités du gestionnaire pour le suivi écologique | 119 |
| 7.2.1.3. Mettre en œuvre le programme de suivi écologique. | 119 |
| 7.2.1.4. Opérationnaliser le Groupe de Travail (GdT) | 119 |
| 7.2.2. Capitalisation des résultats des travaux de recherche sur le PNT | 120 |
| 7.2.2.1. Renforcer la coordination des activités de recherche sur le terrain | 120 |
| 7.2.2.2. Mettre à jour la base de données sur les résultats de recherche | 120 |
| 7.2.2.3. Amélioration des connaissances sur les écosystèmes | 121 |
| 7.3. Gestion participative et appui au développement local | 122 |
| 7.3.1. Appui à la restauration et à l'usage rationnel des terres dans la zone périphérique du PNT | 123 |
| 7.3.1.1. Apporter un appui à la mise en place de cadres de concertation pour la gestion des ressources naturelles en périphérie du PNT | 123 |
| 7.3.1.2. Soutenir la mise en oeuvre des conventions locales des ressources naturelles | 124 |
| 7.3.1.3. Promouvoir les systèmes agro-forestiers pour la stabilisation de l'agriculture en périphérie du PNT. | 124 |
| 7.3.1.4. Soutenir les initiatives pour le maintien des forêts résiduelles autour du PNT. | 125 |
| 7.3.1.5. Soutenir la valorisation des terres en zone périphérique | 125 |
| 7.3.2. Renforcement de la contribution des acteurs locaux à la conservation du PNT | 126 |
| 7.3.2.1. Communautés locales. | 126 |
| 7.3.2.2. Autres acteurs de la périphérie | 126 |
| 7.4. Communication, éducation à l'environnement et écotourisme | 128 |
| 7.4.1. Amélioration de l'accessibilité du grand public à l'information sur le PNT | 130 |
| 7.4.2. Amélioration de la perception du PNT par la population locale | 131 |
| 7.4.2.1. Améliorer l'adhésion des communautés locales à la conservation du PNT. | 131 |
| 7.4.2.2. Encourager les initiatives des communautés locales en soutien aux activités touristiques | 131 |
| 7.4.3. Appropriation des enjeux de la conservation du PNT par le « public jeune » | 132 |
| 7.4.3.1. Renforcer l'intervention des acteurs clés de l'éducation environnementale | 132 |
| 7.4.3.2. Exécuter un programme d'éducation environnementale à la périphérie du PNT .. | 132 |
| 7.4.4. Renforcement du rôle des professionnels dans la gestion des activités touristiques . | 133 |
| 7.4.4.1 Renforcer la viabilité des produits touristiques. | 133 |
| 7.4.4.2. Concéder des zones/infrastructures touristiques. | 134 |
| 7.4.4.3. Mobiliser les tours opérateurs et les agences de voyage | 134 |
| 7.4.4.4. Renforcer le contrôle et le suivi des activités touristiques. | 134 |
| 7.5. Infrastructures et équipements | 135 |

| | |
|--|------------|
| 7.5.1. Renforcement de la sécurisation du patrimoine foncier du PNT et de la fonctionnalité des installations | 136 |
| 7.5.2. Amélioration de l'accessibilité au Parc | 137 |
| 7.5.3. Matérialisation et entretien régulier des limites et layons du PNT | 138 |
| 7.6. Management et Intégration Régionale | 139 |
| 7.6.1. Renforcement de la logistique du PNT | 140 |
| 7.6.2. Actions d'appui à la dynamisation du personnel. | 141 |
| 7.6.3. Pérennisation du financement des activités de gestion. | 142 |
| 7.6.4. Gestion concertée du complexe d'aires protégées Taï, Grebo-Krahn et Sapo | 143 |
| TITRE IV : PLANIFICATION, COÛTS ET FINANCEMENT DES ACTIVITES DU PLAN | |
| D'AMENAGEMENT ET DE GESTION | 147 |
| CHAPITRE 8 : SCHEMA DE PLANIFICATION | 148 |
| CHAPITRE 9 : SUIVI-EVALUATION | 164 |
| 9.1. Dispositif de suivi-évaluation. | 164 |
| 9.1.1. Ancrage et objectifs. | 164 |
| 9.1.2. Acteurs du suivi-évaluation | 164 |
| 9.1.2.1. Acteurs stratégiques et du pilotage | 164 |
| 9.1.2.2. Acteurs de prise de décisions | 165 |
| 9.1.2.3. Acteurs opérationnels. | 165 |
| 9.2. Mise en œuvre du système de suivi-évaluation | 165 |
| 9.2.1. Indicateurs clés | 165 |
| 9.2.2. Collecte et analyse des données | 166 |
| 9.2.2.1. Collecte de données | 166 |
| 9.2.2.2. Traitement et analyse des données. | 167 |
| 9.2.2.3. Reporting des résultats du suivi-évaluation | 167 |
| 9.3. Révision du PAG. | 167 |
| 9.4. Calendrier de mise en œuvre du dispositif de Suivi-évaluation | 173 |
| CHAPITRE 10 : COUTS DES ACTIVITES | 174 |
| CHAPITRE 11 : FINANCEMENT. | 178 |
| 11.1. Subventions de l'Etat | 178 |
| 11.2. Appui de la Fondation pour les Parcs et Réserves | 178 |
| 11.3. Programmes / projets | 178 |
| CONCLUSION | 180 |
| BIBLIOGRAPHIE | 182 |
| ANNEXES | 186 |

Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Résultats de l'analyse des images satellites de 2015 | 43 |
| Tableau 2 : Synthèse des services écosystémiques fournis par le PNT. | 49 |
| Tableau 3 : Estimation de la population de la zone périphérique du PNT. | 53 |
| Tableau 4 : Récapitulatif des financements mobilisés de 2014 à 2018 | 103 |
| Tableau 5 : Etat des cibles de conservation du PNT | 110 |
| Tableau 6 : Axe d'intervention et activités principales du programme surveillance et protection | 115 |
| Tableau 7 : Cadre de suivi des actions d'appui à la surveillance. | 117 |
| Tableau 8 : Axes d'intervention et activités principales du Suivi écologique et de la Recherche. | 118 |
| Tableau 9 : Cadre de suivi de l'amélioration des résultats de suivi écologique. | 120 |
| Tableau 10 : Cadre de suivi de la capitalisation des résultats de recherche | 121 |
| Tableau 11 : Cadre de suivi de l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes | 121 |
| Tableau 12 : Axes d'intervention de la gestion participative et appui au développement local. | 123 |
| Tableau 13 : Cadre de suivi de l'appui à la restauration et à l'usage rationnel des terres . . | 125 |
| Tableau 14 : Cadre de suivi du renforcement de la contribution des acteurs locaux à la conservation | 128 |
| Tableau 15 : Axes d'intervention et activités principales de la communication et écotourisme | 129 |
| Tableau 16 : Cadre de suivi de l'accessibilité à l'information sur le PNT | 130 |
| Tableau 17 : Cadre de suivi de l'amélioration de la perception du PNT par la population locale. | 131 |
| Tableau 18 : Cadre de suivi de l'axe d'intervention relatif à l'appropriation des enjeux de la conservation du PNT par le public jeune. | 133 |
| Tableau 19 : Cadre de suivi de l'axe relatif au renforcement du rôle des professionnels dans la gestion des activités touristiques | 135 |
| Tableau 20 : Axes d'interventions et activités principales relatifs aux infrastructures et équipements | 135 |
| Tableau 21 : Cadre de suivi de l'axe relatif au renforcement de la sécurisation du patrimoine foncier du PNT et de la fonctionnalité des installations techniques. | 135 |
| Tableau 22 : Cadre de suivi relatif à l'amélioration de l'accessibilité au PNT. | 138 |
| Tableau 23 : Cadre de suivi de l'axe relatif à la matérialisation et à l'entretien régulier des limites et layons | 139 |
| Tableau 24 : Axes d'interventions et activités principales relatifs aux Management et Intégration Régionale | 140 |
| Tableau 25 : Cadre de suivi du renforcement de la logistique du PNT | 141 |
| Tableau 26 : Cadre de suivi des actions d'appui à la dynamisation du personnel | 141 |
| Tableau 27 : Cadre de suivi de la mobilisation et de la gestion des ressources financières | 142 |
| Tableau 28 : Cadre de suivi de la gestion concertée du complexe transfrontalier TGS. . . . | 143 |
| Tableau 29 : Cadre logique du plan d'aménagement et de gestion du PNT | 148 |
| Tableau 30 : Matrice des indicateurs clés du PAG-PNT. | 168 |
| Tableau 31 : Calendrier de mise en oeuvre du dispositif de Suivi-évaluation | 173 |

Liste des figures


| | |
|---|-----|
| Figure 1 : Parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire | 32 |
| Figure 2 : Situation administrative du PNT | 33 |
| Figure 3 : Evolution des limites du Parc national de Taï. | 35 |
| Figure 4 : Diagramme ombro-thermique de l'espace Taï de 2006 à 2015 | 37 |
| Figure 5 : Hauteurs pluviométriques moyennes interannuelles décennales de 1950 à 1999 | 38 |
| Figure 6 : Réseau hydrographique du PNT. | 41 |
| Figure 7 : Perte de couverture forestière en Côte d'Ivoire de 1990 à 2015 (BNETD, 2016) . | 44 |
| Figure 8 : Localisation des villages centres riverains du PNT | 52 |
| Figure 9 : Carte du réseau routier dans la zone d'implantation du PNT | 61 |
| Figure 10 : Organigramme PNT | 61 |
| Figure 11 : Les Secteurs de gestion du PNT. | 73 |
| Figure 12 : Zonage de la Réserve de Biosphère de Taï. | 84 |
| Figure 13 : Cartes des parcours de patrouilles de surveillance (a) et de couverture des quadrats de 5 km x 5 km (b) en 2019 | 94 |
| Figure 14 : Carte de répartition des indices de présence des chimpanzés et éléphants au PNT en 2018 | 95 |
| Figure 15 : Tendances des estimations d'abondance des céphalophes, singes à queue, chimpanzés et éléphants en 2018 | 96 |
| Figure 16 : Répartition du Budget par Programme y compris les salaires de Fonctionnaires dans le programme 6 | 175 |
| Figure 17 : Répartition du Budget par Programme sans les salaires de Fonctionnaires . . . | 176 |

Liste des photos

| | |
|--|-----|
| Photo 1 : Un hippopotame pygmée et son petit | 45 |
| Photo 2 : Un Touraco géant dans le PNT | 46 |
| Photo 3 : Petrocephalus bovei | 47 |
| Photo 4 : Une cabosse de cacao dans une plantation à la périphérie du PNT | 54 |
| Photo 5 : Ferme de caprins dans un village riverain. | 56 |
| Photo 6 : Pêcheur sur le lac de Buyo | 56 |
| Photo 7 : Un bâtiment de 3 classes réhabilité et équipé à Kodaya (V5). | 62 |
| Photo 8 : Une maternité construite et équipée à Djapadji | 62 |
| Photo 9 : Participants à une session conjointe des CGL de Taï et Comoé. | 71 |
| Photo 10 : Signature de convention entre l'OIPR et l'ONG YVEO. | 74 |
| Photo 11 : Etat des pistes autour du PNT. | 75 |
| Photo 12 : Une vue de face du siège de la Direction de Zone Sud-ouest à Soubré. | 76 |
| Photo 13 : Une liane du PNT | 85 |
| Photo 14 : Vue aérienne du sommet du Mont Niénokoué. | 88 |
| Photo 15 : Canopée du PNT vue du Mont Niénokoué | 89 |
| Photo 16 : Site d'orpaillage illégal dans un bas-fond à la périphérie du PNT. | 90 |
| Photo 17 : Animaux abattus par des braconniers dans le PNT. | 90 |
| Photo 18 : Viandes boucanées saisies dans le PNT. | 90 |
| Photo 19 : Arbre à problèmes issu du bilan du PAG 2014-2018. | 106 |

Liste des annexes

| | |
|---|-----|
| Annexe 1 : Décret N°2018- 496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du PNT . | 187 |
| Annexe 2 : Décret N°2018- 495 du 23 mai 2018 portant modification des limites de la Réserve partielle de Faune du N'zo..... | 193 |
| Annexe 3 : Liste des poissons du PNT | 196 |
| Annexe 4 : Liste des activités réalisées dans les différentes zones de la RB Taï | 197 |
| Annexe 5 : Liste des infrastructures et équipements du PNT depuis 1993 | 198 |
| Annexe 6 : Thèmes prioritaires de recherche | 201 |
| Annexe 7 : Détails des coûts des activités | 203 |
| Annexe 8 : Membres de l'Equipe de rédaction..... | 207 |



Réveil matinal
sur le PARC NATIONAL DE TAÏ

Résumé

Le complexe formé par le Parc national de Taï (PNT) et la Réserve partielle de faune du N'Zo constituent le plus vaste massif forestier d'Afrique de l'Ouest sous stricte protection. Couvrant une superficie de plus d'un demi-million d'hectares, ce massif représente environ le quart de la superficie totale du réseau d'aires protégées de Côte d'Ivoire. Son importance lui a valu son classement dans le réseau des Réserves de Biosphère en 1978 ainsi que son inscription comme bien du Patrimoine mondial en 1982.

Géré par la Direction de Zone Sud-ouest (DZSO) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Parc national de Taï bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires techniques, scientifiques et financiers, qui collaborent avec l'OIPR pour assurer une gestion durable du site et un financement pérenne.

Ainsi, depuis 1997, ce site est régulièrement doté de Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG), important outil de gestion dont la préparation a associé l'ensemble des parties prenantes et s'est conformée aux standards internationaux en matière de planification de la gestion des aires protégées.

Le PAG 2020 - 2029 est bâti sur les acquis et les leçons apprises du précédent PAG (2014-2018). En effet, le processus de rédaction de ce manuel a nécessité la réalisation du bilan de la mise en œuvre des 7 programmes de gestion de la version précédente qui a permis de déterminer les effets et impacts, tant au niveau environnemental, socioéconomique que managérial et également de relever les forces et faiblesses du système de gestion du parc.

L'exercice de planification, consécutif à ce bilan, a permis d'identifier sept (07) problèmes majeurs à savoir (i) la persistance des activités illégales, (ii) la faible documentation de certaines cibles de conservation, (iii) la faible intégration de la préservation des ressources naturelles dans le développement local par les acteurs, (iv) la faible connaissance du PNT et de ses valeurs, (v) la faible fréquentation touristique, (vi) l'insuffisance et la mauvaise qualité de certains aménagements et (vii) l'insuffisance des capacités opérationnelles et de coopération par rapport aux besoins de gestion de l'espace Taï.

Pour la résolution de ces problèmes, l'objectif spécifique assigné au présent PAG, est le suivant : « **Le système de gestion du PNT assure sa conservation, la valorisation de ses services écosystémiques et contribue dans le cadre d'une coopération transfrontalière à la résilience aux changements climatiques** ».

L'atteinte de cet objectif nécessitera l'implémentation de 6 programmes de gestion, à savoir :

Programme 1 : Surveillance et Protection

Programme 2 : Suivi Écologique et Recherche

Programme 3 : Gestion Participative et Appui au Développement Local

Programme 4 : Communication, Education à l'environnement et Ecotourisme

Programme 5 : Infrastructures et Equipements

Programme 6 : Management et Intégration régionale

Pour garantir l'atteinte de cet objectif, les bases d'un dispositif de suivi évaluation conforme au manuel de l'OIPR en la matière et trouvant son fondement dans les cadres logiques respectifs du présent PAG et du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées, 2^{ème} génération (PCGAP II), ont été définies. Pour ce faire, des indicateurs clairs et précis ont été formulés puis organisés à l'intérieur d'une matrice destinée à faciliter leur suivi.

Le coût de la mise en œuvre du Plan d'aménagement et de Gestion du PNT 2020-2029 est estimé à 22 801 045 000 (vingt-deux milliards huit cent-un million quarante-cinq mille) francs CFA. Le financement nécessaire est attendu de l'Etat de Côte d'Ivoire, de la FPRCI, des ressources propres générées, des appuis des partenaires techniques et financiers et du secteur privé à travers d'éventuels partenariats publics-privés à développer.



Sigles et abréviations

| | |
|--------|--|
| ACD | Arrêté de Concession Définitive |
| ADERIZ | Agence de Développement de la Riziculture |
| ADK | Ateliers De Kahankro |
| AGR | Activité Génératrice de Revenus |
| ANADER | Agence Nationale d'Appui au Développement Rural |
| ANDE | Agence Nationale de l'Environnement |
| AP | Aire Protégée |
| APA | Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages qui en sont issus |
| AVCD | Association Villageoise de Conservation et de Développement |
| BNETD | Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CFA | Communauté Financière Africaine |
| CGL | Comité de Gestion Locale |
| CHC | Compagnie Hévécicole du Cavally |
| CIAPOL | Centre Ivoirien Anti-pollution |
| CIE | Compagnie Ivoirienne d'Electricité |
| CITES | Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction |
| CMP | Conservation Measures Partnership |
| CMS | Convention sur les espèces migratrices |
| CNDD | Commission Nationale du Développement Durable |
| COD | Comité d'Orientation et de Décision |
| CRE | Centre de Recherche en Ecologie |
| CSE | Chargé du Suivi Ecologique |
| CSRS | Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire |
| DZSO | Direction de Zone Sud-Ouest |
| EoH | Enhancing our Heritage (Améliorons notre patrimoine) |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| FFEM | Fonds Français pour l'Environnement Mondial |
| FISDES | Fonds Ivoirio-Suisse pour le Développement Economique et Social |
| FPRCI | Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire |
| GdT | Groupe de Travail |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit |
| GPS | Global Positioning System |
| GSB | Groupe social de base |
| ICRAF | Centre International de Recherche en Agroforesterie |
| IKA | Indice Kilométrique d'Abondance |
| IMET | Integrated Management Effectiveness Tool |
| ISB | Infrastructure sociale de base |
| KFW | KFW - Entwicklungsbank (KFW - Banque de Développement) |
| MAB | Man and Biosphere |
| MATA | Mission d'Assistance Technique Allemande |
| MEMPD | Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement |
| METT | Management Effectiveness Tracking Tool (Outil d'Evaluation de l'efficacité de gestion) |

| | |
|----------------|--|
| MINEDD | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable |
| MINEF | Ministère des Eaux et Forêts |
| MINEFOR | Ministère des Eaux et Forêts |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OIPR | Office Ivoirien des Parcs et Réserves |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ORSTOM | Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer |
| PACCS | Projet d'Adaptation d'Adaptation au Changement Climatique et de stabilisation des bases de vies des populations du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire |
| PACPNT | Projet Autonome pour la Conservation du Parc National de Taï |
| PAG | Plan d'Aménagement et de Gestion |
| PCGAP | Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées |
| PFNL | Produits Forestiers Non Ligneux |
| PIF | Projet d'Investissement Forestier |
| PND | Plan National de Développement |
| PNR | Parcs Nationaux et Réserves |
| PNT | Parc national de Taï |
| PROFIAB | Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité |
| PSE | Païement pour Services Environnementaux |
| REDD+ | Réduction des Emission des gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts |
| RGPH | Recensement Général de la Population et de l'Habitat |
| RPFN | Réserve partielle de faune du N'zo |
| RTI | Radiodiffusion et Télévision Ivoirienne |
| SAPH | Société Africaine de Plantations d'Hévéa |
| SGP | Small Grant Program |
| SIG | Système d'Informations Géographiques |
| SODEFOR | Société de Développement des Forêts |
| SODEXAM | Société d'exploitation et de développement Aéroportuaire, aéronautique et Météorologique |
| SOGB | Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby |
| SPDBN | Stratégie et Plan d'actions pour la Diversité Biologique Nationale |
| SRET | Station de Recherche en Ecologie de Taï |
| TGS | Taï - Grébo - Sapo |
| THIMO | Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre |
| TIC | Technologies de l'Information et de la Communication |
| UAVCD | Union des Associations Villageoises de Conservation et de Développement |
| UFHB | Université Félix HOUPOUËT-BOIGNY |
| UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| UJLoG | Université Jean LOROUGNON GUEDE |
| UNA | Université NANGUI ABROGOUA |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture |
| VUE | Valeur Universelle Exceptionnelle |
| WCF | Wild Chimpanzee Foundation / Fondation pour les Chimpanzés Sauvages |
| WWF | World Wide Fund for nature / Fonds Mondial pour la Nature |
| YVEO | Yacoli Village Ecole Ouverte |
| ZOC | Zone Occupée par les Cultures |

LE PARC NATIONAL DE TAÏ

c'est aussi la Réserve de BIOSPHERE
de TAÏ (RBT)





Le complexe formé par le Parc national de Taï et la Réserve partielle de faune du N'zo constitue un ensemble d'écosystèmes dont le fonctionnement contribue fortement au maintien de l'équilibre écologique des régions du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Avant-propos

En affichant sa vision d'être un pays émergent à l'horizon 2020, la Côte d'Ivoire s'est engagée à consolider et renforcer les bases de son développement suivant les standards internationaux sur les plans économique, social et environnemental. Ainsi, le pays ambitionne, entre autres, de se hisser au rang des meilleurs pays africains en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Dans cette optique, le Gouvernement a renoué avec sa tradition de planification en la plaçant au cœur de l'action publique. Ainsi, a été adopté un Plan National de Développement d'abord pour la période 2012-2015 puis pour 2016-2020, en lien étroit avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que ceux de l'Union Africaine et de la CEDEAO. Ce document stratégique constitue le cadre de référence de l'action publique pour l'administration, les partenaires au développement et le secteur privé, tout en permettant de mesurer les progrès enregistrés.

A partir de ce document, différents programmes sectoriels issus des orientations stratégiques du Gouvernement, ont été définis et le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) s'est doté d'un Programme d'Actions Prioritaires qui consigne, entre autres, les actions à mettre en œuvre dans le secteur des parcs nationaux et réserves naturelles.

Pour ce secteur, il convient de relever que dès 1995, en réponse à la dégradation continue de sa diversité biologique, la Côte d'Ivoire a entrepris, avec l'appui des partenaires au développement, une réforme de la gestion des parcs nationaux et réserves naturelles (PNR). Ce processus a abouti à l'identification en 2002 du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) puis à l'adoption de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des PNR. Cette loi d'orientation est à l'origine de la création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), en charge de la gestion opérationnelle du réseau national d'aires protégées et de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPR-CI), destinée à assurer le financement pérenne de la gestion de ces sites.

L'un des objectifs spécifiques visés par cette réforme est d'adapter le service public aux impératifs actuels d'une gestion rationnelle. Cela passe par la définition et la mise en œuvre d'outils stratégiques et opérationnels adaptés parmi lesquels, il convient de citer le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG).

Le PAG d'une aire protégée (AP) donnée est un document présentant l'approche de gestion, les objectifs à atteindre ainsi que les actions à réaliser pendant la période définie pour sa mise en œuvre. C'est un mode de documentation du système de gestion d'une AP. Ce document est important pour plusieurs raisons :

- il fournit un cadre cohérent de planification des activités sur une période de 10 ans dans le contexte d'une vision à plus long terme ;
- il justifie les orientations stratégiques et les priorités opérationnelles de l'AP en fonction de ses valeurs, de ses contraintes et de ses opportunités ;
- il permet de valoriser de manière optimale ses ressources ;
- il constitue un document de référence permettant aux partenaires techniques et financiers d'orienter leurs appuis en tenant compte des priorités de gestion retenues par les gestionnaires.



ENSEMBLE, nous remporterons les DEFIS
de la SAUVEGARDE du Parc national de Tai

Introduction

Contexte et justification

Situé au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, le Parc national de Taï est la deuxième plus grande aire protégée du réseau national, après le Parc national de la Comoé. D'une superficie globale de 5 360 km², il constitue, avec la Réserve partielle de faune du N'zo contigüe, le plus grand bloc de forêt tropicale primaire sous protection de toute la zone ouest-africaine, représentant à lui seul plus de 50% de la superficie totale de ces zones forestières placée sous statut de stricte protection.

En raison de sa grande étendue, le Parc national de Taï constitue ainsi une opportunité unique de préserver l'important réservoir génétique d'un écosystème forestier complexe. Au demeurant, son inscription sur la liste du réseau international des Réserves de Biosphère dans le cadre du programme Man and Biosphere (MAB) de l'UNESCO en 1978 et sur la liste du Patrimoine mondial en 1982, illustre éloquemment son importance.

Dès sa création en 2002, l'OIPR a mis un point d'honneur à doter l'ensemble des sites du réseau national d'aires protégées de plans d'aménagement et de gestion, suivant les dispositions de la Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles. Ainsi, ce processus a démarré par le Parc national de Taï qui a été le premier site à être doté d'un tel document stratégique. Le premier plan d'aménagement et de gestion (PAG) du Parc national de Taï a été élaboré avec l'appui des partenaires techniques et financiers de l'OIPR, en particulier la Coopération Allemande (KfW/GTZ). Ce plan, d'une durée de dix ans (2006-2015), a été révisé à partir de 2012, toujours avec le concours des partenaires pour aboutir à l'adoption du PAG 2014-2018. Initialement prévue pour 2010, cette révision a été retardée par la survenue de la crise post-électorale de 2010-2011 en Côte d'Ivoire, période pendant laquelle les agressions sur le parc se sont intensifiées.

En définitive, cette révision s'est imposée à plus d'un égard au gestionnaire afin d'une part, de tenir compte de ces nouvelles réalités et d'autre part, de doter l'aire protégée d'un outil stratégique conforme aux standards internationaux en la matière. L'ensemble du processus d'actualisation a bénéficié de l'appui du Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) de la GIZ.

La mise en œuvre du PAG 2014-2018 a bénéficié de l'appui technique et financier de l'Etat de Côte d'Ivoire et de nombreux partenaires dont la Coopération Allemande (KfW et GIZ), la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), la Fondation pour les Chimpanzés Sauvages (WCF), plusieurs universités et institutions de recherche, et les populations locales. Le bilan de la mise en œuvre de ce document, qui a été réalisé en avril 2018, a relevé un bon taux d'exécution des activités prévues (78%) ponctué par de nombreux acquis. Ce bilan final a également marqué le démarrage du processus d'élaboration d'un nouveau PAG pour le PNT dont les principales étapes sont décrites ci-après.

Processus de préparation du plan

Le processus de rédaction du nouveau PAG du PNT s'est conformé tant au canevas d'élaboration de PAG de l'ensemble du réseau des aires protégées de l'OIPR que sur les lignes directrices de l'UICN pour la planification de la gestion des aires protégées.

Les principales étapes du processus sont déclinées comme suit :

- Elaboration des termes de référence

Cette étape a permis de définir le cadre d'intervention et l'ensemble des parties prenantes à la rédaction du document.

- Mise en place de l'équipe de rédaction

Une équipe composée de cadres de la Direction Générale et de la Direction de Zone Sud-Ouest de l'OIPR a été constituée pour rédiger le nouveau PAG du PNT. Cette équipe a bénéficié de l'appui de représentants de partenaires techniques et financiers, notamment la FPRCI, la GIZ, la WCF et de personnes ressources issues de plusieurs institutions nationales et internationales.

- Ateliers d'élaboration du schéma de planification

Des rencontres, destinées à l'identification et analyse participatives des principaux défis liés au PNT, ont été tenues en juin et juillet 2018. Elles ont permis de formuler les objectifs de gestion du parc et d'élaborer un schéma de planification autour duquel est articulé le nouveau PAG.

Il convient de préciser que l'équipe de rédaction s'est appuyée sur les Normes ouvertes¹ pour la pratique de la conservation édictées par le Partenariat pour les Mesures de Conservation (CMP). Elle s'est également servie du logiciel de gestion adaptative associé, « Miradi », pour peaufiner les cibles de conservation préalablement identifiées au cours des ateliers de planification évoqués précédemment.

- Rédaction

A la suite des ateliers précédents et sur la base du schéma de planification qui en a découlé, l'équipe de rédaction s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer le contenu du PAG à proprement parler. Ce comité a, dans un premier temps, validé le plan de rédaction du document. Puis, plusieurs sous-équipes thématiques ont été constituées pour plancher respectivement sur le contenu de chacun des six programmes de gestion. Les contenus ainsi proposés ont été passés en revue et consolidés par l'ensemble de l'équipe. Les autres sections du document ont par la suite été rédigés pour produire la première mouture du PAG.

- Recueil des contributions à la première mouture

La première mouture consolidée de PAG a été soumise à des personnes ressources extérieures à l'équipe de rédaction, issues à la fois de l'OIPR et de structures partenaires (bailleurs, universitaires, chercheurs, opérateurs privés, organisations de la société civile, organisations internationales de conservation, etc.).

Les diverses contributions de ces personnes ressources ont par la suite été intégrées au document et ont permis de disponibiliser une nouvelle mouture qui a servi comme support à la phase de validation.

1. <https://cmp-openstandards.org/download-os/>

- Validation

La validation du PAG 2020-2029 s'est effectuée dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire globale de COVID-19. En effet, eu égard aux mesures de prévention assez restrictives, au nombre desquelles figurent l'interdiction de rassemblement de plus de 50 personnes, l'isolement du Grand Abidjan de l'intérieur du pays et les normes de distanciation à respecter, un atelier participatif de validation, comme à l'accoutumée, ne pouvait raisonnablement se tenir. De ce fait, l'option de validation finalement retenue a été de soumettre la version finalisée du document à l'ensemble des parties prenantes pour un dernier examen. Sur la base de leurs retours respectifs favorables, le document a été ainsi validé.

- Approbation du PAG

La version validée du PAG a enfin été soumise par la Direction Générale de l'OIPR au Ministère en charge des PNR pour approbation.

Structuration du document

Le présent PAG est articulé autour de quatre parties. La première décrit le parc dans son environnement. La deuxième partie présente le cadre juridique et institutionnel du PNT et de la mise en œuvre du présent document. La troisième partie développe les mesures de gestion à implémenter pour préserver l'intégrité du PNT et en pérenniser les acquis. Enfin, la quatrième partie planche sur la planification, la budgétisation, le financement et le suivi-évaluation de ces mesures de gestion.



BATIR une STRATEGIE de GESTION DURABLE
plus LARGE pour des RESULTATS PROBANTS

UNE ESPECE MONDIALE
en DANGER critique d'extinction

Chimpanzé

Pan troglodytes verus



Le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest est la sous espèce de chimpanzés la plus menacée au monde. Classé 'En danger critique d'extinction', son déclin se poursuit de façon dramatique en raison de la déforestation et de la chasse. Le Parc national de Taï abrite la plus importante population de chimpanzé en Côte d'Ivoire.



Chacun des COMPOSANTES de la
BIODIVERSITE mérite de notre part un
ENGAGEMENT ferme pour sa CONSERVATION



TITRE
I

PRESENTATION
DU PARC
NATIONAL DE TAÏ

Un Réservoir de Biodiversité pour les Générations
actuelles et futures

1.1. Situation administrative et géographique

Le Parc national de Taï (PNT) et la Réserve partielle de Faune du N'ZO (RPFN) constituent un bloc forestier qui couvre une superficie de 536 016 ha. Ce complexe fait partie du réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire (figure 1), dont il représente 25% de la superficie totale. Il est situé au sud-ouest de la Côte d'Ivoire dans l'interfluve Cavally-Sassandra entre les latitudes 5°08' et 6°24' Nord et les longitudes 6°47' et 7°25' Ouest.

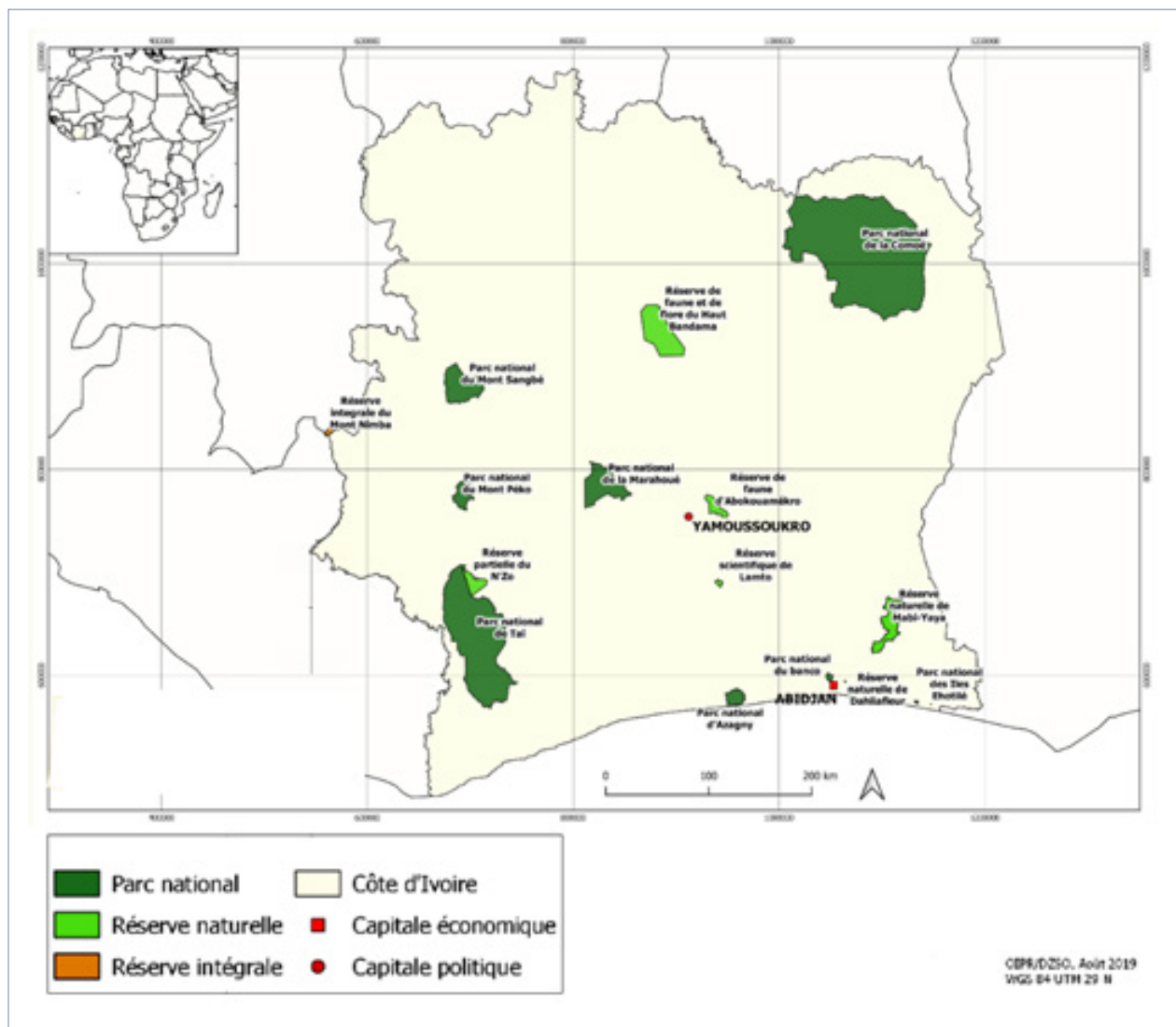


Figure 1 : Parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire

Selon le dernier découpage administratif de 2013, le PNT s'étend sur trois (3) Régions (Cavally, Nawa et San Pedro), six (6) Départements (Guiglo, Taï, Buyo, Méagui, San Pedro et Tabou) et onze (11) Sous-préfectures (Guiglo, Nizahon, Taï, Zagné, Buyo, Dapéoua, Oupoyo, Gnanmangui, Doba, Dogbo et Djouroutou) (figure 2).

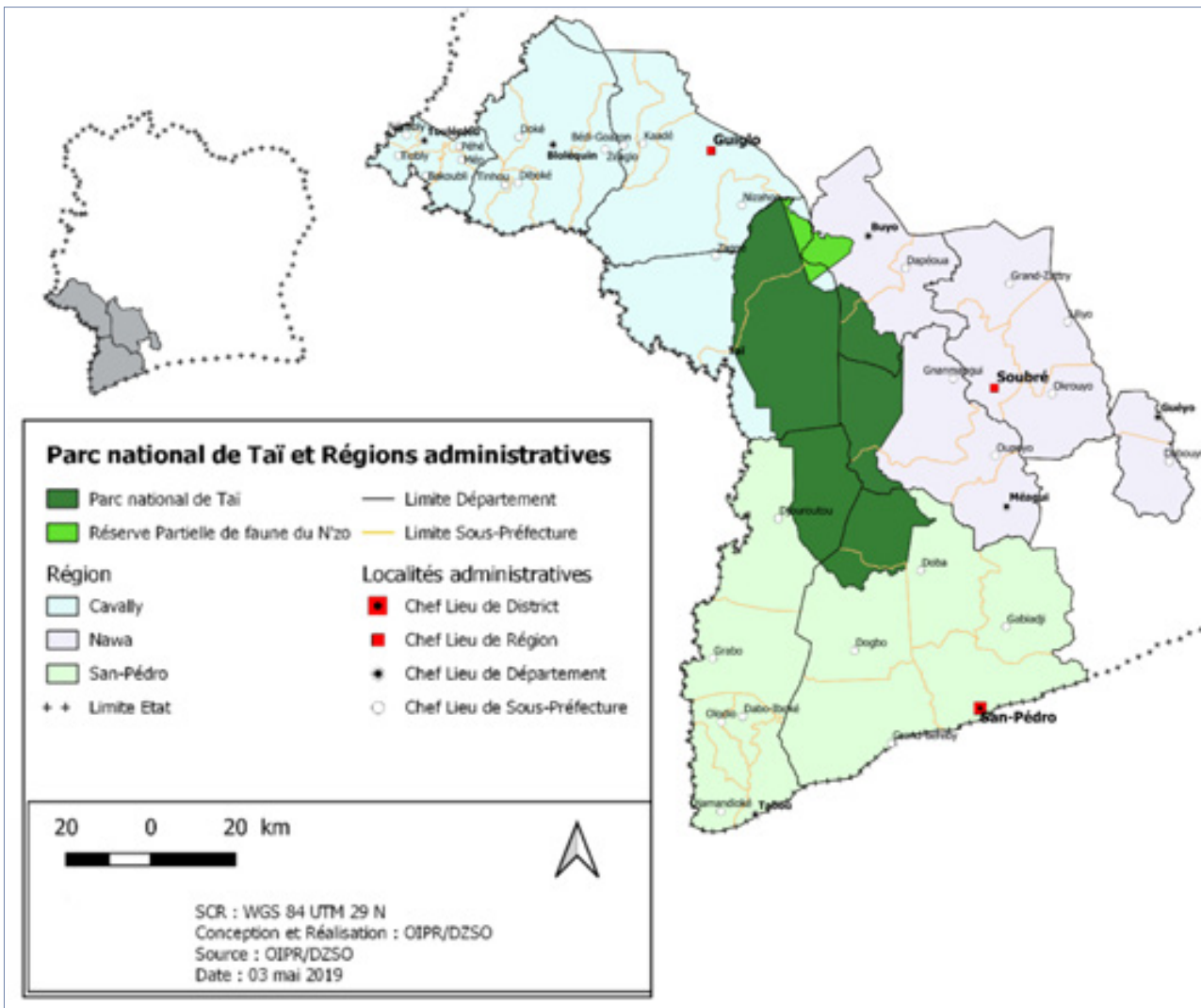


Figure 2 : Situation administrative du PNT

1.2. Historique

1.2.1. Création

Le Parc national de Taï tire son nom de la ville de Taï, localité située entre sa limite ouest et le fleuve Cavally, frontière naturelle de la Côte d'Ivoire avec le Libéria. L'histoire de sa création commence en 1926 avec l'administration coloniale qui créa le « Parc refuge de la région forestière du Moyen et du Bas Cavally » par l'arrêté n°2508/AG/11/04/1926 (Riezebos *et al.*, 1994) avec une superficie de 960 000 ha.

Après plusieurs évolutions, il devint, par arrêté du 07 août 1956, Réserve intégrale pour la faune et la flore de Taï dont les parties centrale et sud furent érigées en « Parc national de Taï » par décret n°72-544 du 28 août 1972 et la partie nord en « Réserve partielle de faune du N'zo » par décret n°72-545 du 28 août 1972. Les superficies respectives sont alors de 350 000 ha et 75 000 ha.

En 1973, le parc fut amputé d'une surface de 20 000 hectares au profit de la Réserve de faune du N'zo par décret n°73-132 du 21 mars 1973.

En 1977, une zone périphérique de protection du Parc national de Taï d'une superficie de 96 000 ha est créée à l'ouest et au nord-est par Décret n°77-348 du 03 juin 1977.

En 1983, une zone de protection et d'aménagement d'environ 18 000 ha est créée entre le Parc national de Taï et le périmètre papetier par arrêté MINEFOR n°9 du 11 mai 1983.

Plus tard, en application de l'article 9 de la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, modifié en son article 2 par la Loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013, les deux décrets suivants ont été pris :

- Décret n°2018- 495 du 23 mai 2018 portant modification des limites de la Réserve partielle de faune du N'zo en vue de sa réduction au profit du PNT (annexe 1a) ;
- Décret n°2018- 496 du 23 mai 2018 portant modification des limites du Parc national de Taï en vue d'étendre sa superficie à la zone périphérique de protection et à une partie de la Réserve de faune du N'zo (annexe 1b).

Ces deux décrets fixent définitivement la superficie du Parc national de Taï à 508 186 ha et celle de la Réserve partielle de faune du N'zo à 27 830 ha faisant de ce massif, le plus grand bloc forestier du domaine guinéen sous statut de protection avec une superficie globale² de 536 016 ha (selon les Décrets N°2018- 495 et 496 du 23 mai 2018). La figure 3 ci-après présente les évolutions des limites du complexe forestier Taï et N'zo.

Au plan international, grâce aux efforts consentis par sa Direction et ses partenaires de l'époque, le parc a été admis au réseau mondial des Réserves de Biosphère en 1978 et inscrit sur la liste des sites naturels du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1982.

La nécessité d'harmoniser les mesures de gestion du Parc national de Taï et de la Réserve Partielle de faune du N'zo a conduit à élaborer un plan d'aménagement portant sur une seule entité dénommée « Parc national de Taï » dont la superficie est de 536 016 hectares.

2. La superficie du Complexe PNT-RPFN a été estimée à 536 018 ha par Schweter en 2015. Ce chiffre a été revu suite à une analyse plus approfondie par les services SIG de l'OIPR qui a abouti à la prise des décrets N° 2018-495 et 2018-496 du 23 mai 2018, portant modification des limites respectives de la Réserve partielle de faune du N'zo et du Parc national de Taï. Ces décrets fixent la superficie globale des deux sites à 536 016 ha.

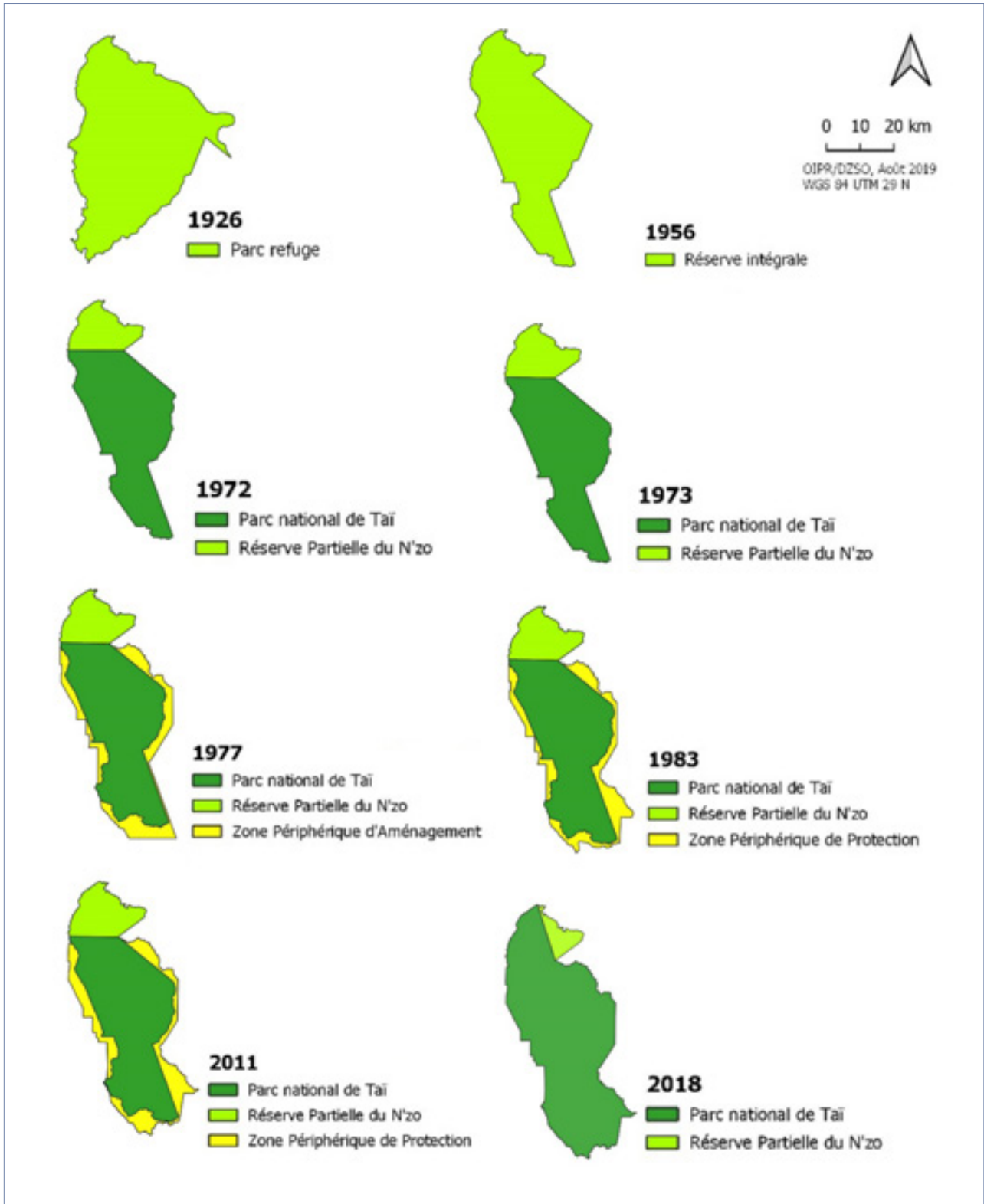


Figure 3 : Evolution des limites du Parc national de Taï

1.2.2. Structure antérieure de gestion

Le PNT a été administré à sa création par l'Inspection de Chasse qui avait pour mission essentielle la surveillance et la protection. Cette période marque le début de l'établissement de partenariat avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) International, l'UNESCO, la Mission d'Assistance Technique Allemande (MATA), le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) de l'université Nangui Abrogoua et d'autres structures de recherche scientifique.

Le parc a ensuite bénéficié de l'appui du Projet Autonome de Conservation du Parc national de Taï (PACPNT) créé par les arrêtés n° 198 du 2 juillet 1993 et n° 74 du 20 mai 1999, sous l'administration de la Direction de la Protection de la Nature avec un financement de la Coopération Allemande (KfW-GTZ). Ce projet a apporté des innovations importantes dans la gestion du PNT : autonomie de gestion, introduction de l'utilisation du GPS dans le système de surveillance, mise en œuvre du programme de biomonitoring, gestion participative, etc.



Colobe bai

Ptilocolobus badius

2.1. Climat

Il est de type subéquatorial, chaud et humide toute l'année et est caractérisé par deux saisons des pluies : une grande (de mars à juin) et une petite (de septembre à octobre). Elles alternent avec une grande saison sèche (de décembre à février) et une petite saison sèche qui s'étend de juillet à août.

La pluviométrie moyenne annuelle est généralement supérieure à 1 600 mm sur tout le massif entre 1950 et 1999 (Brou, 2005). Il existe deux zones distinctes avec des précipitations annuelles moyennes de 1 700 mm au nord et de 2 200 mm au sud (Van Rompaey, 1994 ; McGraw *et al.*, 2007). Les températures varient entre 24°C et 27°C. L'humidité relative est constamment élevée et se situe entre 85 et 90% pour atteindre souvent 100% pendant la nuit ou en saison pluvieuse (Hoppe-Dominik, 1997 ; Boesch et Boesch, 2000 ; Brou, 2005)

Les chiffres d'évapotranspiration obtenus pour le PNT sont compris entre 1 363 et 1 465 mm/an, soit 69 à 73% des précipitations annuelles, ce qui permet aux paramètres physiques de la masse d'air (humidité et température) en provenance de l'océan de ne pas trop changer lors de son avancée sur le continent (Monteny, 1987).

Les données de pluviométrie et de température collectées dans les localités de la périphérie du PNT de 2006 à 2015 sont présentées dans la figure 4.

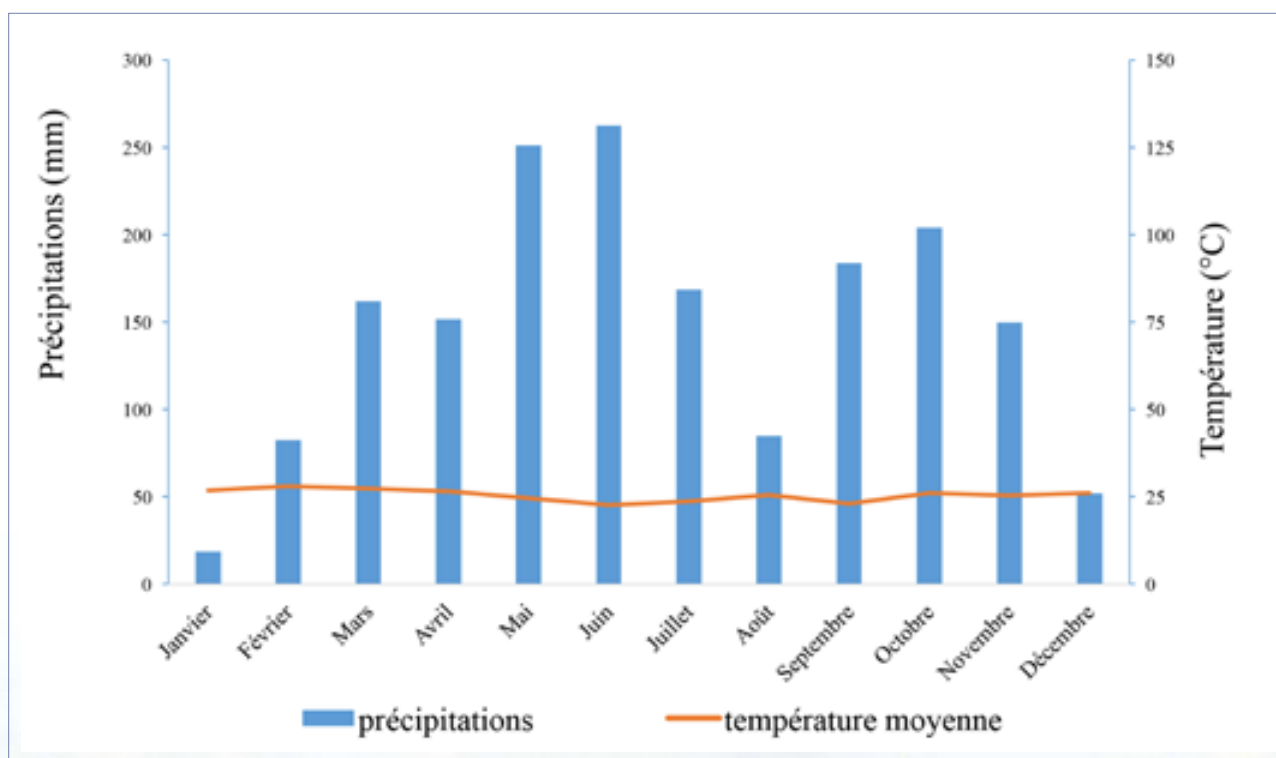


Figure 4 : Diagramme ombro-thermique de l'espace Taï de 2006 à 2015 (Source : SODEXAM)

Au regard du diagramme ombro-thermique, le PNT enregistre 2 mois de saison sèche (décembre et janvier), avec des déficits hydriques, puis une baisse de la pluviométrie en août. Ces données sont sensiblement conformes à celles mentionnées précédemment.

Toutefois, les analyses réalisées par Brou (2010) sur les séries de pluviosité de la Côte d'Ivoire, couvrant la période 1950-1999 (figure 5), traduisent clairement une tendance à la baisse à partir des années 1970 tant à l'échelle nationale que régionale.

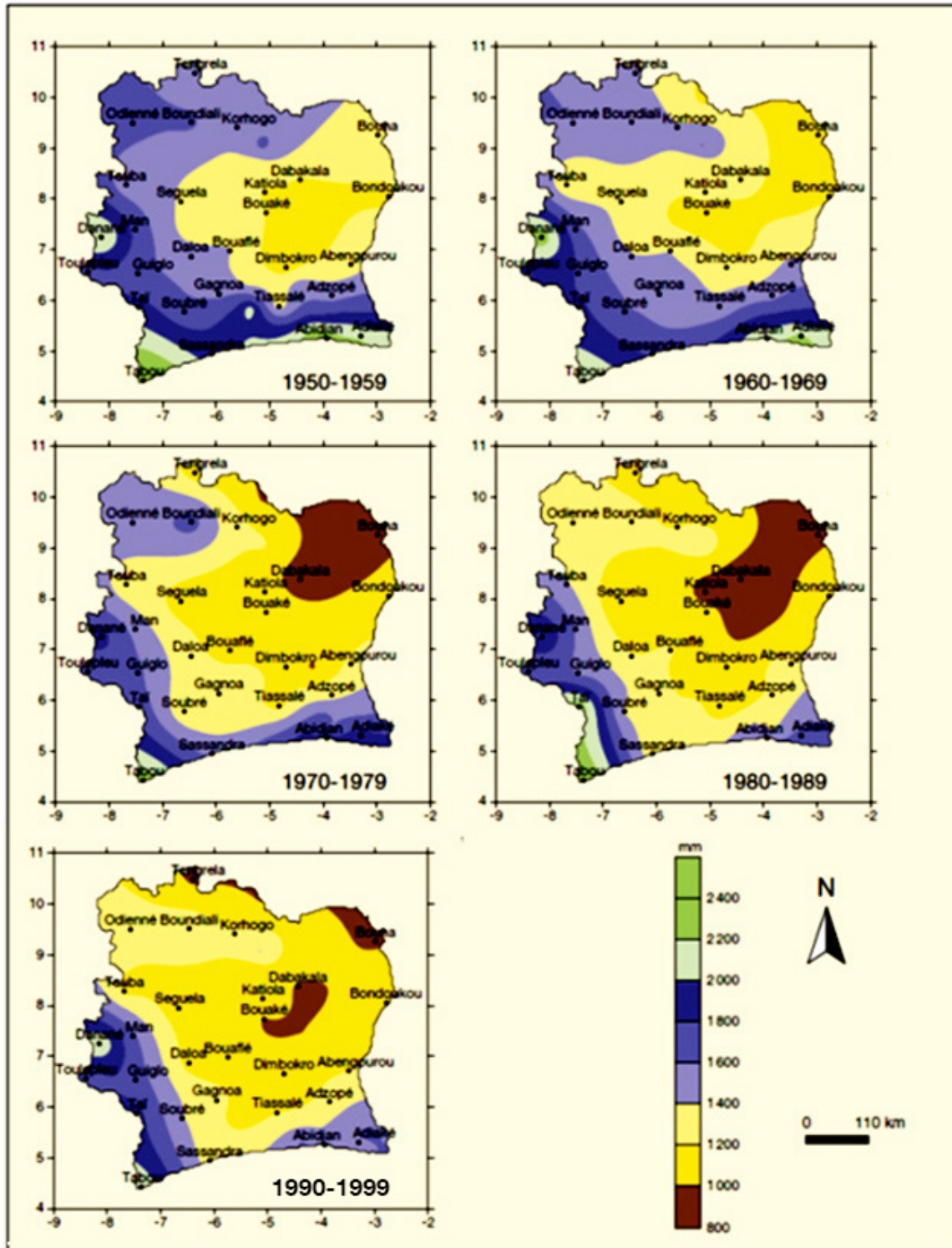


Figure 5 : Hauteurs pluviométriques moyennes interannuelles décennales de 1950 à 1999 (Brou, 2010)

2.2. Topographie, géologie et sols

Les formations géologiques du massif de Taï appartiennent au socle primaire précambrien et correspondent aux deux grands cycles orogéniques successifs libérien et éburnéen. Les formations du mégacycle libérien s'étendent au Nord-Ouest et au Sud-Est du massif. Elles sont dominées par des migmatites avec, dans la partie septentrionale, des gneiss à biotite et des granitoïdes.

Avec sa pointe sud-ouest à Grabo et en remontant vers le nord-est, l'unité métamorphique éburnéenne appelée « Hana-Lobo » prend en écharpe la partie centrale du massif. Y dominent des formations flyschoides : micaschistes à biotite et muscovite en bordure, schistes sériciteux et chloriteux, gréseux et quartzeux au centre. À proximité du Sassandra et sur seulement 3 à 4 km de large, se trouve une bande de tufs, rhyolites métamorphiques et amphibolites, formation dite de « Buyo-Guessabo ».

Dans tout le domaine compris entre le Sassandra et le Cavally, le relief est constitué d'un ensemble de collines «mamelonnées» assez uniforme et sillonné par de nombreux cours d'eau très ramifiés. S'y ajoutent quelques plateaux, à modelé très accidenté, qui atteignent à peine 150 à 200 m d'altitude. Les bas-fonds sont plats, larges de 100 à 150 m, marécageux et de pente longitudinale faible (Collinet *et al.*, 1984).

La monotonie générale est à peine interrompue dans toute la région Sud de la basse Hana par un relief particulier avec notamment :

- le Mont Niénokoué situé en plein massif forestier vers le confluent de la Hana et du Méno qui culmine à 396 m ;
- la chaîne de Grabo alignée selon la direction Sud-Ouest Nord-Est, longue de 50 km et large de 2 km domine la plaine environnante.

Au niveau pédologique, les sols sont fortement remaniés et ferrallitiques fortement désaturés, de type « remanié modal » au nord de la Hana, ou de type « faiblement rajeuni » au sud (Perraud, 1971). Les sols de l'espace Taï sont généralement fertiles et propices aux cultures vivrières (manioc, riz pluvial, bananier, etc.) et de rente (cacaoyers, caféiers, palmiers à huile, hévéas).

2.3. Hydrographie

Le Parc national de Taï est drainé par de nombreux cours d'eau permanents qui se partagent entre deux grands bassins versants et deux bassins de rivières côtières :

- Bassin duassandra

Le nord du massif, soit la totalité de la Réserve partielle de faune du N'zo, est drainé par des affluents du Sassandra ou du N'zo, lui-même affluent du premier.

- Bassin du Cavally

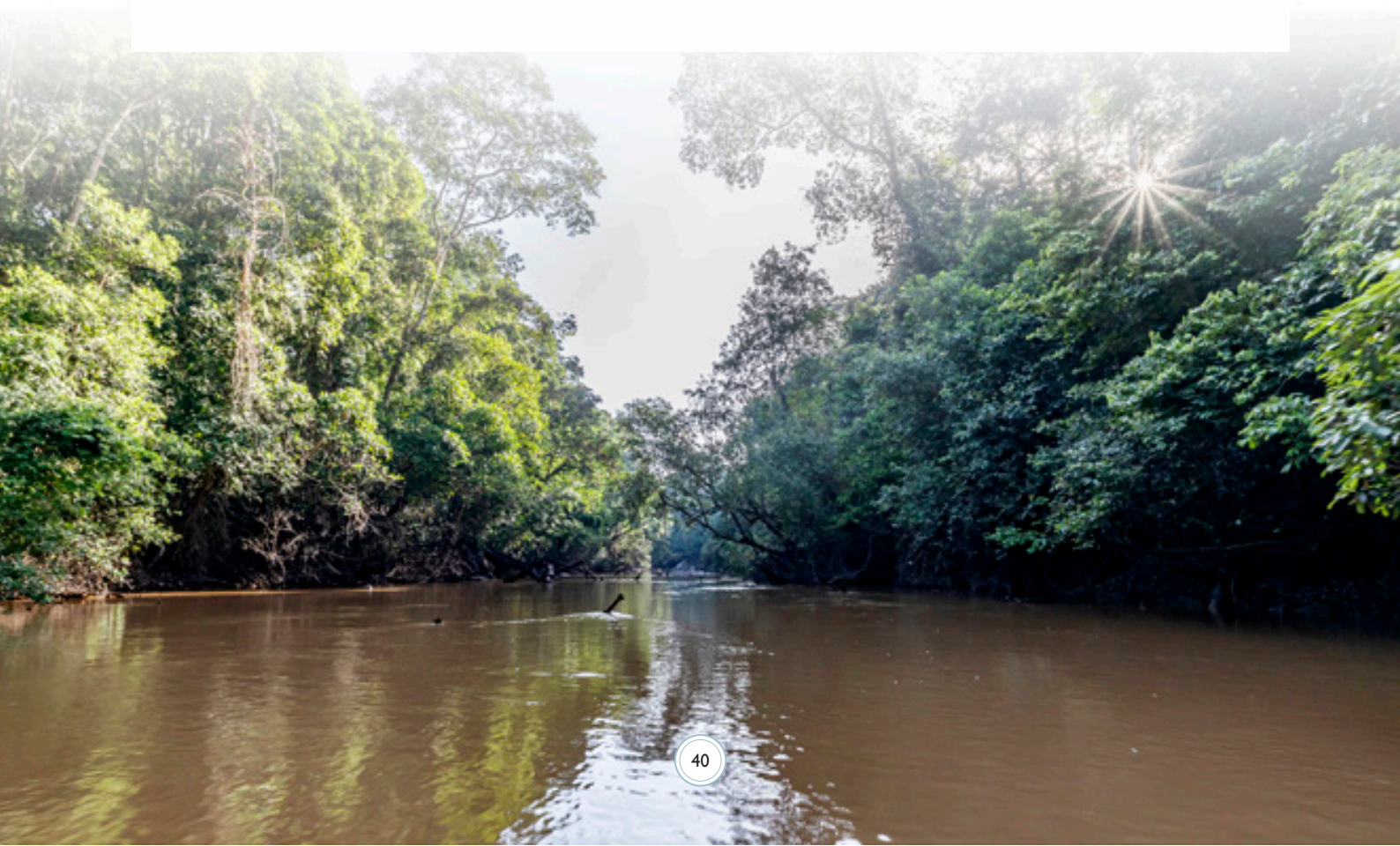
Pour 80% de sa surface, le PNT est drainé par des cours d'eau tributaires du fleuve Cavally (situé à la frontière avec le Libéria) qui coule du Nord au Sud. Ces cours d'eau coulent dans le sens du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Le principal de ces cours d'eau est la rivière Hana, avec ses affluents Méno, Moumo et Pama.

- Bassins des rivières côtières, San Pedro et Néro

Au Sud-Est, 10,5% du massif appartiennent aux bassins versants de deux rivières côtières, à savoir le San Pedro avec son affluent le Palabod, sur environ 556 km², et le Néro, sur seulement 6 km² à la pointe sud du massif. Ces cours d'eau coulent dans le sens du Nord vers le Sud.

Le réseau hydrographique (figure 6) est dense, le régime des rivières est relativement régulier et entretenu par le massif du PNT. En période de pluies, les débits sont forts et les crues importantes avec des zones d'inondation. En saison sèche, seuls les petits cours d'eau tarissent.

L'analyse de paramètres physico-chimiques et biologiques des écosystèmes aquatiques indique une bonne qualité des eaux du Parc national de Taï en dépit de traces de pollution perceptibles dans des zones moyennes, notamment au Point O sur la Hana et à ADK sur la Zakoué (Grell et al., 2012; Diarrassouba, 2014).



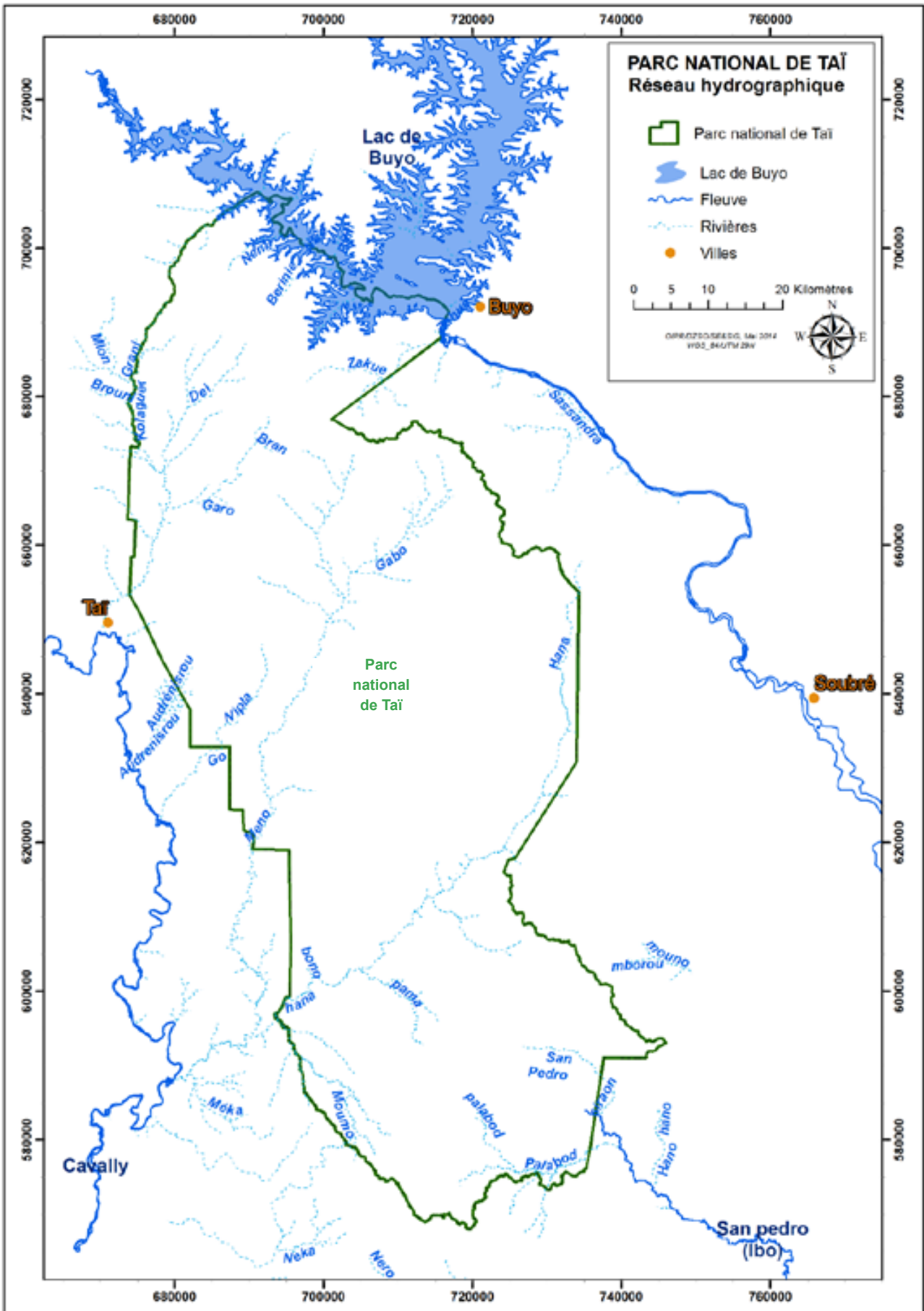


Figure 6 : Réseau hydrographique du PNT

2.4. Habitats et diversité floristique

Situé dans la zone de hotspots d'endémisme guinéo-soudanien, le parc et sa zone périphérique offrent une biodiversité particulièrement intéressante avec des espèces typiques des reliques de forêts primaires et des ressources génétiques importantes qui restent à découvrir

Le nombre d'espèces de plantes vasculaires a été estimé à 1 200 avec 273 espèces classifiées comme rares ou endémiques (Van Rompaey *et al.*, 2001). Parmi ces espèces, Adou Yao *et al.* (2002) indiquent que 73 ont un grand intérêt pour la conservation des forêts d'où l'importance du PNT en tant que réservoir d'une biodiversité unique de la sous-région ouest-africaine.

Des études complémentaires réalisées par Adou Yao (2005) estiment le nombre d'espèces de plantes vasculaires à 1 231 et que le nombre réel pourrait se situer entre 1500 et 2000.

Les grandes formations végétales du parc sont :

- La **forêt dense hyper humide** à *Diospyros spp.* et *Mapania spp.* ou forêt pélohygrophile;
- La **forêt sempervirente** à *Eremospatha macrocarpa* et *Diospyros mannii* - Outre ces deux formations principales qui couvrent la majeure partie de la surface du PNT, on trouve divers groupements particuliers liés aux conditions locales ;
- Les **forêts sur sols hydromorphes** : forêts marécageuses, forêts ripicoles et forêts périodiquement inondées ;
- La **végétation de rochers découverts**, ensemble de formations xérophiles localisées au Mont Niénokoué ;
- La **végétation aquatique** localisée dans les cours d'eau permanents et dans les eaux du barrage de Buyo. La surface des eaux du barrage est couverte par endroit par les laitues d'eau (*Pistia stratiotes*), à caractère saisonnier, et par les jacinthes d'eau (*Eichhornia crassipes*) à caractère permanent ;
- Les **formations végétales anthropisées** : les fourrés consécutifs à la destruction des plantations sur le flanc Est du PNT.

2.5. Etat de la dynamique végétale

Les résultats d'interprétations d'images satellites du PNT réalisées par Schweter (2017) confirment le maintien du couvert forestier avec une superficie de 523 641 ha soit 97,7% de la superficie totale de l'aire protégée contre seulement 12 377 ha (2,3%) de surface de non-forêt dont 0,7% sont constitués des zones anciennement occupées par les plantations de café et cacao.

Ces résultats confirment l'état exceptionnel de préservation du couvert végétal du PNT.

En effet, la zone récupérée entièrement entre 2012 et 2015 fait l'objet d'une surveillance permanente et d'un suivi scientifique de la régénération naturelle. Les résultats préliminaires de ce suivi soutiennent une bonne reprise du couvert végétal (Bakayoko *et al.*, 2018).

Tableau 1 : Résultats de l'analyse des images satellites de 2015

| Catégorie | Superficie (ha) | Proportion (%) |
|----------------------------------|----------------------------|----------------|
| 1. Forêt | 523.641 | 97,7 |
| 1.1 Forêt intacte | 521.679 | 97,3 |
| 1.2 Forêt dégradée et secondaire | 1.962 | 0,4 |
| 2. Non-forêt | 12.377 | 2,3 |
| 2.1 Non-forêt artificielle | 4.417 | 0,8 |
| 2.1.1 Cultures / bas-fonds | 267 | 0,0 |
| 2.1.2 Habitation | 61 | 0,0 |
| 2.1.3 Sol nu | 81 | 0,0 |
| 2.1.4 Orpaillage | 32 | 0,0 |
| 2.1.5 Surfaces récupérées | 3.977 | 0,7 |
| 2.2 Non-forêt naturelle | 7.960 | 1,5 |
| 2.2.1 Surfaces d'eau | 7.895 | 1,5 |
| 2.2.2 Roches et sol nu | 65 | 0,0 |
| Total PNT | 536.018³ | 100 |

Source : Schweter, 2017

Cependant, le bon état de conservation du PNT contraste avec celui du domaine rural et des forêts classées de sa périphérie, voire de l'ensemble du pays. En effet, de 2000 à 2015, le sud-ouest la Côte d'Ivoire a été marqué par un fort taux de déforestation entraînant la destruction de la quasi-totalité des forêts classées, à l'exception de la Forêt classée de Cavally (figure 7).

3. A la suite de l'analyse des images satellites de 2015, le processus de révision des limites du PNT a été entamé en commençant par un entretien des layons périmétraux et une matérialisation des limites avec des panneaux et des bornes.

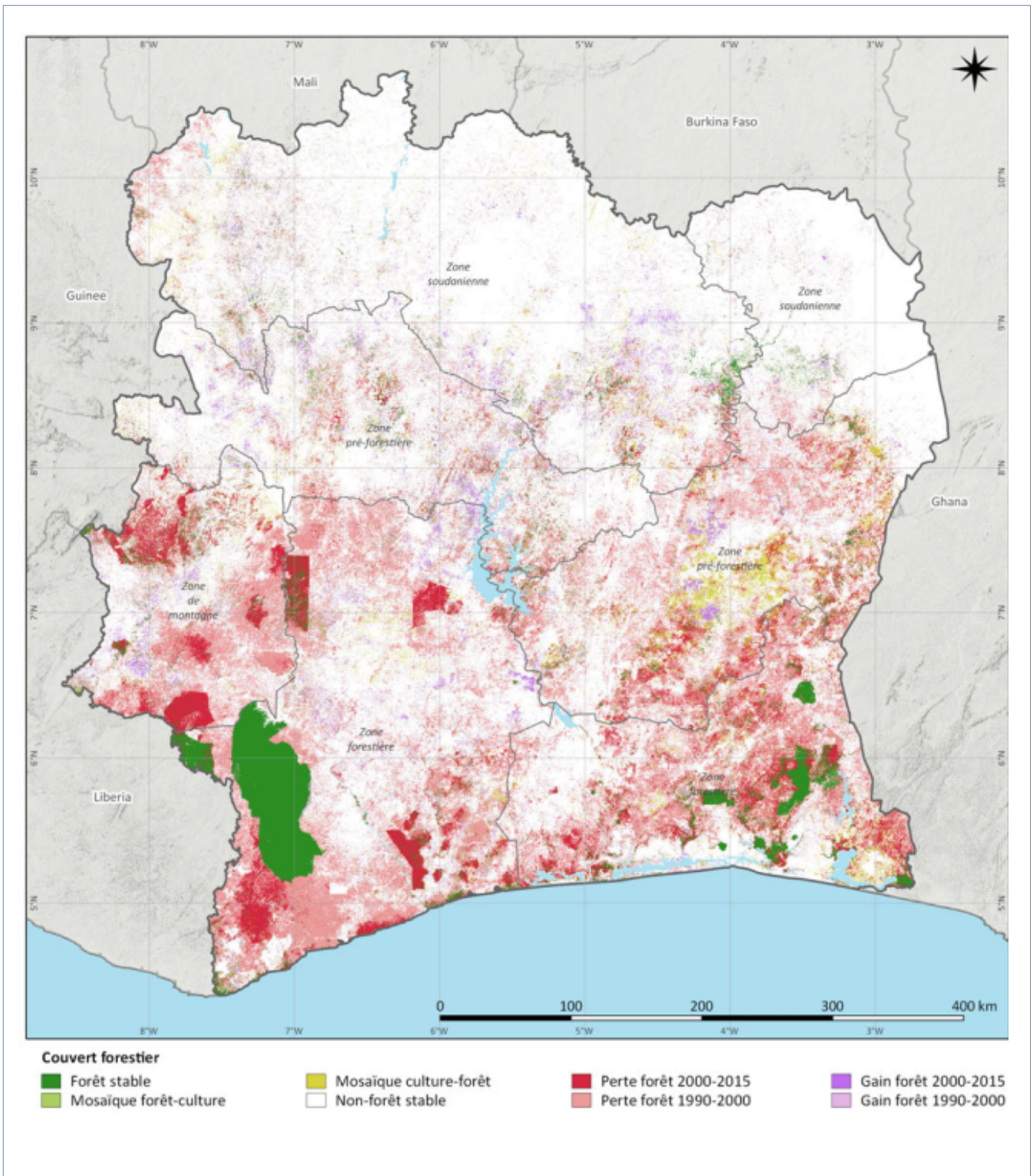


Figure 7 : Perte de couverture forestière en Côte d'Ivoire de 1990 à 2015 (BNETD, 2016)



2.6. Faune

La faune du complexe forestier Taï – Grebo – Sapo du bloc ivoiro-libérien auquel appartient le PNT se caractérise par une grande richesse en espèces et sous-espèces (Allport *et al.*, 1994). En effet, près de 1 000 espèces de vertébrés, dont plus de 230 espèces d’oiseaux y ont été identifiées.

2.6.1. Mammifères

La classe des mammifères compte environ 146 espèces soit 93 % des espèces de mammifères de la zone forestière ouest-guinéenne. On y dénombre 43 espèces de Chiroptères, 15 d’Ongulés, 16 de carnivores, 41 de rongeurs, 14 d’insectivores, 12 de Primates, 3 de Pholidotes, 1 d’Hyracoïdés et 1 espèce de Proboscidiens.

Cette classe renferme également des espèces emblématiques telles que l’éléphant de forêt (*Loxodonta cyclotis*), l’hippopotame pygmée (*Choeropsis liberiensis*), le léopard (*Panthera pardus*), le Buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*), le Porc géant de forêt (*Hylochoerus meinertzhageni*), le Pangolin géant (*Smutsia gigantea*).

De plus, 12 espèces de mammifères, parmi lesquelles le Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*), le Céphalophe zébré (*Cephalophus zebra*) et le Cercopithèque diane (*Cercopithecus diana diana*), endémiques à la région de l’Ouest de la Sierra Léone jusqu’à Taï subsistent dans le PNT.

Quant à l’hippopotame pygmée, il ne vit plus qu’en Sierra Léone, au Liberia, en Guinée et en Côte d’Ivoire dans les Parcs nationaux d’Azagny et de Taï. Au demeurant, le PNT abriterait la population la plus importante en milieu naturel de cette espèce dans le monde.



Photo 1 : Un hippopotame pygmée et son petit (*Choeropsis liberiensis*) dans le PNT

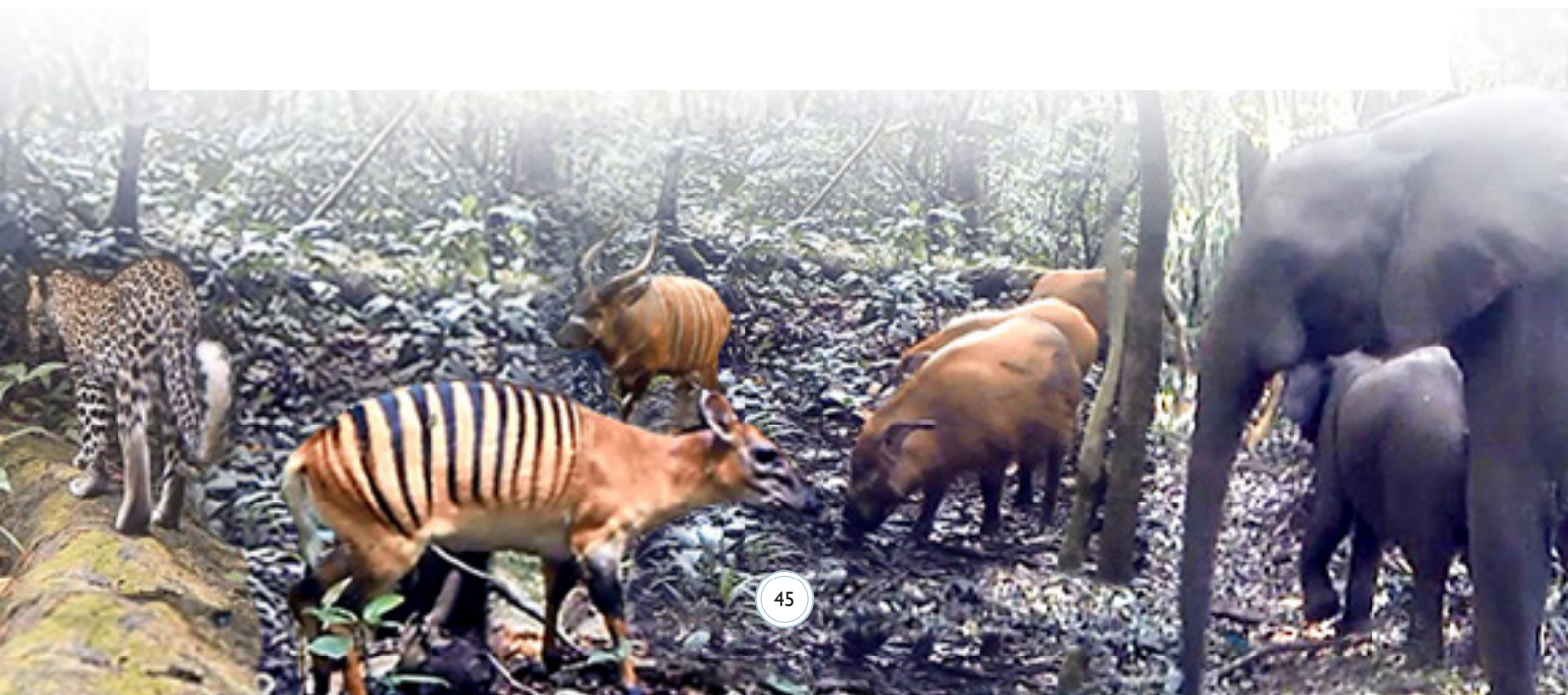




Photo 2 : Un Touraco géant (*Corythaeola cristata*) dans le PNT (Source : GIZ/OIPR/ArcCona)

2.6.2. Avifaune

Au niveau de l'avifaune, sur un total de 747 espèces d'oiseaux observées en Côte d'Ivoire⁴, 234 ont été répertoriées dans le PNT (Gartshore, 1989), dont les familles les mieux représentées sont les Accipitridae (Rapaces), les Alcedinidae (Martins-pêcheurs et Martins-chasseurs) et les Bucerotidae (Calaos).

Des espèces à statut particulier telles que le Picatharte chauve de Guinée (*Picathartes gymnocephalus*), qui est une espèce rare et endémique à l'Afrique de l'ouest, la Pintade à poitrine blanche (*Agelastes meleagrides*), espèce en danger dont les effectifs sont en décroissance sur le plan international, ainsi que le Gladiateur de Lagden (*Malaconotus lagdeni*) et l'aigle couronné (*Stephanoaetus coronatus*), espèces quasi menacées, sont présentes dans le PNT. Le Bec-en-ciseau d'Afrique (*Rynchops flavirostris*), espèce quasi menacée, a

été observé pour la première fois en janvier 2018 sur le plan d'eau du lac de Buyo. Les inventaires réalisés sur la période 2016-2019 dans le cadre du dénombrement international des oiseaux d'eau ont permis de recenser plus de 60 espèces sur le lac de Buyo dont environ 20 spécimens qui sont des migrateurs du paléarctique.

Sur ce lac, des espèces résidentes telles que la Cigogne épiscopale (*Ciconia episcopus*), le Canard de Hartlaub (*Pteronetta hartlaubii*) et la Sarcelle à oreillons ou Oie naine (*Nettapus auritus*) ont été observées.

Par ailleurs, le Touraco géant (*Corythaeola cristata*), présent au PNT, est une espèce d'intérêt culturel pour le peuple Patokola au sud-ouest du parc.

4. <http://www.oiseaux.net/oiseaux/cote.d.ivoire.html> (consulté le 27 janvier 2020)



2.6.3. Amphibiens et reptiles

Dans le PNT et ses environs, les premières études ont été conduites de 1999-2002 (Rödel et Ernst, 2004 ; Ernst et Rödel, 2005 ; Ernst et al., 2006 ; Hillers et al., 2008). À ce jour, 56 espèces d'Amphibiens (55 anoures et 1 cécilie) appartenant à 11 familles, 18 genres sont connus du PNT et ses environs. Six espèces figurent sur la Liste rouge de l'UICN comme étant menacées dont quatre en danger (*Hyperolius nienokouensis*, *Phrynobatrachus annulatus*, *Sclerophrys taiensis* et *Amnirana occidentalis*) et deux vulnérables (*Phrynobatrachus villiersis* et *Kassina lamottei*). L'espèce *Phrynobatrachus taiensis*, connue que dans le PNT, n'a pas été observée depuis sa description en 1988.

Les Amphibiens jouent un rôle important dans les écosystèmes et contribuent à d'importants services écosystémiques (Hocking et Babbitt, 2014). Du fait de leur mode de vie diphasique (têtards aquatique et adultes terrestre), les amphibiens réagissent aux moindres variations de leurs microhabitats. Ce qui fait d'eux d'excellents indicateurs biologiques de la qualité de leur habitat (Wells, 2007).

2.6.4. Faune ichthyologique

La faune ichthyologique du PNT renferme au total 65 espèces de poissons regroupées en 18 familles et 8 ordres (Kouamélan, 2018). Ces espèces sont dominées par les Mormyridae, Alestidae, Schilbeidae, Claridae, Polypteridae, et Cichlidae. Les ordres les mieux représentés sont les Siluriformes (6 familles), les Characiformes (3 familles), les Osteoglossiformes, les Cyprinodontiformes et les Perciformes (2 familles).

Le PNT renferme une (1) espèce en danger (*Chrysiichthys teugelsi*), 4 espèces vulnérables (*Alestopetersius smykalai*, *Brycilus derhami*, *Doumea chapuisi* et *Chromidotilapia cavalliensis*), 6 espèces proches de la menace ou quasi menacées et 44 espèces de préoccupation mineure (Annexe 3).



Photo 3 : *Petrocephalus bovei* (Mormyridae).
Source : (GIZ/OIPR/ArcCona)

L'une des particularités des hydrosystèmes du PNT est la présence d'espèces endémiques dont 2 types ont été identifiés : espèces endémiques à l'espace Taï (*Chromidotilapia cavalliensis* et *Synodontis koensis*) et espèces endémiques à l'écorégion guinéo-éburnéenne (*Polypterus palmas*, *Malapterurus punctatus* et *Barbus tiekoroï*).

Les travaux de Grell et al. (2012) sur les écosystèmes aquatiques démontrent bien la prédominance des Mormyridae en termes de richesse spécifique et d'abondance numérique. Cela est un indicateur de la bonne santé et de l'intégrité des écosystèmes aquatiques du PNT.

2.7. Services écosystémiques

Le PNT fournit de nombreux services écosystémiques dont des services d'approvisionnement, de régulation, de support et culturels. Dans le cadre de l'évaluation de ces services, une première étude a été réalisée par **Berger et al. (2015)**. Cette étude a permis de déterminer certains services et leurs valeurs (Tableau n°2).
















Le **PARC** national de Taiï, mon meilleur **VOISIN**

Comme un **BON VOISIN**, le parc nous donne
la **pluie**, de **l'air pur**...

Il nous garantit une **activité économique**
PROSPERE

Tableau 2 : Synthèse des services écosystémiques fournis par le PNT
(Source : Berger et al., 2015)

| Services | | Valeur et commentaire | |
|-------------------|-----------------------------------|---|---|
| Approvisionnement | Pêche |  | 79 à 110 t/an – 52 à 78 M CFA/an – 20 – 30 k bénéficiaires ; Manque données scientifiques pour quantification du rôle du PNT |
| | Eau potable et non potable |  | Eaux de surface : 80 – 570 k bénéficiaires potentiels ; agro-industries bénéficiaires ; 22 GWh/an d'hydro-électricité (Fayé), 1 % du total CI ; Eaux souterraines : > 100 k bénéficiaires à Soubré |
| Régulation | Climat local |  | <i>Cacao</i> : 176 k ménages ; 477 kt (40 % total CI) ; 406 Mrds CFA ; 3.1 % PIB. <i>Café</i> : 74 k ménages ; 82 kt ; 53.5 Mrds CFA. <i>Palmier à huile</i> : 7 k ménages ; 20 kt ; 95,4 Mrds CFA. <i>Hévéa</i> : 78 k ménages ; 112 kt ; 32,5 Mrds CFA. |
| | Séquestration du carbone |  | 1.6 M CFA/an par ha de déforestation évitée (REDD+) ; Selon niveau de déforestation évitée et mode financement : de l'ordre de 8 Mrds CFA/an (5 000 ha/an) |
| | Evénements extrêmes |  | Données insuffisantes : valeur potentiellement faible du service écosystémique de prévention des inondations |
| | Traitement eaux usées |  | Fonction écologique de dépollution avérée. Nombre de bénéficiaires inconnu et pollution initiale faible |
| | Erosion et fertilité du sol |  | Fonction écologique de prévention de l'érosion avérée mais pas de bénéficiaires a priori |
| | Pollinisation |  | Rôle du PNT indéterminé dans pollinisation des cultures (cacao, palmier à huile, hévéa, etc.) |
| Culturel | Lutte biologique |  | Rôle des oiseaux, chauves-souris, etc. dans le contrôle des nuisibles. Absence de données. Service potentiellement négatif (dégâts sur cultures, maladies, etc.) |
| | Loisir, santé mentale et physique |  | Pas d'utilisation du PNT pour les loisirs par les populations riveraines |
| | Tourisme |  | 22.5 M CFA/an via les dépenses de 100 touristes/an. Diminution probable de la valeur du service lié à Ebola |
| | Appréciation esthétique |  | Non étudié 55 publications scientifiques permises par le PNT |
| | Expérience spirituelle |  | Valeur culturelle inestimable. Valeur économique volontairement non estimée. |

Au regard de l'évolution du contexte socio-économique et l'intérêt de promouvoir des mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE), l'évaluation susmentionnée mérite d'être approfondie pour prendre en compte d'autres aspects notamment l'approvisionnement en semences d'arbres forestiers utiles aux populations, le potentiel de gibier, le stock de carbone, etc.

Des ATTRAITS SOCIO-CULTURELS remarquables autour du Parc national de Tai



L'environnement socio-économique et culturel du PNT est façonné par l'histoire, les migrations diverses et les activités des populations.

3.1. Peuplements

Les populations autochtones vivant en périphérie du PNT appartiennent au grand groupe Krou avec les Bakwé à l'Est et au Sud-Est, les Kroumen au Sud-Ouest, les Oubi à l'Ouest, les Guéré au Nord-Ouest et les Bété et Kouzié au Nord-Est.

La périphérie du PNT a connu deux grandes vagues de migrations depuis la création de l'aire protégée (Koch, 1994). La première vague a concerné des mouvements de populations allochtones sur la bordure Est du PNT dans les années 1970, et la seconde, d'allo-gènes, autour des années 1980 a principalement touché le flanc ouest de Guiglo vers Taï et Djouroutou. Il s'agit essentiellement de migrations économiques, en particulier pour l'agriculture, avec le déplacement progressif de la boucle du cacao de l'Est vers l'Ouest.

Par ailleurs, il convient de relever les migrations récentes enregistrées depuis 2011, à la fin de la crise post-électorale qui a accentué la fragmentation des paysages mitoyens du PNT et des Forêts classées de Goin-Débé, de Cavally et de la Haute-Dodo.

Il existe autour du PNT, 14 grands terroirs regroupant chacun 2 à 10 villages et de nombreux campements. Dans le cadre des actions des mesures riveraines, 81 villages dits village-centres⁵ ont été identifiés par le gestionnaire afin d'abriter les actions de sensibilisation d'envergure (figure 8).



5. Grands sites d'habitation autour desquels gravitent des campements installés en majorité par ces villages dont ils dépendent.

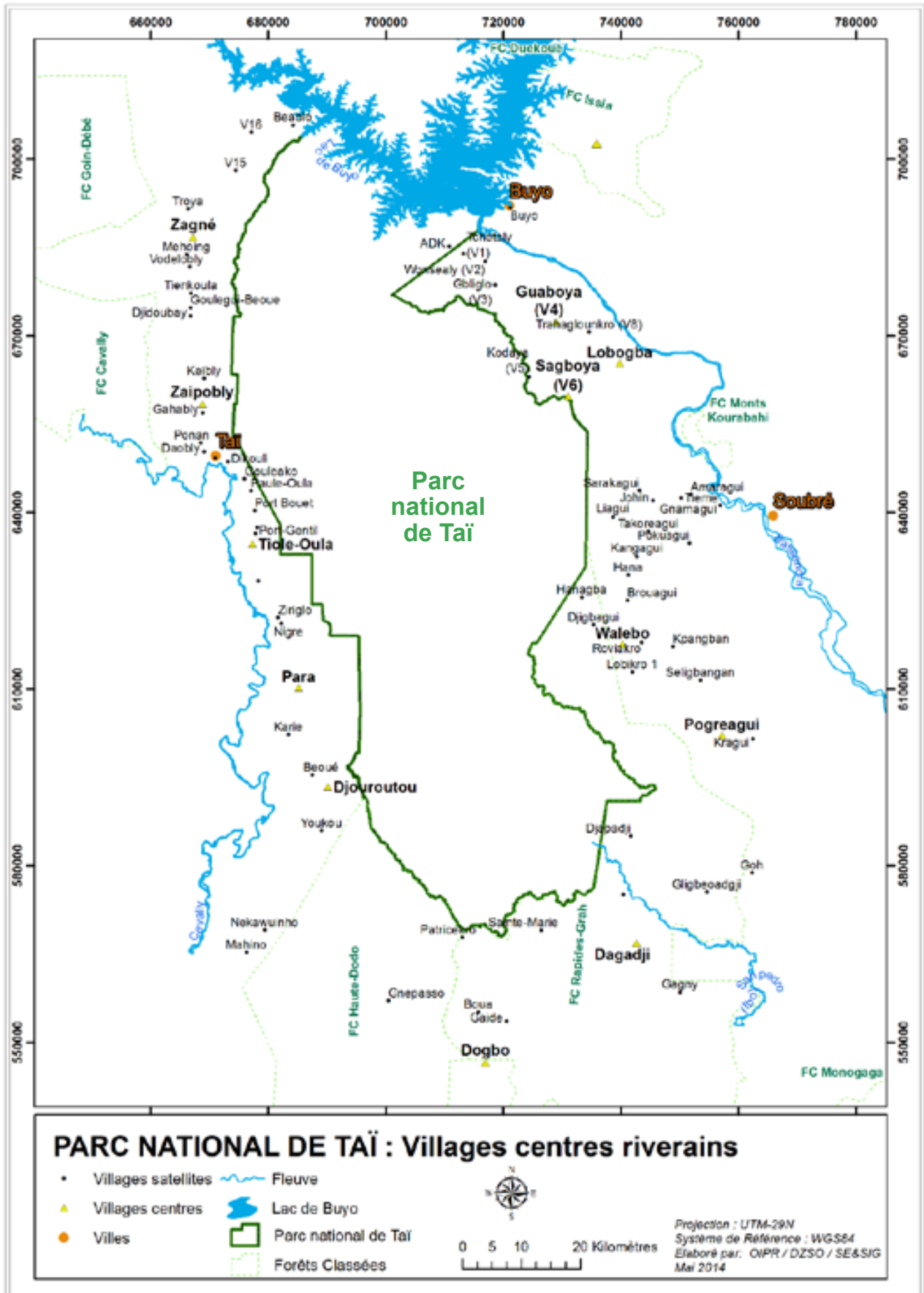


Figure 8 : Localisation des villages centres riverains du PNT

3.2. Démographie

Les données démographiques fournies par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2014) indiquent une densité comprise entre 74 hbts/km² (S/Préfecture de Dogbo) et 105 hbts/km² (S/Préfectures de Dapeoua, Doba et Gnamangui) déduction faite de l'espace occupé par le PNT.

Tableau 3 : Estimation de la population de la zone périphérique du PNT

| Localisation | Régions | Départements | Sous-préfectures | Superficies (Km ²) | Population (Hbts) en 2014 |
|--------------|-----------|--------------|------------------|--------------------------------|---------------------------|
| Est | Nawa | Méagui | Oupoyo | 836 | 72 206 |
| | | | Gnamangui | 1 681 | 116 475 |
| | | | Djouroutou | 2 273 | 71 651 |
| Ouest | Cavally | Guiglo | Guiglo | 1 924 | 113 796 |
| | | | Nizahon (V16) | 371 | 20 767 |
| | | | Taï | 2 071 | 31 928 |
| | | | Zagné | 2 086 | 71 020 |
| | | | Buyo | 1 286 | 103 217 |
| Nord | Nawa | Buyo | Dapéoua | 1 078 | 80 658 |
| | | | Dogbo | 1 518 | 37 391 |
| Sud | San Pedro | San Pedro | Doba | 1 758 | 123 530 |
| | | | TOTAL | 16 882 | 842 639 |

Source des données : RGPH, 2014

3.3. Activités économiques

L'activité dominante dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire est l'agriculture. Elle est exercée par environ 55 % des personnes vivant en périphérie du PNT (Coulibaly, 2011). Autour de ce secteur d'activités, s'est développée une industrie tournée vers la première transformation de produits issus de cultures de rente telles que le palmier à huile, l'hévéa, le cacao et le café.

En plus de l'agriculture, les productions forestières, la pêche, l'élevage et l'exploitation des produits forestiers non ligneux constituent également des activités importantes dans l'économie de la région.





Photo 4 : Une cabosse de cacao dans une plantation à la périphérie du PNT

3.3.1. Agriculture

Les populations en périphérie pratiquent principalement l'agriculture basée sur les cultures de rente, notamment le cacaoyer, le palmier à huile, l'hévéa et le caféier et secondairement les cultures vivrières.

Le café est la plus ancienne de ces cultures dans les régions du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire surtout à l'Ouest du massif. Le verger vieillissant est de plus en plus remplacé par d'autres cultures de rente telles que l'hévéa et le cacao.

En ce qui concerne le cacao, il s'est développé à la suite des augmentations du prix d'achat dans les années 1972-76 et avec le fort flux migratoire, particulièrement vers le Sud-Ouest du pays, nouvelle « boucle du cacao ».

Dans une bande de 10 km de large autour du parc, la culture du cacao occupe 53% des surfaces et la production annuelle y est estimée à 94 000 tonnes. Le nombre de producteurs agricoles est de 33 800 et le nombre de personnes qu'ils nourrissent est estimé à 396 000 (Varlet, 2013). Pour la campagne 2013-2014, les régions de la Nawa et de San Pedro ont commercialisé à elles deux 490 000 tonnes de cacao qui représenteraient une contribution de 3,2% au PIB de la Côte d'Ivoire (Berger et al., 2015).

L'hévéa a quant à lui été introduit dès 1971 à Grand-Béréby, sur le complexe agro-industriel de la SOGB (Société des caoutchoucs de Grand-Béréby), puis en 1975 à San Pedro, avec la Société Africaine des Plantations d'Hévéas (SAPH). Cette culture, s'est par la suite répandue dans la zone à l'Ouest du parc, dans les circonscriptions de Zagné et Taï.

A partir des ensembles agro-industriels, des petites et moyennes plantations privées et des plantations villageoises ont été encadrées dans les zones de Grand-Béréby et San-Pedro, et plus récemment dans celles de Guiglo et Taï. En 2014, la production de cette culture dans la zone périphérique s'élevait à 112 000 tonnes.

Le palmier à huile a, lui, vu sa culture se développer au sud-ouest du parc dans la zone de Néka avec un pôle agro-industriel relativement important – environ 12 000 ha – entouré de plantations privées – plus de 10 000 ha.

Les caractéristiques pédoclimatiques de « l'espace Taï » restent favorables à la production vivrière dominée par la culture du riz.

Chez les autochtones, la riziculture pluviale domine. Avec la raréfaction des terres, les basfonds sont aujourd'hui exploités par l'ensemble des communautés avec des rendements moyens de 2 tonnes/ha. Pour assurer la culture sur toute l'année et accroître les rendements, divers projets ont soutenu le développement d'une chaîne de valeur riz.

Ce soutien s'est notamment traduit par l'aménagement de 192 ha de basfonds au profit de 583 riziculteurs dans le cadre du Projet d'Adaptation au Changement Climatique et de Stabilisation des bases de vie de la population dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire (PACCS) mis en œuvre par la GIZ en 2013. Par ailleurs, des unités de transformation ont été installées par le biais de partenariat public-privé (ADERIZ, Gan-Logis et GIZ).

A cette production rizicole, il faut ajouter le manioc, l'igname, le maïs et la banane plantain. S'ils constituent la base de l'alimentation des populations, ces cultures restent marginales en termes de superficie. Leur culture se fait jusque-là en association avec les cultures de rente principalement le cacao. La production intensive utilisant des technologies agricoles intensives (culture irriguée, plants issus de fragments de tige, variétés améliorées, etc.) est quasiment inexistante.

La filière manioc a, ces dernières années, fait l'objet d'une attention particulière pour son développement avec la vulgarisation de matériel végétal amélioré à partir de parcs à bois (102 au total) installés dans la périphérie (dans le cadre des projets PACCS et PROFIAB I et II de la GIZ).

Varlet (2013) a estimé, sur une zone de 10 km autour du PNT, la taille moyenne par exploitation agricole à 9,7 hectares avec 9 hectares de cultures pérennes et au moins 0,6 hectares de cultures vivrières. Selon lui, les chefs d'exploitation disposent en moyenne de 2,3 hectares de réserves de terre.



3.3.2. Élevage

L'élevage a été longtemps cantonné à l'élevage de case traditionnel d'ovins, de caprins et de volailles. Avec l'appui des partenaires, le PNT a soutenu plusieurs initiatives de production de protéines animales alternatives au braconnage.

Au titre de ces initiatives, l'appui du Fonds Ivoir-Suisse pour le Développement Economique et Social (FISDES) a permis en 2011, de mettre en œuvre quatre microprojets dans la périphérie du PNT.



Photo 5 : Ferme de caprins dans un village riverain



Photo 6 : Pêcheur sur le lac de Buyo

Avec ceux financés par la GIZ dans le cadre du Programme de Développement Economique en Milieu Rural (PRODEMIR) en 2009, ce sont au total, 10 microprojets d'élevage dont 2 d'aviculture (pondeuses), 6 de porciculture et 2 de pisciculture qui ont été réalisés. En outre, 6 microprojets scolaires d'élevage d'escargots (2), de caprins (2), d'aulacode (1) et de poulets traditionnels (1) ont été mis en place dans le cadre de l'éducation environnementale.

Aussi dans cette dynamique de promotion de l'élevage comme alternative de réduction des prélèvements des ressources cynégétiques, 117 fermes d'élevage amélioré de poulets traditionnels ont été installées dans le cadre du projet PACCS.

Toutefois, la demande en protéines animales demeure toujours importante en dépit des initiatives conjuguées du gestionnaire et d'autres acteurs. L'installation de bouchers dans des localités de la périphérie du PNT, ces dernières années, mérite d'être encouragée en ce sens qu'elle pourrait constituer une alternative au commerce de viande de gibier.

3.3.3. Pêche et aquaculture

La pêche traditionnelle est pratiquée sur les cours d'eau, périodiquement et individuellement par les hommes et collectivement par les femmes en saison sèche. La pêche réalisée par les femmes se pratique généralement dans les marigots en voie d'assèchement. Cette dernière forme de pêche revêt un caractère social.

La pêche en eau douce a connu un essor dans la région avec la mise en eau des barrages de Buyo et Soubré sur le Sassandra et de Fahé sur le San Pedro. A Buyo, l'activité de pêche est exercée par des pêcheurs constitués en majorité de non-nationaux. Cette activité est économiquement rentable et produit environ la moitié de la production cumulée des localités de Buyo, Guessabo et Béhablo avec environ 8 000 tonnes par an.

Selon (Vanga, 2001), le volume des prises et la taille des individus du Lac de Buyo sont en baisse en raison de la gestion non durable de la pêche.

Cette tendance à la baisse des prises a été confirmée par les acteurs de la pêche lors des ateliers diagnostics dans le cadre de l'élaboration d'une convention locale de gestion durable des ressources du Lac de Buyo en 2016. Ce constat a été corroboré par l'étude de Goli Bi *et al.* (2019). À cet effet, de nombreuses rencontres de sensibilisation, de réflexion et de renforcement de capacités sur les bonnes pratiques impliquant l'ensemble des acteurs du secteur de la pêche sur le Lac de Buyo ont été menées.

Ce processus a abouti en 2018 à la signature d'une convention entre les acteurs clés du secteur pêche de Buyo, à savoir l'OIPR, le Conseil Régional de la Nawa, la Municipalité de Buyo, les services compétents du Ministère en charge des Ressources halieutiques et les représentants des communautés d'utilisateurs dudit lac.

La périphérie du PNT est en grande partie approvisionnée en poissons fumés en provenance des villes côtières notamment San Pedro, Gand Béréby, Tabou et Sassandra. Les poissons surgelés issus des chambres frigorifiques alimentent également les marchés.

Des initiatives de pisciculture ont également été développées autour du PNT notamment dans les localités de Nizahon, Vodelobly, Zagné, Daobly, Sakré, Para, Djouroutou, Djapadji, Méagui et Gbliglo. Ces activités visaient à soutenir l'approvisionnement des ménages en protéines animales mais les productions demeurent en deçà des objectifs escomptés pouvant permettre de résorber une part importante des besoins des communautés.

3.3.4. Agro-industries

Fort du potentiel économique de la région et de la présence d'un port dans la ville de San Pedro, de nombreuses unités d'achat, de conditionnement et de transformation des productions agricoles se sont installées dans la périphérie du PNT. Il s'agit entre autres :

- dans le secteur de l'hévéa, de SAPH, CHC, SOGB, SCASO, EXAT et TRCI ;
- dans le secteur du café-cacao, de Barry Callebaut-SACO, CEMOI, Outspan-Olam, Cargill, Touton, Ludwig Schokolade, SUCSO, COCOANECT ;
- dans le secteur du palmier à huile, de PALMCI et de SIPEFCI.

3.3.5. Production de bois d'œuvre

Le domaine rural en périphérie du PNT est divisé en une vingtaine de périmètres d'exploitation forestière et la gestion de certaines forêts classées comme celle du Cavally a été confiée à des opérateurs privés tels que STBS dans le cadre de conventions avec la SODEFOR.

Dans les années 2000, environ 20% de l'ensemble des unités de transformation de bois du pays étaient implantées dans l'espace Taï (Bonnéhin, 2000), principalement dans le Département de San Pedro.

À ce jour, au regard de la rareté des ressources ligneuses, on relève une baisse importante d'activité dans ce secteur limitant le nombre d'unités de transformation à une dizaine encore fonctionnelle à San Pedro et Guiglo (BSO, FEXIM, Ets Noura, SIP-CATALA, SOFIBEX, STBS, WOODIVOIRE, AI, SMCI, STEBT, OBB, BSA/BST, ITB, NEFBA, BTA).

Après plus de quinze (15) ans d'arrêt d'activité, les infrastructures de l'usine d'ADK, qui étaient installées dans la Réserve partielle de faune du N'zo ont été démantelées en 2019 conformément aux dispositions du décret de concession d'exploitation de la réserve à CIBB.

3.3.6. Produits forestiers non ligneux et autres ressources

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) et autres ressources naturelles sont de plus en plus rares dans le milieu rural et même dans les forêts classées en raison de la fragmentation du paysage. Cela accentue davantage les pressions sur les ressources du PNT. Ces produits utilisés par les populations sont constitués essentiellement de produits comestibles, de pharmacopée, d'artisanat, de bois énergie et de ressources cynégétiques.

3.3.6.1. Produits comestibles et d'artisanat

Parmi les plantes utiles, certaines représentent pour les populations locales une source de revenus substantiels, soit par des ventes sur les marchés locaux, soit pour l'approvisionnement des marchés urbains régionaux :

- Fruits de *Irvingia gabonensis* (Kplé), l'huile des fruits de *Tieghemella heckelii* (Makoré), les fruits du *Ricinodendron heudelotii* (Akpé), les fruits du *Beilschmiedia mannii* (Bitié), les fruits de *Coula edulis* (Attia) et de biens d'autres espèces forestières ;
- Plantes médicinales telles que *Mammea africana* (Glatou) et le *Rauvolfia vomitoria* (Têrêtou) fortement prisées dans la localité de Djouroutou ;
- *Rachis*, (balai) de feuilles de *Elaeis guineensis* (palmier) et feuilles (*papos*) de raphia tressées *Raphia hocheri* pour les toitures des maisons ;
- Bois (mortiers et pilons pour la cuisine) de Framiré (*Terminalia ivorensis*) et d'Iroko (*Milicia excelsa*) ;
- Feuilles de *Thaumatococcus daniellii* (feuilles d'attiéké) et d'*Halopegia azurea* (N'gotro Gna pour la cola) pour les emballages ;
- Tiges (rotin) et cœurs (asperges) des palmiers-lianes appartenant aux genres *Eremospatha*, *Laccosperma* et *Calamus* ;
- Tiges de *Garcinia kola* (Petit cola) et de *Garcinia afzelii* (frotte-dent).



Pour les espèces « fruitières » comme le kplé, le makoré, l'aoulié ou le Bétie/atiokouo qui ont des valeurs alimentaires avérées, des essais de protection ou de plantation ont été entrepris à titre individuel, à l'exemple de ce qui est pratiqué usuellement pour le kolatier et le palmier à huile.

Pour limiter les prélèvements dans le PNT, une initiative de domestication est soutenue depuis 2015 par la Direction de Zone Sud-Ouest à l'effet d'encourager la plantation d'arbres fruitiers utiles par les communautés dans les parcelles agricoles.

3.3.6.2. Bois énergie

Le problème d'approvisionnement en bois de chauffe se pose de plus en plus avec acuité à la périphérie du PNT. Les jachères ne suffisent plus à satisfaire les besoins énergétiques des populations. Certaines industries qui approvisionnaient les populations en sous-produits du bois ne sont plus fonctionnelles. Face à la rareté de cette ressource, les buches issues de plantations d'hévéa sont de plus en plus utilisées comme bois énergie pour les besoins domestiques.

3.3.6.3. Ressources cynégétiques

Malgré sa fermeture depuis le 20 février 1974, la chasse est pratiquée localement pour la subsistance des villageois ainsi que pour la commercialisation, aussi bien dans les villages que dans les grands centres urbains du pays.

En 2001, les prélèvements annuels par les chasseurs professionnels dans le PNT et sa périphérie étaient estimés dans une fourchette de 56 à 720 tonnes, pour une valeur marchande comprise entre 30 et 650 millions de francs CFA (Caspary et al., 2001). Aujourd'hui, ces valeurs seraient en net recul en raison de la dégradation des forêts mitoyennes et du renforcement du système de surveillance du PNT.

3.3.7. Exploitation minière artisanale et industrielle

L'exploitation artisanale de l'or est en pleine expansion aussi bien au plan national qu'en périphérie du PNT mais les chiffres fiables sur l'ampleur de l'activité (nombre de personnes impliquées, retombées économiques) ne sont pas disponibles. Cette activité se poursuit dans un contexte artisanal illégal et constitue une menace pour le PNT car elle continue à attirer du monde en quête d'opportunités économiques. L'activité d'orpaillage dans l'espace Taï s'exerce principalement dans les bas-fonds.

Dans le PNT, les sites sont localisés principalement dans les zones précédemment occupées par les cultures, le long de la rivière Hana. Les infractions commises de 2014 à 2018 liées à l'orpaillage sont de l'ordre de 56% avec environ 275 ha de bas-fonds impactés.

Dans l'Espace Taï (hors PNT), cette activité s'étend dans les exploitations agricoles (cacaoyers et hévéas) et sur les cours d'eau par dragage des fonds avec parfois l'utilisation de métaux lourds tels que le mercure dont la présence en traces est signalée par l'étude sur la qualité des eaux du PNT (Kouamélan, 2018).

Au titre de l'exploitation minière industrielle, aucune activité n'est enregistrée dans l'Espace Taï à l'exception du permis d'exploration délivré à un opérateur ainsi que l'ouverture d'un chantier école à l'activité d'exploitation minière dans le Département de Buyo en janvier 2018.

3.4. Infrastructures

3.4.1. Voies de communication

Les trois régions de l'Espace Taï disposent d'un vaste réseau de voies d'accès. A l'exception des voies Guiglo-Taï-Tabou (environ 310 Km), Yabayo-Buyo (60 Km), Carrefour Issia-Buyo (45 Km), les autres voies de connexion entre les chefs-lieux de département sont bitumées (figure 7).

De nombreuses pistes rurales et forestières qui donnent accès au PNT sont généralement en mauvais état. Certaines pistes sont reprofilées quelquefois dans le cadre de l'aménagement des pistes servant à l'écoulement des productions agricoles et de désenclavement de certaines localités. Dans le secteur de Djouroutou, les pistes de collecte des productions de palmiers à huile sont, quant à elles, régulièrement reprofilées par la PALMCI.

En dehors des routes, la ville de San Pedro dispose d'un port qui exporte principalement des produits agricoles (cacao, café, latex, huile de palme) et forestiers (bois débité) et d'un aéroport qui bénéficie d'une desserte quotidienne par la compagnie Air Côte d'Ivoire. Des pistes d'atterrissage et ou aérodrome existent également dans les localités de Tabou, Néka, Gbapet, CHC et Guiglo.



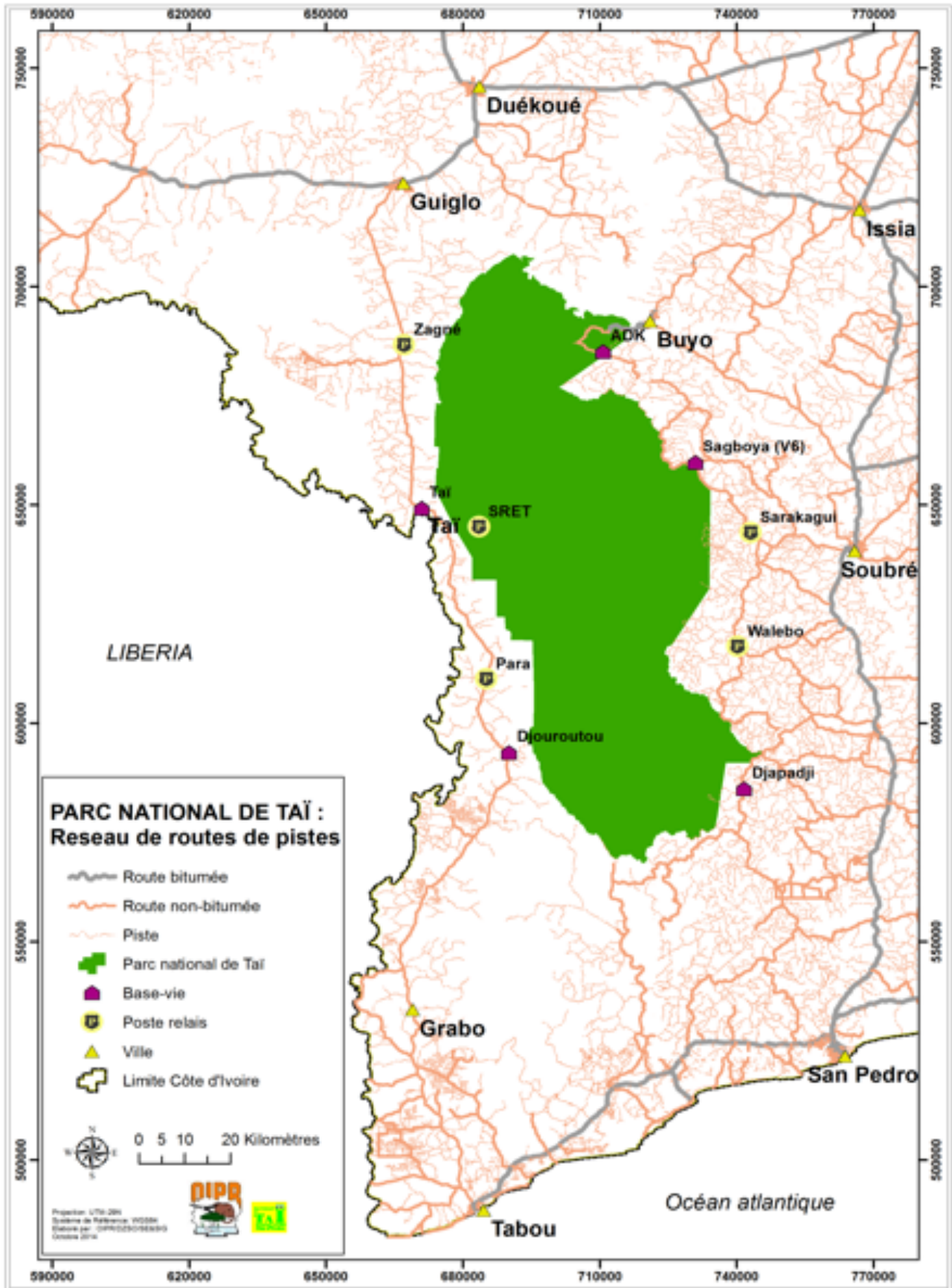


Figure 9 : Carte du réseau routier dans la zone d’implantation du PNT

3.4.2 Réseaux de communication

L'Espace Taï bénéficie d'une large couverture de réseaux de communication audiovisuelle. En plus des chaînes de télévision et de radio publiques nationales (RTI1, RTI2, Radio Côte d'Ivoire et Radio Fréquence 2), de nombreuses stations de radio privées nationales ou de proximité ou encore internationales émettent dans cet espace permettant ainsi de couvrir l'ensemble de la périphérie du parc.

Quant au téléphone, l'espace Taï bénéficie d'une bonne couverture de réseaux de téléphonie mobile. Cette couverture s'étend par endroits à l'intérieur du PNT. En dépit d'acquisitions des téléphones satellitaires par le gestionnaire en 2012, la communication entre les équipes et la base demeure difficile.

3.4.3. Equipements collectifs et services de base

L'accès aux services de base dans la zone périphérique du PNT demeure faible. Selon les indicateurs sociaux de base issus de l'étude monographique et économique des districts de Côte d'Ivoire, réalisée par le Ministère du Plan en 2015, le district du Bas-Sassandra (Régions de la Nawa, de San Pedro et du Gboklè) affiche un taux de couverture en électricité de 30%, en-deçà de la moyenne nationale qui est de 34%. Les régions de la Nawa et de San Pedro affichent respectivement 47% et 21% de taux de couverture en électricité.



Photo 7 : Un bâtiment de 3 classes réhabilité et équipé à Kodaya (V5)



Photo 8 : Une maternité construite et équipée à Djapadji

Par ailleurs, une étude commanditée par la GIZ dans le cadre du PACCS en 2012 a relevé un besoin de 2 542 points d'eau à satisfaire dans sa zone d'intervention dont 1 581 pour le Bas-Sassandra et 961 pour le Cavally. La région du Cavally est la plus déficitaire avec 60% de villages ne disposant pas de point d'eau (**PACCS, 2012**). Les besoins en points d'eau du Sud-ouest de la Côte d'Ivoire représentent près de 15% de l'ensemble des points d'eau dans le milieu rural ivoirien.

L'accès à l'eau se fait en majorité à partir des puits publics (29,8%), des puits domestiques (26,4%) suivis des eaux de surface (20,4%) et des pompes villageoises (10,3%). Comparés aux taux nationaux, ces chiffres illustrent l'ampleur de la problématique de l'accès à l'eau potable.

Le type d'habitat est constitué de cases construites en banco (terre battue) et recouvertes de papos (rames tressées en feuilles de palmier raphia). Les maisons en dur (ciment et tôles) sont maintenant courantes dans les villages centres qui sont lotis, électrifiés et disposent d'un minimum d'infrastructures sociales de bases (écoles primaires, dispensaires, pompes hydrauliques).

Pour ce qui concerne le système de santé, en 2016, le nombre de professionnels de santé pour 10 000 habitants des régions de Gboklè, de Nawa et de San Pedro était estimé à 3,069 loin de la moyenne nationale qui est de 5 et même très loin de la norme de l'OMS (23 pour 10 000 hbts).

Au niveau de l'Education nationale, en 2015, le District du Bas-Sassandra comptait 309 848 enfants inscrits au cycle primaire, soit un taux brut de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans de 84,9%, supérieur à la moyenne nationale qui est de 76,4%, avec des disparités régionales importantes. La Région de la Nawa, avec son pôle urbain de Soubré concentre 49% des élèves du primaire. L'indice de parité du district s'établit à 0,81 fille pour 1 garçon, avec un maximum de 0,87 dans la Région de San Pedro. Les établissements publics accueillent 69% des élèves scolarisés et 81% sont inscrits en zone rurale (MEMPD, 2015).

Au niveau des adultes, les taux d'analphabétisme de l'ordre de 65,4% dans la Région de San Pedro, de 66,2% dans la Région de la Nawa et de 66,7% dans la Région du Cavally sont au-dessus de la moyenne nationale qui est de 56,1%. Toutefois, des actions d'alphabétisation fonctionnelle ont été initiées en faveur des communautés par des ONG et les acteurs du secteur éducation et formation. Dans ce sens, 9 centres d'alphabétisation ont bénéficié de l'appui de l'OIPR pour leur fonctionnement, en 2017 et 2018.

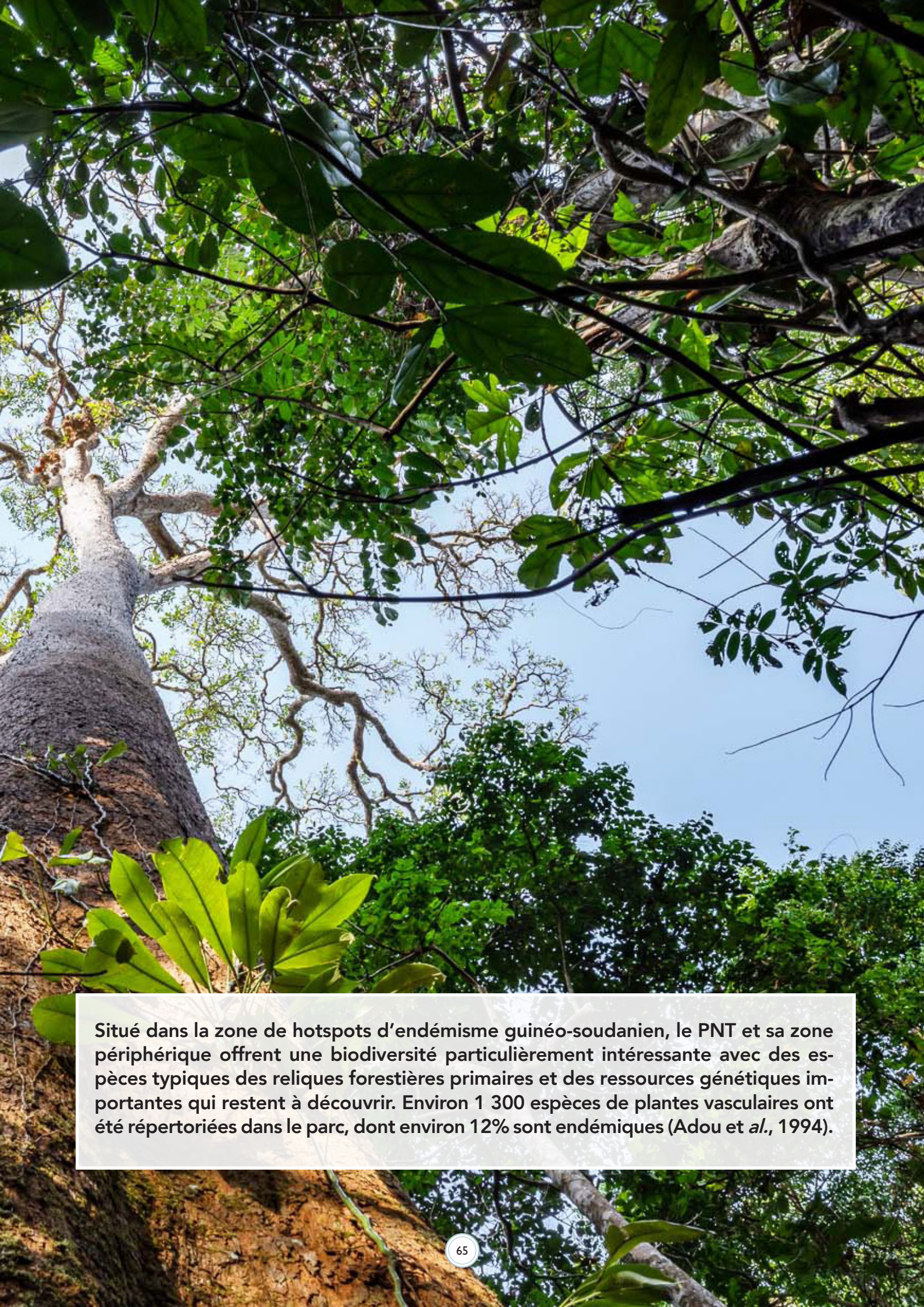
Ces données montrent clairement qu'il y a un besoin important d'intensifier la sensibilisation et l'éducation environnementale avec des méthodes adaptées pour mobiliser l'ensemble des communautés riveraines autour des objectifs de gestion du PNT. Dans ce cadre, la DZSO avec l'appui de GIZ/PROFIAB, collabore avec les radios de proximité pour la diffusion de messages (capsules) en langues locales notamment à travers l'émission « PAPI TAÏ ».





LE PARC NATIONAL DE TAÏ

une FLORE exceptionnelle à préserver
pour l'humanité



Situé dans la zone de hotspots d'endémisme guinéo-soudanien, le PNT et sa zone périphérique offrent une biodiversité particulièrement intéressante avec des espèces typiques des reliques forestières primaires et des ressources génétiques importantes qui restent à découvrir. Environ 1 300 espèces de plantes vasculaires ont été répertoriées dans le parc, dont environ 12% sont endémiques (Adou et *al.*, 1994).



Le Parc national de Taï, un JOYAU
au COEUR du DEVELOPPEMENT
SOCIOECONOMIQUE de la sous région



CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL



La Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO) de l'OIPR

4.1. Conventions internationales

La Côte d'Ivoire est signataire de plusieurs conventions internationales en matière de protection de l'environnement. Il s'agit de :

- la Convention de Rio (Convention sur la diversité biologique) signée le 05 juin 1992 et ratifiée en novembre 1994 ;
- la Convention de Washington, CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) signée le 03 mars 1973 et adhésion en novembre 1994 ;
- la Convention internationale pour la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique signée à Paris le 17 juin 1994 et ratifiée par décret n°97- 258 du 02 mai 1997 ;
- la Convention de RAMSAR (Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau) signée le 02 février 1971 - adhésion en février 1993 et ratification par décret n°94-448 du 25 août 1994 ;
- la Convention de l'UNESCO relative à la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel ratifiée en novembre 1972-Adhésion en 1977 ;
- la Convention de Bonn ou convention CMS (Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage) signée en juin 1979 et ratifiée par le décret n° 2000-586 du 17 août 2000 ;
- la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée le 02 juin 1992 et ratifiée en novembre 1994 ;
- la Convention d'Alger (Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles) de 1968 ratifiée le 15 juin 1969 ;
- la Convention de Vienne (Convention sur la protection de la couche d'Ozone) signée en 1985 et ratifiée le 5 avril 1993 ;
- Protocole d'accord de Nagoya (Japon) portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation, signé le 29 octobre 2010 - adhésion le 25 janvier 2012.

4.2. Statuts internationaux

Le PNT est classé dans la catégorie II « Parcs Nationaux » de la classification de l'UICN. Il bénéficie de deux statuts internationaux :

- **Réserve de biosphère**, depuis le 28 avril 1978, année d'adhésion de la Côte d'Ivoire au programme « l'Homme et la Biosphère (MAB) » de l'UNESCO.
- **Patrimoine mondial**, depuis le 17 décembre 1982 ; le PNT est inscrit selon les Critères (vii) et (x)⁶ de la convention sur le Patrimoine mondial.

6. (vii) représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.

(x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

4.3. Législations nationales relatives à la conservation la nature

La conservation de la nature en Côte d'Ivoire est régie principalement par les textes suivants :

- Loi n°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire qui stipule en son article 27 que « le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national » ;
- Loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier ;
- Loi n° 65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse dont les effets furent la création d'un secrétariat d'Etat aux Parcs Nationaux en 1972 et l'interdiction totale de la chasse décidée en février 1974, modifiée par la loi n° 94-442 du 16 août 1994 ;
- Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement est ensuite venue compléter les bases juridiques antérieures. L'un des trois objectifs généraux définis pour le Plan national d'action environnementale souligne l'importance accordée, sur le plan national, aux préoccupations qui ont justifié la préparation du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) c'est-à-dire promouvoir une stratégie de développement durable et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles, protéger le patrimoine de diversité biologique et améliorer le cadre de vie ;
- Loi n°98-755 du 23 décembre 1998 loi portant Code de l'Eau.
Elle couvre l'ensemble des activités liées à l'eau, l'hydraulique humaine, l'hydraulique agricole, la gestion de l'eau dans les zones humides, les aménagements ou ouvrages hydrauliques destinés au transport ou à la production d'hydroélectricité ;
- Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, marque la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire d'agir dans le secteur des parcs et réserves, et per mettre le renforcement de la politique globale de conservation de la nature ;
- Loi n°2013-864 du 23 décembre 2013 modifiant l'alinéa 2 de l'article 9 de la loi 2002-102 du 11 février 2002 qui accorde un délai supplémentaire de 5 ans (à compter de son entrée en vigueur) pour la modification, par décret, des limites administratives existantes des PNR ;
- Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier ;
- Décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002, portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

De nombreux autres textes en matière environnementale existent et contribuent à la gestion durable du PNT.

4.4. Politique nationale en matière de gestion des aires protégées

Pour garantir la préservation et la gestion durable de la biodiversité dans les aires protégées, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2001 d'une stratégie dénommée Programme cadre de gestion des aires protégées (PCGAP). Cette stratégie a favorisé l'adoption de la loi n°2002-102 du 11 février 2002 qui renforce notamment le statut des parcs nationaux et réserves naturelles en les transférant dans le domaine public inaliénable de l'Etat et met en place un mécanisme de financement pérenne des aires protégées.

5.1. Structure de gestion

En application de la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002, le gouvernement ivoirien a créé, par le Décret n° 2002-359 du 24 juillet 2002, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) spécifiquement chargé de la gestion durable des parcs nationaux et réserves. L'OIPR est un établissement public national de type particulier, bénéficiant d'une autonomie de gestion administrative et financière. Il est placé sous la tutelle technique du Ministère en charge des parcs nationaux et réserves et sous la tutelle économique et financière du Ministère en charge de l'économie et des finances.

Ses organes sont les suivants :

- **Le Conseil de gestion**, organe de décision, composé de douze membres de compétences diversifiées en matière de conservation de la nature, de gestion administrative et financière et de représentation des intérêts professionnels, sectoriels et locaux. Les membres sont des représentants des différents ministères impliqués dans la gestion des parcs et réserves, de fondations, des populations riveraines et d'organisations non gouvernementales à vocation environnementale ;
- **Le Conseil Scientifique**, constitué de personnalités issues du milieu scientifique et de la recherche, est un organe consultatif de l'OIPR. Son avis est requis pour toutes les questions relatives à la gestion des parcs nationaux et réserves ;
- **La Direction Générale**, organe d'exécution, est composée de trois directions centrales (Direction Technique, Direction de l'Administration et des Ressources Humaines, Direction des Finances et de la Comptabilité) et deux cellules autonomes chargées respectivement du développement informatique, du contrôle et de la planification. Au niveau déconcentré, l'OIPR est représenté par cinq Directions de zone (Sud, Centre, Ouest, Nord-Est et Sud-Ouest) ;

La Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO) de l'OIPR, créée en 2004, assure la gestion quotidienne du Parc national de Taï et de la Réserve partielle de faune du N'zo. Dirigée par un Directeur de Zone, assisté d'un chargé d'études et d'un secrétariat, la DZSO dispose de six unités opérationnelles dont cinq Secteurs et une Brigade mobile. Elle comprend aussi quatre services : Communication, Mesures riveraines, Suivi écologique et Comptabilité. Les attributions de ces services sont :

- Le **service administratif et financier** est responsable de tous les aspects administratifs et financiers de la gestion du parc (gestion des financements externes et des recettes, comptabilité, gestion du matériel et des stocks, etc.). Il est dirigé par un chef de service de la comptabilité assisté d'agents comptables ;
- La **Brigade mobile**, responsable de la lutte anti-braconnage, est composée de commandos forestiers formés aux techniques spécifiques de lutte anti-braconnage et autres formes d'agression dans les aires protégées. Dirigée par un Coordonnateur de Brigade mobile (BM), elle est représentée par deux unités dont l'une est basée à l'est du parc (Soubré) et l'autre à l'ouest (Zagné) ;

- Le **service Suivi écologique et SIG** (SE-SIG) assure la mise en œuvre du programme de suivi écologique.
Il administre la banque de données sur les ressources naturelles du parc. Animé par un Chef de service qui s'appuie notamment sur des auxiliaires issus des villages riverains pour la collecte des données, le CSE-SIG assure la coordination des activités de recherche avec les institutions partenaires ;
- Le **Service des Mesures riveraines** est une cellule chargée de mettre en œuvre les actions permettant une adhésion des populations de la périphérie à la gestion durable du Parc national de Taï et des ressources naturelles dans les terroirs avoisinants. A ce titre, il a notamment pour tâches de (i) gérer les relations avec les populations locales, d'identifier et mettre en œuvre les projets de développement communautaire en relation avec la conservation des ressources naturelles (ii) appuyer la structuration et renforcement des capacités des organisations sociales de base (iii) appliquer des mesures mutuellement bénéfiques aux populations de la périphérie et au PNT à travers les contrats de gestion de terroirs. Ces activités sont coordonnées par un Chargé des Mesures Riveraines (CMR) ;
- Le **service communication** est responsable de la promotion du parc. A ce titre, il assure la diffusion et la vulgarisation d'informations sur les activités de gestion. Il contribue à la réalisation des activités d'éducation environnementale et de sensibilisation de proximité. En interne, il participe au partage de l'information et au renforcement de l'esprit d'équipe. En outre, il est chargé de faciliter les relations avec les radios de proximité autour du parc et avec d'autres médias de masse et assure l'animation du site web du PNT. Ce service est géré par un Chargé de Communication (CCom) ;
- Les **Secteurs de gestion** sont au nombre de cinq (5), ils assurent la promotion et la coordination locale de toutes les activités de gestion (gestion administrative, surveillance, suivi-écologique, aménagement, communication, mesures riveraines). Ils couvrent ainsi chacun une zone de compétence à l'intérieur du PNT (figure 10).

Le PNT dispose d'un organe consultatif de gestion qui est le Comité de Gestion locale (CGL). Il est créé par Arrêté préfectoral n°03/PG/CAB du 05 mars 2014. Il donne son avis sur toutes les questions d'ordre technique, culturel ou budgétaire qui lui sont soumises par le Directeur du parc, telles que le Plan d'aménagement, le programme annuel d'activités, le budget annuel, les contrats de gestion de terroirs, etc.



Photo 9 : Participants à une session conjointe des CGL de Taï et Comoé.

Le Personnel

L'effectif du personnel de la DZSO est, en 2019, de 114 personnes. Le personnel fonctionnaire de la Direction de zone se compose de 97 agents techniques des Eaux et Forêts, d'un ingénieur des techniques agricoles, un technicien supérieur en génie rural et 2 agents spécialisés en travaux publics (Chauffeurs). Quant au personnel conventionnel, ils sont au nombre 13 (Comptable et Assistants (3), Chargé de communication (1), Agent de bureau (1), Guides de touristes (2), Secrétaires (2), Chauffeurs (3) et Gardien (1)).

L'organigramme de la DZSO se présente comme suit :

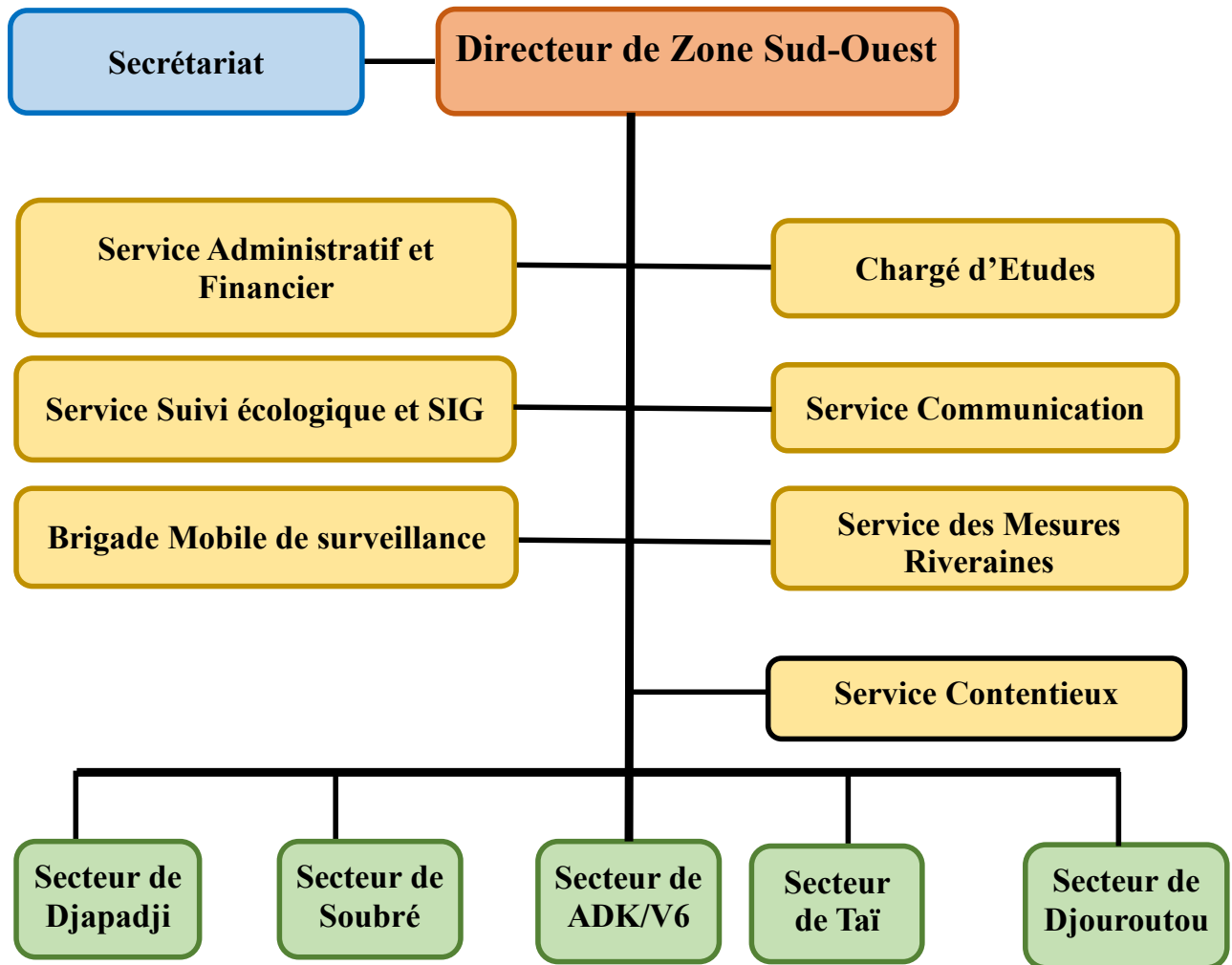


Figure 10 : Organigramme de la Direction de Zone Sud-Ouest de l'OIPR

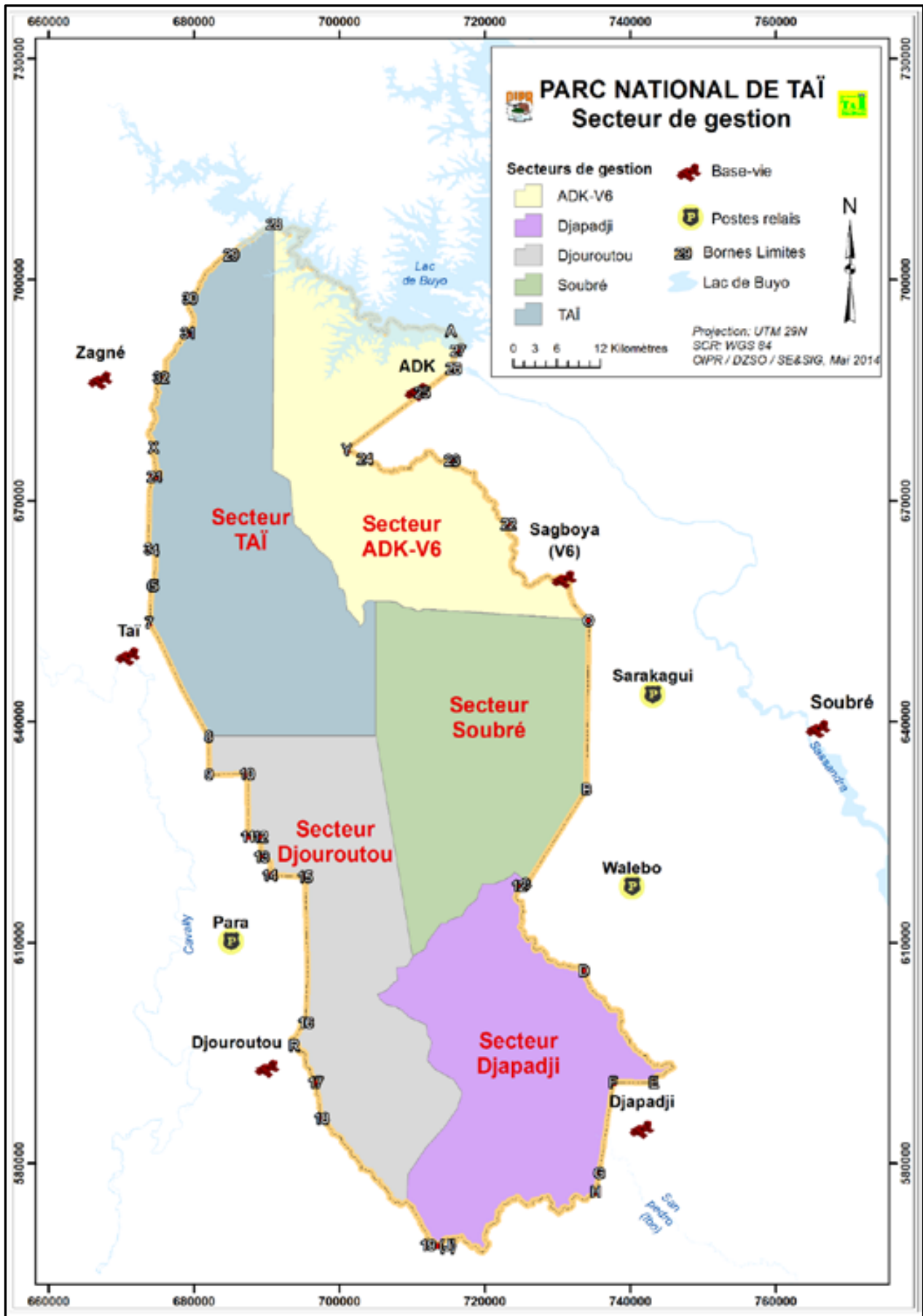


Figure 11 : Les Secteurs de gestion du PNT

5.2. Partenaires

Plusieurs organisations et institutions sont en partenariat avec le PNT dans le cadre d'appui technique et financier. Il s'agit de :

- la Coopération allemande, à travers la KfW (coopération financière) et la GIZ (coopération technique);
- la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) ;
- la Wild Chimpanzee Foundation (WCF) ;
- les Universités Jean Lorougnon GUEDE (UJLoG), NANGUI ABROGOUA (UNA) et Félix HOUPHOUET-BOIGNY (UFHB) ;
- le Centre de Recherche en Ecologie (CRE) ;
- le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) en Côte d'Ivoire ;
- le Centre International de Recherche en Agroforesterie (ICRAF) ;
- les 3 Conseils Régionaux (Nawa, Cavally, San Pedro) ;
- l'ONG Yacoli Village Ecole Ouverte (YVEO) ;
- N'Zi River Lodge.

Divers autres acteurs de l'espace Taï sont concernés par la gestion du PNT.

Il s'agit des :

- unités agro-industrielles ;
- organisations professionnelles agricoles ;
- organisations non gouvernementales locales ;
- organisations des populations riveraines.

En outre, plusieurs départements ministériels tels que ceux en charge des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, de la Recherche scientifique, du Plan et du Développement, du Tourisme, etc. interviennent à des degrés divers dans la gestion de l'environnement en général et de la diversité biologique en particulier.



Photo 10 : Signature de convention entre l'OIPR et l'ONG YVEO.

5.3. Équipements et infrastructures

5.3.1. Limites

Les limites du PNT sont constituées d'environ 163 km de pistes périmétrales et 200 km de lignes conventionnelles. Elles sont matérialisées par un bornage à raison d'une borne au kilomètre, soit 340 bornes et un panneautage réalisé à raison d'un panneau tous les 2,5 kilomètres, soit environ 140 panneaux et par des plants d'hévéa sur une longueur de 20 km. Ces limites font l'objet d'entretiens manuels réguliers à raison de deux passages dans l'année.

5.3.2. Pistes, layons et sentiers

Diverses pistes permettant d'accéder au parc à partir du domaine rural sont utilisées pour la surveillance et les autres activités de gestion. Malheureusement, ces pistes ne sont pas régulièrement entretenues et plusieurs ouvrages de franchissement sont endommagés à divers endroits.

En plus du layon WWF entre le point R et le point 18, qui fait 12 km, un layon d'environ 40 km relie la base de vie V6 au point N. Un sentier pédestre d'une douzaine de km permet d'accéder au Mont Niénokoué à partir de l'Ecotel. Ce sentier facilite l'accès aux chimpanzés habitués dans la zone écotouristique.



Photo 11 : Etat des pistes autour du PNT (à gauche : Axe Taï-Zagné. à droite : Axe Anassou-Kouassikro.

5.3.3. Bâtiments et équipements

Le PNT dispose de divers bâtiments servant de bureaux et de logements dans les localités abritant la Direction et les services déconcentrés du parc. Une auberge dénommée « Ecotel Touraco » servant à l'hébergement de touristes est localisée à proximité du PNT à 7 km de piste de Djouroutou. Son exploitation est concédée à un opérateur privé (N'zi River Lodge) depuis 2018 pour une période de 7 ans renouvelable. Un écomusée a été également construit à Taï pour promouvoir les valeurs du PNT et les activités de gestion auprès du grand public.

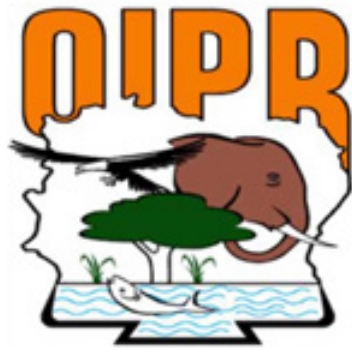
Outre les constructions et terrains appartenant au PNT dans le domaine rural, la station de recherche en écologie de Taï, situés à l'intérieur du massif, héberge des chercheurs pour les travaux scientifiques.

Les services de la Direction de Zone sont dotés en matériels de bureaux, de communication, de surveillance, de sensibilisation et de suivi écologique.

Les détails des constructions et équipements sont en Annexe 4.



Photo 12 : Une vue de face du siège de la Direction de Zone Sud-ouest à Soubré.



Une EQUIPE

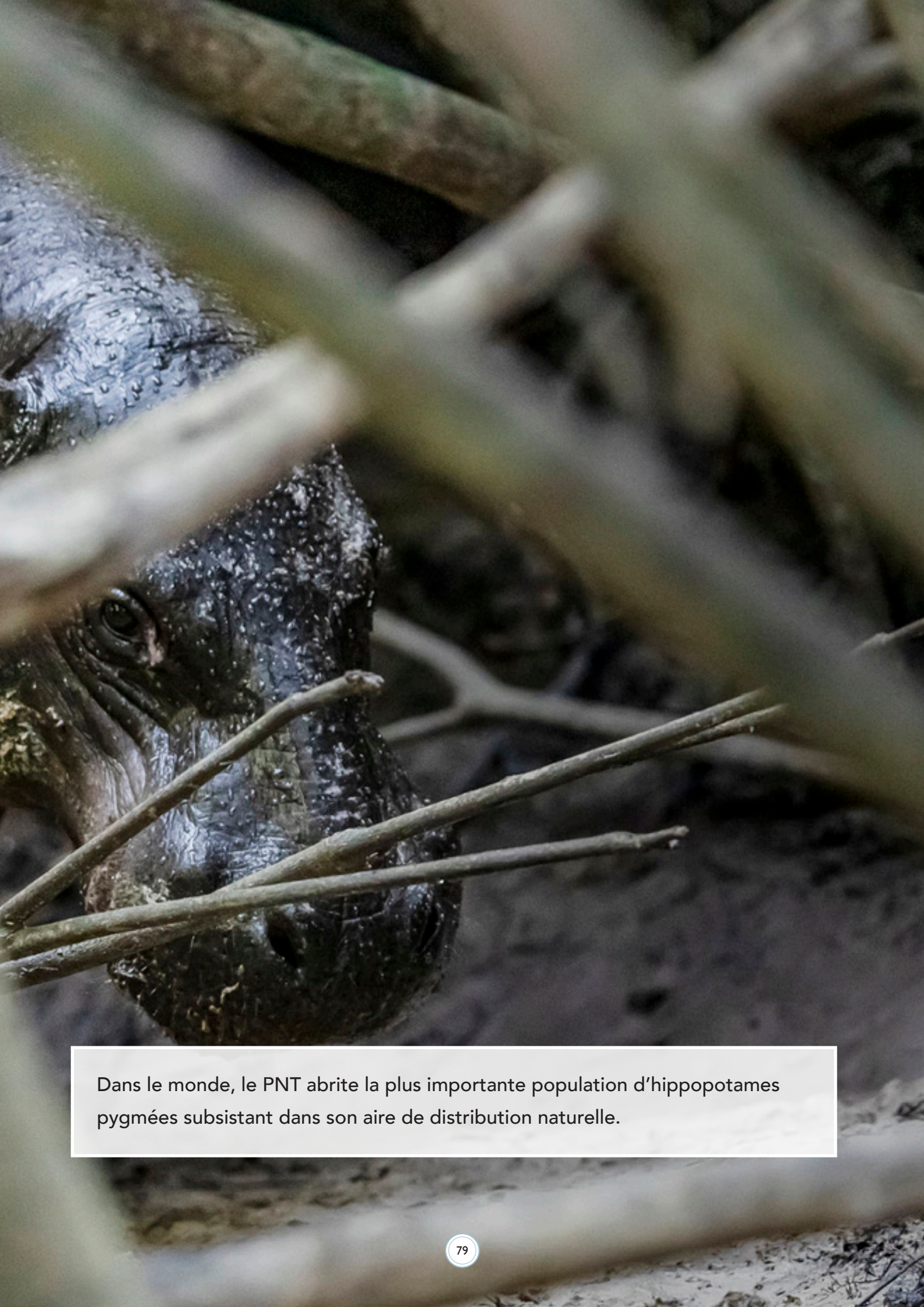
SOLIDAIRE et **ENGAGEE** pour la
CONSERVATION du Parc national de Tai





UNE ESPECE EMBLEMATIQUE
et MYTHIQUE du Parc national de Taï

Hippopotame pygmée
Choeropsis liberiensis



Dans le monde, le PNT abrite la plus importante population d'hippopotames pygmées subsistant dans son aire de distribution naturelle.



La PROTECTION, notre priorité
pour assurer la SAUVEGARDE
du Parc national de Taï et ses VALEURS



TITRE
III



MESURES D'AMENAGEMENT ET DE GESTION



Ensemble pour une gestion durable
du Parc national de Taï

Les mesures d'aménagement et de gestion retenues portent essentiellement sur la sauvegarde des valeurs du PNT, la diminution des menaces directes et indirectes sur ces valeurs, ainsi que le suivi de ces dernières, leur promotion et leur valorisation, au regard du statut de patrimoine mondial et de réserve de biosphère du site.

Par ailleurs, le présent PAG tire son fondement de la stratégie nationale en matière d'aires protégées (PCGAP I & II), la Stratégie Nationale de Développement

Durable, du Plan National de Développement (PND 2016-2020) et la Stratégie et Plan d'actions pour la Diversité Biologique Nationale (SPDBN 2016-2020). Il contribue également à l'atteinte de 2 objectifs de Développement Durable (ODD 13 et 15) relatifs aux mesures d'urgences de lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et de la biodiversité.

6.1. Zonage du PNT

Le zonage est un outil de planification permettant d'identifier les zones dans lesquelles certains types d'activités peuvent se faire de manière optimale afin que les objectifs de l'aire protégée soient atteints.

Le plan de zonage du PNT tient donc compte du statut juridique du parc, des zones particulièrement importantes pour la protection de la faune et de la flore, des zones dédiées à la recherche, aux opportunités récréatives et touristiques.

Le PNT, par son statut, est un espace affranchi de tout droit d'usage conformément à la législation en vigueur (zone de stricte protection).

Le zonage de la Réserve de Biosphère de Taï est ainsi constitué d'une **aire centrale** ou zone de stricte protection (468 398 ha), d'une **zone tampon** comprenant, la station de recherche et ses environs (23 702 ha), la Réserve partielle de faune du N'zo (27 830 ha) et les zones de tourisme (15 543 ha) puis d'**aire de transition** (407 491 ha) composée de la zone périphérique⁷ y compris les espaces identifiés pour renforcer la connectivité dans le complexe Taï-Grebo-Sapo (TGS). Il s'agit particulièrement du corridor le long de la rivière Saro (environ 200 ha) et des berges de la rivière Hana (Cf. figure n°10).

Les activités de recherche peuvent être conduites sur toute l'étendue de la réserve de biosphère en plus des zones dédiées à cette fin.

7. La zone périphérique est définie par les dispositions générales de la loi n°2002-102 du 11 février 2002. Elle désigne la zone géographique environnante des parcs et réserves constituée de l'entière superficie des terroirs des sous-préfectures et, le cas échéant, des forêts classées, aux fins de circonscrire une communauté avec laquelle l'autorité chargée de la gestion de l'aire protégée peut établir et formaliser des relations en vue de la réalisation des objectifs relatifs à la création, à la gestion et au financement des PNR. Tenant compte de cette définition, la zone périphérique du PNT s'étend sur 11 Sous-préfectures pour environ 1 173 000 ha. Cependant, pour une meilleure efficacité de la gestion de la Réserve de Biosphère de Taï, la zone périphérique a été réduite à un rayon de 10 km autour de l'AP, soit une superficie d'environ 407 491 ha.

Pour chacune des zones ainsi identifiées, des espaces dits vulnérables font l'objet d'attention particulière. Il s'agit :

- des espaces anciennement occupés par l'agriculture dans les Secteurs de Soubré et de Djapadji (3 500 ha) ;
- des berges de la rivière Hana affectées par l'orpaillage ;
- des îles et presqu'îles du lac de Buyo (500 ha) ;
- de l'ex-site abritant l'unité de production de bois d'ADK. Les principales activités menées dans les différentes zones sont indiquées dans l'Annexe 4.



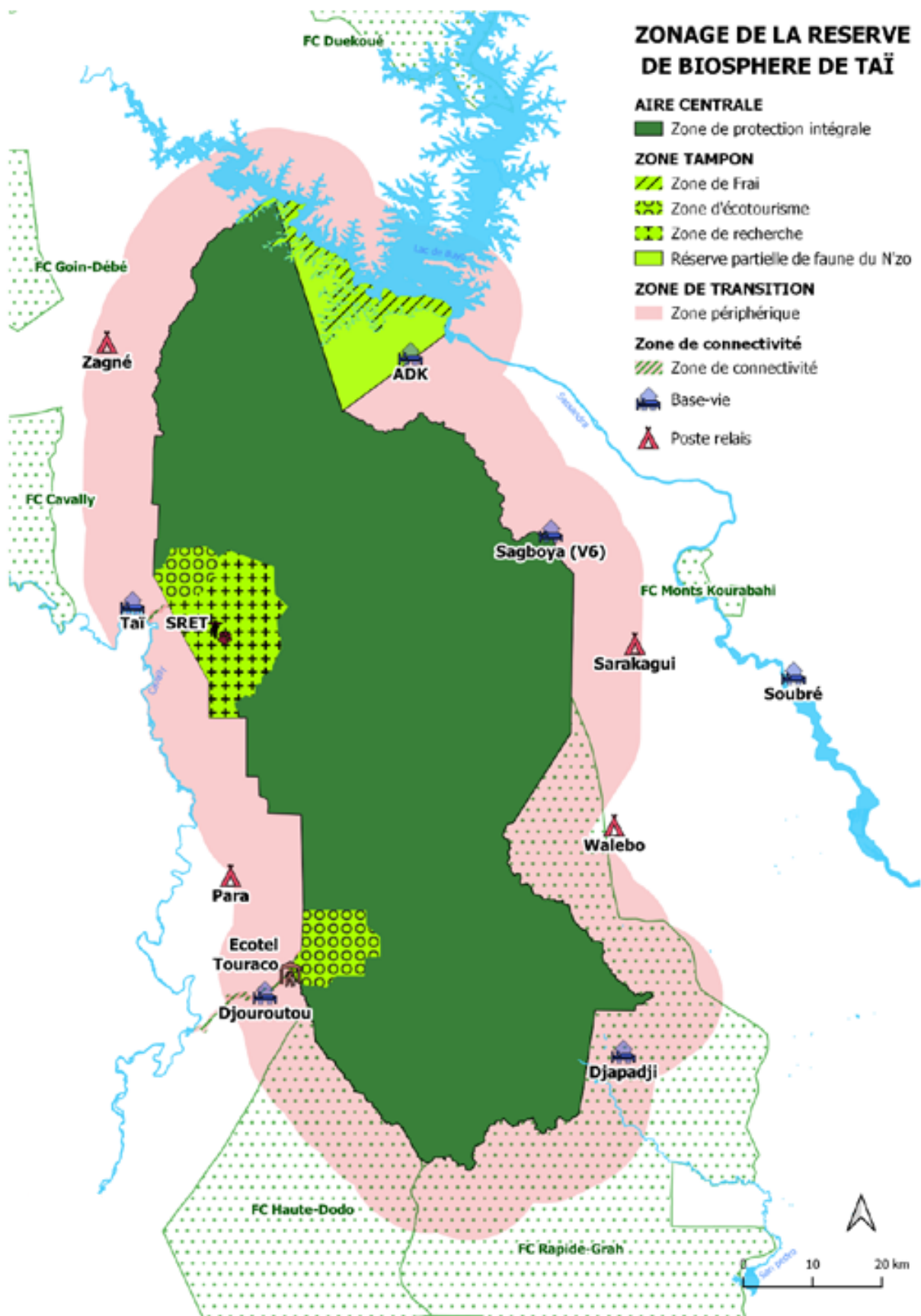


Figure 12 : Zonage de la Réserve de Biosphère de Taï

6.2. Valeurs patrimoniales du PNT

Plusieurs valeurs patrimoniales dont la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) font du PNT un massif forestier particulier et d'importance mondiale.



Photo 13 : Une liane du PNT (Crédit photo : Hans-Peter Schaub)

6.2.1. Valeur universelle exceptionnelle

Le PNT a été inscrit sur la liste des biens du Patrimoine mondial de l'UNESCO avec la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Critère (vii) : Représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles.

Le PNT est l'un des derniers vestiges du bloc originel des forêts denses d'Afrique occidentale. Le bien comporte une unité métamorphique éburnéenne appelée « Hana-Lobo » qui prend en écharpe la partie centrale du massif. Des intrusions de granites à deux micas à ces formations métamorphiques ont donné naissance à des inselbergs en bordure de celles-ci. Le plus typique de ces inselbergs est le mont Niénokoué qui culmine à 396 m d'altitude. Il offre une vue panoramique exceptionnelle de la canopée de la zone sud du bien.

Critère (x) : Contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Patrimoine floristique unique, le bien est riche de plus de 1200 espèces végétales. Parmi elles, 175 sont des espèces endémiques ouest africaines, 11 ivoiriennes et 247 espèces endémiques de la région phytogéographique de Haute Guinée. Il est à noter que le parc comprend 42% des espèces classées en Côte-d'Ivoire comme rares et menacées sur la liste rouge de l'**UICN (2016)** à savoir entre autres la liane *Triphyophyllum peltatum* et le groupe d'Araceae. La spécificité du bien se mesure aussi bien par sa flore que par sa faune. Le Parc national de Taï dispose d'un patrimoine génétique important - plus de 90% de la faune forestière d'Afrique occidentale - composé de 145 espèces de mammifères, de 230 espèces d'oiseaux dont 15 d'intérêt mondial

(par exemple : pintade à poitrine blanche, chouette-pêcheuse rousse, picatharte chauve de Guinée), de 56 espèces d'amphibiens, de 63 espèces de reptiles et près de 300 espèces d'insectes. Parmi ces groupes zoologiques, on a entre autres, deux espèces d'ondulés à la fois rare et d'endémisme strict à la région à savoir le Céphalophe de Jentink (*Cephalophus jentinki*) et le Céphalophe Zébré (*Cephalophus zebra*), et aussi l'espèce *Cheropsis liberiensis* (Hippopotame pygmée) en voie de disparition. Chez les primates on trouve huit espèces et sous-espèces endémiques dont l'originalité comportementale de la sous espèce *Pan troglodytes verus* (chimpanzé d'Afrique Occidentale) est remarquable. Elle porte sur le développement de certaines aptitudes notamment : la création et l'usage d'outils, le cassage de noix, la récolte de fourmis, la chasse organisée, le partage de nourriture et la répartition du travail. La découverte de ce « spectacle » de primates ayant développés des facultés socio-culturelles est assez impressionnante. Cet endémisme est également signalé chez les rongeurs notamment l'Anomalure de pel (*Anomalurus peli*) (Lauginie, 2007).

Le bien est le seul espace protégé pouvant garantir, à long terme en Afrique occidentale, la conservation de tous les maillons vivants de ce milieu si complexe qu'est la grande forêt dense humide.

6.2.2. Autres valeurs

En dehors des valeurs présentées plus haut, le PNT se distingue par ses valeurs scientifique, sociale, culturelle et économique.

6.2.2.1. Valeur scientifique

Le PNT est un réservoir potentiel de découvertes scientifiques pour les générations présentes et futures. De très nombreuses études, citées dans plus de 2000 publications scientifiques, y ont déjà été menées sur la faune et la flore et ont permis de faire des découvertes remarquables.

Le PNT demeure un sanctuaire d'espèces végétales rares du domaine guinéen (Adou Yao, 2005). L'exemple de la liane *Triphyophyllum peltatum* donné pour illustrer les endémismes de genres peut, entre autres, être complété. En 1977, l'équipe de la MATA découvre, sous la forme d'un spécimen en fleurs d'*Amorphophallus staudtii*, une nouvelle espèce pour le secteur floristique guinéen. Celle-ci, que l'on croyait disparue, n'avait été collectée qu'une seule fois au Cameroun en 1895. Le groupe d'Araceae auquel elle appartient est particulièrement en danger d'extinction du fait de l'état très disséminé de ses représentants (Roth et al., 1979).

De nombreuses espèces rares déjà recensées dans le Sud-Ouest ivoirien pourraient encore être présentes dans le Parc national de Taï. D'autres espèces connues au Libéria voisin pourraient être découvertes dans les forêts les plus humides comme *Tetraberlinia tubmaniana* et *Loesenera kalantha* (*Leguminosae*), arbres endémiques très abondants au Sapo National Park.

Un suivi de la restauration végétale naturelle des zones dégradées par les cultures et l'orpaillage a démarré en 2015 et s'étendra sur 5 années. Les premiers résultats de ce processus mettent en évidence une bonne dynamique de recolonisation de ces sites par la végétation naturelle.

Sur le plan faunique, de nombreuses espèces pourraient encore être découvertes dans les différents écosystèmes du parc. En témoigne la découverte de deux nouvelles espèces de poissons (*Nannocharax sp.* et *Nimbapanchax sp.*) en 2012 au cours d'une étude sur les écosystèmes aquatiques du Parc national de Taï.

En outre, on note la présence d'une espèce de poissons (*Barbus tiekoroï*) signalée pour la première fois en Côte d'Ivoire et d'une autre espèce (*Epiplatus olbrechtsi*) signalée comme probable spécimen d'une nouvelle sous-espèce (Grell et al., 2012).

6.2.2.2. Valeur sociale et culturelle

Le peuple Krou du canton Patokola considère le Mont Niénokoué comme un site sacré. Les notables du village de Djouroutou, situé autrefois à proximité du confluent des rivières Moumo et Hana, en ont la garde. Des sacrifices d'adoration y ont lieu chaque année, dans la deuxième quinzaine du mois de décembre, par les dignitaires coutumiers au cours d'une cérémonie de culte qui rassemble tous les villages du canton pour demander la protection des mannes et la prospérité pour le peuple.

En outre, les populations riveraines éprouvent une grande fierté de voir ce patrimoine porter le nom d'une de leurs localités « Tai ». Le PNT sert de cadre à la réalisation d'activités à des fins éducatives ou de loisirs (promenade, repos, observation d'animaux, etc.).



**Des communautés locales
au RICHE PATRIMOINE CULTUREL**



Photo 14 : Vue aérienne du sommet du Mont Niénokoué.

6.2.2.3. Valeur économique

Le massif forestier du PNT entretient des conditions agro-climatiques favorables aux productions agricoles dans sa périphérie, justifiant ainsi la présence continue de plusieurs unités agroindustrielles. Concernant les agro-industries de cacao, le processus de certification intègre la conservation du PNT et contribue à améliorer le revenu des producteurs.

Les potentialités génétiques des plantes laissent présager des découvertes futures importantes au plan médical, scientifique et partant, des gains économiques à la fois pour l'industrie pharmaceutique et pour les populations riveraines dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'accès et de partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources génétiques (APA).

La beauté exceptionnelle du paysage et sa riche biodiversité font du PNT un support pour la production de documents filmographiques et la conduite de travaux de recherche subordonnées à la délivrance d'autorisations d'accès. En outre, les valeurs du PNT sont à l'origine de la création d'emplois pour les populations riveraines (auxiliaires écologiques, guides de touristes, assistants de recherche, employés temporaires, etc.).

6.2.2.4. Valeur écologique

Les valeurs écologiques peuvent être regroupées en valeurs de services de régulation, d'existence et de legs.

Les valeurs de service de régulation portent sur les effets positifs de la présence du PNT sur l'environnement tels que la protection des bassins versants et des sols, la fixation du carbone, la fertilité des sols, la protection de la biodiversité (voir chapitre 2.7 sur les services écosystémiques).



Photo 15 : Canopée du PNT vue du Mont Niénokoué

La valeur d'existence des services écosystémiques du parc correspond à la valeur attribuée par la société au simple fait que ces services soient rendus, même sans en bénéficier. Cette valeur d'existence concerne également la biodiversité extraordinaire (primates, bovidés, squamates, etc.) même si elle ne rend pas de services éco-systémiques par elle-même. Ainsi, l'existence de certaines espèces emblématiques notamment l'éléphant, la panthère, l'hippopotame pygmée, les Chimpanzés, etc. est importante pour un certain nombre de personnes dans le monde, même si elles ne verront peut-être jamais ces animaux directement. De plus, la taille et le bon état de conservation du PNT dans la sous-région constituent une valeur et une fierté nationale.

Enfin, les valeurs de legs consistent à donner une valeur au PNT en considération de l'usage que pourront en faire les générations futures. Des études complémentaires pourraient être menées pour approfondir l'évaluation des services écosystémiques du PNT.

6.3. Pressions et menaces sur les valeurs du PNT

Les principales pressions sur les valeurs du PNT sont l'orpaillage, le braconnage et le défrichage à des fins agricoles.

6.3.1. Orpaillage

L'orpaillage se pratique principalement le long de la rivière Hana et dans certains bas-fonds isolés dans les secteurs de Soubré et de Djapadji (photo 16). Cette activité illégale détruit l'habitat et modifie la configuration morphologique des sols. Les surfaces moyennes dégradées oscillent entre 2 et 5 ha. Les arbres sont abattus et les sites laissent apparaître des fosses qui constituent des dangers permanents pour les agents en patrouilles et les animaux en quête d'eau.

Par ailleurs, ces sites d'orpaillage, localisés le long des cours d'eaux, fragilisent les berges avec des risques accrus d'affaissement.

La dégradation de la végétation sur les berges de la Hana et l'utilisation de produits toxiques peuvent conduire à une diminution de la qualité des eaux et de la diversité de la faune aquatique. Ce constat a été confirmé par les travaux de Kouamelan *et al.* (2019).

6.3.2. Braconnage et pêche illégale

Le braconnage est persistant et fait courir le risque de disparition de certaines espèces. Avec la disparition des forêts mitoyennes, le PNT reste la seule zone où les ressources fauniques sont encore préservées, faisant l'objet de convoitise de la part des braconniers. Sur la base des résultats du suivi écologique, le braconnage constitue la deuxième pression, après l'orpaillage avec des indices collectés sur l'ensemble de l'aire protégée. De 2014 à 2018, il représentait 33% des infractions commises.



Photo 18 : Viandes boucanées saisies dans le PNT



Photo 16 : Site d'orpaillage illégal dans un bas-fond à la périphérie du PNT



Photo 17 : Animaux abattus par des braconniers dans le PNT

Les céphalophes et les singes constituent les principales venaisons, avec respectivement 66% et 22% des saisies. Le braconnage se fait essentiellement à l'aide de pièges à collet et de fusils de type calibre 12.

Pour ce qui est de la pêche illégale, les pêcheurs exploitant le plan d'eau exercent leurs activités avec des équipements le plus souvent inadaptés. Les filets maillants sont inappropriés et détruisent la base de la ressource, et ce, même dans les frayères.

D'autres espèces telles que les tortues d'eau, les loutres et autres reptiles sont également pris dans ces filets. En conséquence, la ressource halieutique s'appauvrit et les espèces précitées se raréfient.

6.3.3 Pression de l'agriculture

L'appauvrissement des terroirs en ressources naturelles à cause de l'exploitation forestière abusive et/ou des pratiques agricoles de culture sur brûlis accentue la pression sur les ressources du PNT.

Sur 10 000 ha échantillonnés en périphérie du parc, dans les secteurs de Taï et de Djouroutou, seulement 616 ha de forêt à Taï et 480 ha à Djouroutou subsistaient. La situation est encore plus préoccupante sur le flanc Est du parc (Djapadji, Soubré et ADK/V6) où il est enregistré moins de 1% de réserves forestières (Schweter, 2017).

6.3.4. Autres menaces

En dehors des principales pressions et menaces, les feux de forêt, les épizooties, la déconnexion génétique, la pollution chimique, les plantes envahissantes, la fragmentation des forêts classées de Rapides-Grah et de Haute Dodo, sont des facteurs qui pourraient impacter négativement la gestion durable du parc.

6.3.4.1. Epizooties

D'après les résultats de suivi-écologique, des espèces animales, notamment les chimpanzés, ont vu leurs effectifs diminuer entre 2009 et 2012. En tenant compte des résultats de surveillance, qui démontrent que l'espèce n'est pas l'objet de braconnage intense, l'on pourrait supposer que cette tendance à la baisse des effectifs serait due à des maladies telles que l'Anthrax (maladie du charbon). Selon (Leendertz *et al.*, 2004), 14 cas de mortalité subite dus au bacille de l'anthrax ont été signalés de 1992 à 2009. En outre, l'agent pathogène *Streptococcus pneumoniae*, responsable de maladies respiratoires serait à l'origine de 14 cas de mortalité de primates de 1999 à 2006.

6.3.4.2. Déconnexion génétique

La déconnexion du parc d'avec les forêts classées périphériques, qui ont quasiment perdu leur couvert, laisse présager un isolement des populations des espèces animales vivant dans le parc. L'absence de connexions écologiques entre le PNT et les forêts du Libéria pourrait accentuer l'isolement du PNT et provoquer à terme un arrêt de flux génétiques entre certaines populations animales. Après étude de faisabilité, le projet de corridor transfrontalier Taï/Grebo-Krahn va voir sa mise en œuvre initiée dès 2020 sur le site de la rivière Saro dans le Secteur de Taï. Une option plus légère sur la Hana (Secteur de Djouroutou) reste maintenue avec la poursuite de la restauration de la végétation forestière sur les berges de la rivière (projet Hana-River conduit par Cocoonect et GIZ).

6.3.4.3. Feux de forêt

Autrefois sans danger en forêt dense, ce risque est devenu préoccupant dans les terroirs villageois situés à la lisière de formations naturelles rendues vulnérables du fait de la proximité des sites d'habitation et par l'aggravation des déficits hydriques saisonniers, liés aux changements climatiques.

Au cours des années 2012, 2014, 2016 et 2019, des départs de feu ont été enregistrés en particulier en saison sèche dans la partie Nord-est du parc, à proximité de quatre localités (Soubré 3, Buyo, Germainkouadiokro et PK 15).

6.3.4.4. Pollution chimique

La source de la rivière Hana, principal cours d'eau traversant le parc d'Est en Ouest, est située hors du PNT dans une zone bordée de parcelles agricoles. De plus, de nombreux affluents de cette rivière traversent des zones agricoles. La Hana draine ainsi dans le PNT une charge de matières chimiques (pesticides et engrais) issues de l'exploitation agricole, principalement de la culture du cacao. En effet, des traces de pollution aux nitrates, nitrites et phosphates ont été relevées au niveau des cours d'eaux provenant de l'est du parc (Grell *et al.*, 2012).

6.3.4.5. Plantes envahissantes

Le plan d'eau du lac de Buyo est alimenté par les cours d'eau du N'zo et du Sassandra. Dans le N'zo, prolifèrent de grandes étendues d'une plante carnivore appartenant au genre *Utricularia*. A la jonction des eaux, on note la présence de tiges de roseaux et de jacinthes d'eau qui ne sont pas emportées par le courant. Les roseaux puisent leurs substances nutritives à 3 ou 4 mètres de profondeur tandis que celles des jacinthes sont charriées par le Sassandra. Elles forment de grandes étendues de végétation de plantes flottantes. Elles offrent certainement des zones de frai et de croissance pour les poissons (Grell *et al.*, 2012). Cependant, les plantes envahissantes entraînées par le courant peuvent représenter d'une part un problème écologique pour le PNT et d'autre part gêner la navigation et freiner l'exploitation économique du lac. En outre, la prolifération des roseaux met en exergue une certaine eutrophisation du Lac

Pour mieux adresser ces menaces, un plan de gestion des risques et catastrophes naturelles sera élaboré avec l'appui des parties prenantes et de l'UICN.



6.4. Bilan de la mise en œuvre du PAG 2014-2018

6.4.1. Résultats par programme de gestion

Cette section présente les résultats majeurs du PAG PNT 2014-2018 par programme de gestion.

Programme 1 : Surveillance et protection

Ce programme avait pour objectif d'assurer l'intégrité territoriale du PNT, de ses habitats et de sa biodiversité. Son exécution s'est traduite principalement par la réalisation de missions de surveillance, la sécurisation foncière des sites abritant les services de la DZSO et la récupération des zones occupées par les cultures.



Concernant les missions de surveillance, 1 264 hommes-jours de patrouilles ordinaires et 1 040 hommes-jours en 2 missions d'envergures ont été réalisés en moyenne chaque année. Ces patrouilles ont permis de couvrir 94% du parc avec un accent particulier sur les zones vulnérables⁸ (56% des efforts de patrouilles).

En matière de sécurisation foncière des services, deux (02) titres fonciers et deux (2) ACD ont été obtenus.

Enfin, les efforts déployés ont permis d'aménager 4 485 ha de parcelles anciennement occupées par des exploitations agricoles.

Avec l'appui de l'Université NANGUI ABROGOUA, la régénération naturelle de ces parcelles fait l'objet de suivi scientifique depuis 2015.

8. Zones vulnérables : Zones de recherche, écotouristique, anciennement occupées par les cultures, de fraie, sujette à l'orpaillage

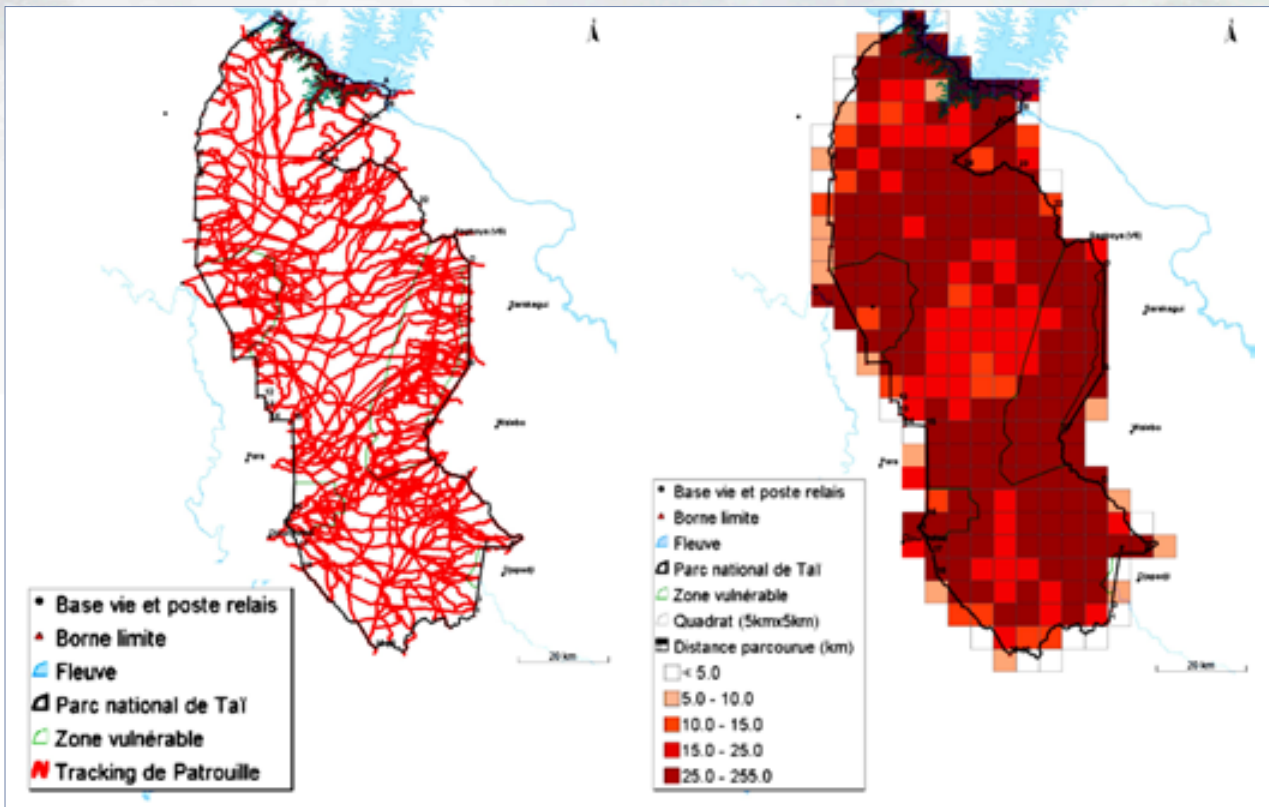


Figure 13 : Cartes des parcours de patrouilles de surveillance (a) et de couverture des quadrats de 5 km x 5 km (b) en 2019

Programme 2 : Suivi écologique et Recherche

L'objectif du programme était de contribuer à l'amélioration du système de gestion du PNT sur la base des connaissances issues des résultats du Suivi-écologique et de la Recherche.



Pour atteindre cet objectif, deux actions majeures ont été réalisées dont l'une sur la mise en œuvre du programme de suivi écologique et l'autre sur la réalisation de travaux de recherche répondant aux besoins exprimés par le gestionnaire.

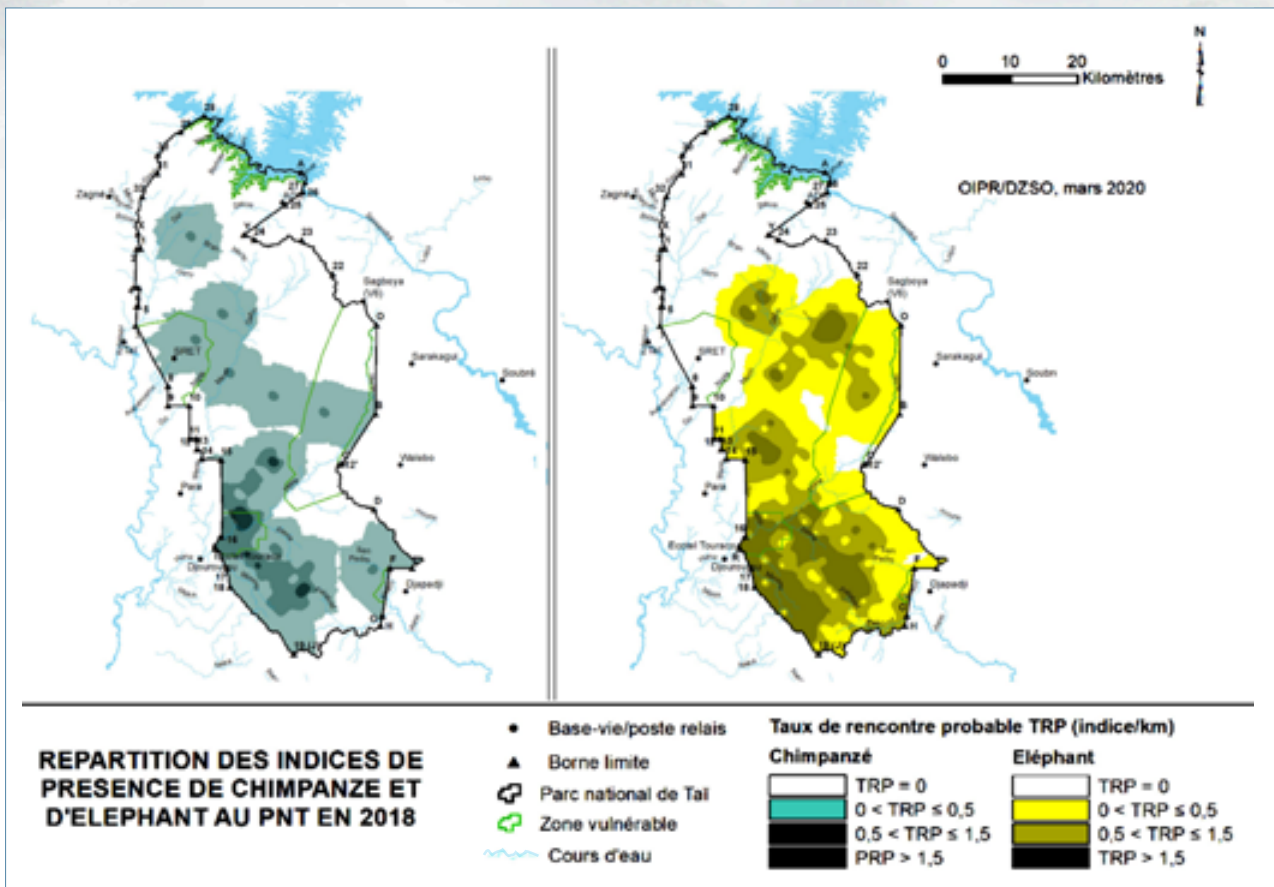


Figure 14 : Carte de répartition des indices de présence des chimpanzés et éléphants au PNT en 2018

De 2014 à 2018, cinq (5) phases de suivi écologique ont été exécutées avec l'appui d'un groupe de travail mis en place en 2015. Cette mesure a permis, au-delà du changement du dispositif intervenu en 2016, d'améliorer la qualité des données collectées et de connaître l'état de conservation du parc à travers certaines cibles de conservation. En tout état de cause, la dynamique des indices kilométriques est positive pour des espèces de mammifères notamment les buffles, singes diurnes, hippopotames pygmées, éléphants, chimpanzés avec un croît qui se situe au-delà des 5% escomptés. Toutefois, les indices kilométriques de Bovidés se caractérisent par une stabilité (cf. figure 16). Concernant l'évolution des abondances, la dynamique semble bonne pour les Céphalophes et les éléphants avec une tendance à l'augmentation. Les singes à queue présentent une stabilité. Quant aux chimpanzés, une tendance à la diminution a été observée entre 2017 et 2018 mais reste entachée par d'éventuels biais liés aux conditions de collecte des données pour l'espèce.

Dans le domaine de la recherche, un recueil des thèmes prioritaires (Annexe 5) a été élaboré et mis en œuvre. Ainsi, diverses études spécifiques portant sur la pintade à poitrine blanche, le faux gavia, l'hippopotame pygmée, les écosystèmes aquatiques, la qualité des eaux et le suivi de la régénération naturelle dans les zones récupérées ont été réalisées. Ces études ont permis d'améliorer les connaissances sur ces espèces et écosystèmes qui étaient jusque-là peu étudiés.

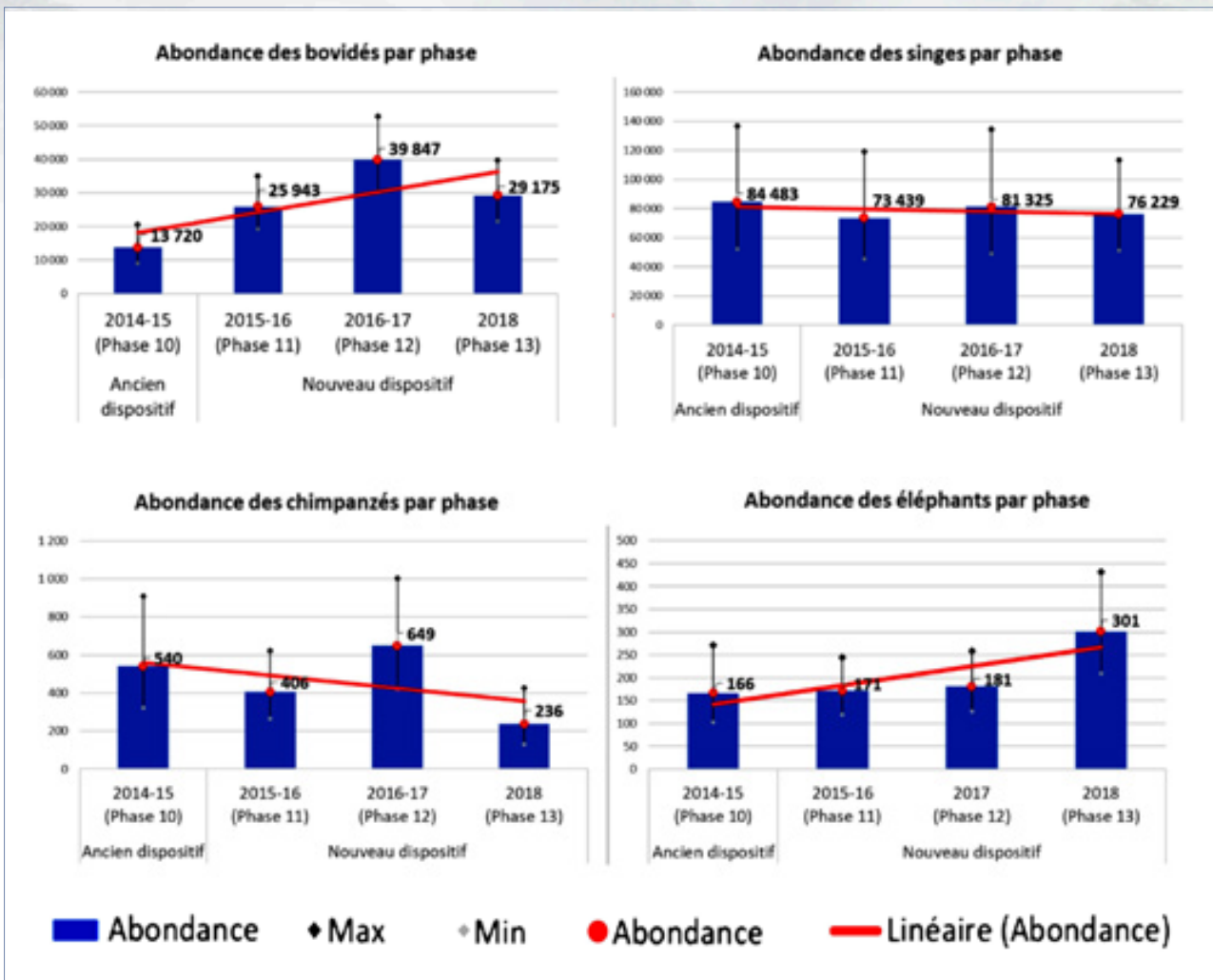


Figure 15 : Tendence des estimations d'abondance des céphalophes, singes à queue, chimpanzés et éléphants en 2018

De manière spécifique, les résultats des études sur les écosystèmes aquatiques et l'orpaillage dans l'Espace Taï ont permis (i) le renforcement de la surveillance des berges de la Hana, (ii) la poursuite de l'appui au fonctionnement du Comité de Concertation et de Suivi des activités d'orpaillage à la périphérie du PNT et (iii) le renforcement de la sensibilisation dans les zones concernées.

Pour les travaux portés par les institutions de recherche, 31 thèmes ont été traités (Annexe 5). Ces études ont été menées dans le cadre de conventions de partenariat signées avec 3 universités nationales (UJLoG, UNA, UFHB) et 1 institution de recherche (ICRAF).



Programme 3 : Gestion participative et appui au développement local

Ce programme avait pour objectif de renforcer l'implication des communautés riveraines dans la gestion, la conservation du PNT et dans le développement intégré.



Les actions développées pour atteindre cet objectif se sont articulées autour de (i) la consolidation des structures de concertation entre le PNT et les populations riveraines, (ii) l'appui à la réalisation d'initiatives de développement qui répondent aux priorités exprimées par les communautés, (iii) la recherche et la mobilisation de partenaires disposés à investir dans la zone riveraine et (iv) l'appui à la vulgarisation et la mise en œuvre des systèmes agricoles productifs pour un développement communautaire durable.

S'agissant du premier point, 18 AVCD et 1 UAVCD ont régulièrement été impliquées dans les activités de gestion renforçant ainsi l'interface PNT/populations riveraines. L'action s'est étendue aux autres groupes sociaux de base dont le nombre est passé de 24 en 2015 à 76 en 2018.

L'appui à la gestion durable de ressources naturelles au bénéfice des populations riveraines a permis de mettre en place 4 sites pilotes d'agroforesterie (35 000 plants d'arbres forestiers utiles produits et distribués dans la périphérie) et d'apporter un appui à la gestion de 5 forêts communautaires (cartographies, élaboration de plans simples de gestion). Cet appui s'est aussi traduit par la signature d'une convention locale de gestion durable des ressources du lac de Buyo dans la Réserve Partielle de Faune du N'zo (secteur de pêche de Buyo) avec les communautés de pêche en vue d'une meilleure exploitation des ressources halieutiques.

En vue de renforcer l'implication des riverains, le gestionnaire et ses partenaires ont également mis en œuvre un programme d'appui à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réhabilitation d'infrastructures sociales de base et la promotion d'activités génératrices de revenus.

Dans ce cadre, une maternité a été construite et équipée à Djapadji, 2 clôtures construites (hôpital de Taiï et du Centre de Santé Urbain de Zagné) ainsi qu'un bâtiment de 3 classes réhabilité et équipé en tables bancs à Kodaya.

En ce qui concerne les AGR, ce sont 22 microprojets générateurs de revenus (aviculture, porciculture, pisciculture, etc.) qui ont été mis en place et les capacités des bénéficiaires ont été renforcées à travers 16 sessions de formation (B|U|S ou entrepreneuriat agricole, comptabilité simplifiée) au profit de 21 GSB, 2 associations de pisciculteurs et 25 AVCD.

Programme 4 : Communication, Marketing et Sensibilisation

L'objectif de ce programme était d'améliorer l'image et la compréhension du PNT en vue de mieux faire connaître son importance et d'assurer sa pérennité. La réalisation de cet objectif s'est appuyée sur trois activités majeures que sont (i) faire connaître davantage le PNT au plan national et international, (ii) obtenir le soutien et l'engagement de nouveaux partenaires et (iii) améliorer l'adhésion des communautés locales et des autorités à la conservation du parc. Les acquis de ce programme sont multiples.



Concernant la visibilité du parc, on note que le site web et les pages du PNT sur les réseaux sociaux ont été visités 383 128 fois de 2015 à 2018. L'analyse de ces statistiques permet de dégager une augmentation de plus de 10% du nombre de sollicitations et de visites du site web et des pages sur les réseaux sociaux chaque année.

Par ailleurs, le site web www.ecotourismetai.com a été visité 12 668 fois de 2017 à 2019. Une page Facebook dédiée à Ecotourisme Taï, créée en juin 2019, renforce également la visibilité du PNT et des activités proposées. Elle compte 250 abonnés et les publications atteignent en moyenne 1315 personnes par semaine. Enfin, une newsletter bimestrielle dédiée au PNT est diffusée depuis août 2019 à près de 100 destinataires.

De plus, les efforts se sont poursuivis pour assurer la couverture des événements majeurs par les médias. Dans ce sens, 116 activités des gestionnaires du PNT ont été couvertes de 2015 à 2018.

Les activités de sensibilisation et d'information relatives aux thématiques de conservation du PNT ont touché 84 des 127 localités de sa zone périphérique de 2014 à 2018.

En outre, des actions de plaidoyers ont permis d'obtenir le soutien de 10 partenaires financiers et 16 partenaires techniques pour accompagner la DZSO dans la mise en œuvre de ces activités. Ces partenariats se sont étendus aux 3 Conseils Régionaux de l'Espace Taï pour une meilleure prise en compte du PNT dans les schémas régionaux d'aménagement et du développement du territoire (SRADT).

Programme 5 : Ecotourisme

L'objectif de ce programme était de développer un tourisme durable et participatif au PNT. L'atteinte de cet objectif s'est appuyée sur 3 activités majeures que sont (i) élaborer et mettre en œuvre un plan de développement touristique, (ii) assurer la fonctionnalité de l'Ecotel et de l'Ecomusée et (iii) faire bénéficier des retombées du tourisme aux communautés riveraines.



Pour atteindre cet objectif, deux types de tourisms ont été développés, l'un basé sur la culture (tourisme communautaire) et l'autre porté sur la nature (visite des chimpanzés et les autres primates).

S'agissant du tourisme communautaire, 2 organisations locales ont été mises en place à Gouléako 1 et Daobly dans le Secteur de Taï. Cependant, celle de Daobly n'a pas produit les résultats escomptés, eu égard au désintérêt des communautés. Quant au tourisme dans le PNT, il a été renforcé par le programme d'habituation des chimpanzés à Djouroutou et celui des mangabeys et colobes rouges à Taï.

Un contrat de concession a été signé en 2018 avec l'entreprise N'Zi River Lodge pour la gestion des infrastructures de l'Ecotel Touraco et du Campement Chimpanzé afin d'améliorer l'offre touristique et la qualité des services y rattachés. Depuis lors, des travaux de rénovation ont été entrepris par le concessionnaire.

Au total, sur la période de la mise en œuvre du PAG, le PNT a enregistré 1 008 visiteurs. Le taux de satisfaction des touristes ayant eu pour centre d'intérêts l'observation des chimpanzés habitués, des mangabeys et colobes et le séjour au village de Gouléako 1 était de 90%. Par ailleurs, les fréquentations de l'Ecomusée ont atteint 2 930 visiteurs entre 2015 et 2018.

Ces activités touristiques ont permis de créer 51 emplois de 2014 à 2018 au profit des communautés riveraines.

Programme 6 : Infrastructures et équipements

Doter le PNT d'infrastructures et d'équipements adéquats et opérationnels était l'objectif de ce programme.

Pour l'atteindre, des activités majeures ont été réalisées, à savoir (i) matérialiser, entretenir toutes les limites et layons du PNT, (ii) réhabiliter et compléter le réseau des bureaux, base-vie et postes de surveillance, (iii) faciliter le développement d'infrastructures pour de nouveaux sites touristiques, (iv) renforcer la logistique de la Direction du PNT (v) élaborer et mettre en œuvre un plan d'utilisation et d'entretien des infrastructures, matériels et équipements.



Des équipements adéquats pour assurer l'efficacité des missions de terrain

Dans le cadre du renforcement de la matérialisation des limites, 120 panneaux de délimitation et 120 bornes intermédiaires ont été implantés. En outre, 20 km de limites ont été matérialisées en plants d'hévéa. Les entretiens des 333 km de limites périmétrales, 20 km de limite boisée en hévéa et des layons de surveillance et d'écotourisme ont été régulièrement exécutés. Par ailleurs, 36 panneaux de sensibilisation ont été implantés pour l'information des riverains.

La quasi-totalité des bâtiments et bureaux ont été réhabilités, le matériel et les équipements renouvelés. Ainsi 108 bâtiments, la clôture et la guérite de la DZSO ont-ils été réhabilités. Au titre des constructions, 1 salle de réunion, 1 garage d'engins de travaux publics, 1 terrain de sport font partie de nouvelles réalisations. Les acquis au niveau de ce programme concernent aussi la sécurisation du patrimoine foncier de la DZSO, par la création de 4 titres fonciers sur 20 attendus.

En ce qui concerne les infrastructures touristiques, des contributions de partenaires techniques et financiers ont été suscitées pour appuyer et accompagner l'émergence d'un nouveau pôle touristique en plus de l'Ecotel Touraco.

Ainsi, 2 cases traditionnelles pour le tourisme communautaire ont été construites à Gouléako 1 et Daobly. Le campement BOYE a été mis en place en forêt dans le cadre de l'habituance des singes à queue (mangabey et colobe rouge) à des fins touristiques.

De plus, 2 sentiers botaniques ont été aménagés dans les zones touristiques de Taï et Djouroutou, dont l'un porte le nom du Professeur AKE-ASSI. Dans le cadre de la professionnalisation de l'activité touristique, l'exploitation de l'Ecotel Touraco a été concédée à un opérateur privé (N'Zi River Lodge) à travers un contrat.

Relativement à la valorisation touristique du PNT et son intégration dans les circuits touristiques, deux conventions de partenariats ont été signées avec CI-Tourisme et ECOOBOUSS.

Pour ce qui est de l'entretien des infrastructures et équipements, 1 plan de gestion contenant des directives a été élaboré et mis en œuvre pour assurer leur fonctionnalité.

Programme 7 : Management

L'objectif de ce programme était d'assurer une gestion administrative et financière performante et transparente du PNT.

Pour l'atteinte de cet objectif, les activités majeures suivantes ont été réalisées (i) améliorer la gestion des ressources humaines, (ii) auditer les comptes du PNT et disposer de nouvelles sources de financements, (iii) rendre opérationnels les organes et outils de gestion.



**Un système de gestion innovant,
transparent et inclusif**

Dans le cadre du renforcement des capacités techniques du personnel, un plan de formation a été mis en œuvre de 2016 à 2018 avec la participation de 100% des agents à au moins une session de formation.

Par ailleurs, les comptes du PNT ont fait l'objet d'audit chaque année. Les différents audits réalisés ont attesté de la conformité de la totalité des dépenses avec les dispositions des différents manuels de procédure de gestion administrative et financière. Cette transparence dans l'utilisation des ressources est de nature à rassurer les partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion du PNT.

Les efforts déployés par la Direction Générale ont permis de mobiliser un certain nombre de fonds notamment le PIF à hauteur de 1 milliard de francs CFA pour soutenir la gestion durable du PNT. En outre, diverses subventions ont été accordées par des partenaires financiers pour la réalisation d'activités et projets spécifiques (Assistance internationale UNESCO, SGP/FEM, FFEM, GIZ, WCF).

Les efforts conséquents de l'Etat Ivoirien bénéficiant du soutien constant des partenaires au développement, en particulier la Coopération Allemande (KfW, GIZ), qui a maintenu son appui au parc depuis 1993 font du parc, l'aire protégée ouest africaine la mieux conservée des forêts du domaine guinéen.

Aussi, le PNT s'est, au fil du temps, doté d'outils stratégiques de gestion conformes aux standards internationaux en matière de gestion d'aires protégées. Il s'agit notamment de Plan d'aménagement et de gestion, de plan d'affaires, de plans de surveillance, de suivi écologique, de mesures riveraines, de communication, d'écotourisme, etc.

En outre, le souci de promouvoir de bonnes pratiques en matière de gouvernance a nécessité la mise en place d'organes de gestion destinés principalement à susciter l'implication et la participation effectives de l'ensemble des parties prenantes à la gestion du PNT. Il s'agit notamment du Comité de Gestion Locale (CGL) et du Comité de suivi des activités d'orpailage à la périphérie du PNT.

Il convient de préciser que le CGL du PNT, mis en place en 2007, a enregistré ces dernières années des performances qui lui ont permis de remporter en 2017 et 2018 le Prix d'Excellence du meilleur CGL d'aire protégée décerné chaque année à l'occasion de la célébration annuelle de la Journée de l'Excellence.

Enfin, l'évaluation de l'efficacité de gestion du PNT à l'aide de l'outil METT (Management Effectiveness Tracking Tool) a permis d'enregistrer les scores partant de 66,67% en 2012 à 83,84% en 2018. Ce qui atteste l'amélioration de la situation du site.



Tableau 4 : Récapitulatif des financements mobilisés de 2014 à 2018

| Période | Sources | Montants (F CFA) | Objets | Bénéficiaires |
|---|-----------------|------------------|--|---------------------------------|
| 2014 - 2018 | FPRCI | 1 794 000 000 | Fonds fiduciaire national / Appui au financement des charges récurrentes de gestion du PNT | DZSO |
| 2015 - 2018 | UNESCO | 24 760 000 | Restauration naturelle des sites d'orpillage dans le Secteur de Soubré par une surveillance accrue et une sensibilisation des populations riveraines du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, Réserve de Biosphère | DZSO |
| 2015 - 2016 | FEM/SGP | 7 000 000 | Renforcement de la surveillance contre l'orpillage et le braconnage à l'intérieur du Parc national de Taï | DZSO |
| 2014 - 2018 | GIZ- PROFIAB | 560 000 000 | Appui à la promotion de l'agroforesterie | ONG Conservation Taï |
| 2014 - 2018 | GIZ- PROFIAB | 560 000 000 | Renforcement de capacités Etudes Mesures riveraines Appui au suivi écologique dans le PNT | DZSO, Populations riveraines |
| 2018 - 2022 | PIF | 1 000 000 000 | Appui à la production de 20 000 Plants forestiers | ONG Conservation Taï |
| 2018 | PPI/FEM | 19 000 000 | Projet d'appui au suivi écologique du PNT | DZSO |
| 2018 - 2022 | PIF | 1 000 000 000 | Composante 2 : Soutien à la gestion durable du PNT | DZSO |
| 2018 | PPI/FEM | 19 000 000 | Projet de développement d'agrosystèmes durables | ONG Conservation Taï |
| Total financements mobilisés (F CFA) | | 2 975 000 935 | | |

6.4.2. Effets et impacts

La méthodologie de suivi des effets et impacts de la mise en œuvre du Plan d'aménagement et de gestion, conformément au manuel de suivi évaluation de l'OIPR a consisté à :

- un suivi évaluation interne réalisé par la DZSO ;
- un suivi évaluation externe assuré par la Direction générale de l'OIPR à travers la Cellule du Contrôle et de la Planification.

Ce dispositif a permis d'évaluer et documenter les progrès vers la réalisation des résultats et objectifs tels que définis dans le schéma de planification, avec l'implication des parties prenantes dans tout le processus.

Au terme de la mise en œuvre du PAG, 3 niveaux d'effets et impacts sont à prendre en compte. Il s'agit des niveaux (i) environnemental, (ii) socioéconomique et (iii) institutionnel.

- **Au niveau environnemental**

La mise en œuvre du PAG, en plus d'assurer le maintien de la diversité biologique du PNT a permis de limiter les atteintes à son intégrité en favorisant une augmentation du taux de couverture forestière qui est passé de 97,6% à 98,4%.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du programme du suivi écologique, on relève un accroissement relatif des populations des espèces de singes. Cependant, les populations de bovidés, chimpanzés et d'éléphants restent stables avec une meilleure distribution sur l'étendue du PNT.

Les études spécifiques réalisées sur la faune aquatique ont permis de découvrir de nouvelles espèces de poissons dont certaines sont indicatrices de la bonne qualité des eaux du PNT. Au total, il convient de souligner l'amélioration enregistrée dans la connaissance des écosystèmes et espèces qui étaient restés jusque-là peu connus. Ce sont notamment, les eaux du PNT, la pintade à poitrine blanche, l'hippopotame pygmée, le faux gavial, etc.

- **Au niveau socioéconomique**

Les effets socioéconomiques, liés à la mise en œuvre du PAG, concernent essentiellement les avantages tirés par les communautés riveraines du PNT. Ils couvrent les aspects relatifs à la création des emplois directs et indirects au bénéfice des riverains dans les activités d'aménagement, de surveillance, d'écotourisme et de suivi écologique avec en moyenne 42 000 000 de francs CFA par an.

Par ailleurs, l'OIPR et ses partenaires ont contribué à améliorer l'accès des riverains aux services sociaux de base. Dans ce sens, une maternité a été construite et équipée à Djapadji, profitable à plus de 38 000 habitants. En vue d'améliorer le cadre des infrastructures sanitaires de la zone périphérique, les centres de santé de Taï et de Zagné ont bénéficié de clôtures pour sécuriser ces installations. Egalement, une école primaire de 3 classes a été réhabilitée à Kodaya et 65 pompes hydrauliques réhabilitées contribuant ainsi à la lutte contre les maladies liées à l'eau.

Les activités de gestion en faveur des communautés ont aussi privilégié l'adoption de bonnes pratiques agricoles bénéfiques à la préservation des ressources naturelles. Un accent a été mis sur la promotion de l'agroforesterie à travers la production de 35 000 plants forestiers utiles distribués à plus de 500 exploitants agricoles.

L'importance du PNT a été mise en avant à travers la promotion des services écosystémiques et l'amélioration des connaissances des problématiques environnementales des riverains, au moyen des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale, déroulées dans les villages et écoles primaires de la périphérie, au Centre de Documentation et d'Information à Soubré et à l'écomusée de Taï.

En somme, l'un des acquis de la mise en œuvre du PAG 2014-2018 est l'accroissement de la participation des acteurs socioéconomiques à la gestion des ressources naturelles. Cette participation s'est traduite par la tendance évolutive du nombre d'initiatives développées par les communautés pour soutenir la gestion du PNT. Le nombre d'initiatives locales portant sur la production de protéine alternative au braconnage et de gestion durable des ressources naturelles est passé de 1 en 2014 à 35 en 2018.

- **Au niveau managérial**

La quasi-totalité des immobilisations, équipements et matériels techniques de la DZSO avaient été grandement affectée par la crise post-électorale. Les efforts consentis par l'OIPR et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du PAG ont consisté au renforcement des capacités techniques et logistiques de l'équipe de gestion. Dans ce sens, le programme de réhabilitation et d'équipement des infrastructures a permis d'améliorer le cadre de vie et de travail du personnel.

Par ailleurs, les actions de gestion ont contribué à l'amélioration de la gouvernance du PNT par la participation des populations à la prise de décisions au sein des organes consultatifs (CGL, COD, Comité orpaillage).

En outre, la diversification des sources de financements et des partenaires techniques constitue un point significatif de la mise en œuvre du PAG. Avec 1 partenaire financier et 4 techniques en 2014, le PNT enregistre l'appui de 27 partenaires dont 9 financiers et 18 techniques en 2018.

Aussi, le renforcement progressif du mécanisme de financement à partir des fonds d'amortissement et la préparation de la mise en place d'un fonds de dotation pour pérenniser les financements des activités de gestion sont tributaires de la bonne gestion des ressources mises à disposition.

Enfin, l'éloquence des résultats de gestion renforce non seulement la notoriété des partenaires, notamment la GIZ et la FPRCI mais aussi la crédibilité de l'OIPR qui se positionne d'année en année comme une structure incontournable dans la gouvernance des aires protégées en Afrique.

6.4.3. Problèmes identifiés

Le bilan du PAG 2014-2018 ainsi que le diagnostic de la gestion du parc, avec la méthode de planification du cadre logique, ont permis de structurer les problèmes auxquels le gestionnaire doit faire face.

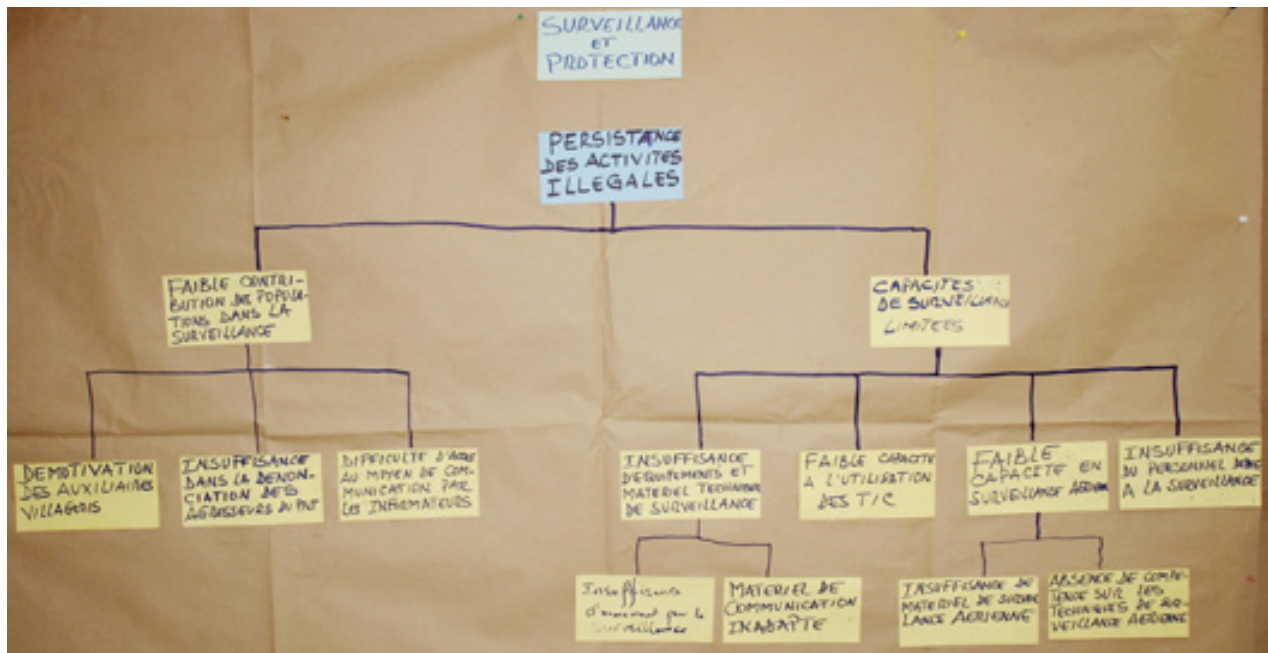


Photo 19 : Arbre à problèmes issu du bilan du PAG 2014-2018

6.4.3.1. Persistance des activités illégales

En dépit des efforts du gestionnaire, les pressions sur le parc persistent à des degrés divers. Cette situation est notamment imputable à la proximité des localités et exploitations agricoles, ainsi qu'à une faible collaboration des populations en matière de dénonciation des agressions.

Par ailleurs, les capacités de surveillance sont limitées par l'insuffisance de moyens matériels, notamment les véhicules et le mauvais état des pistes d'accès.

6.4.3.2. Faible documentation de certaines cibles de conservation

Le programme de suivi écologique mis en œuvre par la DZSO avec l'appui de ses partenaires renseigne sur l'abondance et la répartition de certaines espèces animales. Cependant, des lacunes subsistent dans le processus de collecte, de traitement et d'interprétation des données des différentes phases.

Par ailleurs, censé apporter un appui à l'OIPR dans la formation, la collecte et l'analyse des données, le « Groupe de Travail (GdT) » sur le suivi écologique, composé de personnes ressources issues des institutions de recherche et partenaires, reste limité dans son fonctionnement.

En dépit des études réalisées sur le PNT et sa zone périphérique, il subsiste des préoccupations qui nécessitent une collaboration avec les institutions de recherche pour identifier les besoins prioritaires et améliorer les connaissances sur les espèces et écosystèmes peu connus.

6.4.3.3. Faible intégration de la préservation des ressources naturelles dans le développement local par les acteurs

La zone périphérique du PNT a connu une forte fragmentation de son paysage à cause notamment d'une faible application des règles de planification et de gestion du territoire. Cette situation est exacerbée par l'expansion des exploitations agricoles dominées par les cultures de rente.

La faible coordination des actions des différents acteurs de la périphérie n'a pas contribué à enrayer cette spirale de dégradation des milieux naturels. Dans ce contexte, la contribution des acteurs locaux (populations, collectivités, leaders d'opinion, groupes organisés, etc.) reste encore faible pour préserver le PNT.

6.4.3.4. Faible connaissance du PNT et de ses valeurs

La DZSO s'est dotée d'un plan de communication qui requiert d'importantes ressources pour assurer la promotion du site et de ses valeurs. Malgré les efforts entrepris pour assurer une visibilité au plan local, la portée nationale et internationale reste encore limitée.

L'absence d'un cadre de collaboration avec les acteurs du Secteur éducation formation, freine le développement de l'éducation environnementale. En dépit de la prise en compte des notions de protection de la nature dans les curricula de formation, la cible scolaire ne bénéficie pas encore d'un programme d'éducation environnementale soutenu.

6.4.3.5. Faible fréquentation touristique

En dépit des progrès enregistrés ces dernières années (nombre de visiteurs croissant, réhabilitation d'infrastructures, taux de satisfaction des visiteurs au-delà de 90%), les visites touristiques restent en deçà des potentialités du parc et de sa périphérie. Cette situation est, entre autres, imputable à la faible promotion des produits touristiques auprès du grand public et conséquemment le faible engouement des locaux et nationaux pour le tourisme de nature.

La concession de l'ECOTEL Touraco et du Campement chimpanzé à un opérateur privé en 2018, présente une opportunité de développement de l'activité touristique.

6.4.3.6. Insuffisance et mauvaise qualité de certains aménagements

Les financements dont dispose le gestionnaire du PNT ne prennent pas en compte les investissements. La réhabilitation des base-vies pour assurer un cadre de travail adéquat reste conditionnée par la mobilisation de ressources additionnelles. Il en est de même pour l'aménagement des débarcadères et des rampes au niveau du plan d'eau du Lac de Buyo pour faciliter la mise en eau des embarcations. Par ailleurs, l'état défectueux des pistes d'accès au parc reste une contrainte majeure à la mise en œuvre des activités de gestion.

6.4.3.7. Capacités opérationnelles et de coopération insuffisantes par rapport aux besoins de gestion de l'Espace Taï

Au regard des objectifs de conservation, les ressources financières restent limitées et ne permettent pas de couvrir les besoins en équipement, en personnel complémentaire et pour assurer la prise en charge éventuelle de prime de motivation.

Par ailleurs, ce n'est qu'en 2020 que le processus de mise en place du corridor transfrontalier Taï/Grebo-Krahn dans le paysage TGS va démarrer, avec encore des incertitudes sur l'acceptabilité du concept par certains acteurs de terrain.

6.5. Vision et objectifs du PNT

6.5.1. Vision

La vision du PNT est définie comme suit :

Le Parc national de Taï, Patrimoine mondial et Réserve de Biosphère, le plus vaste massif forestier primaire de l'Afrique de l'Ouest, est conservé dans son intégrité, *valorisé et assure des services écosystémiques au bénéfice des générations actuelles et futures.*

A cette fin, un accent particulier sera porté sur les enjeux de conservation qui suivent :

- le maintien de l'intégrité territoriale du PNT et de ses valeurs universelles exceptionnelles à l'effet de conserver son statut de Patrimoine mondial et de jouer son rôle environnemental au bénéfice des populations et des exploitations agro-industrielles en zone périphérique ;
- la préservation de la qualité des écosystèmes forestiers et aquatiques du PNT de sorte à maintenir les populations animales et végétales viables dans des états écologiquement stables en vue notamment de la sauvegarde de la biodiversité, de la production agricole durable et de la valorisation des potentialités touristiques ;
- le développement d'activités de recherche scientifique pour une meilleure connaissance du parc en vue d'orienter sa gestion.

6.5.2. Objectifs de gestion

L'objectif global du parc, celui auquel concourent les différentes aires protégées de la Côte d'Ivoire, est formulé dans le document de présentation du PCGAP II :

La pérennité du réseau d'aires protégées est assurée et le processus de sa valorisation est renforcé.

Pour la période 2020-2029, l'objectif spécifique du présent PAG retenu est le suivant :

Le système de gestion du PNT assure sa conservation, la valorisation de ses services écosystémiques et contribue dans le cadre d'une coopération transfrontalière à la résilience aux changements climatiques.

6.5.3. Résultats attendus

Cet objectif spécifique se décline en six résultats associés chacun à un programme de gestion (Cf. Chapitre 7) du présent PAG :

- avec l'engagement des populations riveraines, le niveau des agressions n'affecte pas l'intégrité territoriale, la biodiversité et les habitats du PNT ;
- le suivi écologique et la recherche fournissent des informations actualisées sur les cibles de conservation ;
- les actions concertées des acteurs soutiennent la gestion rationnelle des ressources naturelles du PNT et sa zone périphérique ;
- la réputation du PNT aux niveaux national et international est accrue en vue de le propulser au rang des destinations touristiques majeur du réseau des PNR ;
- la mise à niveau des infrastructures améliore l'opérationnalité des unités de gestion ;
- les capacités opérationnelles et de coopération permettent de soutenir de façon pérenne les activités de gestion du PNT et de sa zone périphérique.

6.5.4. Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les espèces d'intérêts, des habitats ou écosystèmes représentatifs de l'aire protégée, dont les exigences permettent de déduire les mesures nécessaires de gestion en lien avec les objectifs retenus.

L'état de conservation de ces cibles rend compte de l'efficacité des mesures de gestion de l'aire protégée. Les cibles de conservation retenues pour le PAG du PNT sur la période 2020-2029 portent aussi bien sur des habitats que sur des espèces de la faune.

L'identification des cibles de conservation du PNT s'est appuyée sur les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation édictées par le Conservation Measures Partnership (CMP) qui privilégie la gestion adaptative.

Le tableau n°5 présente l'état de ces cibles de même que les actions particulières à mettre en œuvre pour les préserver.



Tableau 5 : Etat des cibles de conservation du PNT

| N° | Cibles de conservation | Situation actuelle | Principales pressions | Tendance /situation recherchée | Indicateur de suivi | Situation à atteindre au terme du PAG | Actions particulières |
|----|------------------------|--------------------|---|--------------------------------|---|---------------------------------------|---|
| 1 | Bloc forestier | 2018 : 98,4% | - Orpaillage - Défrichements à des fins agricoles Feux de forêt | Stabilité | Taux de couverture forestière | 98,4% | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la surveillance des zones sujettes à l'orpaillage - Mettre en œuvre un système d'alerte précoce (l'outil Image) - Mettre en œuvre un système de surveillance aérienne des zones récupérées - Poursuivre le suivi de la régénération des zones récupérées - Acquérir et interpréter des images satellites - Poursuivre la collaboration avec la SODEFOR, les Directions des Mines - Associer les organisations professionnelles aux activités de sensibilisation et formation sur l'environnement - Identifier et démanteler les réseaux qui alimentent l'orpaillage dans le parc (les fournisseurs, les financiers, les informateurs...) <p>Poursuivre la matérialisation de la limite Est avec des plants d'hévéa</p> |
| | | 2018 : 28,3 ha | | | Superficie de sites d'orpaillage abandonnés | 15 ha | |

| N° | Cibles de conservation | Situation actuelle | Principales pressions | Tendance /situation recherchée | Indicateur de suivi | Situation à atteindre au terme du PAG | Actions particulières |
|----|---|--|--|--|--|---|---|
| 2 | Hydrosystèmes (Hana, Méno, San Pedro et Lac de Buyo) | Bonne qualité des cours d'eau en 2018 sauf au point O sur la Hana (taux d'Arsenic (19,13µg/L) > seuil de 10 µg/L. 35°C <T°<37°C 4,53 < pH < 7 0<NO2-N<82 Hg <5 µg/L As<5 µg/L Pb<5 µg/L Cu<5 µg/L Cd<4 µg/L 7,89<Zn<16,8 µg/L | - Pollution (orpaillage, pesticides) - Pêche (illégal et mauvaise pratique) Surpêche | Maintien de la bonne qualité des hydrosystèmes | Paramètres physicochimiques (T°, pH, turbidité, etc.) et polluants chimiques (métaux lourds, pesticides) | 25°C <T°<35°C 4,53 < pH < 7 5<NO2-N<10 µg/L Hg <5 µg/L As<10 µg/L Pb<5 µg/L Cu<5 µg/L Cd<3 µg/L 7,89<Zn<16,8 µg/L | - Evaluer les taux des polluants dans les cours d'eau concernés - Mener des actions en faveur de la protection de la source de la Hana (hors zone protégée) - Identifier les zones de frai Renforcer la surveillance des zones de frai |

| N° | Cibles de conservation | Situation actuelle | Principales pressions | Tendance /situation recherchée | Indicateur de suivi | Situation à atteindre au terme du PAG | Actions particulières |
|----|------------------------|--|---|--|---|---------------------------------------|---|
| 3 | Primates | Chimpanzé : 649 Singes à queue : 76 229 | - Braconnage - Epizooties (Anthrax) Perte d'habitat | Stabilité voire augmentation Améliorer la précision des données sur ces espèces | Paramètres relatifs à l'abondance et à la distribution spatiale | 750 150 000 | - Renforcer la surveillance des territoires des chimpanzés - Poursuivre le suivi des chimpanzés (suivi-écologique) - Poursuivre l'expérimentation du suivi par la méthode de pièges photographiques (caméra trap) Poursuivre la valorisation touristique du chimpanzé et des singes |
| 4 | Céphalophes | 29 175 individus | - Braconnage Perte d'habitat | Augmentation Améliorer la précision des données sur ces espèces | Paramètres relatifs à l'abondance et à la distribution spatiale | 50 000 | - Renforcer la surveillance - Poursuivre l'expérimentation du suivi par la méthode de pièges photographiques (caméra trap) Renforcer les mesures de contrôle des filières clandestines de commercialisation de la viande de brousse, en collaboration avec d'autres administrations et acteurs de la société civile |

| N° | Cibles de conservation | Situation actuelle | Principales pressions | Tendance /situation recherchée | Indicateur de suivi | Situation à atteindre au terme du PAG | Actions particulières |
|----|------------------------|--------------------|--|--|---|---------------------------------------|---|
| 5 | Eléphant | 301 individus | - Braconnage Perte d'habitat | Stabilité voire augmentation des effectifs | Paramètres relatifs à l'abondance et à la distribution spatiale | 400 | - Renforcer la surveillance Poursuivre l'expérimentation du suivi par la méthode de pièges photographiques (caméra trap) |
| 6 | Hippopotame pygmée | 0,158 crotte/km | - Braconnage - Modification de l'habitat par l'orpaillage | Augmentation du taux de rencontre | Paramètres relatifs aux taux de rencontre d'indices de présence | 0,2 crotte/km | - Renforcer la surveillance notamment dans les zones de présence - Poursuivre les appuis pour des travaux de recherche (abondances, écologie, distribution) Intensifier et étendre aux autres secteurs la sensibilisation à la protection de l'espèce (Journée Hippo) |
| 7 | Panthère | 0,124 indice/km | Braconnage | Augmentation du taux de rencontre | Paramètres relatifs aux taux de rencontre d'indices de présence | 0,150 indices/km | - Renforcer la surveillance notamment dans les zones de présence Initier des travaux de recherche (abondances, distribution) |



Dendrocygne veuf
Dendrocygna viduata

Le présent PAG s'articule autour de six programmes de gestion comparativement au précédent qui en comptait sept. Il combine l'écotourisme et la communication en un seul programme, conformément aux orientations du schéma de planification de l'OIPR (PCGAP II) qui suggère une valorisation accrue des potentialités touristiques des Aires Protégées ainsi qu'une meilleure promotion de leurs images.

Pour chaque programme, un objectif spécifique, une stratégie d'intervention, des résultats attendus, des actions prioritaires et un cadre de suivi ont été définis.

L'ensemble de ces éléments donne au gestionnaire et à ses partenaires, un cadre stratégique, des orientations prioritaires et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis.

7.1. Surveillance et Protection

Ce programme a pour objectif : « Avec l'engagement des populations riveraines, le niveau des agressions n'affecte pas l'intégrité territoriale, la biodiversité et les habitats du PNT ».

Il vise à lutter contre les pressions et menaces susceptibles de porter atteinte aux ressources du PNT notamment le braconnage, les défrichements, la pêche illicite, l'orpaillage, et les mauvaises pratiques de pêche ainsi que les feux de forêt.

Pour faire face à la persistance de ces pressions et menaces en dépit des efforts consentis dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance 2014-2018, il est envisagé d'œuvrer à une implication plus accrue des riverains et l'usage d'outils innovants.

Les axes d'interventions ainsi que les activités principales de ce programme sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Axe d'intervention et activités principales du programme surveillance et protection

| Axes d'intervention | Activités principales |
|--|---|
| Régression des agressions commises à partir des villages riverains | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser davantage les auxiliaires villageois à participer aux activités de surveillance - Mettre en œuvre un mécanisme d'incitation à la dénonciation |
| Renforcement de l'opérationnalité des unités de surveillance | <ul style="list-style-type: none"> - Doter les unités de surveillance en matériels et équipements adéquats - Utiliser les outils technologiques innovants - Renforcer les effectifs des unités de surveillance |
| Mise en œuvre des opérations de surveillance | <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter les programmes de patrouille - Réaliser les activités en appui à la surveillance |

7.1.1. Régression des agressions commises à partir des villages riverains

La régression des agressions commises à partir des localités riveraines est indéniablement tributaire d'une meilleure acceptation du parc comme un patrimoine commun.

A travers le présent résultat, il s'agit pour le gestionnaire d'encourager les populations des localités riveraines du parc à devenir les premiers remparts contre les agressions.

Pour ce faire, outre les actions de sensibilisation (Cf. Programme 4), la participation de ces communautés pourrait être obtenue à travers des mesures incitatives à la dénonciation des agresseurs.

Par ailleurs, pour les opérations de patrouilles, la DZSO s'appuie sur des auxiliaires issus des communautés riveraines du parc. A l'instar des agents de l'OIPR impliqués dans la surveillance, il est prévu de poursuivre le renforcement de capacités de ces auxiliaires et de leur apporter une dotation en matériels et équipements adéquats.

7.1.2. Renforcement de l'opérationnalité des unités de surveillance

Le dispositif de surveillance du PNT a certes bénéficié d'un renforcement des effectifs de surveillance mais des besoins demeurent (53 agents en 2014, 91 agents en 2018 contre des besoins exprimés à 120 agents).

A cet effet, le gestionnaire envisage (i) le renforcement des effectifs conformément à ces besoins, (ii) la dotation en matériels et équipements adéquats et (iii) l'utilisation d'outils technologiques innovants dans la surveillance.

Pour ce qui est de l'utilisation d'outils technologiques innovants, il est prévu l'acquisition de drones et accessoires pour la surveillance des zones vulnérables à savoir les zones touristiques, de recherche et celles sujettes à l'orpaillage.

7.1.3. Mise en œuvre des opérations de surveillance

Les opérations de surveillance au PNT vont bénéficier d'une mise à niveau conforme à la stratégie de surveillance des PNR adoptée en 2018 par l'OIPR. A ce titre, il est envisagé de doter le PNT d'un plan de surveillance actualisé qui permet d'organiser des patrouilles et de mettre en œuvre des actions en appui à la surveillance.

7.1.3.1. Exécuter un programme de patrouilles

Ce programme comprend des patrouilles ordinaires, d'envergure et des missions spéciales :

- Patrouilles ordinaires : 15 jours de mission par agent de la Brigade Mobile et 10 jours de mission par agent Secteur par mois sont exécutés, avec l'appui d'auxiliaires villageois ;
- Patrouilles d'envergure : 10 à 12 jours de mission par au moins 90 personnes (agents et auxiliaires villageois) pendant les périodes de fortes agressions sur les ressources du parc ;
- Missions spéciales : diverses missions de contrôle sur le plan d'eau du Lac de Buyo, de suivi de parcelles aménagées, de vérification des alertes (outils IMAGES, FLEGT Watch, NASA FIRMS, etc.), d'enquêtes judiciaires, de lutte contre les feux de forêt et de sécurisation des visiteurs.

Il est prévu d'apporter un appui à des missions et patrouilles par des options de surveillance aérienne à l'aide de drones.

7.1.3.2. Réaliser des actions d'appui à la surveillance

L'efficacité des opérations de surveillance nécessite la réalisation d'activités d'appui qui portent sur (i) la poursuite des sessions de formation du personnel de surveillance, (ii) le renforcement de la collaboration avec les juridictions compétentes et les autres forces ainsi que (iii) l'opérationnalisation d'un système de renseignement performant.

Le tableau ci-dessous présente le cadre de suivi des activités de ce résultat :

Tableau 7 : Cadre de suivi des actions d'appui à la surveillance

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|-------------------|--------------------|------------------------|--------------------|-------------|
| Taux de couverture du Parc par les unités de surveillance/an | 94% | 100% | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |
| Effort de patrouille (HJ) /an | | | | | |
| a) ordinaire | 11 197 (a) | 13 660 (a) | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |
| b) envergure | 2 400 (b) | 3 150 (b) | | | |
| Nombre de patrouilles d'envergure /an | 3 | 3 | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |
| Proportion d'effort de patrouille effectuée dans les zones vulnérables /an | 50% | 50% | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |
| Nombre de drones acquis | 0 | 12 | Bon de commande | Annuelle | CBM |
| Nombre de mission de survols aériens de drones /an | 0 | 60 | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |
| Proportion d'informations ayant fait l'objet de mission de vérification/an | N/D | 100% | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |
| Proportion de personnes appréhendées sur information | N/D | 50% | Rapport d'activités | Annuelle | CBM |

7.2. Suivi écologique et Recherche

L'objectif de ce programme est : « *le suivi écologique et la recherche fournissent des informations actualisées sur les cibles de conservation* ».

Le Suivi écologique au PNT, élément central de sa gestion, sert à mesurer le statut et l'évolution de ses valeurs. Il mesure également les pressions et menaces que ces valeurs subissent. De ce fait, il permet aux gestionnaires de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et d'évaluer l'impact des mesures de gestion, en particulier sur les cibles de conservation.

Par ailleurs, il est fait recours à la recherche pour approfondir des questions spécifiques relatives à l'état de conservation de certaines valeurs de l'aire protégée afin de fournir des informations précises, nécessaires à la prise de décisions.

La conduite de ce programme s'articule autour des trois axes d'intervention ci-dessous.

Tableau 8 : Axes d'intervention et activités principales du Suivi écologique et de la Recherche

| Axes d'intervention | Activités principales |
|--|--|
| Amélioration de la qualité des résultats de suivi écologique | <ul style="list-style-type: none">- Développer des mesures incitatives au profit des auxiliaires- Renforcer les capacités du gestionnaire pour le suivi écologique- Mettre en œuvre le programme de suivi écologique- Mettre en œuvre des mesures d'opérationnalisation du Groupe de Travail (GdT) |
| Capitalisation des résultats des travaux de recherche sur le PNT | <ul style="list-style-type: none">- Soutenir les activités de recherche sur le terrain- Mettre à jour la base de données sur les résultats de recherche- Créer un cadre périodique et régulier de rencontres entre les acteurs de la gestion sur les recherches en cours ou achevés dans le PNT |
| Amélioration des connaissances sur les écosystèmes | <ul style="list-style-type: none">- Intégrer les besoins prioritaires de gestion du PNT aux projets de recherche- Poursuivre la mise en œuvre des conventions avec les universités et centres de recherche- Réaliser / Stimuler des études complémentaires sur la flore, la faune et les écosystèmes peu connus- Evaluer les effets du changement climatique sur le parc. |

7.2.1. Amélioration de la qualité des résultats de suivi écologique

Pour garantir la fiabilité des résultats, un protocole de collecte de données a été élaboré et validé par l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre du suivi écologique. En plus, un Groupe de Travail qui rassemble des chercheurs issus des Universités et centres de recherche, des gestionnaires des PNR et des représentants d'ONG impliquées dans la conservation, apporte un appui dans les opérations de suivi écologique et veille à assurer la qualité des résultats.

Pour la mise œuvre des activités y afférentes, il est envisagé de (i) développer des mesures incitatives au profit des auxiliaires, (ii) renforcer les capacités du gestionnaire pour le suivi écologique, (iii) mettre en œuvre le programme de suivi écologique, et (iv) mettre en œuvre des mesures d'opérationnalisation du Groupe de Travail (GdT).

7.2.1.1. Développer des mesures incitatives au profit des auxiliaires

Pour la collecte des données de SE, le PNT s'appuie sur des auxiliaires issus des communautés riveraines du parc. A l'instar des agents de l'OIPR impliqués dans la collecte de données, il est prévu de poursuivre le renforcement de capacités de ces auxiliaires et de leur apporter une dotation en matériels et équipements. Aussi, une contribution à l'autonomisation des auxiliaires et à l'accroissement de leurs revenus (appui à l'élaboration de projets, valorisation des connaissances et expériences, AGR, etc.) est envisagée.

7.2.1.2. Renforcer les capacités du gestionnaire pour le suivi écologique

La bonne conduite des opérations de suivi écologique nécessite le renforcement des capacités opérationnelles du gestionnaire. Ce renforcement de capacités pourrait se matérialiser par la création d'un centre de formation à la SRET. Aussi, est-il nécessaire de mettre à disposition du Service Suivi Ecologique et SIG des moyens humains, matériels et techniques, additionnels afin de renforcer ses compétences pour la collecte et l'analyse des données. Il s'agit entre autres de doter ce service en logiciels et extensions nécessaires à la bonne exécution de ses tâches (traitement d'images, archivage, ...) et de renforcer les équipements de collecte de données (caméras piège, GPS, boussoles, tentes, tablettes numériques, etc.).

Par ailleurs, le Chargé de Suivi Ecologique et d'autres agents impliqués bénéficieront de sessions de formation notamment en techniques et méthodes d'inventaires biologiques, en analyse statistique des données biologiques et spatiales pour une meilleure appropriation de l'ensemble du processus de suivi écologique et SIG.

7.2.1.3. Mettre en œuvre le programme de suivi écologique

La méthodologie de suivi écologique adoptée avec la communauté scientifique permet de collecter les données sur la faune et son habitat ainsi que sur les pressions et menaces qui pèsent sur les valeurs du PNT. Elle combine la méthode de transect linéaire et l'utilisation des caméras à déclenchement automatique à l'effet de déterminer les attributs quantitatifs (tendance, abondance, densité, proportion, etc.) et spatiaux des cibles de conservation.

La phase d'analyse des données bénéficie de l'appui du Groupe de Travail. Les résultats issus de cette analyse font l'objet d'une validation par l'ensemble des parties prenantes.

7.2.1.4. Opérationnaliser le Groupe de Travail (GdT)

La nécessité de mettre en place un groupe de travail sur le suivi écologique a été jugée pertinente suite aux réflexions menées sur le sujet en 2015. Cependant, l'opérationnalisation du GdT nécessite sa formalisation en attendant la mise en place du Conseil scientifique, organe prévu par les textes de l'OIPR, pour statuer sur toutes les préoccupations d'ordre scientifique des PNR.

Il s'agit ainsi de définir sa composition, ses attributions, ses moyens et son mode de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente le cadre de suivi des activités.

Tableau 9 : Cadre de suivi de l'amélioration des résultats de suivi écologique

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|---|-------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|-------------|
| Nombre de Phases de SE réalisées par an | 1/an | 1/an | Rapport | Annuelle | CSE/SIG |
| Nombre de thématiques de renforcement de capacités à mi-parcours du PAG | 2 | 5 | Rapport de formation | Annuelle | CSE/SIG |
| Nombre de rencontres du GdT pour le suivi écologique par an | 2 | 2 | Rapport d'atelier Rapport de SE | Annuelle | CSE/SIG |

7.2.2. Capitalisation des résultats des travaux de recherche sur le PNT

Le PNT est un important site pour la recherche scientifique. Il abrite la Station de Recherche en Ecologie de Taï (SRET) et reçoit régulièrement des chercheurs issus d'universités et centres de recherche nationaux et internationaux. Il pourrait être valorisé davantage en constituant un centre de renforcement des capacités techniques et scientifiques à l'échelle régionale (hotspot de la biodiversité des forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest).

Les activités de recherche dans le PNT devraient permettre de disposer d'informations pertinentes pour la gestion du site. Cependant, les résultats de recherche ne sont pas toujours disponibles. Ainsi, il est envisagé d'une part de renforcer la coordination des activités de recherche sur le terrain et d'autre part de mettre à jour régulièrement la base de données en vue de mieux capitaliser ces résultats.

7.2.2.1. Renforcer la coordination des activités de recherche sur le terrain

Afin de pallier les difficultés rencontrées dans le suivi des activités de recherche, il convient de renforcer le contrôle de l'accès au parc, apporter un appui technique pour la facilitation des activités, tenir des rencontres périodiques avec les acteurs de la recherche pour dresser le bilan et redéfinir les besoins.

7.2.2.2. Mettre à jour la base de données sur les résultats de recherche

Un nombre important de résultats de recherche existe sur le PNT. Toutefois la base de données disponibles à la DZSO n'en recense qu'une partie. Il convient donc de renforcer les actions de collecte des publications ou autres documents afin d'assurer la mise à jour régulière de cette

base de données. Pour ce faire, il serait important de renforcer l'opérationnalité du centre de documentation et d'information à travers la création d'une plateforme numérique d'archivage

Le tableau ci-dessous présente le cadre de suivi des activités.

Tableau 10 : Cadre de suivi de la capitalisation des résultats de recherche

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|-------------------|--------------------|------------------------|--------------------|-------------|
| Nombres de communication sur les travaux de recherche par an | 3 | 3 | Rapport d'atelier | Annuelle | CSE/SIG |
| Nombre de session d'évaluation de la base de données par an | | 1 | Rapport d'évaluation | Annuelle | CSE/SIG |

7.2.2.3. Amélioration des connaissances sur les écosystèmes

Même si les connaissances sur les principales composantes du parc ont fait l'objet d'importants travaux de recherche, des champs d'études demeurent inexplorés (écosystèmes aquatiques, inselbergs, microfaune, etc.). A ces besoins, s'ajoutent les préoccupations liées aux changements climatiques et zoonoses.

Il est ainsi envisagé de (i) réaliser des études complémentaires sur la flore, la faune et les écosystèmes peu connus, (ii) intégrer les besoins prioritaires de gestion du PNT aux projets de recherche, (iii) mettre en œuvre les conventions avec les universités et centres de recherche et (iv) évaluer les effets du changement climatique sur le parc.

Le cadre de suivi des activités est présenté dans le tableau 11.

Tableau 11 : Cadre de suivi de l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|---|-------------------|--------------------|---|--------------------|-------------|
| Nombre de thèmes de recherche prioritaires traités à l'échéance du PAG | 5 | 15 | Rapport d'activités Rapport d'étapes | Annuelle | DZSO |
| Pourcentage de mise en œuvre des plans d'action des conventions avec les universités et instituts de recherche à mi-parcours du PAG | ND | 75% | Rapport d'évaluation des conventions | Annuelle | DZSO |

7.3. Gestion participative et appui au développement local

L'objectif du programme : « Les actions concertées des acteurs soutiennent la gestion rationnelle des ressources naturelles du PNT et sa zone périphérique ».

Pour l'atteinte de l'objectif du programme, l'intervention va s'articuler autour de deux axes principaux à savoir (i) l'appui à la restauration et l'usage rationnel des terres dans la zone périphérique et (ii) le renforcement de la contribution des acteurs locaux à la conservation du PNT.

Cette approche a pour objectif de stimuler la synergie d'actions entre les acteurs concernés par la gestion du parc afin d'assurer sa conservation au profit des générations actuelles et futures.

La périphérie du PNT est caractérisée par une pluralité d'intervenants, ici regroupés sous la dénomination d'« acteurs » dont il sera nécessaire de fédérer les actions. Ces acteurs sont représentés principalement par les communautés riveraines, les collectivités locales, les services étatiques, les autorités administratives, le secteur privé et le gestionnaire du PNT (OIPR/DZSO).

En ce qui concerne les communautés riveraines, l'approche sera de prendre en compte les aspects liés à l'organisation sociale et à la répartition des droits coutumiers entre les différentes composantes de ces populations.

Cette stratégie s'appuie également sur les leçons tirées de l'évaluation des phases précédentes qui met l'accent sur la nécessité d'une plus grande intégration du PNT dans la planification du développement de l'espace Taï avec pour socle le développement d'une synergie d'actions avec l'ensemble des parties prenantes.

Elle privilégie aussi la mobilisation de l'ensemble des couches sociales et des groupes socio-professionnels en renforçant leurs capacités en gestion des ressources naturelles.

Le tableau ci-contre présente les différents axes d'intervention de ce programme.



Tableau 12 : Axes d'intervention de la gestion participative et appui au développement local

| Axes d'intervention | Activités principales |
|--|--|
| Appui à la restauration et à l'usage rationnel des terres dans la zone périphérique du PNT | <ul style="list-style-type: none">- Apporter un appui à la mise en place de cadre de concertation pour la gestion durable des ressources naturelles- Soutenir la mise en œuvre des conventions locales des ressources naturelles- Promouvoir les systèmes agroforestiers pour la stabilisation de l'agriculture en périphérie- Soutenir les initiatives de maintien des forêts résiduelles autour du PNT- Soutenir la valorisation des terres en zone périphérique |
| Renforcement de la contribution des acteurs locaux à la conservation du PNT | <ul style="list-style-type: none">- Développer une stratégie basée sur les GSB- Assurer le coaching des GSB en vue d'améliorer leur fonctionnalité- Renforcer les capacités des GSB en gestion des ressources naturelles- Renforcer la collaboration entre les gestionnaires, les collectivités et les organisations de la société civile- Promouvoir les initiatives communautaires de soutien à la conservation du PNT |

7.3.1. Appui à la restauration et à l'usage rationnel des terres dans la zone périphérique du PNT

Les pressions et menaces sur le PNT sont diverses et accrues. Ce sont les pratiques agricoles, de pêche inappropriées (agricultures extensives, usages abusifs des pesticides, filets non réglementaires), et de l'orpaillage clandestin. Ces pratiques ont pour conséquence l'isolement écologique du PNT, la réduction de certains services écosystémiques (baisse des ressources halieutiques, perturbation du régime pluviométrique) fournis par le PNT, la baisse de la productivité agricole et la dégradation du milieu naturel en zone périphérique.

Pour atteindre ce résultat, il est important de (i) apporter un appui en la mise en place de cadres de concertation pour la gestion des ressources naturelles en périphérie du PNT, (ii) Soutenir la mise en œuvre des conventions locales des ressources naturelles (iii) promouvoir les systèmes agroforestiers pour la stabilisation de l'agriculture en périphérie du PNT, (iv) soutenir les initiatives pour le maintien des forêts résiduelles autour du Parc, (v) soutenir la valorisation des terres en zone périphérique.

7.3.1.1. Apporter un appui à la mise en place de cadres de concertation pour la gestion des ressources naturelles en périphérie du PNT

Conformément aux dispositions réglementaires, l'OIPR offre la possibilité aux acteurs de l'espace Taï d'intégrer dans leurs priorités de développement, la réglementation de l'accès aux ressources naturelles de leur terroir. Cela se traduit par des négociations et des concertations entre une multitude d'utilisateurs de ressources afin d'obtenir des accords locaux.

Ces accords locaux ou conventions locales sont des instruments contractuels négociés entre parties prenantes pour améliorer l'utilisation et la valorisation d'une ressource donnée, d'un groupe de ressources, d'un écosystème entier (forêt résiduelle, lac, bassin versant, rivière etc.) ou encore d'une activité au bénéfice réciproque du PNT et des communautés riveraines. Depuis 2015, l'OIPR a signé une convention locale pour la gestion durable du lac de Buyo dans le secteur d'ADK/V6.

Les activités s'étendront à la formalisation d'autres contrats de gestion de terroir avec les communautés, notamment pour la promotion du tourisme communautaire et la valorisation d'autres ressources naturelles tout en mettant aussi l'accent sur la promotion des conventions existantes.

7.3.1.2. Soutenir la mise en œuvre des conventions locales des ressources naturelles

Les conventions locales de gestion durable des ressources du lac de Buyo et des « arbres forestiers utiles »⁹ dans la zone périphérique du PNT déjà engagées sont assorties de plan d'actions. Il s'agira de poursuivre leur mise en œuvre.

Par ailleurs, les initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des conventions avec les organisations de la société civile et les institutions de recherche seront soutenues en vue de la restauration et l'usage rationnel des terres.

7.3.1.3. Promouvoir les systèmes agroforestiers pour la stabilisation de l'agriculture en périphérie du PNT

La promotion des systèmes agroforestiers¹⁰ dans la périphérie du PNT prend en compte la mise en place et le suivi de l'évolution des systèmes agroforestiers, l'appui à l'élaboration des plans simples de gestion des plantations mitoyennes qui sont des exigences des organismes de certification agricole, le développement de l'approche paysage¹¹ dans la gestion des ressources naturelles et la promotion des exploitations intégrées.

Dans ce sens, le paysage en amont de la rivière Hana fera l'objet d'une attention particulière en raison de l'importance de cette rivière dont la plus grande partie du bassin versant se trouve à l'intérieur du PNT.

Cette action s'appuie sur les recommandations des travaux de **Essetchi et al. (2017)** sur les hydro-systèmes du PNT qui établissent la nécessité d'agir pour préserver la qualité physico-chimique de ces cours d'eau en raison des pratiques agricoles inappropriées et de l'orpaillage relevés en périphérie.

Pour ce faire, l'implication des organisations de la société civile et des Régions de l'espace Taï sera nécessaire pour le développement d'actions spécifiques.

9. Arbres forestiers utiles : plantes alimentaires, plantes médicinales, matériaux de construction

10. Contribue à la réalisation de la composante 2 du PIF et centre d'innovation verte (GIZ)

11. Confère 11^{ème} FED UE

7.3.1.4. Soutenir les initiatives pour le maintien des forêts résiduelles autour du PNT

Cette activité s'inscrit dans la poursuite des actions de conservation de ces forêts initiées dans le cadre des initiatives de gestion antérieures¹². Il s'agira d'élaborer des plans simples de gestion et d'apporter un appui à la mise en œuvre de mesures de gestion appropriées pour garantir leur pérennité.

7.3.1.5. Soutenir la valorisation des terres en zone périphérique

Cette activité met l'accent sur la restauration et la valorisation de sites dégradés par l'orpailage clandestin¹³ au travers d'un aménagement participatif. Il s'agit de réaliser des analyses physico-chimiques, des études techniques et des aménagements de bas-fonds à des fins de valorisation agricole.

Le tableau 13 présente le cadre de suivi des activités de ce résultat.

Tableau 13 : Cadre de suivi de l'appui à la restauration et à l'usage rationnel des terres

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|-------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------|
| Nombre de conventions locales de gestion durable des ressources signées | 1 | 5 | Copie de conventions | Echéance PAG | CMR |
| Pourcentage de mise en œuvre des plans d'actions de chacune des conventions locales de gestion durable des ressources naturelles | N/A | 75% | Rapport de suivi | Annuelle | CE |
| Superficies d'agro systèmes suivis en 2028 | 100 ha | 2 000 ha | Rapports de suivi | Annuelle | CS |
| Nombre d'étude réalisée sur la valorisation de paysage en 2028 | 0 | 5 | Rapports d'étude | Annuelle | CMR |
| Nombre de forêts résiduelles dotées d'un plan simple de gestion à l'échéance du PAG | 5 | 10 | Rapports d'activité | Annuelle | CMR |
| Nombre de forêts résiduelles inscrites dans un mécanisme de gestion durable | N/A | 3 | Documents de conventions /accords | Annuelle | DZSO |
| Superficie de sites d'orpailage aménagés à l'échéance du PAG | 0 | 300 ha | Rapports d'activité | Annuelle | CMR |
| Nombre de site intégré de production (agriculture, élevage) mis en place à l'échéance du PAG | 0 | 5 | Rapports d'activité | Annuel | CMR |

12. PACPNT, PAG 2006-2015 et PAG 2014-2018

13. Confère composante 2 du PIF

7.3.2. Renforcement de la contribution des acteurs locaux à la conservation du PNT

Le présent résultat s'adresse à deux cibles principales à savoir les communautés locales et les autres acteurs.

7.3.2.1. Communautés locales

Les communautés locales constituent le partenaire privilégié pour garantir la pérennité de l'aire protégée au bénéfice mutuel de l'ensemble des parties prenantes et des populations en particulier. Aussi, la gestion patrimoniale du PNT par ces populations constitue le gage de sa conservation à long terme.

A cette fin, des actions de restructuration des associations à même de contribuer à la conservation du PNT seront menées. Ces actions seront précédées par la définition d'une stratégie basée sur les groupes sociaux afin d'impliquer toutes les organisations de l'espace Taï qui disposent de réels potentiels pour servir de relais.

Par ailleurs, afin d'apporter un appui à l'amélioration des conditions de vie des populations, le gestionnaire et ses partenaires apporteront un appui à la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR) et d'infrastructures communautaires.

Le gestionnaire ne disposant pas de ressources suffisantes pour satisfaire toutes les attentes des communautés riveraines, il est opportun de renforcer les capacités de ces populations sur la mobilisation des ressources pour le financement et la gestion de leurs activités économiques.

Il s'agira donc de mettre un accent sur le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, la productivité et la compétitivité des initiatives promues. Dans ce sens, les jeunes riverains qui accompagnent l'OIPR dans les activités de gestion que ce soit des porteurs ou des auxiliaires villageois constitueront la cible pour le développement de modèles d'affaires et startups en lien avec les emplois verts.

Conformément à leurs missions de développement local, les collectivités et les services techniques d'encadrement devront apporter un appui aux initiatives du gestionnaire en vue d'en accroître l'impact sur le bien-être des populations.

7.3.2.2. Autres acteurs de la périphérie

L'intégration du PNT dans la planification du développement est un défi majeur. La présence du PNT fait la spécificité de l'espace Taï et constitue en même temps un atout majeur qu'il convient de valoriser en raison des services écosystémiques offerts par ce massif notamment la régulation du climat local favorable aux activités agricoles.

Cependant, les forêts classées se trouvant dans la zone périphérique du PNT sont occupées à 75 % par des plantations de Cacao, à 5% par des cultures vivrières et à 10% par des bas-fonds non-cultivés (Schweter, 2017). Ces forêts classées mitoyennes au PNT (Haute-Dodo et Rapides Grah) qui devraient constituer une première zone de protection du PNT sont aujourd'hui une zone de refuge des agresseurs.

Plusieurs projets/programmes utilisent l'image du PNT dans le montage des initiatives menées dans la zone périphérique du parc. Cependant, les interventions qui s'ensuivent ne sont pas toujours en cohérence avec les objectifs de conservation du PNT. L'OIPR envisage de renforcer sa collaboration avec ces acteurs, en tenant compte de leurs sphères de compétences respectives.

En ce qui concerne les collectivités territoriales (Conseils Régionaux du Cavally, de San Pedro et de la Nawa et Communes de Taï et Buyo), des conventions de partenariats ont été initiées. Il s'agit d'établir de nouvelles conventions et de mettre en œuvre celles déjà signées de sorte à mutualiser les efforts et les ressources pour un développement harmonieux de la zone périphérique.

Par ailleurs, en raison de son mandat qui limite son cadre d'intervention au PNT, il est indispensable pour le gestionnaire de renforcer la collaboration avec les acteurs chargés de la gestion des forêts classées et du domaine forestier rural.

Au niveau des projets/programmes en périphérie, le renforcement de la collaboration peut se traduire par leur participation aux sessions des organes statutaires de l'aire protégée et aux autres activités d'intérêt organisées par le gestionnaire. Ces actions de mobilisation des acteurs en faveur de la gestion rationnelle des ressources dans l'espace Taï visent, in fine, à renforcer leur engagement pour la conservation du PNT.

Le tableau 14 à la page suivante présente le cadre de suivi des activités de ce résultat.



Tableau 14 : Cadre de suivi du renforcement de la contribution des acteurs locaux à la conservation

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|-------------------|--------------------|--|--------------------|-------------|
| Taux d'exécution du plan d'actions de chaque convention avec les collectivités à mi-parcours du PAG | N/A | 70% | Rapport de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions | Annuelle | CMR |
| Nombre de stratégies d'intervention de GSB élaborés avec l'appui du gestionnaire à l'échéance du PAG | N/A | 10 | Document de stratégie | Annuelle | CMR, CS |
| Nombre d'activités conjointement menées avec les acteurs de gestion du domaine forestier par an | 0 | 5 | Rapport d'activité | Annuelle | CS |
| Nombre de requêtes de financement de projets élaborés au profit des populations riveraines avec l'appui du gestionnaire par an | 2 | 2 | Document projet | Annuelle | CMR |
| Nombre de sessions de renforcement de capacité réalisées au profit des populations (a) et des autres acteurs (b) l'échéance du PAG | 10 (a) 3 (b) | 20 (a) 10 (b) | Rapport | Annuelle | CMR |
| Nombre d'AGR/ISB viables à l'échéance du PAG | | | | | |
| (a) AGR | 2 (a) | 20 (a) | Rapport | Annuelle | CMR |
| (b) ISB | 4 (b) | 10 (b) | d'activité | | |

7.4. Communication, éducation à l'environnement et écotourisme

L'objectif de ce programme est « *d'accroître la réputation du PNT aux niveaux national et international en vue de le propulser au rang des destinations touristiques majeures du réseau des PNR* ».

Le PNT est d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles (critère vii de la convention du patrimoine mondial). Ce site du patrimoine mondial est caractérisé par une biodiversité particulière et unique en son genre. En plus, les populations de sa zone périphérique disposent d'un riche patrimoine culturel pouvant être valorisé en lien avec la nature.

De nombreuses actions de communication fondées sur ces atouts sont menées depuis des années pour asseoir la renommée de cette luxuriante forêt primaire et la positionner comme destination touristique de premier choix dans le réseau des aires protégées de la Côte d'Ivoire. L'approche retenue prend en compte les orientations des stratégies de communication de l'OIPR et de relance de l'écotourisme dans les PNR.

Les axes d'intervention ainsi que les activités principales sont présentés dans le tableau 15.

Tableau 15 : Axes d'intervention et activités principales de la communication et écotourisme

| Axes d'intervention | Activités principales |
|--|---|
| Amélioration de l'accessibilité de l'information sur le PNT au grand public | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la visibilité du PNT sur les canaux traditionnels et modernes • Renforcer les capacités opérationnelles du service communication • Promouvoir les produits touristiques du PNT au niveau local, national et international. |
| Amélioration de la perception du PNT par la population locale | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'adhésion des communautés locales à la conservation du PNT <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sensibiliser les populations sur les thématiques en lien avec la conservation du PNT</i> - <i>Mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des relais communautaires</i> • Encourager les initiatives des populations locales en soutien aux activités touristiques <ul style="list-style-type: none"> - <i>Développer des contrats de gestion de terroirs en matière de tourisme communautaire</i> - <i>Soutenir les initiatives d'AGR en lien avec les activités touristiques</i> |
| Appropriation des enjeux de la conservation du PNT par le « public jeune » | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intervention des acteurs clés de l'éducation environnementale <ul style="list-style-type: none"> - <i>Elaborer un guide méthodologique d'éducation environnementale avec les acteurs clés</i> - <i>Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'éducation environnementale et l'alphabétisation</i> • Exécuter un programme d'éducation environnementale à la périphérie du PNT <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mettre en œuvre des actions d'éducation environnementale en appui aux programmes scolaires</i> |
| Renforcement du rôle des professionnels dans la gestion des activités touristiques | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la viabilité des produits touristiques • Concéder des zones/infrastructures touristiques • Mobiliser les tours opérateurs et les agences de voyages ; • Renforcer le contrôle et le suivi des activités touristiques |

7.4.1. Amélioration de l'accessibilité du grand public à l'information sur le PNT

La communication pour la promotion de l'image du PNT se fait à travers les canaux de communication traditionnels et modernes. En vue de renforcer cette communication, le présent PAG se propose de :

- promouvoir le potentiel touristique et les services écosystémiques du parc à travers les médias (radio, télévision et presse locale, nationale et internationale) et les événements d'intérêt (sportif et culturel, salons et foires, etc.) et les campagnes itinérantes. Pour ce faire, des conventions seront élaborées avec des structures partenaires du PNT. La promotion du site se fera également à travers la certification/labélisation de l'activité touristique du parc afin de conférer au site une notoriété et une plus-value aux produits proposés. Cette certification est censée consacrer l'ensemble des efforts entrepris par les parties prenantes pour la valorisation du parc et sa périphérie ;
- confectionner et diffuser des supports (brochures, dépliants, affiches, films institutionnels, gadgets divers, etc.) sur les valeurs du PNT;
- associer l'image de célébrités (sport, musique, autres arts) au PNT ;
- renforcer la présence du PNT sur des sites web spécialisés ou d'informations générales (www.oipr.ci, www.ecotourismetai.com, www.abidjan.net) et les réseaux sociaux en produisant davantage de contenus sur les atouts et les attraits du PNT ;
- renforcer l'effectif et les compétences du personnel ainsi que le matériel du service communication.

Le tableau 16 présente le cadre de suivi des activités de ce résultat.

Tableau 16 : Cadre de suivi de l'accessibilité à l'information sur le PNT

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence | Responsable |
|---|-------------------|--------------------|------------------------|-----------|-------------------------|
| Taux de mise en œuvre des plans d'action des conventions avec les radios locales | 60% | 90% | Rapport de suivi | Annuelle | Chargé de communication |
| Taux de progression des utilisateurs touchés par les publications sur les réseaux sociaux à mi-parcours | (60.000) | +50% | Rapport de suivi | Annuelle | Chargé de communication |
| Nombre d'articles diffusés sur les sites internet et réseaux sociaux par an | 100 | 150 | Rapport de suivi | Annuelle | Chargé de communication |
| Nombre d'articles élaborés diffusés par les organes de presse écrite par an | 8 | 15 | Rapport de suivi | Annuelle | Chargé de communication |
| Nombre de thématiques de formations au profit du Sce Communication à l'échéance du PAG | 1 | 5 | Rapport de formation | Annuelle | CE |

7.4.2. Amélioration de la perception du PNT par la population locale

Afin d'améliorer la perception des populations sur l'importance du parc et les missions de l'OIPR, le PAG envisage mener des actions pour (i) améliorer l'adhésion des autorités et communautés locales à la conservation du PNT et (ii) encourager les initiatives des populations locales en soutien aux activités touristiques.

7.4.2.1. Améliorer l'adhésion des communautés locales à la conservation du PNT

Cette action se décline en sous activités suivantes :

- sensibiliser les populations sur les thématiques en lien avec la conservation du PNT (y compris missions et attributions de l'OIPR) ;
- mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des relais communautaires (outils de sensibilisation, technique d'animation, GSB, ONG) ;
- impliquer davantage d'organisations socio professionnelles dans la sensibilisation et la formation sur l'environnement (secteur des mines, coopératives agricoles, tenancières d'espace de restauration).

7.4.2.2. Encourager les initiatives des communautés locales en soutien aux activités touristiques

Le développement du tourisme au PNT et sa périphérie peut générer divers avantages et ainsi améliorer la perception des populations sur l'aire protégée. A cette fin, il est envisagé de (i) développer des contrats de gestion de terroirs de sorte à valoriser les pratiques culturelles et culturelles des populations et (ii) soutenir les initiatives d'AGR en lien avec les activités touristiques. Ces AGR qui portent, entre autres, sur les produits de l'artisanat, les produits maraîchers et d'élevage pour le ravitaillement des lodges, devraient permettre aux populations de tirer un meilleur profit des activités touristiques.

Dans le cadre du suivi de la réalisation de ce résultat, le tableau ci-après est élaboré :

Tableau 17 : Cadre de suivi de l'amélioration de la perception du PNT par la population locale

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence | Responsable |
|--|-------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|-------------------------|
| Nombre d'initiatives associant l'image du PNT | (a)2 | (a)4 | Supports de communication | Annuelle | Chargé de communication |
| (a) Supports physiques | ND | AD en année ¹ | Emission via médias ; etc. | | |
| (b) Tout autre support | | | | | |
| Nombre de localités développant des activités de tourisme communautaire | 1 | 5 | Rapport annuel | Annuelle | CCOM |
| Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation chaque année | 1 500 | 3 000 | Rapport annuel | Annuelle | CS |
| Nombre de nouvelles localités touchées par les actions de sensibilisation chaque année | ND | 10 | Rapport annuel | Annuelle | CS |

7.4.3. Appropriation des enjeux de la conservation du PNT par le « public jeune »

La gestion durable du parc intègre la question de l'adhésion des populations dans toutes ses composantes (organisationnelle, professionnelle, groupes sociaux, etc.) aux actions du PNT. Parmi les cibles, figurent les jeunes d'âge scolaire (entre 6 et 16 ans), les adolescents et jeunes adultes regroupés sous la dénomination « *public jeune* » auxquels une attention particulière sera accordée.

Pour atteindre cet objectif, deux actions majeures seront développées à savoir (i) renforcer l'intervention des acteurs clés de l'éducation environnementale et (ii) exécuter un programme d'éducation environnementale à la périphérie du PNT.

7.4.3.1. Renforcer l'intervention des acteurs clés de l'éducation environnementale

L'éducation environnementale sera renforcée grâce à la mobilisation des acteurs concernés, notamment les structures en charge de l'Education nationale, de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et loisirs, du Tourisme, etc.

Avec l'appui de ces acteurs, des documents et outils spécifiques seront élaborés, à savoir un guide méthodologique d'éducation environnementale, des plans d'éducation environnementale et des supports d'animation.

L'utilisation de ces supports didactiques prendra à la fois en compte les établissements publics ou privés, laïcs ou confessionnels. Pour une meilleure utilisation des supports et outils, il sera nécessaire de renforcer les capacités des acteurs.

7.4.3.2. Exécuter un programme d'éducation environnementale à la périphérie du PNT

Cette action sera mise en œuvre, principalement, au profit du public jeune comme précédemment défini. Les antennes régionales de la vie scolaire des Directions Régionales du Ministère en charge de l'éducation nationale autour du PNT, sont un bon point d'ancrage pour dérouler le programme d'éducation environnementale.

Une frange de ce « public jeune » n'a jamais été scolarisée ou est sortie prématurément du cursus scolaire. Il est prévu la prise en charge de celle-ci par le programme d'alphabétisation fonctionnelle déjà opérationnel pour quelques localités de la périphérie du PNT. A cet effet, il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux centres d'alphabétisation et de leur mettre à disposition les syllabaires en usage avec l'appui du Ministère en charge de l'éducation nationale.

Par ailleurs, sur la base des leçons apprises de l'organisation des activités d'éducation environnementale dédiées à des espèces emblématiques du parc notamment l'Hippopotame pygmée et le Chimpanzé, 3 autres espèces sont retenues. Il s'agit de l'Eléphant, du Céphalophe de Jentink et du Léopard dans le cadre de l'extension de l'expérience à l'ensemble des secteurs de gestion.

Le tableau 18 présente le cadre de suivi des activités.

Tableau 18 : Cadre de suivi de l'axe d'intervention relatif à l'appropriation des enjeux de la conservation du PNT par le public jeune

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence | Responsable |
|---|-------------------|----------------------------|------------------------|-----------|-------------|
| Nombre d'IEP impliquées dans la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale | 5 | 12 (à partir de l'année 5) | Rapport annuel DZSO | Annuelle | CMR |
| Nombre de clubs environnement ou autres clubs analogues soutenus | 0 | 15 | Rapport annuel DZSO | Annuelle | CMR |
| Nombre d'initiatives pour la conservation réalisées par les centres d'alphabétisation /an | 0 | 3 | Rapport d'activités | Annuelle | CMR |

7.4.4. Renforcement du rôle des professionnels dans la gestion des activités touristiques

Le potentiel touristique (nature et culture) du PNT et de sa périphérie est constitué entre autres de :

- paysages naturels intacts ;
- espèces emblématiques telles que l'éléphant, le chimpanzé casseur de noix, la panthère, l'hippopotame pygmée, etc. ;
- primates habitués à la présence de l'homme ;
- Mont Niénokoué, montagne sacrée qui fait l'objet d'adoration ;
- patrimoine culturel des communautés locales ;
- plan d'eau du lac de Buyo ;
- restaurant et bungalows au cœur de la forêt.

La valorisation de ces attraits pourrait donc permettre d'accroître le nombre de visiteurs pour assurer l'autofinancement de l'activité touristique.

Le positionnement du PNT comme une destination touristique de premier choix dans le réseau d'AP de Côte d'Ivoire commande l'implication du secteur privé pour la valorisation du site. Dans ce sens, des étapes importantes ont été franchies dans la mise en œuvre de l'écotourisme au PNT. Ce sont notamment la concession en 2018 de l'Ecotel à un professionnel du tourisme (N'Zi River Lodge), le renforcement de la promotion de l'écotourisme avec un site web dédié (www.ecotourismetai.com) et la mise en place des premières initiatives de tourisme communautaire dans le village de Gouléako 1.

Ces efforts seront poursuivis à travers (i) le renforcement de la viabilité des produits touristiques, (ii) la concession de zones/infrastructures touristiques, (iii) la mobilisation de tours opérateurs et agences de voyages et (iv) le renforcement du contrôle et du suivi des activités touristiques.

7.4.4.1 Renforcer la viabilité des produits touristiques

Le PNT ambitionne d'être la destination touristique majeure du réseau des PNR de Côte d'Ivoire. Pour y parvenir, il est nécessaire de renforcer la viabilité de ses produits, notamment l'observation des primates (Chimpanzé, Mangabey et Colobe rouge) qui est l'attrait touristique phare du parc. Ces derniers sont l'objet de programmes d'habituation à la présence humaine depuis plus de deux décennies.

Au cours des années 2017 et 2018, plus de 80% des touristes ayant pour centre d'intérêt la visite des primates, ont pu les observer. Il est envisagé de poursuivre ces programmes afin de maintenir les acquis qui permettront d'améliorer l'observation de ces primates.

Par ailleurs, le développement de nouveaux attraits sera soutenu dans l'optique de diversifier l'offre et rendre le site plus compétitif. Parmi ces attraits, le plan d'eau du lac de Buyo est l'une des zones les plus prometteuses. La zone est relativement accessible car située à proximité des villes de Soubré et Buyo où existent 2 barrages hydroélectriques de la Côte d'Ivoire. De plus, les attraits culturels (danses et masques) des cantons Loblé et Kouzié sont autant de potentialités qu'il convient de valoriser en lien avec les produits du PNT.

7.4.4.2. Concéder des zones/infrastructures touristiques

Le renforcement du partenariat public-privé pour le développement d'infrastructures d'accueil et d'autres zones touristiques est une des options envisagées. Outre le plan d'eau du lac de Buyo, le gestionnaire prévoit faire la promotion d'autres types de tourisme tel que l'agrotourisme et le tourisme communautaire. A ce titre, des contrats de concession des activités entre l'OIPR et les autres acteurs retenus permettront de définir les rôles, les responsabilités et cahiers de charges des parties, sur la base d'une vision à long terme de l'exploitation de la zone.

7.4.4.3. Mobiliser les tours opérateurs et les agences de voyage

Les tour-opérateurs, hôteliers et agences de voyage jouent un rôle important dans la promotion de la destination « Taï ». Ce sont les acteurs situés dans les grandes villes de Côte d'Ivoire (Abidjan, Yamoussoukro, Man) et en particulier ceux des villes en périphérie du PNT : San Pedro, Tabou, Buyo, Grand Béréby, Soubré, Duekoué, Guiglo, etc.

Des actions spécifiques telles que des éductours seront organisés à leur intention, afin d'obtenir leur engagement et d'en faire des ambassadeurs du PNT.

7.4.4.4 Renforcer le contrôle et le suivi des activités touristiques

Eu égard à la sensibilité de l'activité touristique, il importe qu'un certain nombre de précautions soient prises pour garantir sa pérennité. Un accent particulier sera mis sur la capacité de charge, l'impact sur l'environnement, la sécurité des visiteurs et du site et les retombées pour la population locale. Il s'agira en outre de renforcer le contrôle et le suivi pour prévenir les conflits qui pourraient naître de l'exploitation des sites conformément au contrat de concession. Par ailleurs, les conventions existantes avec les partenaires dans le domaine du tourisme devraient être actualisées pour prendre en compte l'arrivée de nouveaux acteurs privés.

Le tableau ci-dessous présente le cadre de suivi des activités.

Tableau 19 : Cadre de suivi de l'axe relatif au renforcement du rôle des professionnels dans la gestion des activités touristiques

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|-------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|-------------------------|
| Nombre de tours opérateurs impliqués* à l'échéance du PAG | 5 | 10 | Rapport d'activité | Annuelle | Chargé de communication |
| Nombre de partenariats public-privé opérationnels | 1 | 2 | Accord de partenariat | Annuelle | DZSO |
| Nombre de circuits touristiques intégrant le PNT à l'échéance du PAG | 1 | 3 | Fiches descriptives des circuits | Annuelle | Chargé de communication |

*qui mobilisent au moins un touriste pour la visite du parc

7.5. Infrastructures et équipements

L'objectif du programme est de « renforcer l'opérationnalité des unités de gestion par la mise à niveau des infrastructures ».

Au terme de la mise en œuvre du PAG PNT 2014-2018, le bilan au niveau de ce programme fait état d'acquis considérables en matière d'immobilisations, de matériel technique et d'équipements en dépit des difficultés liées à la mobilité des agents (insuffisance du matériel roulant). Par ailleurs, la sécurisation du patrimoine foncier de la DZSO, par l'obtention de titres de propriété définitifs a été entamée et suit son cours.

Toutefois, une mise à niveau des infrastructures s'impose pour renforcer l'opérationnalité des unités de gestion, notamment en ce qui concerne l'accessibilité au parc et l'amélioration de la fonctionnalité des installations techniques. L'amélioration des infrastructures peut par ailleurs se justifier par leur valorisation au profit du parc (recherche, formation, tourisme).

Sur la base de l'étude bilan de l'état de la biodiversité des aires protégées de Côte d'Ivoire, réalisée en 2015 dans le cadre du bilan du PCGAP et de l'analyse du bilan du PAG PNT 2014-2018, les activités contenues dans le tableau 20 sont envisagées.

Tableau 20 : Axes d'interventions et activités principales relatifs aux infrastructures et équipements

| Axes d'intervention | Activités principales |
|---|--|
| Renforcement de la sécurisation du patrimoine foncier du PNT et de la fonctionnalité des installations techniques | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurisation foncière du PNT et des sites abritant les services de la DZSO - Acquérir des équipements adéquats pour les bases-vie ; - Compléter et entretenir le patrimoine immobilier - Réaliser les infrastructures et aménagements spécifiques. |
| Amélioration de l'accessibilité des unités de gestion au Parc | <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter les voies d'accès au PNT - Ouvrir et entretenir les pistes périmétrales du PNT - Entretien des pistes/sentiers intérieurs du PNT |
| Matérialisation et entretien régulier des limites et layon du PNT | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la matérialisation des limites - Ouvrir et entretenir les limites et layons |

7.5.1. Renforcement de la sécurisation du patrimoine foncier du PNT et de la fonctionnalité des installations

Un nombre important de sites abritant les services de la DZSO, ne dispose pas de titres de propriété définitifs et ce malgré les efforts entrepris dans la mise en œuvre du PAG PNT 2014-2018 (4 titres fonciers obtenus sur 20 attendus, dont 1 ACD). De plus, ces sites sont peu fonctionnels en raison de la vétusté de certains bâtiments et équipements.

Des actions sont envisagées en vue d'immatriculer l'ensemble des sites, construire et équiper une salle de coordination des opérations de surveillance et réhabiliter les bases-vie.

En outre, un plan d'équipement et d'entretien du patrimoine immobilier devra être élaboré et mis en œuvre, afin de renforcer la viabilité des sites abritant les services de la DZSO (eau, électricité, entretien) et améliorer les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, il est prévu de sécuriser ces sites (clôture) et d'édifier une « Maison du parc¹⁴ » ainsi que ses annexes.

Au plan touristique, en plus de la réhabilitation des infrastructures existantes, l'aménagement de nouveaux sites pour diversifier les attraits touristiques du PNT est également envisagé. Pour faciliter le déplacement sur le plan d'eau du lac de Buyo, des infrastructures d'aide à la navigation sont prévus. Il s'agit principalement de la construction de plateformes de débarquement, de rampes ainsi que des abris de bateaux.

Enfin, diverses actions sont envisagées pour améliorer la fonctionnalité des infrastructures abritant les services de la DZSO. Elles portent notamment sur l'adduction en eau potable, la connexion au réseau électrique national et/ou l'acquisition de groupe électrogène.

14. Centre d'accueil et de formation dédié au parc



Tableau 21 : Cadre de suivi de l'axe relatif au renforcement de la sécurisation du patrimoine foncier du PNT et de la fonctionnalité des installations techniques

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence | Responsable |
|--|-------------------------|-------------------------|---------------------------------------|----------------|-------------|
| Nombre de titres fonciers du PNT et de la RFN créés à l'échéance du PAG | 0 | 2 | Numéro du Titre foncier | Tous les 3 ans | DZSO |
| Nombre d'ACD de sites abritant les services de la DZSO obtenus à l'échéance du PAG | 4 | 16 | Arrêté de Concession Définitive (ACD) | Annuelle | DZSO |
| Nombre de base-vies réhabilitées à mi-parcours | - | 7 | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Nombre de base-vies sécurisées (clôturées) à l'échéance du PAG | 0 | 7 | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Nombre de « Maison du parc » et annexes fonctionnels à mi-parcours | 0 | 1 | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Nombre d'équipements d'aide à la navigation installés (rampes (a), débarcadères (b) et abris (c) à l'échéance du PAG | (a) 0 (b) 0 (c) 1 | (a) 3 (b) 3 (c) 3 | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |

7.5.2. Amélioration de l'accessibilité au Parc

La réactivité des unités de gestion ainsi que la conduite de toutes les autres activités autorisées dans le parc sont assujetties à l'existence d'infrastructures routières adéquates et praticables en toutes saisons. Pour ce faire, il est prévu de réhabiliter ou d'ouvrir des voies d'accès et pistes périmétrales.

A cet effet, la priorité sera accordée aux voies d'accès aux zones vulnérables, aux sites touristiques et de recherche. A cette fin, il sera utile de mobiliser l'ensemble des parties concernées notamment les Conseils régionaux, les instituts de recherche, Conseil café-cacao, les agroindustriels, etc.

Sur le plan d'eau du lac de Buyo, en raison de la présence de souches d'arbres qui entravent la navigation, il est envisagé des travaux de tronçonnage pour faciliter l'accès aux îles.

En raison de la spécificité de l'ensemble des travaux à exécuter, en particulier ceux portant sur l'ouverture de nouvelles pistes, devront se conformer aux Directives pour l'aménagement des PNR de Côte d'Ivoire élaborées par l'OIPR, ainsi qu'à tout autre cadre de sauvegarde environnementale pertinent.

Le bitumage de la nationale A7 (Guiglo-Taï-Tabou) est autant attendu par les populations que par le gestionnaire, en raison de son importance pour les activités de gestion et la valorisation touristique du PNT.

L'atteinte de ce résultat sera évaluée conformément au cadre de suivi présenté ci-dessous.

Tableau 22 : Cadre de suivi relatif à l'amélioration de l'accessibilité au PNT

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence | Responsable |
|--|-------------------|--|----------------------------|-----------|-------------|
| Linéaire de voie d'accès réhabilité au terme du PAG | 7 | 90 km | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Linéaire de pistes périmétrales ouvert | 0 | 113 km | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Linéaire de pistes périmétrales réhabilité | 0 | 110 km | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Linéaire de pistes d'accès à la SRET entretenu manuellement par an | 0 | 11 km | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Linéaire de sentier de l'Ecotel au campement chimpanzé réhabilité | 0 | 7 km | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |
| Linéaire de couloir de navigation aménagé | 0 | 20 km à mi-parcours 40 km à l'échéance du PAG | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |

7.5.3. Matérialisation et entretien régulier des limites et layons du PNT

Les décrets portant création du PNT et de la RFN ont permis de fixer les limites de ces aires protégées qu'il convient de maintenir entretenues pour assurer une claire démarcation avec sa périphérie.

La mise en œuvre du précédent PAG a permis de renforcer la matérialisation des limites du PNT par l'implantation de panneaux, de bornes intermédiaires, de plants d'hévéa sur une portion de la limite et d'entretenir de façon régulière l'ensemble des limites. Dans cette dynamique, ce PAG prévoit de poursuivre le renforcement du panneauage et du bornage ainsi que le reboisement en plants d'hévéa.

En soutien à ces actions, et dans le but de lutter efficacement contre les agressions notamment dans la zone sujette à l'orpaillage, il est envisagé d'ouvrir de nouveaux layons de surveillance et d'installer 60 km de clôture sur une portion des limites EST du PNT. La mise en place de cette clôture sera précédée d'une étude d'impact environnemental et social.

Enfin, la contractualisation des travaux d'entretien de limites et de layons de surveillance à l'intérieur du parc par les populations riveraines notamment les AVCD sera poursuivie. L'atteinte de ce résultat sera évaluée grâce au cadre de suivi présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Cadre de suivi de l'axe relatif à la matérialisation et à l'entretien régulier des limites et layons

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence | Responsable |
|---|-------------------|--------------------|----------------------------|-----------|-------------|
| Nombre de panneaux implantés à l'échéance à mi-parcours | 120 | 300 | Rapports d'activités | Annuelle | CS |
| Nombre de bornes intermédiaires implantées à l'échéance à mi-parcours | 110 | 200 | Rapports d'activités | Annuelle | CS |
| Linéaire de limites matérialisées en plants d'hévéa à l'échéance du PAG | 20 km | 42 km | Rapports d'activités | Annuelle | CS |
| Linéaire de limites non boisées entretenues 2 fois par an | 333 km | 311 km | Rapports d'activités | Annuelle | CS |
| Linéaire de layons de surveillance ouverts en année 1 | NA | 30 km | Rapports d'activités | Annuelle | CS |
| Linéaire de layons de surveillance entretenus/an | 12 | 42 km | Rapports d'activités | Annuelle | CS |
| Linéaire de clôture mise en place à mi-parcours du PAG | 0 km | 60 km | PV de réception définitive | Annuelle | DZSO |

7.6. Management et Intégration Régionale

L'objectif du programme est : « Les capacités opérationnelles et de coopération permettent de soutenir de façon pérenne les activités de gestion du PNT et de sa zone périphérique ».

Ce programme de gestion est destiné à assurer la coordination des 5 précédents et partant, celle de la mise en œuvre de l'ensemble du plan.

A cette fin de coordination, le PNT s'est au fil du temps, doté d'outils de gestion conformes aux standards internationaux en matière de gestion d'aires protégées. Il s'agit notamment d'outils de planification stratégique et opérationnelle tels que le plan d'aménagement et de gestion, le plan d'affaires, les stratégies et manuels spécifiques à certains programmes de gestion (surveillance, suivi écologique, mesures riveraines, communication, écotourisme, etc.).

En outre, le souci de promouvoir de bonnes pratiques en matière de gouvernance a nécessité la mise en place d'organes consultatifs (CGL, COD et Comité de concertation et de suivi des activités d'orpailage à la périphérie du PNT) qui ont contribué efficacement à la gestion du PNT.

Pour renforcer la gestion aux plans stratégique et opérationnel de l'aire protégée, le gestionnaire prévoit la mise en œuvre des axes d'intervention et activités figurant dans le tableau ci-dessous.

Tableau 24 : Axes d'interventions et activités principales relatifs aux Management et Intégration Régionale

| Axes d'intervention | Activités principales |
|---|--|
| Renforcement de la logistique du PNT en vue de couvrir les besoins d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mobilité des services de gestion du PNT - Doter le PNT d'équipements adéquats. |
| Actions d'appui à la dynamisation du personnel du PNT | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et suivre la mise en œuvre du plan de formation de la DZSO ; - Développer des mesures incitatives liées aux projets et subventions divers - Réaliser des actions sociales et récréatives au profit du personnel. |
| Pérennisation du financement des activités de gestion | <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des ressources additionnelles à même de couvrir une part substantielle des besoins de gestion - Couvrir les investissements de façon pérenne ; - Renforcer la gouvernance de l'aire protégée - Assurer le fonctionnement des services de la DZSO. |
| Gestion concertée du complexe d'aires protégées TAÏ-GREBO-KRAHN-SAPO | <ul style="list-style-type: none"> - Encourager les échanges d'expérience entre les gestionnaires d'aires protégées du complexe TAÏ-GREBO-KRAHN-SAPO - Développer des actions conjointes de gestion des sites du complexe |

7.6.1. Renforcement de la logistique du PNT

Dans le souci d'assurer l'opérationnalité de la Direction de Zone Sud-ouest, il paraît impérieux d'assurer la mobilité des services de gestion (matériels roulants et de navigation) et de les doter d'équipements adéquats (informatique, technique, de bureau, etc.). Un accent particulier sera porté sur l'acquisition de matériel de navigation (bateaux aménagés avec accessoires de navigation et équipements de sauvetage) afin de renforcer la surveillance des plans d'eau et faciliter l'accès aux îles.

Le cadre de suivi des activités de ce premier résultat est présenté dans le tableau 25 ci-après.

Tableau 25 : Cadre de suivi du renforcement de la logistique du PNT

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|---|---------------------------------------|--|------------------------|--------------------|-------------------------|
| Nombre d'automobiles (a), de motos (b), de moteur hors-bord (c), de Canoés (d) acquis | 8 (a)* 14 (b)* 3 (c)* 0 (d)* | 15/4ans (a) 15/3ans (b) 4 (c) 2 (d) | Bon de livraison | Annuelle | DZSO |
| Nombre d'inventaires d'immobilisations physiques réalisés/an | 1 | 1 | Rapport d'inventaire | Annuelle | Chef de la Comptabilité |
| Taux d'exécution du plan d'acquisition des équipements et matériels techniques | - | 100% | Rapport de suivi | Annuelle | CE |

* nombre d'automobiles et hors-bord fonctionnels en 2019.

7.6.2. Actions d'appui à la dynamisation du personnel

Pour être opérationnelle, la DZSO a besoin de ressources humaines adéquates.

En plus de disposer d'un effectif suffisant, il est prévu de (i) élaborer et mettre en œuvre un plan de formation, (ii) disposer d'un centre de renforcement de capacités techniques (iii) développer des mesures incitatives liées aux projets et subventions diverses et (iv) réaliser des actions sociales et récréatives au profit du personnel.

Le tableau 26 sert de cadre de suivi des activités du présent résultat.

Tableau 26 : Cadre de suivi des actions d'appui à la dynamisation du personnel

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|---|-------------------|-----------------------|---------------------------|--------------------|-----------------|
| Proportion de sessions de renforcement par catégorie d'agents à mi-parcours | AD | 100% | Rapport de formation | Annuelle | Chargé d'études |
| 1 centre de renforcement de capacités techniques est aménagé dans le PNT | - | 1 | PV de réception | Échéance PAG | DZ |
| Taux d'exécution du plan de formation | AD | 75% | Rapport d'activités | Annuelle | Chargé d'études |
| Nombre d'enquête d'opinion sur la gestion auprès du personnel | 1 fois | 1 fois tous les 3 ans | Rapport enquête d'opinion | Trisannuelle | DZSO |
| Nombre de projets/subventions avec prime basée sur la performance | 0 | 1 | Accord de financement | Annuelle | DZSO |

7.6.3. Pérennisation du financement des activités de gestion

La disponibilité des financements nécessaires à la mise en œuvre du présent PAG constitue l'un des défis majeurs pour la gestion du site. A titre d'illustration, le précédent plan a pâti d'un manque de financement de l'essentiel des investissements planifiés.

A ce titre, des ressources financières additionnelles devront être mobilisées afin de combler le gap de financement relevé dans le plan d'affaires.

Pour ce faire, le gestionnaire entend mettre un accent particulier sur les actions et mécanismes nécessaires pour (i) mobiliser des ressources additionnelles à même de couvrir une part substantielle des besoins de gestion, (ii) couvrir les investissements de façon pérenne, (iii) renforcer la gouvernance de l'aire protégée et (iv) assurer le fonctionnement des services de la DZSO.

Pour le suivi des activités du présent résultat, un cadre est proposé dans le tableau ci-après.

Tableau 27 : Cadre de suivi de la mobilisation et de la gestion des ressources financières

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|-------------------|--------------------|---|--------------------|-------------------------------|
| Proportion des dépenses jugées conformes aux procédures | 100% | 100% | Rapports de certification Rapports d'audit | Annuelle | DZSO |
| Proportion du gap de financement des investissements mobilisée | 6% | 75% | Accords/ Contrats de financement | Annuelle | DZSO |
| Système de comptabilité analytique fonctionnel à partir de l'année 2 | 0 | 1 | - Logiciel - Résultats comptables | Annuelle | Chef Comptabilité et Finances |
| Taux d'exécution des plans d'opérations | 73% | 75% | Matrice de suivi du PO | Trimestrielle | Chargé d'études |
| Score des outils d'évaluation d'efficacité de gestion (METT (a), IMET (b)) | (a) 83% (b) NA | (a) 85% (b) AD | Rapport d'évaluation | Annuelle | Chargé d'études |
| Nombre d'évaluations annuelles des indicateurs de résultats du PAG | 1 | 1/an | Rapport de suivi | Annuelle | Chargé d'études |
| Nombre de sessions du CGL/an | 4 | 4 | Comptes rendus | Trimestrielle | Chargé d'études |

7.6.4. Gestion concertée du complexe d'aires protégées Taï, Grebo-Krahn et Sapo

Pour faire face à l'isolement des massifs forestiers dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire (PNT) et l'Est du Libéria (Parcs nationaux de Sapo et de Grebo-Krahn), ces deux Etats ont initié dès 2009 des réflexions pour la gestion transfrontalière du complexe forestier Taï-Grebo-Sapo (TGS), avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le présent PAG se propose de contribuer à l'opérationnalisation de cette initiative à travers la mise en œuvre d'actions conjointes de gestion des sites et d'échanges d'expériences entre les gestionnaires d'aires protégées du complexe TGS.

D'ores et déjà, des rencontres ont été tenues entre les structures en charge des aires protégées des deux pays afin de s'accorder sur les dispositions permettant d'encadrer la collaboration au niveau des sites concernés.

Par ailleurs, un centre de renforcement des capacités techniques et scientifiques pourrait faciliter cette dynamique transfrontalière et assurer l'amélioration des compétences du personnel intervenant dans les aires protégées de ce complexe.

Ces initiatives sont envisagées pour être en cohérence avec les conclusions de l'étude de faisabilité du projet de connectivité TGS.

Le cadre de suivi des activités de ce résultat figure dans le tableau 28 suivant.

Tableau 28 : Cadre de suivi de la gestion concertée du complexe transfrontalier TGS

| Indicateurs | Base de référence | Buts opérationnels | Source de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|---|-------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
| Nombre de rencontres de concertation avec les gestionnaires du PN de Grebo-Krahn par an | 0 | 2 | Compte rendu d'activités | Annuelle | Chargé d'Etudes |
| Taux de mise en œuvre du plan d'action concerté | 0 | 75% | Rapport d'activités | Durée du plan | Chargé d'Etudes |



UNE ESPECE PHARE

du Parc national de Tai



Céphalophe zébré

Cephalophus zebra



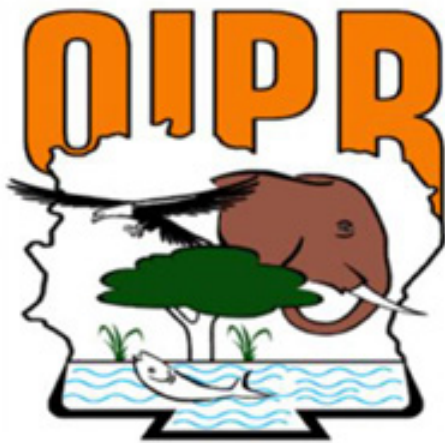
Le Céphalophe zébré , espèce endémique à la région Ouest africaine, vulnérable selon l'UICN, subsiste dans le PNT avec une population relativement importante.



Nous PLANIFIONS la GESTION pour
GARANTIR une meilleure CONSERVATION des
RESSOURCES NATURELLES du Parc national de Taï



Prix d'Excellence 2018
Meilleur Comité de Gestion
des Aires Protégées



PLANIFICATION, COÛTS
ET FINANCEMENT DES
ACTIVITES DU PLAN
D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION



La mise en œuvre du PAG obéit à la logique d'intervention suivante :

Tableau 29 : Cadre logique du plan d'aménagement et de gestion du PNT

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|---|----------------------|--|---|
| <p>Objectif global : <i>La pérennité du réseau d'aires protégées est assurée et le processus de sa valorisation est renforcé</i></p> | <p>Les principales composantes des milieux naturels du réseau étendu des PNR sont dans un état de conservation satisfaisant ou en voie de restauration à compter de l'année 8</p> | | Rapport Etat de conservation des PNR | <p>L'engagement du Gouvernement et des partenaires au développement en faveur de l'environnement est maintenu</p> |
| | <p>Le nombre de visiteurs au sein des PNR augmente de façon continue et excède 200 000 visiteurs annuellement à mi-parcours et 500 000 visiteurs en fin de programme</p> | | | Rapports d'activités |
| <p>Objectif spécifique : <i>Le système de gestion du PNT assure sa conservation, la valorisation de ses services écosystémiques et contribue dans le cadre d'une coopération transfrontalière à la résilience aux changements climatiques</i></p> | <p>Evolution des paramètres caractéristiques de chacune des cibles de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture forestière du PNT maintenue à 98,4% - Nombre de sites d'orpillage autour du PNT réduit de 50% - Superficie d'anciennes zones d'orpillage à l'intérieur du PNT couvertes par des mesures de conservation accrue de la biodiversité | CSE&SIG CS Soubré | Rapport d'études d'interprétation d'images satellitaires | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Indices d'agression des zones d'intérêt pour la recherche et l'écotourisme (SRET, zones touristiques de Taï et Djouroutou) - Indice de qualité de quelques hydrosystèmes (Hana, Méno, San Pédro et Lac de Buyo) - Primates (Chimpanzé, singes à queue) - Céphalophes - Eléphant - Hippopotame pygmée - Panthère | CSE&SIG CS Soubré | Rapport d'activités suivi-écologique | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|--|----------------|---|------------|
| | - Nombre d'espèces d'oiseaux d'eau identifiées | | | |
| | Proportion des services écosystémiques fournis par le PNT maintenus | DZSO | Evaluation des services écosystémiques du PNT | |
| | Score des outils d'évaluation de l'efficacité de gestion appliqués au PNT (METT, IMET) | CE | Rapport d'atelier d'évaluation | |
| Programme 1 : Surveillance et Protection | <i>Régression des agressions par an</i> | CSE&SIG CBM | Rapport de Suivi écologique | |
| | <i>Proportion de personnes appréhendées sur information par an</i> | | Rapport SMART | |
| | <i>Taux de couverture du Parc par les unités de surveillance par an</i> | | Rapport de surveillance | |
| | <i>Proportion d'efforts de patrouilles effectuée dans les zones vulnérables par an</i> | | | |
| Résultat 1.1 Les agressions commises à partir des villages sont en régression | | | | |
| Activités | | | | |
| 1.1.1 Encourager les auxiliaires villageois à participer aux activités de surveillance | % de matériel et équipements d'appui à la surveillance acquis | DZSO | Bon de livraison | |
| 1.1.2 Mettre en œuvre un mécanisme d'incitation à la dénonciation | % d'auxiliaires formés sur les thématiques en lien avec la surveillance | CE | Rapports d'activités | |
| | % d'auxiliaires formés sur la thématique "entrepreneuriat et opportunités de reconversion" | | | |
| | % de primes à l'information payées 1 forfait de communication disponible | DZSO | | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|--|------------------|--|------------|
| Résultat 1.2 Les unités de surveillance sont opérationnelles | | | | |
| Activités | | | | |
| 1.2.1 Doter les unités en matériel et équipement facilitant la réalisation des opérations de surveillance | 1 dispositif de communication adapté au PNT proposé en 2021 est déployé 100% d'équipement et du matériel technique complémentaire de surveillance acquis chaque année | DZSO | Bon de livraison | |
| 1.2.2 Utiliser les outils technologiques innovants | 100% chefs de service (CBM, CS, CSE&SIG et du CE) formés à l'utilisation des outils IMAGES et NASA FIRMS 1 état des alertes établi chaque trimestre 1 session de formation des agents formés à l'utilisation des outils innovants dans la surveillance (drones, SMART, Camera-trap, etc.) par an | CSE&SIG | Rapports de formation Rapports d'activités Rapports de formation | |
| 1.2.3 Renforcer les effectifs des unités de surveillance | 2 vagues de recrutement d'agents de surveillance (commando) réalisées à l'échéance du PAG 100% postes d'emplois sont pourvus chaque année | DARH | Rapports d'activités | |
| Résultat 1.3 Les opérations de surveillance sont exécutées | | | | |
| Activités | | | | |
| 1.3.1 Exécuter les programmes de patrouille | 13 600 H.J. d'efforts de patrouilles ordinaires par/an 2700 HJ d'efforts de patrouilles d'envergure en 3 patrouilles par an 60 missions de survol aérien de drones par an Nombre de missions de contrôle de zones particulières par mois | CBM CS CBM | Rapport d'activités Base de données SMART Rapport d'activités | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|---|---|--|------------|
| 1.3.2 Réaliser les activités en appui à la surveillance | 100% des parcelles revitalisées aménagées | | Rapport d'activités | |
| | 80% des informations reçues font l'objet de mission de vérification | CSE&SIG CBM/CS | Base de données SMART | |
| | % des données de patrouille de surveillance disponibles dans la base de données SMART à la DZSO et à la DG | | | |
| | % d'informations vérifiées fiables | | | |
| Taux d'exécution du plan de formation | CE | Rapport d'évaluation du plan de formation | | |
| Programme 2 : Suivi écologique et Recherche | <i>Proportion de cibles de conservation avec paramètres renseignés par le suivi écologique et la recherche</i> | CSE&SIG | Rapports de travaux de recherche Rapports de Suivi écologique | |
| | <i>Taux de mise en œuvre des plans d'action des conventions avec les Universités et Institutions de Recherche</i> | DZSO | Rapport d'évaluation | |
| Résultat 2.1 <i>Les résultats issus de l'analyse des données de suivi écologique sont fiables</i> | Nombre de Phase de SE réalisé par an | CSE&SIG | Rapport d'activités | |
| | Nombre de thématiques de renforcement de capacités à mi-parcours du PAG | | | |
| | Nombre de rencontres du GdT pour le suivi écologique par an | | | |
| Activités 2.1.1 Développer des mesures incitatives au profit des auxiliaire | Nombre de villageois formés aux méthodes de collecte par transects linéaires et cameras-trap chaque année | CSE&SIG | Rapports d'activités | |
| | % du matériels et équipements de collecte chaque année | DZSO | Bon de livraison | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|--|-------------|-------------------------|------------|
| 2.1.2 Renforcer les capacités du gestionnaire pour le suivi écologique | Nombre d'agents formés aux méthodes de collecte par transects linéaires et cameras-trap chaque année | CSE&SIG | Rapports d'activités | |
| | % matériel de collecte acquis chaque année | DZSO | Bon de livraison | |
| 2.1.3 Mettre en œuvre le programme de suivi écologique | Nombre de phase de suivi écologique par méthode de collecte réalisée par an | CSE&SIG | | |
| | Nombre de rapports d'analyse des données disponible après chaque phase de collecte | | Rapports d'activités | |
| | Taux de diffusion des rapports de SE sur le site web de l'OIPR | CCOM | | |
| 2.1.4 Mettre en œuvre des mesures d'opérationnalisation du Groupe de Travail (GdT) | Nombre de rencontre du groupe de travail sur le suivi écologique par an | CSE&SIG | | |
| Résultat 2.2 <i>Le gestionnaire dispose des résultats des travaux de recherche sur le PNT</i> | Nombre de communications scientifiques chaque année Nombre de sessions d'évaluation de la base de données par an | | | |
| Activités | | | | |
| 2.2.1 Renforcer la coordination des activités de recherche sur le terrain | % d'autorisations d'accès, protocoles ou TdR d'activités de recherche disponibles à la DZSO chaque année % de travaux de recherche autorisés bénéficiant d'un appui technique de la DZ chaque année | CSE&SIG | Rapport d'activité | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|--|-------------|--|------------|
| 2.2.2 Mettre à jour la base de données sur les résultats de recherche | Nombre d'états des travaux de recherche au PNT disponibles chaque semestre | CSE&SIG | Base de données bibliographique | |
| | Nombre d'états de publications sur le PNT disponibles chaque année | | | |
| | Nombre ateliers bilans de la recherche au PNT organisés en 2021 et 2027 | DZSO | Rapports d'atelier | |
| Résultat 2.3 <i>Les écosystèmes peu connus sont couverts par la recherche</i> | 15 thèmes de recherche prioritaires traités à l'échéance du PAG | CSE&SIG | <i>Comptes rendus de réunions Protocoles de collaboration Publications/ thèses/mémoires Rapports d'état d'avancement des travaux</i> | |
| | 75% de taux de mise en œuvre des plans d'actions des conventions avec les universités et instituts de recherche à mi-parcours du PAG | DZSO | | |
| Activités | | | | |
| 2.3.1 Réaliser des études complémentaires sur la flore, la faune et les écosystèmes peu connus | 1 gradient de la qualité des eaux des rivières disponibles | CSE&SIG | Rapport d'activités | |
| | Nombre de travaux de recherche sur les cibles de conservation soutenus par an | | | |
| 1 guide de prévention disponible en 2020 | | | | |
| 2.3.2 Intégrer les besoins prioritaires de gestion du PNT aux projets de recherche | 1 liste de thèmes prioritaires actualisée disponible en 2020, 2025 et 2029 | DZSO | Rapport d'activités | |
| | 1 présentation de travaux de recherche réalisée par suivi PO | | | |
| 2.3.3 Mettre en œuvre les conventions avec les universités et centres de recherche | Taux d'exécution des plans d'actions de chaque convention | CCP | Rapport d'évaluation | |
| | Nombre de séances d'évaluation de chaque convention par an | DZSO | | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|---|-------------|--------------------------------------|------------|
| 2.3.4 Evaluer les effets du changement climatique sur le parc | Nombre de jeux de données météorologiques disponibles chaque année | SE&SIG | Rapport d'activités | |
| | Nombre de stations météo installées en décembre 2020 | DZSO | | |
| | Nombre d'études soutenues | | | |
| Programme 3 : Gestion participative et appui au développement local | Proportion de personnes considérant que la gestion du PNT procure des avantages | DZSO | Conventions de financement | |
| | Nombre de projets multi - acteurs axés sur la GRN mis en œuvre par an | CMR | Rapport d'évaluation des conventions | |
| | Taux de mise en œuvre des plans d'actions de chacune des conventions locales de gestion durable des ressources naturelles | | | |
| | Nombre de bénéficiaires directs de projets d'infrastructures sociocommunautaires dans les villages riverains | | | |
| Résultat 3.1 La restauration et l'usage rationnel des terres dans la zone périphérique du PNT sont soutenus | | | | |
| 3.1.1 Apporter un appui à la mise en place de cadre de concertation pour la gestion durable des ressources naturelles | Taux de mise en œuvre des plans d'actions des conventions de gestion durables des ressources naturelles | CMR/CS | Rapports d'activités | |
| 3.1.2 Soutenir la mise en œuvre des conventions locales de gestion des ressources naturelles | Nombre d'initiatives communautaires en faveur de la conservation soutenue | CMR/CS | Rapports d'activités | |
| 3.1.3 Promouvoir les systèmes agroforestiers pour la stabilisation de l'agriculture en périphérie | Superficie (ha) de sites d'agro systèmes suivis chaque année | CE | Rapport d'études | |
| | Nombre d'études réalisées sur la valorisation de paysage en 2028 | | | |
| 3.1.4 Soutenir les initiatives pour le maintien des forêts résiduelles autour du Parc | Nombre de forêts résiduelles soutenues à l'échéance du PAG | CE | | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|--|-------------|--|------------|
| 3.1.5 Soutenir la valorisation des terres en zone périphérique | Nombre de sites intégrés de production (agriculture, élevage) mis en place à l'échéance du PAG | CMR/CS | Etudes de faisabilité | |
| | Nombre de sites d'orpaillage aménagés à l'échéance du PAG | CS | | |
| | 2 requêtes de financement de projets élaborés au profit des populations riveraines avec l'appui du gestionnaire par an | DZ | | |
| Résultat 3.2 La contribution des acteurs locaux à la conservation est renforcée | | | | |
| 3.2.1 Développer une stratégie basée sur les GSB | Nombre d'activités de gestion du PNT soutenues par les collectivités à l'échéance du PAG | CMR DZ | Budget triennal des Conseils Régionaux | |
| 3.2.2 Assurer le coaching des GSB en vue d'améliorer leur fonctionnalité | Nombre de plans stratégiques de GSB élaborés avec l'appui du gestionnaire à l'échéance du PAG | | Document de stratégie | |
| | Nombre de requêtes de financement de projets élaborés au profit des populations riveraines avec l'appui du gestionnaire par an | | Etude de faisabilité | |
| 3.2.3 Renforcer les capacités des GSB en gestion des ressources naturelles | Nombre de sessions de renforcement de capacité réalisées au profit des populations et des autres acteurs à l'échéance du PAG | CMR | Rapports d'activités | |
| 3.2.4 Renforcer la collaboration entre les gestionnaires, les collectivités et les organisations de la société civile | Nombre d'activités conjointement menées avec les acteurs de gestion du domaine forestier par an | | Rapports d'activités | |
| 3.2.5 Promouvoir les initiatives communautaires de soutien à la conservation du PNT | Nombre d'AGR et d'ISB viables à l'échéance du PAG | | | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|--|---------------|---|------------|
| Programme 4 : Communication, éducation à l'environnement et écotourisme | <i>Progression des visites touristiques au PNT</i> | CCOM & CE | Rapport de suivi | |
| | <i>Proportion des revenus touristiques au profit des populations</i> | | | |
| | <i>Part du PNT dans les recettes touristiques du réseau des PNR</i> | | | |
| | <i>Taux d'augmentation du nombre d'utilisateurs touchés par les publications sur les réseaux sociaux</i> | | | |
| | <i>Nombre de localités développant des activités de tourisme communautaire</i> | | | |
| Résultat 4.1 Les informations sur le PNT sont accessibles au grand Public | | | | |
| 4.1.1 Assurer la couverture des activités par les médias nationaux et internationaux | Nombre d'articles diffusés par les organes de presse écrite par an | CCOM & CE | Rapport de suivi Supports de communication | |
| 4.1.2 Promouvoir l'image du PNT, les produits touristiques et autres services écotouristiques | Nombre d'initiatives associant l'image du PNT (a) Supports physiques (b) Tous autres supports | CCOM & CE | Emission via médias ; etc. | |
| 4.1.3 Accroître l'usage des TIC et réseaux sociaux | Nombre d'articles diffusés sur les sites internet et réseaux sociaux par an | CCOM & CE | Rapport de suivi | |
| 4.1.4 Renforcer les capacités opérationnelles du service communication | Nombre de thématiques de formation au profit du Service Communication à l'échéance du PAG | CCOM & CE | Rapport de formation | |
| 4.1.5 Assurer la promotion des attraits touristiques | Nombre de circuits touristiques développés à l'échéance du PAG Nombre localités développant des activités de tourisme communautaire | CCOM/WCF & CE | Rapport d'activité Rapport annuel | |
| Résultat 4.2 L'importance du PNT est reconnue par la population au niveau local | | | | |
| 4.2.1 Sensibiliser les populations sur les thématiques en lien avec la conservation du PNT | Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation chaque année | CCOM & CE | Rapport annuel | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|---|-------------|-------------------------|------------|
| | Nombre de localités touchées par les actions de sensibilisation chaque année | | | |
| 4.2.2 Mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des relais communautaires | Nombre de nouvelles localités touchées par les actions de sensibilisation chaque année | CS | | |
| 4.2.3 Développer des contrats de gestion de terroirs en matière de tourisme communautaire | Nombre de localités développant des activités de tourisme communautaire | CCOM | | |
| 4.2.4 Soutenir les initiatives d'AGR en lien avec les activités touristiques | Nombre d'initiatives soutenues chaque année | CMR | | |
| Résultat 4.3-Le "Public Jeune" s'approprie les enjeux de conservation du parc | | | | |
| 4.3.1 Elaborer un guide méthodologique d'éducation environnementale avec les acteurs clés | Nombre d'IEP impliquées dans la mise en œuvre du programme d'éducation environnementale à partir de l'année 3 | | | |
| 4.3.2 Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans l'éducation environnementale et l'alphabetisation | Nombre d'initiatives pour la conservation réalisées par les centres d'alphabetisation /an | CS/CMR | Rapport annuel | |
| 4.3.3 Mettre en œuvre des actions d'éducation environnementale en appui aux programmes scolaires | Nombre de clubs Environnement /Histoire-Géographie soutenus | | | |
| Résultat 4.4-Les professionnels tiennent un rôle actif dans la gestion des activités touristiques au PNT | | | | |
| 4.4.1 Concéder des zones / infrastructures touristiques | Nombre de sites/infrastructures concédés à l'échéance du PAG | DZ | Rapport d'activité | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|--|-------------|---------------------------------------|------------|
| 4.4.2 Mobiliser les tours opérateurs et agences de voyages | Nombre de partenariats public-privé mis en œuvre à l'échéance du PAG | DZ | Accord de partenariat | |
| 4.4.3 Obtenir un label en matière de tourisme pour le PNT | Nombre de circuits touristiques intégrant le PNT à l'échéance du PAG | CCOM | Fiches descriptives des circuits | |
| Programme 5 : Infrastructures & équipements | <i>Baisse du temps moyen de parcours sur un échantillon de piste périmétrale et d'accès</i> <i>1 « maison du parc » fonctionnelle à partir de l'année 3</i> | CE | Rapport d'activités | |
| Résultat 5.1 Le patrimoine foncier du PNT est sécurisé et la fonctionnalité des installations techniques est améliorée | | | | |
| 5.1.1 Faire immatriculer le PNT | Nombre de titres fonciers du PNT et de la RFN créés à l'échéance 2029 | DZ | Numéro du Titre Foncier | |
| 5.1.2 Doter les sites abritant les services de la DZSO de titres de propriétés définitifs | Nombre de sites abritant les services de la DZSO disposant d'ACD créés à l'échéance 2029 | | Arrêté de Concession Définitive (ACD) | |
| 5.1.3 Renforcer la viabilité des bases-vie (eau, électricité, entretiens) | Nombre de bases-vies sécurisées (clôturées) à l'échéance 2029 | | | |
| 5.1.4 Construire la maison du parc et ses annexes | 1 maison du Parc et ses annexes édifiées à l'échéance 2029 | | | |
| 5.1.5 Mettre en place les infrastructures d'aide à la navigation | Nombre d'infrastructures installées à l'échéance du PAG | DZ | PV de réception définitive | |
| 5.1.6 Réaliser les infrastructures pour de nouveaux sites touristiques | Nombre de sites touristiques fonctionnels chaque année | | | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|---|-------------|---------------------------------|------------|
| Résultat 5.2 L'accès des unités de gestion au parc est facilité | | | | |
| 5.2.1 Mobiliser les acteurs concernés (structures techniques, projets et collectivités) | Nombre de rencontres par région par an | DZ/CE | CR de réunion Rapport annuel | |
| 5.2.2 Réhabiliter les voies d'accès au PNT | Linéaire de voies d'accès du PNT réhabilités à l'échéance 2029 Linéaire de pistes périmétrales ouvertes à l'échéance 2029 | DZ/AMR | PV de réception définitive | |
| 5.2.3 Ouvrir et entretenir les pistes périmétrales | Linéaire de pistes d'accès à la SRET entretenues par an | | | |
| 5.2.4 Entretien des pistes intérieures | Linéaire de sentier de l'Ecotel au campement chimpanzé réhabilité à l'échéance 2029 | | | |
| Résultat 5.3 Les limites et layons du PNT sont matérialisés, entretenus et visibles en permanence | | | | |
| 5.3.1 Renforcer le bornage | Nombre de bornes intermédiaires implantées à l'échéance 2029 | CS | Rapport d'activités | |
| 5.3.2 Poursuivre la matérialisation des limites périmétrales avec des plants d'hévéa | Linéaire de limites matérialisées en plants d'hévéa à l'échéance 2025 | CS | Rapport d'activités | |
| 5.3.3 Renforcer le panneauage sur la limite périmétrale | Nombre de panneaux implantés à l'échéance 2029 | CS | Rapport d'activités | |
| 5.2.4 Entretien des limites et layons de surveillance | Linéaire de limites non boisées entretenues 2 fois par an Nombre de layons de surveillance ouverts en année 1 Nombre de layons de surveillance entretenus 2 fois par an | CS | Rapport d'activités | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|--|---|----------------|---------------------------------|------------|
| Programme 6 : Management et Intégration Régionale | <i>Proportion d'emplois directs ou de revenus au profit des femmes</i> | CE | Rapport d'activité | |
| | <i>Taux de couverture des besoins en matériel roulant et technique</i> | DZSO | Rapport annuel | |
| | <i>Proportion d'agents formés par catégorie d'emploi</i> | CE | Rapport d'activité | |
| | <i>Niveau de conformité des dépenses aux procédures/an</i> | DZSO | Rapport d'audit | |
| | <i>Proportion de fonds additionnels mobilisés à l'échéance du PAG</i> | DZSO | Convention de financement | |
| Résultat 6.1 La logistique disponible couvre les besoins d'intervention | | | | |
| 6.1.1 Assurer la mobilité des services de gestion du PNT | 100% de besoins en matériel roulant couvert | DZSO | Bon de livraison | |
| 6.1.2 Doter le PNT d'équipements adéquats | Taux d'acquisition du matériel informatique, technique et mobilier de bureau | DZSO | Rapport de suivi | |
| | 1 inventaire des immobilisations physiques réalisées chaque année | Chef Comptable | | |
| Résultat 6.2 La motivation du personnel favorise la cohésion au sein de l'équipe de gestion | | | | |
| 6.2.1 Elaborer et suivre la mise en œuvre du plan de formation de la DZSO | % d'agents bénéficiant au moins d'une formation par an Taux d'exécution du plan de formation | CE | Rapport de formation | |
| 6.2.2 Développer des mesures incitatives liées aux projets et subventions divers | Nombre d'évaluation de la performance individuelle des agents réalisée par an | DZSO | Fiche individuelle d'évaluation | |
| | Nombre de paiements trimestriels de primes de motivation | | Bordereau de paiement | |
| | 1 session de team building par an | CE | Rapport d'activités | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|---|-------------|---|------------|
| 6.2.3 Réaliser des actions socio-culturelles au profit du personnel | 1 participation à la journée du conservateur chaque année 1 cérémonie de distinction des meilleurs agents du PNT organisée chaque année | | | |
| Résultat 6.3 Le financement pérenne des activités de gestion est assuré | | | | |
| 6.3.1 Mobiliser des ressources additionnelles à même de couvrir une part substantielle des besoins de gestion | Taux de mobilisation de fonds additionnels à l'échéance du PAG Nombre de nouvelles sources de financements jusqu'en 2029 | DZSO | Rapports financiers Contrat de financement | |
| | 1 Système de comptabilité analytique disponible | Comptable | Logiciel | |
| 6.3.2. Couvrir les investissements de façon pérenne | Taux de conformité des dépenses aux procédures/an | DZSO | Résultats comptables Rapports de certification Rapports d'audit Rapport de suivi | |
| 6.3.3 Renforcer la gouvernance de l'aire protégée | Nombre d'évaluation METT par an Nombre d'évaluation IMET tous les 3 ans Nombre de sessions de suivi des indicateurs de résultats du PAG Nombre de sessions du CGL/an Taux de présence des membres statutaires aux réunions des organes de gestion | CE | Rapport d'évaluation Comptes rendus | |
| 6.3.4 Assurer le fonctionnement des services de la DZSO | Nombre de documents d'appel de fonds /an | DZSO | Rapport de certification | |

| Description sommaire | Indicateurs | Responsable | Sources de vérification | Hypothèses |
|---|---|-------------|-------------------------|------------|
| Résultat 6.4 Le complexe des AP TAÏ-GREBO-KRAHN-SAPO est géré de façon concertée | | | | |
| 6.4.1 Encourager les échanges d'expérience entre les gestionnaires d'aires protégées du complexe TAÏ-GREBO-KRAHN-SAPO | 1 session du cadre de concertation technique par an | CE | Rapports d'activités | |
| 6.4.2 Développer des actions de gestion conjointe des sites du complexe | Nombre de voyage d'échanges au Liberia par an Taux de mise en œuvre du plan de gestion conjointe du complexe | | | |



9.1. Dispositif de suivi-évaluation

9.1.1. Ancrage et objectifs

Le système de suivi-évaluation exécuté sur le réseau des aires protégées trouve son ancrage dans le manuel de suivi évaluation de l'OIPR adopté en juin 2018.

Fondé sur les cadres logiques du PAG et de celui du PCGAP 2^{ème} génération, des projets et autres initiatives, le cadre de résultat ou matrice de suivi des indicateurs clés sera l'outil principal de cadrage du suivi-évaluation (SE) au PNT.

A ce titre, le SE doit veiller à la cohérence entre les indicateurs du PCGAP 2^{ème} génération, du PAG et des plans annuels d'opérations développés. Dès l'adoption du PAG, des fiches de définition de chaque indicateur seront élaborées avec l'ensemble des acteurs, afin d'assurer une compréhension commune des indicateurs.

Les objectifs assignés au suivi-évaluation dans l'exécution du PAG se définissent notamment comme suit :

- évaluer et documenter, de façon périodique, les progrès vers l'atteinte des résultats et des effets attendus ;
- identifier les facteurs susceptibles d'entraver la mise en œuvre du PAG et proposer des mesures correctives ;
- partager avec les partenaires l'information sur l'état d'avancement du PAG.

9.1.2. Acteurs du suivi-évaluation

La mise en œuvre du PAG implique une synergie d'actions entre plusieurs acteurs institutionnels et opérationnels. A ce titre, le dispositif institutionnel se compose des trois niveaux : les acteurs stratégiques et du pilotage, les acteurs de prise de décisions et les acteurs opérationnels en charge de la production des données de base.

9.1.2.1. Acteurs stratégiques et du pilotage

Les acteurs stratégiques et du pilotage sont constitués des Ministères de tutelle (Budget, Economie et Finance, Environnement et Développement Durable) et des partenaires dont la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire et la coopération technique allemande (GIZ).

Le Ministère en charge des parcs nationaux et réserves, approuve notamment le PAG après avis du Conseil scientifique, ainsi que les mises à jour (Article 30 de la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002).

9.1.2.2. Acteurs de prise de décisions

Les acteurs de prise de décision comprennent le Conseil de Gestion et la Direction Générale de l'OIPR. Ils assurent la production et la centralisation des informations et données de synthèse relatives aux conditions de mise en œuvre et à l'état d'avancement du PAG.

9.1.2.3. Acteurs opérationnels

Les acteurs opérationnels en charge de la production des données de base sont représentés par la DZSO, la CCP et l'ensemble des services d'appui de la DG OIPR, les partenaires techniques (ONG, Centres de recherche et universités, et autres structures publiques).

La Direction de Zone Sud-Ouest qui assure la mise en œuvre du PAG, constitue le premier échelon de collecte de données de Suivi-Evaluation.

Le suivi-évaluation du PAG comportera deux volets. Le premier volet, interne, sera réalisé par l'OIPR à travers la Cellule du Contrôle et de la Planification. Par ailleurs, des missions de suivi technique des activités seront effectuées par la Direction de Zone en vue de l'amélioration des résultats. Le second volet, externe, sera assuré tant par le Ministère de tutelle, que par les partenaires en ce qui concerne leurs appuis respectifs.

9.2. Mise en œuvre du système de suivi-évaluation

9.2.1. Indicateurs clés

Les indicateurs clés définis dans le but de mesurer les progrès réalisés se présentent comme suit, pour chaque niveau d'intervention.

Objectif spécifique : Le système de gestion du PNT assure sa conservation, la valorisation de ses services écosystémiques et contribue dans le cadre d'une coopération transfrontalière à la résilience aux changements climatiques.

- *Indicateur 1 : Evolution des paramètres caractéristiques de chacune des cibles de conservation ;*
- *Indicateur 2 : Proportion des services écosystémiques fournis par le PNT maintenus (niveau d'amélioration des revenus des riverains) ;*
- *Indicateur 3 : Résultats des évaluations d'efficacité de gestion appliquées (METT, IMET) ;*
- *Indicateur 4 : Obtention du Label Liste Verte UICN.*

Résultat 1 : Avec l'engagement des populations riveraines, le niveau des agressions n'affecte pas l'intégrité territoriale, la biodiversité et les habitats du PNT.

- *Indicateur 1 : Proportion de personnes appréhendées sur information ;*
- *Indicateur 2 : Evolution des indices d'agressions sur le PNT.*

Résultat 2 : Le suivi écologique et la recherche fournissent des informations actualisées sur les cibles de conservation.

- *Indicateur 1 : Proportion de cibles de conservation avec paramètres renseignés par le suivi écologique et la recherche.*

Résultat 3 : Les actions concertées des acteurs soutiennent la gestion rationnelle des ressources naturelles du PNT et de sa zone périphérique.

- Indicateur 1 : Nombre de projets multi - acteurs axés sur la GRN mis en œuvre ;
- Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires de projets d'infrastructures sociocomunautaires dans les villages riverains.

Résultat 4 : La réputation du PNT au niveau national et international le propulse au rang des destinations touristiques majeures du réseau des PNR.

- Indicateur 1 : Proportion des revenus touristiques au profit des populations ;
- Indicateur 2 : Part du PNT dans les recettes touristiques du réseau des PNR.

Résultat 5 : La mise à niveau des infrastructures complémentaires renforce l'opérationnalité des unités de gestion.

- Indicateur 1 : Temps moyen de parcours sur un échantillon de piste périmétrale et d'accès ;
- Indicateur 2 : Nombre d'infrastructures complémentaires construites et réhabilitées ;
- Indicateur 3 : Une « Maison du Parc » et ses annexes édifiées et équipées.

Résultat 6 : Les capacités opérationnelles et de coopération permettent de soutenir de façon pérenne les activités de gestion du PNT et de sa zone périphérique.

- Indicateur 1 : Nombre d'emplois directs ou de revenus créés dont X % au profit des femmes ;
- Indicateur 2 : Taux de couverture des besoins en matériel roulant et technique ;
- Indicateur 3 : Proportion de fonds additionnels mobilisés à l'échéance du PAG.

Le cadre de suivi de ces indicateurs figure dans le tableau n°30 ci-après.

9.2.2. Collecte et analyse des données

9.2.2.1. Collecte de données

La collecte est réalisée à l'aide de fiches de collecte, de tableaux de bord et états d'avancement à intervalles indiqués dans le cadre/ matrice des résultats. La coordination des activités de collecte de données sur le terrain relève principalement du chargé d'études de la Direction de Zone Sud-Ouest qui est le responsable du suivi évaluation au niveau local.

La CCP effectue des missions de terrain pour s'assurer que les informations transmises rendent compte fidèlement des évolutions sur le terrain pour apprécier le niveau d'exécution, identifier les difficultés rencontrées et rendre compte à la hiérarchie en vue de mesures à entreprendre.

Diverses méthodes sont utilisées pour la collecte des données : missions de terrain, entretiens ciblés, enquêtes, évaluations périodiques (ateliers de suivi trimestriel, mission de supervision, etc.), exploitation de rapports d'activités, de registres, de procès-verbaux, de comptes rendus et interprétation d'images satellitaires.

9.2.2.2. Traitement et analyse des données

Pour le traitement et l'analyse des données, les Chargés de suivi-évaluation ont recours aux logiciels spécialisés. L'assistance de spécialistes dans certains domaines peut être envisagée en cas de besoin.

La CCP et le chargé de suivi-évaluation local de la DZSO sont chargés de la constitution et de la gestion de la base des données de suivi évaluation. Au niveau de la zone, le Chargé d'études assurera le suivi et la compilation des données. Le CCP assurera la coordination du dispositif de traitement et d'analyse des données.

9.2.2.3. Reporting des résultats du suivi-évaluation

Le premier niveau de reporting relève du Chargé du suivi-évaluation local qui assure la compilation des données, rédige les rapports de SE sur les activités avec une mention sur les écarts entre les prévisions et les réalisations. La diffusion des informations entre les partenaires se fait par ordre hiérarchique.

Les types de rapports et autres documents d'information à élaborer par niveau d'acteurs ainsi que leur périodicité sont les suivants :

- les rapports trimestriels d'activités mettant un accent sur la mise en œuvre des activités et éventuellement les indicateurs y afférents ;
- le rapport annuel de mise en œuvre des activités qui décrivent les résultats concrets quantitatifs et qualitatifs obtenus par rapport aux prévisions de l'année ainsi que les résultats atteints et les effets induits par la mise en œuvre du PAG ;
- les rapports d'évaluation périodiques.

9.3. Révision du PAG

La durée de mise en œuvre du présent PAG est fixée à 10 ans à compter de sa date d'approbation par le Ministre de tutelle. Son opérationnalisation se traduit par l'élaboration d'un plan annuel d'actions budgétisé dénommé Plan d'Opérations (PO). La planification annuelle qui est couplée au bilan de l'année précédente doit être conforme au cadre logique du PAG et prendre en compte les résultats déjà obtenus pour chacun des programmes.

Les modalités d'évaluation permettent de distinguer un bilan trimestriel et annuel en ce qui concerne le PO, un bilan du PAG à mi-parcours et enfin une évaluation finale au bout des 10 ans de sa mise en œuvre. La révision à mi-parcours permet d'actualiser le PAG tandis que l'évaluation finale est une analyse rétrospective portant sur les objectifs et résultats atteints ainsi que les difficultés et contraintes majeures enregistrées.

Tableau 30 : Matrice des indicateurs clés du PAG-PNT

| N° | Indicateurs | Données de référence | Cible | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|---|--|--|--|--------------------|-----------------|
| Objectif global : <i>La pérennité du réseau d'aires protégées est assurée et le processus de sa valorisation est renforcé</i> | | | | | | |
| Objectif spécifique <i>Le système de gestion du PNT assure sa conservation, la valorisation de ses services écosystémiques et contribue dans le cadre d'une coopération transfrontalière à la résilience aux changements climatiques</i> | | | | | | |
| Indicateurs d'objectif spécifique | | | | | | |
| 1 | Evolution des paramètres caractéristiques de chacune des cibles de conservation | | | | | |
| 1.1 | Evolution de la couverture forestière | 2017 : 98,4% | 2029 : 98,4% | Rapport d'études d'interprétation d'images satellitaires | Tous les 3 ans | CSE&SIG |
| 1.2 | Evolution des paramètres caractéristiques de la qualité des eaux des hydrosystèmes du PNT | Bonne qualité des cours d'eau en 2018 sauf au point O sur la Hana (taux d'Arsenic (19,13µg/L) > seuil de 10 µg/L. 35°C <T°<37°C 4,53 < pH < 7 0<NO2-N<82 Hg <5 µg/L As<5 µg/L Pb<5 µg/L Cu<5 µg/L Cd<4 µg/L 7,89<Zn<16,8 µg/L | 25°C <T°<35°C 4,53 < pH < 7 5<NO2-N<10 µg/L Hg <5 µg/L As<10 µg/L Pb<5 µg/L Cu<5 µg/L Cd<3 µg/L | Rapport d'étude | Tous les 2 ans | UFR Biosciences |

| N° | Indicateurs | Données de référence | Cible | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|-----|---|---|---|---|--------------------------|-------------|
| 1.3 | Primates (Chimpanzé, singes à queue) | 2019, Chimpanzé : 649 Singes à queue : 76 229 | 2029, Chimpanzé:750 Singes à queue :150 000 | Rapport Suivi Eco | Annuelle | CSE&SIG |
| 1.4 | Céphalophes | 29 175 individus | 50 000 | Rapport Suivi Eco | Annuelle | CSE&SIG |
| 1.5 | Eléphant | 301 individus | 400 | Rapport Suivi Eco | Tous les 3 ans | CSE&SIG |
| 1.6 | Hippopotame pygmée | 0,158 crotte/km | 0,2 crotte/km | Rapport étude spécifique | Echéance 2024 | CSE&SIG |
| 1.7 | Panthère | 0,124 indice/km | 0,150 indices/km | Rapport étude spécifique | Echéance 2024 | CSE&SIG |
| 2 | Proportion des services écosystémiques fournis par le PNT maintenus | 13 services dont Approvisionnement : 2 Régulation : 7 Culturel : 4 | 13 services dont Approvisionnement : 2 Régulation : 7 Culturel : 4 | Evaluation des services écosystémiques du PNT | Mi-parcours | DZSO |
| 3 | Scores des évaluations de l'efficacité de gestion | IMET (2019) : -Contexte de gestion : 72,9% -Planification : 89,4% -Intrants : 64,1% -Processus : 57,1% -Résultats : 86,4% -Effets, impacts : 75,1% METT (2019) : 85/108, soit 78,70% | IMET (2029) : -Contexte de gestion: 75% -Planification: 85% -Intrants: 70% -Processus: 75% -Résultats: 75% -Effets, impacts: 75% METT (2029) : 80% | Rapport d'atelier d'évaluation | Tous les 3 ans pour IMET | CE |
| 4 | 1 Label "Liste Verte UICN" obtenu pour le PNT | 0 | 1 | Certificat/Attestation du Label | 2024 | CE |

| N° | Indicateurs | Données de référence | Cible | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|---|--|--|--|--------------------|-------------------|
| Programme 1 : Surveillance et protection | | | | | | |
| <i>Avec l'engagement des populations riveraines, le niveau des agressions n'affecte pas l'intégrité territoriale, la biodiversité et les habitats du PNT</i> | | | | | | |
| 5 | Evolution des Indices d'agressions dans le PNT | IKA (surveillance) : -2016: 0,15 indice/km -2017: 0,23 indice/km -2018: 0,21 indice/km -2019: 0,25 indice /km *IKA (suivi-écologique) : -2016: 0,2 indice/km -2017: 0,65 indice/km -2018: 0,63 indice/km | IKA (surveillance) : IKA ≤ 0,21 en 2020 IKA ≤ 0,2 à partir de 2021 *IKA (suivi-écologique) : IKA ≤ 0,63 en 2020 IKA ≤ 0,6 à partir de 2021 | Rapport des activités de surveillance et de suivi-écologique (base de données SMART) | Annuelle | CBM-CSE&SIG -DZSO |
| 6 | Proportion de personnes appréhendées sur information | 5% | (2029) A la hausse | Rapport Smart Rapport surveillance | de Annuelle | CSE&SIG CBM |
| Programme 2 : Suivi écologique et recherche | | | | | | |
| <i>Le suivi écologique et la recherche fournissent des informations actualisées sur les cibles de conservation Cf indicateurs objectifs spécifiques</i> | | | | | | |
| Programme 3 : Gestion participative et appui au développement local | | | | | | |
| <i>Les actions concertées des acteurs soutiennent la gestion rationnelle des ressources naturelles du PNT et sa zone périphérique</i> | | | | | | |
| 7 | Proportion de personnes reconnaissant les avantages que procure le PNT. | AD en 2021 | A déterminer par l'étude de référence | Rapport d'enquête d'opinion | Tous les 3 ans | CMR |

| N° | Indicateurs | Données de référence | Cible | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|---|--|--|---|---|--------------------|----------------|
| 8 | Nombre de projets multi - acteurs axés sur la GRN mis en œuvre | 2019 : (3) -Conservation TAÏ : projet de développement de l'agrosystème durable -Projet DARWIN -WCF : projet écotourisme | 10 | Rapports d'activités, Conventions de financement, documents projets | Annuelle | CMR |
| 9 | Nombre de personnes impactées par les initiatives de développement local | *1 centre de santé réalisé en 2015 pour 38 000 hbts *1 bâtiment de 3 classes réhabilitées et équipées de 60 tables bancs en 2015 à Kodaya *45 000 plants d'arbres fruitiers forestiers pour plus de 2000 exploitants agricoles en 2019 | 50% de localités touchées par les initiatives de développement local dont 60% d'initiatives profitent à des femme ou groupement de femmes | Rapport d'activité, Rapport d'études, PV de réception, etc. | Annuelle | CMR |
| Programme 4 : Communication, éducation à l'environnement et écotourisme | | | | | | |
| La réputation du PNT au niveau national et international le propulse au rang des destinations touristiques majeures du réseau des PNR | | | | | | |
| 10 | Proportion des revenus touristiques au profit des populations | AD | AD | Rapport d'activité | Annuelle | CCOM, CE & CMR |
| 11 | Niveau de contribution du PNT dans les recettes touristiques du réseau des PNR | Recette touristique en 2018 DZSO (7 497 500 f CFA) / Recette touristique | AD | Rapport d'activité annuel de la DZSO et de la DG de l'OIPR | Annuelle | CCOM & CE |

| N° | Indicateurs | Données de référence | Cible | Sources de vérification | Fréquence de suivi | Responsable |
|--|---|----------------------|---|--|----------------------|-------------|
| 12 | Nombre de labels/certifications de la qualité de l'offre touristique du PNT obtenus | 0 | 1 | Le certificat | Echéance du PAG 2029 | CCOM & CE |
| Programme 5 : Infrastructures & équipements | | | | | | |
| La mise à niveau des infrastructures complémentaires renforce l'opérationnalité des unités de gestion | | | | | | |
| 13 | Temps moyen de parcours sur un échantillon de piste périmétrale | AD | Temps de parcours en baisse suite à la réhabilitation | Rapports d'activités | Annuelle | CE |
| 14 | Une « Maison du Parc » et ses annexes édifiées et équipées | 0 | 1 | PV de réception définitive et rapports d'activités | Annuelle | AMR-DZSO/CE |
| Programme 6 : Management et Intégration Régionale | | | | | | |
| Les capacités opérationnelles et de coopération permettent de soutenir de façon pérenne les activités de gestion du PNT et de sa zone périphérique | | | | | | |
| 15 | Taux de couverture des besoins en matériel techniques, roulants et de navigation | 30% | 100% | Bon de livraison, Rapports d'activités | Annuelle | CE |
| 16 | Proportion de fonds additionnels mobilisés à l'échéance du PAG | | 70% | Rapports d'activités, Convention de financement | Annuelle | DZSO |

9.4. Calendrier de mise en œuvre du dispositif de Suivi-évaluation

Le calendrier du Suivi-Evaluation se présente comme suit :

Tableau 31 : Calendrier de mise en oeuvre du dispositif de Suivi-évaluation

| Années | 2020 | | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | | 2028 | | 2029 | |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 | S 1 | S 2 |
| Elaboration des fiches de définition des indicateurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Détermination des valeurs de références des indicateurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration du manuel de suivi évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Formation des chargés centraux et locaux de suivi évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Missions de suivi évaluation interne | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Missions de suivi évaluation externe | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Collecte des données | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Atelier de planification | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suivi trimestriel/annuel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Elaboration de rapports périodiques | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Communication et diffusion de l'information | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

La mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion du PNT 2020-2029 nécessite 22 801 045 000 (Vingt -deux milliards huit cent un million-quarante-cinq mille francs CFA. Les coûts sont des charges de fonctionnement et d'investissement directement liées aux activités des différents programmes de gestion. Les coûts par programmes de gestion sont dans le tableau 32.

Les détails des coûts des activités sont en Annexe 6.

Tableau 32 : Coût des activités du PAG par programme de gestion

| Programme de gestion | Total (x1000 Francs CFA) | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 | Année 8 | Année 9 | Année 10 |
|--|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1. Surveillance | 3 174 706 | 301 706 | 361 500 | 289 000 | 351 000 | 282 000 | 322 000 | 272 500 | 365 000 | 355 000 | 275 000 |
| 2. Suivi écologique et recherche | 1 062 985 | 113 985 | 144 000 | 89 500 | 116 500 | 97 500 | 99 500 | 91 500 | 122 500 | 91 500 | 96 500 |
| 3. Gestion participative et Appui au développement local | 1 387 400 | 104 400 | 129 000 | 174 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 140 000 |
| 4. Communication, Education à l'Environnement et Ecotourisme | 1 408 870 | 63 370 | 145 500 | 148 500 | 142 500 | 162 500 | 142 500 | 150 500 | 156 500 | 152 500 | 144 500 |
| 5. Infrastructures et Equipements | 1 684 784 | 90 784 | 311 000 | 405 000 | 152 500 | 85 000 | 145 500 | 33 000 | 153 500 | 160 000 | 148 500 |
| 6. Management et Intégration régionale | 14 082 300 | 1 198 500 | 1 220 600 | 1 386 200 | 1 454 200 | 1 420 200 | 1 560 200 | 1 509 800 | 1 386 200 | 1 386 200 | 1 560 200 |
| TOTAL | 22 801 045 | 1 872 745 | 2 311 600 | 2 492 200 | 2 356 700 | 2 187 200 | 2 409 700 | 2 197 300 | 2 323 700 | 2 285 200 | 2 364 700 |

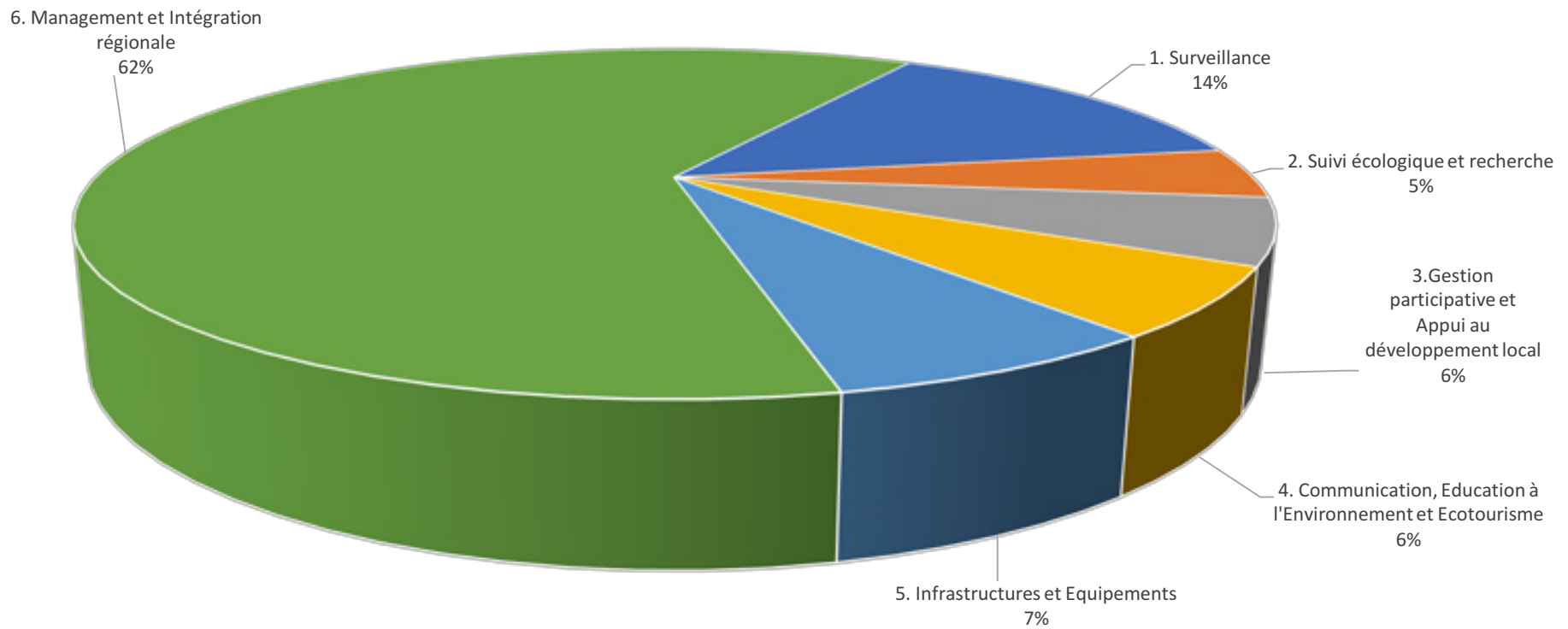


Figure 16 : Répartition du Budget par Programme y compris les salaires de Fonctionnaires dans le programme 6

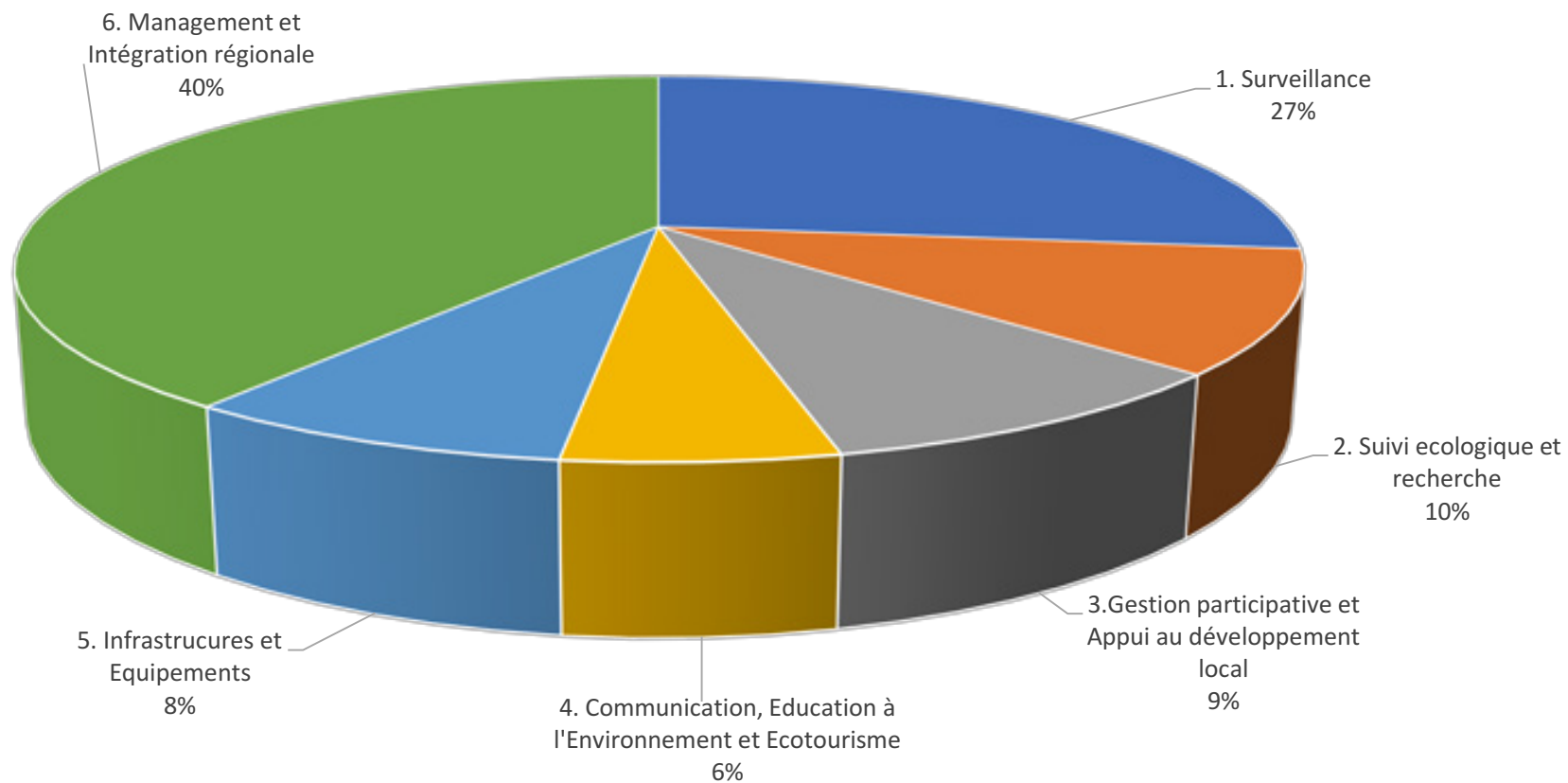


Figure 17 : Répartition du Budget par Programme sans les salaires de Fonctionnaires



La Loi n°2002-102 du 11 février 2002 en son article 26, détermine les potentielles sources de financement des Parcs nationaux et Réserves naturelles de Côte d'Ivoire. Le financement du présent PAG est assuré par plusieurs de ces sources, notamment les subventions de l'Etat, les transferts de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, les subventions d'Organismes publics autres que l'Etat ou privés nationaux ou internationaux, les ressources propres, les dons et legs.

11.1. Subventions de l'Etat

Les apports de l'Etat de Côte d'Ivoire constituent la plus importante source de financement du PNT. Cette contribution couvre essentiellement les salaires des fonctionnaires en charge de la gestion du PNT et la prise en charge de la couverture santé du personnel. Cette subvention est estimée à plus de 750 000 000 de Francs CFA par an.

11.2. Appui de la Fondation pour les Parcs et Réserves

En Côte d'Ivoire, le mécanisme de financement pérenne de la conservation des Aires Protégées repose sur la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) qui constitue un fonds fiduciaire pour la conservation (ou Fonds environnemental).

Dans le cadre de ses activités, la Fondation à travers le guichet PNT a contribué à financer les charges récurrentes à l'aide d'un fonds d'amortissement de 400 millions par an de 2015 à 2018.

Depuis 2019, l'appui de la Fondation se fait à travers les ressources générées par le fonds de dotation dédié au PNT qui permet de mettre à disposition de DZSO un budget annuel de 570 millions jusqu'en 2022.

Au-delà de la période de 2022, le montant alloué sera révisé sur la base des besoins de gestion du PNT et des performances enregistrées par les placements opérés par la FPRCI sur le capital investi d'environ 12 millions d'Euros (fonds placé sur les marchés financiers).

11.3. Programmes / projets

Pour la mise en œuvre de ce plan, des ressources additionnelles seront mobilisées à travers des programmes et projets. Les appuis attendus permettront de mettre en œuvre des activités spécifiques des différents plans d'opérations issus du PAG dans le cadre de conventions de partenariat avec des partenaires techniques et financiers ainsi qu'avec des collectivités.

Le PNT bénéficie de l'appui du Projet d'Investissement Forestier (PIF) à hauteur de 1 milliard pour la période 2018-2022. Cet appui pourrait être complété par un autre financement additionnel d'un montant de 5 milliards de francs CFA pour améliorer l'état des infrastructures du PNT.

En outre, d'autres appuis en nature issus des conventions permettront de réaliser des travaux d'aménagement, d'acquérir des équipements, d'appuyer des initiatives communautaires, etc.

Par ailleurs, ces appuis attendus pourraient se manifester sous forme de fonds à héberger à la FPRCI.

Enfin, des dons et legs constituent également des sources potentielles de financement de certaines activités de gestion.

11.4. Ressources propres

Les ressources propres sont constituées des produits de l'exploitation du domaine, des prestations de service, des amendes et des redevances des activités concédées.

Ce PAG ambitionne d'accroître les recettes issues de la valorisation touristique des attraits du PNT, et d'autres formes de valorisation telles que la recherche et la formation. Ces recettes permettraient d'une part de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement du parc et d'autre part d'appuyer les initiatives en faveur des communautés riveraines.

11.5. Secteur privé

Le Plan d'affaires 2014-2020 a relevé des gaps de financements pour la réalisation des investissements. Malgré les efforts des gestionnaires pour la mobilisation de financements additionnels, ce gap n'a pu être comblé.

Un nouveau Plan d'affaires (2021-2030) devra être élaboré pour la mobilisation du financement nécessaire à la mise en œuvre de ce PAG.

La contribution du secteur privé sera fortement recherchée. A cet effet, les acteurs ciblés sont principalement les compagnies agroindustrielles et les opérateurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie qui seront mobilisés.

Conclusion

La présente version du Plan d'Aménagement et de Gestion du PNT 2020-2029 fait suite au précédent PAG qui est arrivé à échéance 2018. Son élaboration a obéi aux normes nationales et internationales, qui mettent l'accent sur une planification de gestion de l'aire protégée axée sur les résultats avec la contribution de l'ensemble des parties prenantes. Les acquis enregistrés au terme du précédent PAG ainsi que le contexte socioéconomique ont été pris en compte pour une gestion holistique du PNT.

La Direction de Zone Sud-Ouest, en charge de la gestion du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, le plus vaste massif forestier primaire de l'Afrique de l'Ouest - 5 360 km² - ambitionne œuvrer à conserver son intégrité, assurer et valoriser des services écosystémiques au bénéfice des générations actuelles et futures.

Contrairement à la version précédente qui comportait sept programmes de gestion, le présent PAG a été ramené à six programmes de gestion avec la fusion des programmes communication et écotourisme.

Pour permettre au PNT de jouer son rôle de fleuron du réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire et permettre à l'Etat de Côte d'Ivoire de répondre valablement à ses engagements internationaux, le PAG s'est doté jusqu'à l'horizon 2029 de l'objectif suivant « *le système de gestion du PNT assure sa conservation, la valorisation de ses services écosystémiques et contribue dans le cadre d'une coopération transfrontalière à la résilience aux changements climatiques* ».

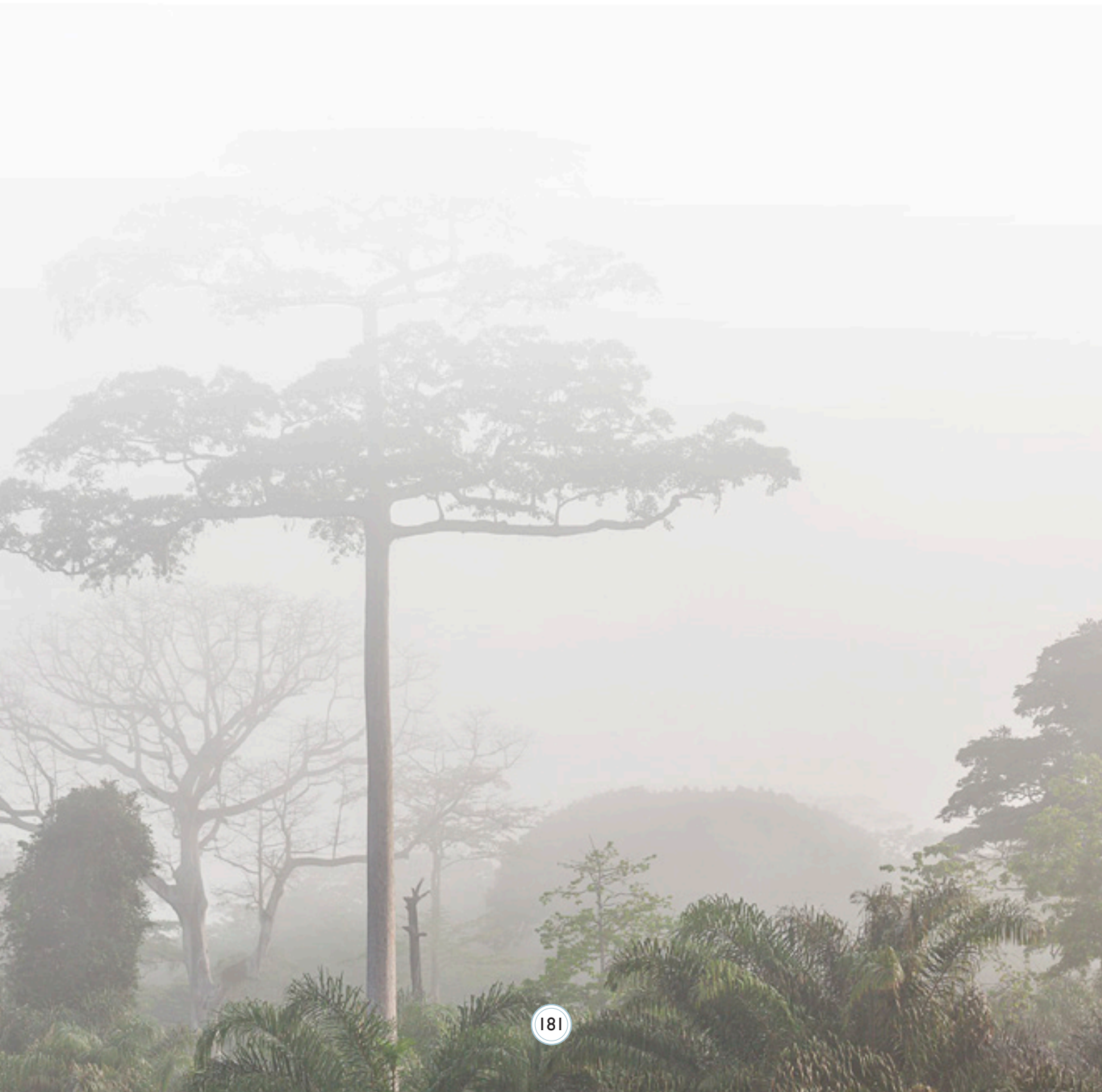
Les financements nécessaires à la mise en œuvre du PAG sont évalués à environ 22 801 045 000 (vingt-deux milliards huit cent un mille quarante-cinq mille) francs CFA. Ces ressources sont attendues de l'Etat de Côte d'Ivoire, de la FPRCI, des ressources propres, des appuis des partenaires techniques et financiers et du secteur privé à travers d'éventuels partenariats publics-privés.

Les enjeux de la mise en œuvre du présent PAG demeurent :

- l'engagement des communautés riveraines ;
- le renforcement des capacités de surveillance ;
- la synergie avec les institutions de recherche ;
- le développement des actions concertées avec les collectivités de l'espace ;
- l'amélioration de la visibilité des services écosystémiques fournis par le PNT ;
- le développement des activités écotouristiques ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière.

Les efforts de l'équipe de gestion tout au long de ces dix années de mise en œuvre du PAG devront permettre in fine de :

- réduire les pressions anthropiques ;
- maintenir l'exceptionnel état de conservation du site ;
- préserver ses cibles de conservation ;
- maintenir les services écosystémiques fournis ;
- renforcer l'efficacité de gestion à travers l'inscription du PNT sur la Liste Verte de l'UICN ;
- améliorer la perception des communautés vis-à-vis du PNT ;
- accroître la réputation du PNT au niveau national et international en le propulsant au-rang des destinations touristiques majeures du réseau des PNR.



A tall baobab tree stands prominently in a misty forest. The tree has a thick, columnar trunk and a wide, flat-topped canopy. The background is filled with other trees and a hazy, mountainous landscape. The overall atmosphere is serene and ethereal.

BIBLIOGRAPHIE

Adou Yao, C. Y. 2005. Pratiques paysannes et dynamique de la biodiversité dans la Forêt Classée de Monogaga (Côte d'Ivoire). Thèse de doctorat, Département Hommes Natures Sociétés, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 233 p.

Adou Yao, C. Y., Denguéadhé, S., Blom, E., N'guessan, E. & Van Rompaey, R. S. a. R. 2002. Etude de la diversité floristique dans le sud du Parc National de Taï. *BIOTERRE, Revue Internationale Sciences de la Vie et de la Terre*: 49-58.

Allport, G., Boesch, C., Couturier, G., Esser, J., Merz, G. & Piart, J. 1994. La faune. In: Le Parc national de Taï - Côte d'Ivoire. Synthèse des connaissances. Tropenbos Séries 8, *Tropenbos, Wageningen (Pays-Bas)* : pp 9-11.

Bakayoko, A., Malan, D. F., Neuba, D. F.-R., Kouadio, Y. L. & Nehoun, B. 2018. Suivi de la restauration végétale naturelle des zones aménagées dans les secteurs de Djapadji, Soubré et ADK/V6 du Parc National de Taï Réserve de Biosphère, Patrimoine Mondial, OIPR, 24 p.

Berger, J., Deffner, A., Quetier, F. & Baptist 2015. *Evaluation des services écosystémiques du Parc national de Taï*, Rapport d'étude, PROFIAB II, 94 p.

BNETD, 2016. *Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Côte d'Ivoire, Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement, Rapport intermédiaire (V2) 16 septembre 2016.

Boesch, C. & Boesch, A. H. 2000. The Chimpanzees of the Taï Forest : Behavioural Ecology and Evolution. *Oxford University Press, Oxford*: 326 p.

Bonnéhin, L. 2000. *Domestication paysanne des arbres fruitiers forestiers: cas de Coula edulis Bail, Olacaceae, et de Tieghemella heckelii Pierre ex A. Chev., Sapotaceae, autour du Parc National de Taï, Côte d'Ivoire*, 141 p.

Brou, Y. T. 2005. Climat, mutations socio-économiques et paysages en Côte d'Ivoire. Mémoire de synthèse des activités scientifiques présenté en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université des Sciences et Technologies de Lille (France), 212 p.

Brou, Y. T. 2010. Impacts des modifications bioclimatiques et de l'amenuisement des terres forestières dans les paysanneries ivoiriennes : quelles solutions pour une agriculture durable en Côte d'Ivoire. *Cuadernos Geografica*, 45 (2009-2): 13-29.

Caspary, H. U., Koné, I., Prouot, C. & De Pauw, M. 2001. La chasse et la filière viande de brousse dans l'espace Taï, Côte-d'Ivoire. *Tropenbos Côte-d'Ivoire séries 2*, Tropenbos International, Wageningen, The Netherlands: 203 p.

Collinet, J., Monteny, B. & Poutaud, B. 1984. Le milieu physique. In: GUILLAUMET, J. L., COUTURIER, G. & DOSSO, H. (eds.) *Recherche et aménagement en milieu forestier tropical humide : le projet Taï de Cote d'Ivoire*. Paris: ORSTOM 15: 35-68

Coulibaly, B. 2011. Analyse des potentialités économiques durables dans le cadre de la mise en place du corridor du Parc national de Taï et de la forêt classée de Grebo. Rapport d'études. Abidjan: WCF (Programme STEWARD II), 69 p.

Diarrassouba, I. 2014. Caractérisation de la faune des macrovertébrés benthiques du Parc national de Taï. Mémoire de Master, Université Félix Houphouët-Boigny, UFR Biosciences, 57 p.

Ernst, R., Linsenmair, K. E. & Rödel, M.-O. 2006. Diversity erosion beyond the species level: dramatic loss of functional diversity after selective logging in two tropical amphibian communities. *Biological Conservation*, 133(2): 143-155.

- Ernst, R. & Rödel, M.-O. 2005. Anthropogenically induced changes of predictability in tropical anuran assemblages. *Ecology*, 86(11): 3111-3118.
- Gartshore, M. E. 1989. An avifaunal survey of Tai national park, Ivory Coast. *Study Report*: 39 p.
- Goli Bi, B. E. P., Kamelan, T. M., Berté, S., Kien, K. B., Saliou, N. D. & Kouamelan, E. P. 2019. The first data on the population parameters of the main fish species in man-made Lake Buyo (River Sas-sandra, Côte d'Ivoire). *Egyptian Journal of Aquatic Biology & Fisheries* 23(2): pp. 585-597.
- Grell, O., Schawhn, J., Thiessen, H. & Kouamelan, E. P. 2012. *Étude sur les écosystèmes aquatiques du Parc National de Taï. Rapport établie par ordre et pour le compte de la GIZ, PRODE-MIR, composante Conservation du Parc national de Taï*, 97 p.
- Hillers, A., Veith, M. & Rödel, M. O. 2008. Effects of forest fragmentation and habitat degradation on West African leaf-litter frogs. *Conservation Biology*, 22(3): 762-772.
- Hocking, D. J. & Babbitt, K. J. 2014. Amphibian contributions to ecosystem services. *Herpetological Conservation and Biology*, 9(1): 17 p.
- Hoppe-Dominik, B. 1997. Suivi et analyse des résultats du travail de la cellule suivi faune sur l'état actuel des effectifs des grands mammifères dans l'ensemble du Parc national de Taï : proposition et mise en oeuvre d'un système plus efficace de surveillance. *Rapport établi pour GTZ, Abidjan, San-Pédro*, (Côte d'Ivoire): 50 p.
- Koch, V. 1994. Peuplement et ethnies. in E. P. Riezebos, A. P. Vooren, et J. L. Guillaumet, editors. Le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire I. Synthèse des connaissances. *Tropenbos Série 8, Tropenbos, Wageningen*: pp 94-100.
- Kouamélan, E. P. 2018. Biodiversité des poissons du Parc national de Taï : Une ressource naturelle à sauvegarder. *Editions Universitaires Européennes*: 165 p.
- Kouamelan, E. P., Adou Yao, Y. C., Kamelan, T. M., Koffi, Y. M. & N'gbesso-Kouadio, A. N. C. 2019. *Etude physico-chimique et microbiologique des basfonds orpaillés à Sarakadji. Etude établie par ordre et pour le compte de la GIZ, Projet PPP GAN LOGIS*: 55 p.
- Lauginie, F. 2007. Conservation de la nature et des aires protégées en Côte d'Ivoire. *NEI/Hachette et Afrique Nature, Abidjan*, 668 p.
- Leendertz, F. H., Ellerbrok, H., Boesch, C., Couacy-Hymann, E., Mätz-Rensing, K., Hakenbeck, R., Bergmann, C., Abaza, P., Junglen, S., Moebius, Y., Vigilant, L., Formenty, P. & Pauli, G. 2004. Anthrax kills wild chimpanzees in a tropical rainforest. *Nature*, 430: 451-452.
- Mcgraw, W., Zuberbühler, K. & Noë, R. 2007. *Monkeys of the Taï Forest. An African Monkey Community*, Cambridge: Cambridge University Press, 248 p.
- MEMPD, 2015. *Etudes monographiques et économiques des Districts de Côte d'Ivoire, District du Bas-Sassandra*, Ministère d'état, ministère du plan et du développement, (DGATDR), 69 p.
- Monteny, B. A. 1987. Contribution à l'étude des interactions végétation-atmosphère en milieu tropical humide : importance du rôle du système forestier dans le recyclage des eaux de pluie. Thèse de Doctorat, Université Paris-Sud, Orsay, France, 156 p.
- PACCS, 2012. Etat des lieux de l'approvisionnement en eau potable des villages dans les zones d'intervention du PACCS. Abidjan: GIZ, 104 p.
- Perraud, A. 1971. Les sols de la Côte d'Ivoire. In : *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire. Mémoire ORSTOM*, 50. Paris (France), pp. 269-389.

- RGPH, 2014. Recensement Général de la Population et de l'Habitat. *Institut National de Statistiques*: 49 p.
- Riezebos, E. P., Vooren, E. P. & Guillaumet, J. L. 1994. *Le Parc national de Taï, Côte d'Ivoire. Synthèse des connaissances.*, Wageningen, Pays-Bas, 322 p.
- Rödel, M.-O. & Ernst, R. 2004. Measuring and monitoring amphibian diversity in tropical forests. I. An evaluation of methods with recommendations for standardization. *Ecotropica*, 10(1): pp 1-14.
- Roth, H. H., Mülhenberg, M., Röben, P. & Steinhauer, B. 1979. Etat actuel des parcs nationaux de la comoé et de Taï ainsi que de la Réserve d'Azagny et propositions visant à leur conservation et à leur développement aux fins de promotion du tourisme. *Tome IV : Réserve d'Azagny. FGU KRONBERG, Kronberg, Allemagne et Abidjan*: 164 p.
- Schweter, M. 2017. Mission d'appui à l'interprétation des images satellites du Parc national de Taï et de sa zone périphérique. : OIPR/GIZ, 62 p.
- IUCN, 2016. Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. *Version 2016-1*, Disponible à www.iucnredlist.org. (Accès : 30 juin 2018).
- Van Rompaey, R., Adou Yao, C., Denguéadé Kolongo Ths, B. E., Aké Assi, L., Wittebolle, G. & N'guessan, K. 2001. Biodiversité végétale et écologie du paysage dans le Sud du Parc National de Taï. *Tropenbos Côte d'Ivoire document*, 42 p.
- Van Rompaey, R. S. a. R. 1994. *Le climat. In : E. P. Riezebos, A. P. Vooren et J.-L. Guillaumet (Eds.). Le Parc National de Taï, Côte d'Ivoire. Synthèse des connaissances*, Wageningen, Pays-Bas, pp 45-50.
- Vanga, A. F. 2001. Conséquences socioéconomiques de la gestion des ressources naturelles : cas des pêcheries dans les lacs d'Ayamé et de Buyo (Côte d'Ivoire). Thèse de Doctorat Unique, Sciences et gestion de l'environnement, Université d'Abobo-Adjamé, Côte d'Ivoire, 210 p.
- Varlet, F. 2013. Etude de la production du cacao en zone riveraine du Parc national de Taï, Patrimoine mondial, Réserve de Biosphère. GIZ, Abidjan, 175 p.
- Wells, K. D. 2007. *The ecology and behavior of amphibians*, University of Chicago Press: 1148 p.



ANNEXES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DECRET N° 2018-496 DU 23 MAI 2018
PORTANT MODIFICATION DES LIMITES
DU PARC NATIONAL DE TAI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministre des Eaux et Forêts, du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la Protection de la Faune et à l'exercice de la Chasse, notamment en ses articles 4 et 5;
- Vu** la loi n°81-640 du 31 juillet 1981 instituant le Code Pénal ;
- Vu** la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Vu** la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, telle que modifiée par la loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013 ;
- Vu** la loi n° 2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code Forestier ;
- Vu** le décret n° 72-545 du 28 août 1972 portant création de la Réserve partielle de Faune du N'ZO;
- Vu** le décret n° 73-132 du 21 mars 1973 portant modification de la limite séparant le Parc national de Taï de la Réserve partielle de Faune du N'Zo ;
- Vu** le décret n° 77-348 du 3 juin 1977 portant redéfinition des limites du Parc national de Taï et création d'une zone périphérique de protection ;
- Vu** le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-474 du 19 juillet 2017 ;
- Vu** le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-475 du 19 juillet 2017 ;
- Vu** le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-596 du 27 septembre 2017;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE:

N° 1800508

1

Article 1 : Les limites du Parc National de Taï sont modifiées en application des dispositions de la loi n° 2002-102 du 11 janvier 2002, telle que modifiée par la loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013, en vue d'étendre sa superficie à la Zone périphérique de protection et à une partie de la Réserve partielle de Faune du N'ZO.

Article 2 : Les limites du Parc national de Taï sont définies par un contour polygonal représenté sur une carte annexée au présent décret.

Ce contour est constitué de tronçons délimités par trente-neuf points-sommets, et est décrit comme suit :

Limite ouest

- **Point 29** : de coordonnées 6°21.647' N et 7°19.585' W, situé sur à l'intersection de la piste venant du village Béablo et de la rivière Ga, à une distance de 3,5 km du village Béablo.
- **Tronçon Point 29 – Point 30** : la limite est constituée par la rivière Ga.
- **Point 30** de coordonnées 6°18.441' N et 7°22.678' W, situé à 17500 m du Point 28 à l'intersection de la rivière Ga et de l'ancienne piste Zro (reliant le village Béhébo (V15) à ADK).
- **Tronçon Point 30 – Point 31** : du Point 30, une série de layons conventionnels formant respectivement avec le Nord géographique, les orientations suivantes :
 - o 182° 220m
 - o 172° 260m
 - o 180° 252m
 - o 195° 180m
 - o 69° 200m
 - o 134° 380m
 - o 167° 260m
 - o 144° 500m
 - o 177° 483m
 - o 195° 182m
 - o 157° 170m
 - o 201° 335m
 - o 225° 365m
 - o 197° 550m
 - o 211° 410m

Au croisement de ce layon avec la rivière Grani, se trouve le Point 31 de coordonnées 6°15.886' N et 7°22.773' W.

- **Tronçon Point 31 – Point 1** : du Point 31, la rivière Grani sert de limite jusqu'au Point 1 en passant par les Points 32 et X.
- **Point 32** de coordonnées 6°12.628' N et 7°24.827' W, situé au confluent des rivières Grani et Gahen.

- **Point X** de coordonnées 6°7.472' N et 7°25.419' W, situé sur la rivière Grani à 12500 m du Point 32 et 5400 m du Point 1 de coordonnées 6°5.323' N et 7°25.039' W.
- **Tronçon Point 1 – Point 2** : du Point 1, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation un angle de 270° s'étend sur 1150 m.
- **Tronçon Point 2 - Point 3** : du Point 2 de coordonnées 6°5.316' N et 7°25.589' W un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation 190° s'étend sur 9800 m.
- **Tronçon Point 3 – Point 4** : du Point 3 de coordonnées 6°0.010' N et 7°25.860' W, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique un angle de 112° s'étend sur 1060 m.
- **Tronçon Point 4 – Point 5** : du Point 4 de coordonnées 5°59.899' N et 7°25.326' W, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique un angle de 186° s'étend sur 4800 m.
- **Tronçon Point 5 – Point 6** : du Point 5 de coordonnées 5°57.285' N et 7°25.389' W, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation 270° s'étend sur 410 m. Au bout de ce layon se trouve le Point 6 de coordonnées 5°57.279' N et 7°25.619' W.
- **Tronçon Point 6 – Point 7** : du Point 6, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation 185° s'étend sur 5060 m.
- **Tronçon Point 7 – Point 8** : du Point 7 de coordonnées 5°54.550' N et 7°25.780' W, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation 157° s'étend sur 17450 m. Le Point 8 a pour coordonnées 5°46.158' N et 7°21.376' W.
- **Tronçon Point 8 – Point 9** : un layon conventionnel de 5125 m faisant avec le Nord géographique 179° descend vers le sud. Le Point 9 de coordonnées 5°43.387' N et 7°21.360' W est situé au bout du layon.
- **Tronçon Point 9 – Point 10** : un layon conventionnel 9 – 10 de 5300 m faisant avec le Nord géographique un angle de 90°. Le Point 10 de coordonnées 5°43.394' N et 7°18.494' W est situé au bout du layon.
- **Tronçon Point 10 – Point 11** : un layon conventionnel de 8471 m faisant avec le Nord géographique 180°. Le Point 11 de coordonnées 5°38.809' N et 7°18.470' W est situé au bout du layon.
- **Tronçon Point 11 – Point 12** : un layon conventionnel de 1714 m faisant avec le Nord géographique un angle de 92°. Le Point 12 de coordonnées 5°38.781' N et 7°17.545' W est situé au bout du layon.
- **Tronçon Point 12 – Point 13** : un layon conventionnel de 2680 m faisant avec le Nord géographique un angle de 177°.
- **Point 13** de coordonnées 5°37.317' N et 7°17.465' W, situé au bout de ce layon.

- **Tronçon Point 13 – Point 14** : du Point 13 au Point 14, une série de 3 layons conventionnels formant respectivement avec le Nord géographique les orientations suivantes :

| | |
|--------|--------|
| o 110° | 890 m |
| o 134° | 290 m |
| o 162° | 1190 m |
| o 185° | 1200 m |

Ce dernier Point forme le Point 14 de coordonnées 5°35.944' N et 7°16.827' W.

- **Tronçon Point 14 – Point 15** : du Point 14, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation 93° sur 4820 m.
- **Tronçon Point 15 – Point 16** de coordonnées 5°25.068' N et 7°14.196' W : du Point 15, un layon conventionnel formant avec le Nord géographique l'orientation 179° s'étend sur 19870 m. Au bout de ce layon se trouve le Point 16 de coordonnées 5°35.818' N et 7°14.217' W situé au bord de la rivière Hana.
- **Tronçon Point 16 – Point R** : du Point 16, la rivière Hana constitue la limite jusqu'au Point R.
- **Point R** de coordonnées 5°23.404' N et 7°15.038' W se situe au confluent des rivières Hana et Moumo.
- **Point 17** de coordonnées 5°20.657' N et 7°13.450' W, situé entre le Point R et le Point 18.
- **Tronçon Point R – Point 18** : la rivière Moumo constitue la limite jusqu'au Point 18, de coordonnées 5°18.031' N et 7°13.023' W, situé à l'intersection de la rivière Moumo et de la piste Poutou-Patricekro-Dogbo.

Limite Sud

- **Tronçon Point 18 – Point 19** : du Point 18, la piste Poutou-Patricekro-Dogbo longue de 26800 m sert de limite Sud-ouest avec la forêt classée de la Haut Dodo.
- **Tronçon Point 19 – Point H**: du Point 19 de coordonnées 5°8.653' N et 7°4.406' W, une piste forestière de 35850 m sert de limite Sud-Est avec la forêt classée des Rapides-grah.

Limite Est

- **Tronçon Point H - Point G** : du Point H de coordonnées 5°12.557' N et 6°52.641' W, un layon de 2700 m faisant avec le nord géographique un angle de 11°. Le Point G de coordonnées 5°13.939' N et 6°52.372' W est situé à l'intersection de ce layon avec la rivière Palabo.
- **Tronçon Point G – Point F** : du Point G, un layon de 12500 m faisant avec le nord géographique un angle de 9°. Point F de coordonnées 5°20.594' N et 6°51.344' W, situé au bout de ce layon.

- **Tronçon Point F – Point E** : du Point F, un layon conventionnel de 5630 m faisant avec le nord géographique un angle de 91° . Le Point E de coordonnées $5^\circ 20.572' N$ et $6^\circ 48.301' W$ est situé au bout de ce layon et au croisement de la piste reliant Djapadji à Pogreadji.
- **Tronçon Point E – Point D** : du Point E, une piste de 26000 m constitue une partie de la limite Est avec la forêt classée de Rapides Grah.
- **Tronçon Point D – Point 12'** : du Point D de coordonnées $5^\circ 28.841' N$ et $6^\circ 53.457' W$ au Point 12' de coordonnées $5^\circ 35.104' N$ et $6^\circ 58.190' W$, une piste forestière de 21 200 m constitue une partie de la limite Est avec la forêt classée des Rapides Grah. Au bout de cette piste se trouve le Point 12'.
- **Tronçon Point 12' – Point C** : du Point 12', un layon conventionnel de 800 m faisant avec le Nord géographique un angle de 66° . Au bout de ce layon se trouve le Point C de coordonnées $5^\circ 35.232' N$ et $6^\circ 57.775' W$ qui est situé au croisement du layon et d'un confluent de la rivière Hana.
- **Tronçon Point C – Point B** : du Point C, un layon conventionnel de 15400 m faisant avec le Nord géographique 25° . Au bout de ce layon se trouve le Point B de coordonnées $5^\circ 42.184' N$ et $6^\circ 53.215' W$.
- **Tronçon Point B – Point O** : du Point B, un layon conventionnel de 23000 m faisant avec le Nord géographique un angle de 01° . Au bout de ce layon se trouve le Point O de coordonnées $5^\circ 54.616' N$ et $6^\circ 53.030' W$ qui est situé au croisement de la piste Soubré-Sagboya (V6)-Gbliglo et la rivière Hana.
- **Tronçon Point O – Point 22** : du Point O, la piste Soubré-Sagboya (V6)-Gbliglo sur 24200 m sert de limite jusqu'au Point 22 de coordonnées $6^\circ 1.727' N$ et $6^\circ 58.952' W$.
- **Tronçon Point 22 – Point 23** : du Point 22, la même piste Soubré-Sagboya (V6)-Gbliglo sert de limite jusqu'au Point 23 sur 12300 m. Le Point 23 de coordonnées $6^\circ 6.464' N$ et $7^\circ 3.152' W$ situé sur cette piste est à 38500 m du Point O.
- **Tronçon Point 23- Point 24** : du Point 23, une piste forestière de 16300 m sert de limite. Au bout de cette piste se trouve le Point 24 de coordonnées $6^\circ 6.564' N$ et $7^\circ 9.636' W$.
- **Tronçon Point 24 - Point Y** : du Point 24, un layon conventionnel de 4700 m faisant avec le Nord géographique un angle de 292° . Le Point Y de coordonnées $6^\circ 7.260' N$ et $7^\circ 10.981' W$ est situé au bout de ce layon.

Limite Nord

- **Tronçon Point Y – Point 28** : un layon conventionnel de 32200 m faisant un angle de $342,2^\circ$ avec le nord géographique et servant de limite avec le Parc national de Taï. Le Point 28 de coordonnées $6^\circ 23.894' N$ et $7^\circ 16.346' W$ est situé au confluent des rivières N'Zo et Ga.

Article 3 : Le Parc national de Taï ainsi constitué, couvrant une superficie de **508 186 hectares** levée au GPS, est situé aux confins des Départements de Guiglo, Taï, Tabou, San-Pedro, Méagui, Soubré et Buyo, entre les coordonnées géographiques 5°08.192' et N6° 23.790' de latitude Nord, d'une part, et entre 6°46.579' et 7°26.006' de longitude Ouest, d'autre part.

Article 4 : Le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 23 mai 2018

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Eivane Atté BIMANAGBO
Préfet

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DECRET N° 2018-495 DU° 23 MAI 2018
PORTANT MODIFICATION DES LIMITES DE LA
RESERVE PARTIELLE DE FAUNE DU N'ZO

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur rapport conjoint du Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministre des Eaux et Forêts, du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 65-255 du 4 août 1965 relative à la Protection de la Faune et à l'exercice de la Chasse notamment en ses articles 4 et 5 ;
- Vu** la loi n°81-640 du 31 juillet 1981 instituant le Code Pénal ;
- Vu** la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Vu** la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, telle que modifiée par la loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013 ;
- Vu** la loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code Forestier ;
- Vu** le décret n°72-545 du 28 août 1972 portant création de la Réserve partielle de Faune du N'ZO ;
- Vu** le décret n°73-132 du 21 mars 1973 portant modification de la limite séparant le Parc national de Taï de la Réserve partielle de Faune du N'ZO ;
- Vu** le décret n° 77-348 du 3 juin 1977 portant redéfinition des limites du Parc national de Taï et création d'une zone périphérique de protection ;
- Vu** le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-474 du 19 juillet 2017 ;
- Vu** le décret n°2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-475 du 19 juillet 2017 ;
- Vu** le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2017-596 du 27 septembre 2017;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

N° 1800531

1

Article 1 : Les limites de la Réserve partielle de Faune du N'ZO sont modifiées en application de la loi n° 2002-102 du 11 janvier 2002 susvisée, telle que modifiée par la loi n° 2013-864 du 23 décembre 2013, en vue de la réduction de sa superficie au profit du Parc national de Taï.

Article 2 : Les limites de la Réserve partielle de Faune du N'ZO sont définies par un contour polygonal représenté sur une carte annexée au présent décret.

Ce contour est constitué de six tronçons délimités par six points-sommets décrits ci-après :

- **Point 27** de coordonnées 6°14.514' N et 7°2.678' W, situé à l'intersection du lit naturel du fleuve Sassandra et de la digue du barrage de Buyo.
- **Tronçon Point 27 – Point 26** : du Point 27, la rivière Zakué jusqu'au Point 26 de coordonnées 6° 13.213' N et 7° 3.002' W.
- Le **Point 26** se trouve au confluent de la rivière Zakué avec le fleuve Sassandra.
- **Tronçon Point 26 – Point 25** : du Point 26, un layon conventionnel de 7600 m faisant avec le Nord géographique un angle de 232,6°. Au bout de ce layon se trouve le Point 25 de coordonnées 6°10.695' N et 7°6.373' W.
- Le **Point 25** est situé à l'intersection de la rivière Zakué avec le layon conventionnel délimitant le Parc national de Taï à une distance de 7800 m du point 26.
- **Tronçon Point 25 - Point Y** : du point 25, un layon conventionnel de 10700 m faisant un angle de 233,5° avec le nord géographique.
- **Tronçon Point Y – Point 28** : un layon conventionnel de 32200 m faisant un angle de 342,2° avec le nord géographique et servant de limite avec le Parc national de Taï. Le Point 28 de coordonnées 6°23.894' N et 7°16.346' W est situé au confluent des rivières N'Zo et Ga.
- **Point 28 – Point A** : la limite est constituée par le lit naturel de la rivière N'zo sur une distance de 48300 m.
- **Point A** de coordonnées 6°15.982' N et 7°3.225' W, situé au confluent de la rivière N'zo et du fleuve Sassandra.
- **Tronçon Point A – Point 27** : du Point A au Point 27, la limite est constituée par le lit naturel du fleuve Sassandra.

Article 3 : La Réserve partielle de Faune du N'ZO ainsi constituée couvre une superficie de **27 830 hectares levée au GPS**, située dans les Départements de Buyo et de Guiglo, entre les coordonnées géographiques 6° 07.282' et 6° 23.855' de latitude Nord, d'une part, et entre 7° 02.408' et 7° 16.403' de longitude Ouest, d'autre part.

Article 4 : Le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 23 mai 2018

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Alassane OUATTARA



Eliane Atté BIMANAGBO
Préfet

N^o 1800531

3

Annexe 3 : Liste des poissons du PNT

| N° | Espèces | Familles | N° | Espèces | Familles |
|----|-----------------------------------|------------------|----|----------------------------------|------------------|
| 1 | <i>Barbus ablaves</i> | Cyprinidae | 31 | <i>Malapterurus electricus</i> | Malapteruridae |
| 2 | <i>Barbus macrops</i> | Cyprinidae | 32 | <i>Malapterurus punctatus</i> | Malapteruridae |
| 3 | <i>Barbus tiekoroï</i> | Cyprinidae | 33 | <i>Marcussenius senegalensis</i> | Mormyridae |
| 4 | <i>Barbus trispilos</i> | Cyprinidae | 34 | <i>Marcussenius sp.</i> | Mormyridae |
| 5 | <i>Barbus wurtzi</i> | Cyprinidae | 35 | <i>Marcussenius ussheri</i> | Mormyridae |
| 6 | <i>Brycinus imberi</i> | Alestidae | 36 | <i>Micralestes eburneensis</i> | Alestidae |
| 7 | <i>Brycinus longipinnis</i> | Alestidae | 37 | <i>Micralestes elongatus</i> | Alestidae |
| 8 | <i>Brycinus macrolepidotus</i> | Alestidae | 38 | <i>Micralestes occidentalis</i> | Alestidae |
| 9 | <i>Brycinus nurse</i> | Alestidae | 39 | <i>Mormyrops anguilloides</i> | Mormyridae |
| 10 | <i>Brycinus sp</i> | Alestidae | 40 | <i>Mormyrus rume</i> | Mormyridae |
| 11 | <i>Chromido tilapia guntheri</i> | Cichlidae | 41 | <i>Nannocharax fasciatus</i> | Distichodontidae |
| 12 | <i>Chrysichtys maurus</i> | Claroteidae | 42 | <i>Oreochromis niloticus</i> | Cichlidae |
| 13 | <i>Chrysichtys nigrodigitatus</i> | Claroteidae | 43 | <i>Papyrocranus afer</i> | Notopteridae |
| 14 | <i>Clarias anguillaris</i> | Clariidae | 44 | <i>Parachanna obscura</i> | Channidae |
| 15 | <i>Clarias buettikoferi</i> | Clariidae | 45 | <i>Pellonula leonensis</i> | Clupeidae |
| 16 | <i>Distichodontus rostratus</i> | Distichodontidae | 46 | <i>Pellonula vorax</i> | Clupeidae |
| 17 | <i>Doumea chapuisi</i> | Amphiliidae | 47 | <i>Petrocephalus bovei</i> | Mormyridae |
| 18 | <i>Epiplatys olbrechtsi</i> | Notobranchiidae | 48 | <i>Pollimyrus isidori</i> | Mormyridae |
| 19 | <i>Gymnallables typus</i> | Clariidae | 49 | <i>Polypterus palmas</i> | Polypteridae |
| 20 | <i>Hemichromis bimaculatus</i> | Cichlidae | 50 | <i>Poropanchax normani</i> | Notobranchiidae |
| 21 | <i>Hemichromis fasciatus</i> | Cichlidae | 51 | <i>Raiamas nigeriensis</i> | Cyprinidae |
| 22 | <i>Hepsetusodoe</i> | Hepsetidae | 52 | <i>Rhexipanchax schioetzi</i> | Poecillidae |
| 23 | <i>Heterobranchus isopterus</i> | Clariidae | 53 | <i>Sarotherodon gallilaeus</i> | Cichlidae |
| 24 | <i>Heterobranchus longifilis</i> | Clariidae | 54 | <i>Sarotherodon melanotheron</i> | Cichlidae |
| 25 | <i>Heterotis niloticus</i> | Osteoglossidae | 55 | <i>Schilbe intermedius</i> | Schilbeidae |
| 26 | <i>Labeo coubie</i> | Cyprinidae | 56 | <i>Schilbe mandibularis</i> | Schilbeidae |
| 27 | <i>Labeo parvus</i> | Cyprinidae | 57 | <i>Synodontis koensis</i> | Mochokidae |
| 28 | <i>Lates niloticus</i> | Centropomidae | 58 | <i>Synodontis punctifer</i> | Mochokidae |
| 29 | <i>Lombochromis cavalliensis</i> | Cichlidae | 59 | <i>Tilapia sp.</i> | Cichlidae |
| 30 | <i>Malapterurus barbatus</i> | Malapteruridae | 60 | <i>Tilapia zillii</i> | Cichlidae |

Annexe 4 : Liste des activités réalisées dans les différentes zones de la RB Taï

| Activités par zone | Aire centrale | Zone tampon | Aire de transition |
|--|----------------------|--------------------|---------------------------|
| Surveillance | X | X | |
| Suivi écologique | X | X | |
| Recherche | X | X | X |
| Ecotourisme | | X | X |
| Gestion participative du site de frayère | | X | X |
| Gestion durable des ressources naturelles | | X | X |
| Promotion d'activités génératrices de revenus | | | X |
| Développement de projets communautaires | | | X |
| Activités d'information, d'éducation et de communication | | X | X |
| Développement de partenariat multi-acteurs | | X | X |
| Suivi évaluation participatif | | X | X |

A. Bâtiments

| Localisation | Type de bâtiment | Utilisateurs | Etat |
|---------------------|---|---|---|
| Bureau Siège | | | |
| Soubré | 1 bâtiment à usage de bureau 1 logement de 4 pièces 2 logements jumelés de 4 pièces | Direction de zone Sud-ouest Directeur de Zone Sud-ouest Chargé d'études et Coordonnateur BM | Bon |
| Ancien Bureau Siège | | | |
| San Pédro | 1 bâtiment à usage de bureau | GIZ (location) | Bon |
| Secteurs | | | |
| Taï | 1 bureau 1 bureau 1 logement simple 5 logements jumelés | Chef de Secteur Chefs d'équipe Chef Secteur Agents Secteurs | Bon |
| Zagné | 1 bureau* 1 logement simple 4 logements jumelés | Brigade Mobile Chef de Poste 8 Agents Brigade Mobile | Bon Passable Passable |
| Djidoubaye | 1 bureau 1 logement simple 1 logement jumelé | A utiliser comme poste relais de rotation des effectifs | Mauvais |
| ADK | 1 bureau 2 logements simples 5 logements jumelés | Secteur ADK / V6 Chef de Secteur + 1 adjoint Agents Secteurs | Passable Passable Passable |
| V6 | 1 bureau 1 logement simple 5 logements jumelés | Secteur V6 Chef de Secteur + 1 adjoint Agents Secteur (+ménages) | Passable Passable Passable |
| Soubré | 1 bureau 1 logement simple 13 logements jumelés 1 logement simple | Secteur Soubré Chef de Secteur Agents Secteurs et Brigade Mobile 4 chambres passage | Bon Passable Passable Passable |
| Djouroutou | 1 bureau 2 logements simples 3 logements jumelés | Secteur Djouroutou Chef de Secteur + 1 adjoint Agents Secteur | Bon Passable Passable |
| Djapadji | 1 bureau 1 logement simple 5 logements jumelés | Secteur Djapadji Chef de Secteur + 1 adjoint Agents Secteur | Passable Passable Passable |

| Localisation | Type de bâtiment | Utilisateurs | Etat |
|--|--|--|---------|
| Ecotel « le Touraco » (Djouroutou) | 10 cases rondes + sanitaires 1 paillote + cuisine + sanitaires 8 cases logement personnel 1 bâtiment bureau + logements | - visiteurs / 20 à 25 lits - restaurant - guides de tourisme / sans famille | Bon |
| Zagné Djouroutou Djapadji Walèbo Sarakadji Para Zaïpobly V6 | 1 logement de 3 pièces | Agents Brigade Mobile WCF Agent Secteur En location Inoccupé FACI Un riverain En location | Mauvais |

B . Matériel roulant

| Désignation | Immatriculation | Marque | Date de mise en service | Service utilisateur | Etat |
|------------------|-----------------|-----------------|-------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Auto | D74 274 | Nissan (Patrol) | Février 2016 | DZSO | Bon |
| | D74 482 | Toyota | Septembre | CE | Bon |
| | 5466JH01 | LandCruiser | 2012 | Sect. Soubré | Bon |
| | 5472 JH01 | Toyota Hilux | | Sect. ADK/V6 | Bon |
| | D75 421 | DC | | Sect. Taï | Bon |
| | D75 420 | Toyota Hilux | | Sect. Djapadji | Bon |
| | D74 529 | DC | | Sect. Djouroutou | Bon |
| | D74 279 | Toyota LC SC | | BMSO | Bon |
| | D74 654 | Toyota LC SC | | BMSO | Passable |
| | D74 655 | Toyota LC SC | | BMSO | Passable |
| | D 74 421 | Nissan (Patrol) | Août 2014 | BMSO | Passable |
| | 8314FZ01 | Toyota Hilux DC | 14/03/2013 | CMR | Bon |
| Moto | D 74 431 | Yamaha XTZ 125 | 12/08/14 | BMSO | Passable |
| | 7109 FF 01 | Yamaha DT 125 | 19/12/11 | | Passable |
| | 3039 FZ 01 | Yamaha YBR 125G | Juillet 2013 | | Passable |
| | 3297 FZ | Yamaha YBR 125G | 12/08/2014 | ADK/V6 | Passable |
| | D 74 432 | Yamaha XTZ 125 | | | Passable |
| | 2269 FF 01 | Yamaha DT 125 | 25/07/2012 | Djapadji | Passable |
| | D 74 433 | Yamaha XTZ 125 | Juillet 2013 | | Passable |
| D74 434 | XTZ 125 | 12/08/14 | Soubré | Bon | |
| 3303 FZ 01 | Yamaha YBR 125 | Sep 2013 | Taï | Passable | |
| D 74 435 | Yamaha XTZ 125 | 13/08/14 | | Passable | |
| D74 276 | Yamaha XTZ 125 | Oct 2016 | | Passable | |
| 3038 FZ 01 | Yamaha DT 125 | Juillet 2013 | Djouroutou | Passable | |
| D 74 433 | | 12/08/14 | | Passable | |
| D 74 877 | | | | Passable | |
| D74 878 | | | | Passable | |
| Moteur Hors-bord | E40GMHL103721 | Yamaha 6F 6K | 2012 | ADK/V6 | 2 coques en bon état et 1 passable |
| | 6-J | | | | |
| | E40GMHL103717 | Yamaha W-27HF | 2014 | | |
| | 4-J | | | | |
| | GS71-0500252 | | | | |

C . Matériel technique

| Matériel de surveillance et suivi écologique | DZ | Soubré | ADK/V6 | Djapadji | Djouroutou | Taï | BM | SE&SIG | Total |
|---|-----------|---------------|---------------|-----------------|-------------------|------------|-----------|-------------------|--------------|
| GPS | 0 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 10 | 7 | 27 |
| Boussoles | | 2 | 4 | 3 | 3 | 1 | 14 | 12 | 39 |
| Gilets de sauvetage | 0 | 0 | 32 | 0 | 5 | 0 | 10 | 0 | 47 |
| Tronçonneuses | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 0 | 6 |
| Jumelles | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 12 | 12 |
| Jumelles longue vue | | | | | | | | 1 | 1 |
| Appareils photographiques | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 5 | 15 |
| Téléobjectifs | 1 | | | | | | | 1 | 2 |
| Dictaphones | 2 | | | | | | | | 2 |
| Caméras | 1 | | | | | | | | 1 |
| Bâtons télescopiques | | | | 6 | 6 | 7 | 48 | | 67 |

| Idées de projet | Priorité | Structure | Institution de mise en œuvre | Niveau de réalisation | |
|--|----------|---|------------------------------|-----------------------|---|
| | | | | Début | |
| Identification des priorités de recherche en sciences biologiques | | | | | |
| Poursuite du programme Hippopotame | 5 | CSRS, UNA, OIPR, UFHB, UJLoG, ICRAF, CRE, WCF, | CSRS | | |
| Actualisation des connaissances sur les micromammifères dans l'Espace Taï | 5 | | | X | |
| Impact des activités humaines sur la biodiversité des micromammifères | 5 | | | | |
| Étude des zoonoses impliquant les micromammifères | 4 | | | | |
| Études de la densité et de la distribution des Léopards dans le PNT | 4 | | | | |
| Évaluation de la pression anthropique sur l'herpétofaune de l'Espace Taï | 4 | | | UJLoG | X |
| Gestion conflits hommes-animaux | 5 | | | | |
| Étude des mollusques du PNT | 4 | | | | |
| Étude des ongulés emblématiques | 3 | | | | X |
| Développer l'élevage de petits gibiers | | | | | |
| Inventaire de l'entomofaune du PNT | 4 | | | | X |
| Inventaire de la faune du sol | 4 | | | | |
| Développement d'un indice d'intégrité biotique dans l'Espace Taï | | | | | X |
| Biodiversité des invertébrés aquatiques | | | | | X |
| Valorisation de la portion du lac de Buyo | | | | | |
| Diversité biologique et distribution de l'ichtyofaune l'Espace Taï | | | | | |
| Diversité biologique de l'Espace Taï | | | | | |
| Étude des grands rapaces | | | | | |
| Étude des communautés de Calao | | | | | |
| Cartographie de la végétation du PNT | | | | | |
| Évaluation des ressources végétales dans l'Espace Taï | | CSRS, UNA, OIPR, UFHB, UJLoG, ICRAF, CRE | | X | |
| Impact de la déforestation sur la santé de la population riveraine | | | | | |
| Étude ethnobotanique dans l'Espace Taï | | | | | |
| Impact des activités humaines (exploitations agricoles, grumes et orpaillage) sur les fragments forestiers de l'Espace Taï | | | | X | |
| Importance des ressources végétales pour la préservation du PNT | | | | X | |
| Recherche des substances naturelles d'origine végétale à intérêt thérapeutique et nutritionnel | | | | X | |
| Promouvoir la culture des plantes utiles dans les fragments forestiers de l'Espace Taï | | | | | |
| Impact des changements climatiques sur l'Espace Taï | | | | X | |
| Stockage de carbone dans l'Espace Taï | | | | X | |

| Identification des priorités de recherche en sciences sociales | | | | |
|---|--|---------------------------------|--|---|
| Valorisation des initiatives et savoirs écologiques traditionnels de l'Espace Taï : - Inventaire, étude des forêts villageoises/sites sacrés et appui au renforcement du dispositif de conservation - Femmes et gestion durable des ressources naturelles dans l'Espace Taï | | CSRS, UNA, OIPR, UFHB, | | X |
| Évaluation économique des avantages liés à la conservation du PNT | | UJLoG, | | X |
| Le phénomène d'orpaillage dans le PNT | | | | X |
| Étude de la filière viande de brousse dans l'Espace Taï (Étendre l'étude jusqu'au Libéria) | | ICRAF, CRE | | X |
| Étude de l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux dans l'Espace Taï | | | | X |
| Analyse des relations entre les parties prenantes de la gestion du PNT - Gestionnaires - Chercheurs - Population riveraines - ONG - Partenaires au développement | | | | X |
| Migration et gestion durable du PNT - Pression foncière - Problème de santé publique | | | | X |
| Modèle de structuration sociale du milieu pour une gestion durable du PNT | | | | X |
| Évaluation socioéconomique des microprojets autour du PNT | | | | X |
| Identification des priorités de recherche en sciences agronomiques | | | | |
| Évaluation des potentialités et contraintes agricoles à la périphérie du PNT | | CSRS, | | X |
| Diagnostic socio-économique à la périphérie du PNT | | UNA, | | X |
| Agroforesterie et Sylviculture | | OIPR, | | X |
| Association Agriculture-Élevage | | | | |
| Changement climatique et production agricole | | UFHB, UJLoG, | | X |
| Évaluation des stocks de carbone à la périphérie du PNT | | | | X |
| Agriculture et Éducation (coopérative scolaire) | | ICRAF, CRE | | X |

Annexe 7 : Détails des coûts des activités (en milliers de FCFA)

| Programme/ Résultat/Activité | Total | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | A6 | A7 | A8 | A9 | A10 |
|---|----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1. SURVEILLANCE | 3 174 706 000 | 301 706 000 | 361 500 000 | 289 000 000 | 351 000 000 | 282 000 000 | 322 000 000 | 272 500 000 | 365 000 000 | 355 000 000 | 275 000 000 |
| R1.1 Les agressions commises à partir des villages sont en régression | 95 026 000 | 3 026 000 | 6 500 000 | 7 000 000 | 9 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 500 000 | 13 000 000 | 13 000 000 | 13 000 000 |
| A.1.1.1 Les auxiliaires villageois sont disposés à participer aux activités de surveillance | 23 306 000 | 806 000 | 1 500 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| A.1.1.2. Un mécanisme d'incitation à la dénonciation est mis en œuvre | 71 720 000 | 2 220 000 | 5 000 000 | 5 000 000 | 7 000 000 | 7 500 000 | 7 500 000 | 7 500 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| R1.2 Les unités de surveillance sont opérationnelles | 1 150 380 000 | 134 380 000 | 170 000 000 | 72 000 000 | 132 000 000 | 72 000 000 | 112 000 000 | 72 000 000 | 162 000 000 | 152 000 000 | 72 000 000 |
| A1.2.1 La dotation des unités de surveillance facilite la réalisation des opérations de surveillance | 695 380 000 | 54 380 000 | 65 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 | 72 000 000 |
| A1.2.2 Les innovations technologiques sont utilisées | 290 000 000 | 80 000 000 | 30 000 000 | - | 60 000 000 | - | 40 000 000 | - | - | 80 000 000 | - |
| A1.2.3 Les effectifs des unités sont renforcés | 165 000 000 | 0 | 75 000 000 | - | - | - | - | - | 90 000 000 | - | - |
| R1.3 Les opérations de surveillance sont exécutées | 1 929 300 000 | 164 300 000 | 185 000 000 | 230 000 000 | 210 000 000 | 200 000 000 | 200 000 000 | 190 000 000 | 190 000 000 | 190 000 000 | 190 000 000 |
| A1.3.1 Un programme de surveillance est mis en œuvre | 1 472 200 000 | 132 200 000 | 140 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 | 150 000 000 |
| A1.3.2 Les activités en appui à la surveillance sont exécutées | 457 100 000 | 32 100 000 | 45 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 |
| 2. SUIVI ÉCOLOGIQUE ET RECHERCHE | 1 062 985 000 | 113 985 000 | 144 000 000 | 89 500 000 | 116 500 000 | 97 500 000 | 99 500 000 | 91 500 000 | 122 500 000 | 91 500 000 | 96 500 000 |
| R2.1 Les résultats issus de l'analyse des données de suivi écologique sont fiables | 822 685 000 | 88 185 000 | 74 500 000 | 74 500 000 | 101 500 000 | 76 500 000 | 76 500 000 | 76 500 000 | 101 500 000 | 76 500 000 | 76 500 000 |
| A2.1.1 Des mesures incitatives au profit des auxiliaires sont développées | 150 185 000 | 10 685 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 | 15 500 000 |
| A2.1.2 Les capacités du gestionnaire pour le suivi écologique sont renforcées | 319 000 000 | 44 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | 50 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 | 50 000 000 | 25 000 000 | 25 000 000 |
| A2.1.3 Le programme de suivi écologique est mis en œuvre | 298 000 000 | 32 000 000 | 28 000 000 | 28 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 | 30 000 000 |
| A2.1.4 Les mesures pour l'opérationnalisation du Groupe de Travail sont mises en œuvre | 55 500 000 | 1 500 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 |
| R2.2 Le gestionnaire dispose des résultats des travaux de recherche sur le PNT | 23 000 000 | 4 000 000 | 2 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 6 500 000 |
| A2.2.1 Les activités de recherche sur le terrain sont mieux coordonnées | 13 500 000 | 0 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| A2.2.2 Une base de données actualisée sur les résultats de recherche est disponible | 9 500 000 | 4 000 000 | 500 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 000 000 |
| R2.3 Les écosystèmes peu connus sont couverts par la recherche | 217 300 000 | 21 800 000 | 67 500 000 | 13 500 000 | 13 500 000 | 19 500 000 | 21 500 000 | 13 500 000 | 19 500 000 | 13 500 000 | 13 500 000 |
| A2.3.1 Les connaissances sur la flore, la faune et les écosystèmes peu connus du PNT sont améliorées | 66 000 000 | 12 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 |
| A2.3.2 Les projets de recherche intègrent les besoins prioritaires de gestion du PNT | 12 500 000 | 4 500 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 000 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A2.3.3 Les conventions avec les universités et centres de recherche sont mises en œuvre | 13 800 000 | 300 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| A2.3.4 Les effets du changement climatique sur le parc sont évalués | 125 000 000 | 5 000 000 | 60 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 12 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 12 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 |
| 3. GESTION PARTICIPATIVE ET APPUI AU DÉVELOPPEMENT LOCAL | 1 387 400 000 | 104 400 000 | 129 000 000 | 174 000 000 | 140 000 000 | 140 000 000 | 140 000 000 | 140 000 000 | 140 000 000 | 140 000 000 | 140 000 000 |
| R3.1 La restauration et l'usage rationnel des terres dans la zone périphérique du PNT sont soutenus | 708 100 000 | 58 100 000 | 60 000 000 | 100 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 |
| A3.1.1 La gestion des ressources en périphérie soutient la protection du PNT | 640 100 000 | 20 100 000 | 60 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 |
| A3.1.2 Les terres non valorisées (bas-fonds, anciens sites d'orpillage...) sont converties à des fins agricoles | 68 000 000 | 38 000 000 | 0 | 30 000 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| R3.2 La contribution des acteurs locaux à la conservation est renforcée | 679 300 000 | 46 300 000 | 69 000 000 | 74 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 | 70 000 000 |
| A3.2.1 Le gestionnaire s'appuie sur des relais opérationnels | 88 800 000 | 8 800 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 |
| A3.2.2 Les collectivités locales et autres acteurs du domaine forestier intègrent le PNT dans leurs gestions | 108 500 000 | 500 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 |
| A3.2.3 Les initiatives communautaires soutiennent la conservation du PNT | 482 000 000 | 37 000 000 | 45 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 4. COMMUNICATION, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET ECOTOURISME | 1 408 870 000 | 63 370 000 | 145 500 000 | 148 500 000 | 142 500 000 | 162 500 000 | 142 500 000 | 130 500 000 | 154 500 000 | 152 500 000 | 144 500 000 |
| R4.1 Les informations sur le PNT sont accessibles au grand Public | 586 770 000 | 36 270 000 | 54 500 000 | 59 500 000 | 61 500 000 | 61 500 000 | 61 500 000 | 61 500 000 | 63 500 000 | 63 500 000 | 63 500 000 |
| AA.1.1 La visibilité du PNT sur les canaux traditionnels et modernes est améliorée | 474 770 000 | 29 770 000 | 45 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 |
| AA.1.2 Les capacités opérationnelles du service communication sont renforcées | 97 000 000 | 5 000 000 | 8 000 000 | 8 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 |
| AA.1.3 Les produits touristiques sont mieux connus aux niveaux local, national et international | 15 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| R4.2 L'importance du PNT est reconnue par la population au niveau local | 153 800 000 | 15 800 000 | 10 000 000 | 20 000 000 | 12 000 000 | 20 000 000 | 12 000 000 | 20 000 000 | 12 000 000 | 20 000 000 | 12 000 000 |
| AA.2.1 Les acteurs locaux disposent de compétences pour conduire les activités de sensibilisation | 113 800 000 | 7 800 000 | 10 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 |
| AA.2.2 Les populations développent des initiatives en soutien aux activités touristiques | 40 000 000 | 8 000 000 | 0 | 8 000 000 | 0 | 8 000 000 | 0 | 8 000 000 | 0 | 8 000 000 | 0 |
| R4.3 Le "Public Jeune" s'approprie les enjeux de conservation du parc | 491 000 000 | 5 000 000 | 62 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 62 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 62 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 |
| AA.3.1 L'intervention des acteurs clés de l'éducation environnementale est renforcée | 41 000 000 | 5 000 000 | 12 000 000 | 0 | 0 | 12 000 000 | 0 | 0 | 12 000 000 | 0 | 0 |
| AA.3.2 Un plan d'actions sur l'éducation environnementale est mis en œuvre | 450 000 000 | 0 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 | 50 000 000 |
| R.4.4. Les professionnels tiennent un rôle actif dans la gestion des activités touristiques au PNT | 177 300 000 | 6 300 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 | 19 000 000 |
| AA.4.1 Le renforcement de la visibilité des produits touristiques | 111 000 000 | 3 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 |
| AA.4.2 Les zones/infrastructures touristiques sont concédées | 15 000 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 | 1 500 000 |
| AA.4.3 Les tours opérateurs et agences de voyages (réducteurs) sont mobilisés | 24 300 000 | 1 800 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 | 2 500 000 |
| AA.4.4 Le suivi et le contrôle des activités touristiques sont renforcés | 27 000 000 | 0 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| 5. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS | 1 684 784 000 | 90 784 000 | 311 000 000 | 405 000 000 | 152 500 000 | 83 000 000 | 145 500 000 | 33 000 000 | 153 500 000 | 160 000 000 | 148 500 000 |
| R5.1 Le patrimoine foncier du PNT est sécurisé et la fonctionnalité des installations techniques est améliorée | 452 000 000 | 39 000 000 | 104 000 000 | 153 000 000 | 16 000 000 | 16 000 000 | 6 000 000 | 18 000 000 | 4 000 000 | 88 000 000 | 6 000 000 |
| AS.1.1 L'immatriculation foncière du PNT et des sites abritant les services de gestion est obtenue | 51 400 000 | 16 400 000 | 20 000 000 | 30 000 000 | 5 000 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| AS.1.2 Les bases-vie disposent d'équipements adéquats | 34 400 000 | 3 400 000 | 7 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 |
| AS.1.3 Le patrimoine immobilier est entretenu et complété | 288 000 000 | 18 000 000 | 32 000 000 | 140 000 000 | 8 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 75 000 000 | 3 000 000 |
| AS.1.4 Les infrastructures et aménagements spécifiques sont réalisés | 78 200 000 | 1 200 000 | 45 000 000 | 0 | 0 | 10 000 000 | 0 | 12 000 000 | 0 | 10 000 000 | 0 |
| R5.2 L'accès des unités de gestion au parc est facilité | 1 072 750 000 | 43 750 000 | 183 000 000 | 240 000 000 | 124 500 000 | 54 000 000 | 124 500 000 | 0 | 124 500 000 | 54 000 000 | 124 500 000 |
| AS.2.1 Les voies de désenclavement des villages riverains et d'accès au PNT sont praticables en toutes saisons | 856 750 000 | 43 750 000 | 75 000 000 | 240 000 000 | 124 500 000 | 0 | 124 500 000 | 0 | 124 500 000 | 0 | 124 500 000 |
| AS.2.2 Les pistes périmétrales et intérieures sont praticables en toutes saisons | 216 000 000 | 0 | 108 000 000 | 0 | 0 | 54 000 000 | 0 | 0 | 0 | 54 000 000 | 0 |
| R5.3 Les limites et layons du PNT sont matérialisés, entretenus et visibles en permanence | 160 034 000 | 8 034 000 | 24 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 23 000 000 | 18 000 000 | 18 000 000 |
| AS.3.1 La matérialisation des limites est renforcée | 20 000 000 | 0 | 12 000 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 000 000 | 0 | 0 |
| AS.3.2 Les limites et layons sont ouverts et entretenus | 140 034 000 | 8 034 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 12 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 15 000 000 | 18 000 000 | 18 000 000 |
| 6. MANAGEMENT ET INTEGRATION REGIONALE | 14 082 300 000 | 1 198 500 000 | 1 220 600 000 | 1 386 200 000 | 1 454 200 000 | 1 420 200 000 | 1 560 200 000 | 1 509 800 000 | 1 386 200 000 | 1 386 200 000 | 1 560 200 000 |
| R6.1 La logistique disponible couvre les besoins d'intervention | 1 285 200 000 | 183 000 000 | 168 600 000 | 45 000 000 | 113 000 000 | 79 000 000 | 219 000 000 | 168 600 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 219 000 000 |
| AS.1.1 Le matériel roulant nécessaire à la mise en œuvre des activités de gestion est disponible | 837 200 000 | 140 000 000 | 123 600 000 | 0 | 68 000 000 | 34 000 000 | 174 000 000 | 123 600 000 | 0 | 0 | 174 000 000 |
| AS.1.2 Le PNT dispose d'équipements adéquats | 448 000 000 | 43 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 | 45 000 000 |
| R6.2 La motivation du personnel favorise la cohésion au sein de l'équipe de gestion | 1 761 600 000 | 63 000 000 | 65 000 000 | 204 200 000 | 204 200 000 | 204 200 000 | 204 200 000 | 204 200 000 | 204 200 000 | 204 200 000 | 204 200 000 |
| AS.2.1 Des formations complémentaires sont réalisées | 400 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 | 40 000 000 |
| AS.2.2 Des mesures incitatives liées aux projets et subventions divers sont développées | 1 361 600 000 | 13 000 000 | 15 000 000 | 154 200 000 | 154 200 000 | 154 200 000 | 154 200 000 | 154 200 000 | 154 200 000 | 154 200 000 | 154 200 000 |

| | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| A6.2.3 Le mérite du personnel est reconnu | 100 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| R6.3 Le financement pérenne des activités de gestion est assuré | 10 945 500 000 | 952 500 000 | 977 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 | 1 127 000 000 |
| A6.3.1 Les ressources additionnelles mobilisées contribuent à couvrir une part substantielle des besoins de gestion | 70 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 | 7 000 000 |
| A6.3.2 Les investissements sont couverts de façon pérenne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| A6.3.3 La gouvernance de l'aire protégée est renforcée | 585 500 000 | 45 500 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 | 60 000 000 |
| A6.3.4 Le fonctionnement des services de la DZSO est assuré | 10 290 000 000 | 900 000 000 | 910 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 | 1 060 000 000 |
| R6.4 Le complexe des AP TAI-GREBO-KRAHN-SAPO est géré de façon concertée | 90 000 000 | 0 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 000 000 |
| A6.4.1 Les échanges d'expérience entre les gestionnaires d'aires protégées du complexe TAI-GREBO-KRAHN-SAPO sont encouragés | 36 000 000 | 0 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 | 4 000 000 |
| A6.4.2 Des actions de gestion conjointe des sites du complexe sont développées | 54 000 000 | 0 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 000 000 |
| TOTAL PAG | 22 801 045 000 | 1 872 745 000 | 2 311 600 000 | 2 492 200 000 | 2 356 700 000 | 2 187 200 000 | 2 409 700 000 | 2 197 300 000 | 2 333 700 000 | 2 285 200 000 | 2 364 700 000 |



Pour une GESTION GLOBALE et CONCERTÉE,
nous développons des actions de gestion conjointe
des SITES DU COMPLEXE TAÏ-GREBO-KRAHN-SAPO

Equipe DZSO

- DIARRASSOUBA Abdoulaye, Directeur de Zone Sud-Ouest
- NEHOUN Brice Polnaud Declémence, Chargé d'Etudes
- GOMUN Badiou, Coordonnateur de la Brigade Mobile
- TIEDOUE Manouhin Roland, Chargé du Suivi-écologique et SIG
- MEITE Namory, Chargé de Communication
- KOUASSI Yao Guy Noël, Chargé des Mesures Riveraines
- AKE Emmanuel Francelin, Chef Secteur Soubré
- BOMISSO Germain, précédemment Chef Secteur Soubré
- ASSIE Djèyao Roy Hartman, Chef secteur ADK/V6
- YEO Noubon René, Chef Secteur Djapadji
- TANO Etilé Alfred, précédemment Chef Secteur Djapadji
- TRA Bi Zah Henri, Chef Secteur Taï
- OUATTARA Tiégolo Zié Mamadou, précédemment Chef Secteur Taï
- OUATTARA Kandja, précédemment Chef Secteur Djouroutou

Equipe d'appui

- DIARRASSOUBA Issa, Chef de la Cellule de Planification et de Contrôle (CCP) de l'OIPR
- KOUAME N'Dri Pascal, Chef de la Cellule d'Appui Technique à la Direction Technique de l'OIPR
- DIARRA Issouf, Responsable de la Passation de Marchés de l'OIPR
- KONE Drissa, Chargé d'Etudes à la Direction Technique de l'OIPR
- AMON Koutoua Benoît, Chargé d'Etudes à la CCP de l'OIPR
- AGNIMEL Adhissy Charles, Chargé d'Etudes à la Direction Technique de l'OIPR

Partenaires

- Nora KOÏM, Coordinatrice Régionale Espace Taï GIZ / PRO2GRN
- ZABOUO Armand Aimé, précédemment Chargé des Mesures Riveraines GIZ / PROFIB II
- Emmanuelle NORMAND, Directrice Afrique de l'Ouest de la WCF
- DIARRASSOUBA Seydou, Chargé des Opérations à la FPRCI

Montage et Mise en forme : KOUAKOU Yao Ange et ALEXIS Yoroba

INSPIRATION *Studio*

L'approche participative, promue par l'OIPR pour la gestion du réseau national de parcs et réserves naturelles et reflétée dans le processus de développement du présent Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc national de Taï, est une invitation à l'ensemble des parties prenantes à la gestion de ce site à regarder dans la même direction, à l'image des dendroncygnes veufs (*Dendroncygna viduata*) du Parc national de Taï (photo ci-dessous) et oeuvrer en synergie pour la réalisation de la vision commune suivante

“Le Parc national de Taï, Patrimoine mondial et Réserve de Biosphère, le plus vaste massif forestier primaire de l'Afrique de l'Ouest, est conservé dans son intégralité, valorisé et assure des services écosystémiques au bénéfice des générations actuelles et futures”

